LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Les trois grâces
Au théâtre de Quat'sous
Rens: 845-7277
Ce soir

Vol. LXXIII — No 22 | Quelques chutes de neige. Vents modérés. Maximum – 4 (détail en page 8) | Montréal, jeudi 28 janvier 1982 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles 40 cents) 35 CENTS

CANNES

Une journée bleue au Midem

par Nathalie Petrowski

CANNES — Il y avait beaucoup de remue-ménage et de va-et-vient au kiosque bleu du Québec hier.

Le délégué général du Québec, à Paris, M. Yves Michaud, et une star naissante, Diane Tell, étaient attendus la même journée mais pas pour les mêmes raisons.

Diane Tell tenterait le soir même de séduire les marchands du Midem lors d'un spectacle-gala au Palais des festivals réunissant les jeunes espoirs du Danemark, de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Sa compagnie de disque française AZ, aurait, selon les rumeurs, payé cher pour l'inscrire au programme et faire en sorte que la jeune ingénue soit entendue des Européens, qui, en retour, l'aideront possiblement à percer les marchés prospères de l'autre côté de la frontière française.

Voir page 18: Cannes

Pour combattre la pauvreté

Ottawa offre de verser davantage aux provinces

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social a ouvertement souhaité hier que les provinces relèvent les paiements d'assistance sociale à «un niveau décent» et elle a assuré qu'elle en paiera immédiatement sa part, 50%.

Répondant à la question d'un député néo-démocrate sur le niveau de pauvreté de certains Canadiens, Mme Monique Bégin a rappelé que l'initiative d'augmenter l'assistance publique aux Canadiens de moins de 65 ans appartient aux provinces seules.

Un récent rapport du Conseil national du bien-être social indiquait que le chef de 87% des familles pauvres du Canada et près de 60% des personnes seules vivant sous le seuil de la pauvreté ont moins de 65 ans, et n'ont donc pas accès aux pensions de vieillesse ni au supplément de revenu garanti. En fait, d'expliquer Mme Bégin à sa sortie des Communes, il y a des gens de 60 à 65 — en particulier des veuves qui n'ont pas droit à la retraite de leur mari — qui souhaitent arriver à l'âge de 65 ans parce qu'alors leur revenu augmente d'un seul coup, considérablement.

Les personnes en âge de travailler, et qui n'ont pas ou plus droit à l'assurance-chômage, bénéficient de l'assistance sociale, régime partagé à 50% par Ottawa et les provinces. Les contributions fédérales au régime sont passées de $2.2 milliards en 1980 à $2.6 milliards en 1981-82, soit une augmentation de 19% en raison du taux d'inflation (12%) et surtout d'une augmentation du chômage.

Les contributions au régime québécois d'assistance publique ont fait un bond de 20%, dépassant pour la première fois le milliard de dollars en 1981 tandis que les paiements en Ontario et en Colombie-Britannique augmentaient respectivement de 18% et de 16.4%. Ce sont aussi les deux provinces où le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale. Les familles et les personnes seules vivant sous le seuil de la pauvreté — (tel que défini par Statistique-Canada) se concentrent surtout au Québec et dans les Mari-

Voir page 18: Ottawa

Le frère André sera béatifié le 23 mai

Le frère André sera béatifié à Rome par le pape Jean-Paul II le 23 mai. La nouvelle a été annoncée au Vatican hier. Il avait été nommé vénérable par le pape Paul VI le 12 juin 1978.

La nouvelle a été confirmée par un porte-parole du Vatican, Mgr Angelo Palmas, pro-nonce apostolique au Canada.

Le Frère André deviendra donc, à compter du 23 mai, le bienheureux frère André, en vertu de sa béatification, qui constitue l'étape précédant la canonisation, après laquelle l'élu devient un saint.

Mgr Palmas a précisé que la cérémonie de béatification du frère André sera présidée au Vatican par le pape Jean-Paul II.

Pour sa part, le Père Bernard Lafrenière, porte-parole de l'oratoire Saint-Joseph, a déclaré que cette annonce par Rome constitue «la grande nouvelle que des milliers de personnes attendaient depuis plusieurs années».

Né le 9 août 1845 à Saint-Grégoire-d'Iberville, Alfred Bessette était le huitième enfant d'une famille de douze. Il perdit son père à l'âge de neuf ans, sa mère trois ans plus tard. Orphelin, sans instruction et de santé fragile, il travailla comme garçon de ferme et exerça divers métiers.

Voir page 18: Frère André

Les pompiers de Montréal n'ont mis qu'une dizaine de minutes hier après-midi à maîtriser un incendie qui s'était déclaré sur le toit de l'hôpital Fleury, dans le nord-est de Montréal. Des ouvriers effectuaient des travaux et des étincelles d'une torche à souder ont allumé le goudron du toit. Le dernier étage de l'institution, qui abrite des bureaux, a été évacué, mais il n'a pas été nécessaire d'évacuer les 240 patients qui se trouvaient à l'hôpital.

(Photo Jacques Grenier)

Dans un accident de la route

11 Canadiens trouvent la mort aux Philippines

(d'après AFP, AP et Reuter) — Onze touristes canadiens qui se rendaient visiter un guérisseur dans son village isolé ont été tués hier dans la collision de deux autocars sur une route tortueuse du nord des Philippines, a-t-on appris à Manille.

Les officiers chargés de patrouiller l'autoroute ont indiqué qu'il était très difficile d'identifier les victimes, carbonisées dans l'incendie qui a suivi la collision.

Parmi le groupe qui se rendait à Baguio, seuls trois hommes ont survécu à l'accident. Il s'agit de M. Wilfred Herbert Runza, 42 ans, originaire d'Edmonton, en Alberta, et de deux guides philippins, Steve Bolen et Apolonio Caratocha.

Cinq des 34 passagers chinois qui étaient à bord du second autocar ont été grièvement blessés.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures à Ottawa a déclaré qu'il ignorait l'identité des victimes alors que le *Vancouver Sun* mentionnait qu'un conseiller canadien à Manille, Mme Ingrid Hall, lui avait rapporté qu'elle avait expédié la liste des victimes à Ottawa.

Une délégation de l'ambassade canadienne à Manille, dirigée par le vice-consul Richard McTaggart, s'est rendue sur les lieux de la tragédie pour faire enquête.

Le journal canadien a ajouté que huit des victimes venaient de la Colombie-Britannique.

D'autre part, deux catastrophes ferroviaires, l'une en Algérie et l'autre en Inde, ont fait 194 morts et 200 blessés hier.

La petite gare de Bouhalouane à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Alger, présentait, hier après-midi, un aspect quasi apocalyptique après la catastrophe ferroviaire survenue la nuit précédente et qui a fait, selon un bilan encore provisoire, 131 morts et quelque 150 blessés dont certains très grièvement.

Des voyageurs étrangers se trouvent parmi les morts. Selon un responsable de la gendarmerie, il s'agit d'un médecin soviétique et de quelques touristes tunisiens.

La commission d'enquête qui se trouve sur place n'avait pas pu déterminer avec exactitude la raison pour laquelle le train de voyageurs «NS-1007» venant d'Alger et se dirigeant vers Oran, avec 450 passagers à bord, a percuté en pleine vitesse, vers une heure du matin, un convoi de marchandises stationné en gare.

Le train de voyageurs a littéralement éclaté, certains wagons pourtant de construction métallique, sont enchevêtrés sur le quai de la gare. D'autres, éventrés, sont couchés le long de la voie. La gare elle-même, a échappé de peu à la destruction, ayant été à peine écornée par les wagons projetés en l'air sous la violence du choc.

En début d'après-midi, les sauveteurs avaient dégagé toutes les victimes sauf le conducteur de l'un des convois dont le cadavre était toujours prisonnier de sa machine diesel déchiquitée.

Les blessés, parmi lesquels des femmes et des enfants, ont été transportés dans les hôpitaux des localités environnantes, après avoir été dégagés par des équipes de secours de la gendarmerie, de l'armée et de la protection civile.

Arrivés très rapidement sur les lieux, les sauveteurs ont travaillé toute la nuit à la lumière des projecteurs, dans des conditions particulièrement difficiles en raison des averses tombant par intermittance et de la boue. Des moyens matériels considérables ont été mis en place. Nombre de grues et de bulldozers ont été acheminés sur le terrain.

La mosquée du village a été transformée en morgue provisoire.

Dans l'après-midi, sous le regard hébété des habitants, encore sous l'effet de choc, les ambulances continuaient d'évacuer les morts enveloppés dans des couvertures tachées de sang.

Cette catastrophe, la plus grave enregistrée en Algérie depuis l'indépendance,

Voir page 18: Canadiens

Après un long entretien avec Begin

Autonomie: Haig parle de légers progrès

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — M. Alexander Haig, secrétaire d'État américain, a annoncé hier soir de légers progrès dans ses efforts pour réduire les divergences entre Israël et l'Égypte sur l'autonomie palestinienne.

Mais il a bien insisté sur le fait que ces progrès sont limités.

«De nombreuses difficultés existent, mais de légers progrès ont été accomplis. Je voudrais souligner le fait que (beaucoup) reste à faire», a déclaré M. Haig à la presse à l'issue d'un entretien de quatre heures avec M. Menahem Begin, président du Conseil israélien.

M. Haig est arrivé hier matin en Israël, pour sa deuxième visite ce mois-ci pour relancer les négociations entre l'Égypte et Israël.

Prié de dire s'il soumettrait de nouvelles propositions aux autorités du Caire, où il doit se rendre aujourd'hui, M. Haig a répondu qu'il était trop tôt pour en parler.

«Nous avons déjà réalisé des progrès, mais il y a encore beaucoup à faire, a déclaré M. Haig à la presse. Nous nous efforçons de rassembler les éléments. Toutefois, a-t-il ajouté, il n'y a pas de date-limite à nos discussions».

Interrogé sur les suggestions qu'il aurait apporté pour tenter de combler le fossé entre les positions égyptienne et israélienne, M. Haig s'est contenté de répondre qu'il était «venu avec des idées générales dans certains domaines précis».

De sources proches du premier ministre israélien, on indiquait qu'il avait été aussi «longuement» question des problèmes de la sécurité d'Israël.

Le ministre israélien de l'Intérieur, M. Yossef Burg, chef de la délégation de son pays dans ces pourparlers, avait précisé plus tôt, après 45 minutes d'entretiens avec le chef de la diplomatie américaine: «M. Haig a apporté des idées pour combler le fossé entre les conceptions de l'Égypte et d'Israël, certaines sont bonnes, d'autres sont à écarter. De toute façon, la négociation n'est pas facile».

Auparavant, M. Haig avait eu un entretien d'une heure et quart avec son homologue israélien, M. Yitzhak Shamir, entretien auquel participaient également le secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient, M. Nicholas Veliotis, l'ambassadeur spécial, M. Watt Cluverius, et les ambassadeurs des États-Unis au Caire et à Tel-Aviv, MM. Alfred Atherton et Samuel Lewis.

Au terme de cette première séance de travail, un haut fonctionnaire israélien a déclaré: «Il y a une volonté commune de tenter de progresser mais sans se fixer de date limite. Il y a deux semaines, le secrétaire d'État s'était contenté de poser des questions. Cette fois-ci, nous avons commencé à discuter».

Refusant d'entrer dans le détail des suggestions américaines, le haut fonctionnaire israélien a toutefois précisé qu'elles portaient, entre autres, sur la composition des pouvoirs du futur «conseil d'autonomie» palestinien dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza.

Les positions égyptienne et israélienne sur l'autonomie, rappelle-t-on, paraissent difficilement conciliables. M. Kamal Hassan Ali, chef de la diplomatie égyptienne, déclarait en effet samedi: «L'Égypte tend à mettre sur pied une véritable autonomie palestinienne en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est». Tandis que son homologue israélien, M. Yitzhak Shamir estimait mardi soir que son pays avait déjà fait assez de sacrifices en restituant le Sinaï et que c'était désormais à l'Égypte de faire des concessions sur la question de l'autonomie.

Par ailleurs, toujours selon le haut fonctionnaire israélien, il a été aussi question de la future force multinationale du maintien de la paix dans le Sinaï. Le secrétaire d'État américain a apporté des «clarifications» sur la participation de quatre pays européens à cette force (France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas) après consultation des quatre capitales concernées. L'affaire, remarque-t-on, n'est toujours pas réglée à moins de trois mois de l'évacuation finale du Sinaï par Israël (25 avril à minuit).

En fait, indique-t-on de source américaine autorisée, c'est davantage l'échéance d'avril qui préoccupe les États-Unis que le dossier de l'autonomie palestinienne.

«Il ne faut pas que le processus de Camp David s'arrête avec l'évacuation du Sinaï, a cependant déclaré à l'AFP un haut fonctionnaire américain. Or, l'impasse actuelle dans la négociation sur l'autonomie risque de laisser la porte ouverte à l'aventure».

Le secrétaire-d'État américain est attendu aujourd'hui au Caire pour une nouvelle visite de vingt-quatre heures dont, de l'aveu même du président Hosni Moubarak, on voit mal «ce qu'elle pourrait apporter de nouveau» quinze jours après un bref séjour qui n'avait pratiquement rien donné.

Interviewé il y a quelques jours par le quotidien *Al Akhbar*, le chef de l'État égyptien avait en effet déclaré qu'il recevrait volontiers M. Haig pour faire avec lui le point de ses discussions en Israël, mais qu'il «se demandait ce que le secrétaire d'État pourrait bien apporter de neuf avec lui».

Dans les milieux officiels égyptiens, on fait remarquer que ces entretiens auront lieu une semaine avant la visite du prési-

Voir page 18: Autonomie

Sharon voudrait frapper très fort au Sud-Liban

par Victor Cygielman

collaboration spéciale

JÉRUSALEM — Les dirigeants israéliens observent sans inquiétude et même avec une nonchalance teintée de mépris les efforts déployés par la Syrie pour amener l'Assemblée générale de l'ONU à voter une condamnation de l'annexion du Golan.

Rentré du Caire, le général de réserve Ariel Sharon, ministre israélien de la Défense, a pu rassurer ses collègues au gouvernement Begin sur les intentions véritables de l'Égypte, suite à l'annexion du Golan, «Les Égyptiens ne se moquent pas mal de ce qui peut arriver aux Syriens», dit Ariel Sharon. Le président Moubarak vient d'ailleurs de confirmer, dans une interview au Spiegel, que l'Égypte ne bougera pas, en cas de guerre israélo-syrienne.

Les milieux diplomatiques, ici, sont convaincus que les futures hostilités entre la Syrie et Israël ne commenceront pas au Golan, mais bien au Liban du Sud, cette région-charnière, où cohabitent et s'entre-déchirent chiites, druzes, chrétiens maronites et Palestiniens. Le général Sharon a informé les Américains qu'Israël n'a pas l'intention de provoquer quoi que ce soit au sud du Liban, mais «ne tolèrera plus aucune attaque contre les civils qui habitent cette région frontalière, au nord d'Israël». Voilà qui ne tranquillise nullement les États-Unis, conscients de la fragilité d'un cessez-le-feu à la merci du moindre incident, du moindre coup de feu.

Les Américains sont d'autant plus inquiets qu'ils ont eu vent des plans de Sharon concernant le Liban. Le ministre israélien de la Défense prendrait prétexte du premier tir palestinien au «katioucha» pour lancer une vaste offensive au sud du Liban — dont l'envergure serait bien plus importante que l'opération du Litani, en 1977. Et cela pour réaliser un triple objectif: 1) chasser les Syriens du Liban; 2) écraser, au passage, les forces militaires de l'OLP, dont la retraite vers la Syrie serait coupée par l'occupation de la «Bekaa» par les troupes israéliennes; 3) aider

Voir page 18: Sharon

Restaurant
Butch Bouchard
— grillades et fruits de mer de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Au coeur de la nouvelle cuisine québécoise . . .
Ouvert le midi et le soir du lundi au vendredi, ainsi que le samedi soir.
LA FERLOUCHE
Restaurant La Ferlouche
1345 rue Jarry est, Montréal — 721-1218

en bref...

■ Douze personnes ont été exposées à la radiation

ONTARIO (NEW YORK) (AFP) — Douze travailleurs de l'usine nucléaire Ginna d'Ontario au total ont été légèrement contaminés lors de la fuite qui s'est produite lundi, ont indiqué hier les responsables de la centrale. Les premières informations faisaient état de cinq personnes exposées aux radiations. Un porte-parole de la centrale a précisé qu'aucun de ces employés n'avait dû être hospitalisé, la contamination radioactive n'ayant touché que leurs vêtements. Le quotidien de Rochester, Times-Union, affirme dans son édition d'hier qu'une «bulle de vapeur» serait à l'origine de la fuite radioactive, comme cela avait été le cas lors de l'accident survenu à la centrale de Three Mile Island, en mars 1979. Citant M. John Arthur, ingénieur en chef de l'usine, le journal affirme que cette bulle s'est formée à la suite d'une soudaine baisse de pression du réacteur, empêchant ou ralentissant ainsi son refroidissement.

■ Portrait d'une victime

OTTAWA (PC) — Depuis 1961, la victime canadienne typique d'homicide a été un célibataire dans la vingtaine tué à coup de feu dans sa maison, à la suite d'une querelle avec des amis ou des connaissances. C'est le portrait que dresse le Centre canadien des statistiques judiciaires. De 1961 à 1980, ajoute le centre, il y a eu 9,202 meurtres, homicides et infanticides. Au cours de cette période, le taux des homicides a grimpé de 95% au Canada.

Le taux a été à la hausse de 1960 à 1975, mais a commencé à baisser depuis 1976, date à laquelle le Parlement a aboli la peine de mort.

Les statistiques des années 1975 à 1979 révèlent qu'avec 2.87 victimes par 100,000 habitants, le Canada s'est classé septième parmi 14 pays. La Belgique, avec un taux de 1.03 est au bas de l'échelle, tandis que le haut de l'échelle est occupé par les États-Unis avec un taux de 8.49, suivis de la Suède avec 4.48 victimes par 100,000 habitants.

■ Inondations au Pérou: 600 morts et 5,000 disparus

LIMA (AFP) — Plus de 600 personnes ont péri et quelque 5,000 ont été portées disparues, selon un bilan officieux, à la suite du débordement d'un lac situé sur le versant oriental des Andes au Pérou. La catastrophe a surtout affecté les villes d'Uchiza et de San Pedro de Chonta dans la vallée de Tocache, région située à 600 km au nord-est de Lima et 17 villages ont été rasés ou ensevelis sous des flots de boue. Des pluies torrentielles ont, semble-t-il, provoqué samedi à l'aube le débordement d'un lac, situé à 3,500 mètres d'altitude. Le flot se serait alors déversé dans la rivière Chontayacu, la transformant en un torrent furieux qui a inondé et ravagé toute la vallée de Tocache.

■ Douglas devra modifier les commandes des DC-10

WASHINGTON (AFP) — L'administration de l'aviation civile américaine vient de demander à la société McDonnell Douglas d'apporter, à titre de «précaution supplémentaire», certaines modifications aux commandes des ailerons de ses gros porteurs DC-10, a-t-on appris hier de source autorisée. Il s'agit essentiellement, précisait-on, de modifications destinées à mieux assurer le fonctionnement des commandes des ailerons en cas d'incident. Au cours des trois dernières années, rappelle-t-on, la rétraction subite des ailerons d'une aile, à la suite de la rupture d'un câble de commande due à la perte ou à l'éclatement d'un moteur, avait en deux occasions provoqué ou failli provoquer une catastrophe. Le 25 mai 1979, un DC-10 s'était écrasé à Chicago peu après le décollage, tuant 273 passagers, à la suite de la rupture d'un câble de commande d'ailerons provoquée par le «décrochage» d'un réacteur.

■ Une édition du «Globe» imprimée aux Maritimes

HALIFAX (PC) — L'édition nationale du «Globe and Mail» destinée aux provinces atlantiques sera imprimée à partir d'aujourd'hui à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Les exemplaires du journal réservés aux provinces atlantiques étaient imprimés à Ottawa, expédiés par camion à Montréal et de là par avion jusqu'à leur destination. L'édition imprimée à Moncton sera acheminée vers les points de distribution par camion, avion, autocar et traversiers-rail. L'établissement de Moncton est le cinquième point du réseau électronique qui imprime le journal à Toronto, Ottawa, Calgary et Vancouver. Le tirage de l'édition nationale du «Globe and Mail» a atteint 95,000 exemplaires depuis la création du réseau. Le tirage total du journal est supérieur à 350,000 exemplaires.

Les corporations réclament un contrôle décisif de la formation des professionnels

par
Rodolphe Morissette

Les 39 corporations professionnelles qui forment le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) réclament du ministère de l'Éducation un contrôle accru, voire décisif, sur la qualité de la formation des Professionnels.

C'est ce qui se dégage d'un avis sur la formation professionnelle que vient de remettre l'organisme au ministre, le Dr Camille Laurin. L'avis rappelle cinq principes relatifs au rôle des corporations dans la vie professionnelle et il formule une demi-douzaine de recommandations. Les uns et les autres, formulés sur un ton plutôt abstrait, se comprennent mieux si l'on en fait la lecture à la lumière des commentaires, plutôt cinglants, qu'exprime le CIQ sur des avis récents respectivement du Conseil des universités et de l'Ordre des professions du Québec sur des sujets analogues.

Un nombre important de corporations professionnelles sont associées, à titre consultatif, aux choix que font les établissements d'enseignement (cégeps et facultés universitaires) de programmes de cours, aux décisions qu'ils prennent touchant les stages et les examens professionnels. Règle générale, cette collaboration se fait moyennant l'existence de «comités de formation», sur lesquels siègent, de deux à quatre fois par année, des représentants en nombre le plus souvent paritaire des établissements d'enseignement, des corporations professionnelles et des étudiants.

Le CIR voudrait que de tels comités aient des pouvoirs décisionnels, a lancé hier le président du CIQ, M. Louis Roy. Une enquête faite auprès des corporations par le CIR en 1980 a démontré que le bilan de ces comités de formation «reste positif»; que la plupart des corporations en apprécient grandement le fonctionnement et que «la très grande majorité» des corporations qui n'en ont pas encore en désirent.

Toutefois, le Conseil des universités, dans un avis préliminaire publié en septembre 1980, réclamait une responsabilité exclusive des universités pour tout ce qui touche la formation initiale des professionnels. Les corporations n'auraient donc plus la responsabilité d'activités touchant la formation professionnelle qui seraient «préalables à l'obtention du diplôme conféré par l'université et qui leur donne accès».

Contrairement aux recommandations du Conseil des universités, le CIQ ne veut en rien reconnaître les employeurs «comme instances responsables» dans la formation professionnelle. Ce sont tout au plus «des intervenants» en l'occurrence. Précisons que le CIQ tient pour fondamental à la notion de «profession» le concept d' «auto gestion» et rappelle le rôle premier des corporations, qui consiste à «protéger le public».

Aussi, dit le CIQ, ces «nouveaux intervenants» que le régime du salariat a développés — «les employeurs et les syndicats», en plus de l'État, dont le rôle croît toujours, «posent des nouveaux problèmes» aux corporations... Celles-ci n'en veulent pas moins conserver «un rôle de surveillance sur le contenu des études et le contrôle de l'admission à l'exercice de la profession».

Aussi le CIQ recommande-t-il, entre autres, que tout changement à un programme d'études «pouvant donner ouverture à un permis» obtienne au pralable «l'accord» des corporations. Ces dernières veulent être «reconnues comme partenaires responsables de la formation des professionnels» avec les établissements d'enseignement.

La vedette du Salon de la jeunesse sera sans conteste le cube de Rubik

par François Barbeau

On apprenait à l'école à extraire la racine cubique. Les temps changent, et maintenant on y enseigne comment résoudre l'ardu problème que pose le cube de Rubik.

Ce n'est pas aussi simple que cela. Il ne s'agit pas de faire apprendre aux étudiants les manipulations nombreuses qui mèneront à la solution, mais à se servir du cube pour décrire des algorithmes, une séquence d'opérations exécutables par une machine pour parvenir à une solution, puis de les inscrire dans un programme d'ordinateur.

M. Jean-Claude Oriol, professeur de mathématiques et d'informatique au collège Marie-de-France, se sert du cube pour présenter l'informatique à ses étudiants.

Sa réputation a fait penser aux organisateurs du premier championnat de cube Rubik, qui se déroulera du 16 au 21 février en même temps que le Salon de la jeunesse au Vélodrome, à lui offrir le poste d'arbitre pour ce championnat.

Aux préliminaires, tous ceux qui réussiront le cube en moins de trois minutes seront qualifiés. Pour le quart de finale, il faudra accélérer le rythme, et réussir ce casse-tête en moins de 90 secondes. La demi-finale sera plus ardue encore, et seuls ceux qui auront réussi en moins d'une minute pourront accéder à la finale, qui se déroulera le 21 février de 15 h à 16 h.

Le gagnant participera à la finale du championnat canadien du cube, qui se tiendra à Toronto le 20 mars. Le champion canadien représentera le Canada au championnat mondial qui se tiendra aux États-Unis.

Le premier prix du concours québécois comprend, entre autres, un voyage à Toronto pour deux. Le deuxième prix... un voyage à la Baie James pour deux... De là à franchir le Rubicon...

Ceux qui iront au Salon de la jeunesse pour voir autre chose que les amateurs de cubes de Rubik seront servis à souhait; le parc Belmont doit y installer un manège, pardon, un supermanège; M. Peanut de la compagnie Lowney y défilera et offrira des échantillons de différents produits, «dont un tout nouveau sur le marché Québécois»; la compagnie Wrigley invite tous les jeunes gens à participer à son concours de «la chaîne la plus longue» ou de «la création la plus originale». Ce qu'il y a d'original dane ce concours, c'est que les oeuvres devront être fabriquées d'au moins 100 papiers d'emballage de couleurs des palettes de gomme à mâcher fabriquées par cette compagnie.

La Ouèrâsse fera des défilés de mode, les rôtisseries Au Coq serviront du poulet et, ultime distraction, le Service correctionnel du Canada poursuivra «sa démarche de sensibilisation du public, et plus particulièrement des jeunes, au fait carcéral» et montrera à son kiosque des photographies décrivant divers aspects de la vie derrière les barreaux. Une réplique d'une cellule sera sur place... Avis aux intéressés.

Heureusement que d'autres kiosques rachèteront le Salon, ceux de la CECM, du ministère de l'Éducation, de divers ordres professionnels, etc.

Le Salon de la jeunesse, il faut le dire, s'appelait il y a deux ans le Salon Disco.

La CSN dénonce l'étude de mortalité effectuée à la société Noranda de Rouyn

par Gilles Provost

La CSN a dénoncé hier avec virulence l'étude de mortalité effectuée par l'Institut Armand-Frappier auprès des travailleurs de la Société Noranda, à Rouyn, qui sont exposés depuis des années à de nombreux métaux toxiques: arsenic, plomb, cadmium, etc. Selon cette étude, les surplus de cancer du poumon se retrouveraient surtout chez les ouvriers peu exposés à ces poisons industriels et devraient donc avoir une autre cause, encore inconnue.

Qualifiant cette étude «d'outrage aux travailleurs et à l'épidémiologie», le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, le président du syndicat des travailleurs de Noranda, M. Jacques Labonté, et le président de la Fédération des mines et de la métallurgie, M. Pierre Dupont, ont conjointement demandé au gouvernement québécois d'entreprendre lui-même une nouvelle étude similaire, qui aurait plus de crédibilité.

Les représentants syndicaux se disent convaincus que cette étude n'a aucune valeur scientifique et fait partie d'une stratégie patronale pour semer le doute sur la valeur du bilan de santé qui a été réalisé par l'équipe de l'hôpital Mount Sinai, de New York, à la demande de la CSN et avec l'aide du gouvernement québécois. Ces résultats doivent être disponibles dans six semaines environ.

De façon générale, les syndicats trouvent inconcevable que le personnel de l'Institut Armand-Frappier ait été incapable d'atteindre la moitié des 2,000 travailleurs qui formaient l'échantillon à l'étude. (L'auteur de l'étude, Mme Lise Frappier-Davignon, attribue la difficulté au manque de collaboration des autorités gouvernementales.)

«Nous ne pouvons pas croire qu'il y a eu des efforts sérieux pour rejoindre tous les anciens travailleurs de la compagnie, soutient le président du syndicat, puisque les chercheurs n'ont même jamais pris contact avec nous pour obtenir l'aide dans ces recherches.»

M. Labonté a aussi souligné que la compagnie avait commandé cette étude à l'insu du syndicat et que ce dernier n'en a appris l'existence que par hasard, au moment où il a demandé au gouvernement d'entreprendre un travail similaire. On leur aurait alors répondu qu'il serait inutile de gaspiller les fonds publics en dédoublant une étude déjà en marche.

Pour sa part, M. Rodrigue a souligné que la CSN avait aussi rencontré des problèmes de ce genre lorsqu'elle avait étudié le sort des victimes d'amiantose mais qu'elle avait alors réussi à obtenir les informations requises en interrogeant les autres travailleurs et en faisant pression publiquement sur le gouvernement.

Interrogé à ce sujet, le directeur du Département de santé communautaire du centre hospitalier de Rouyn, le Dr Réal Lacombe, a indiqué au DEVOIR qu'il ne pouvait pas porter un jugement sur la valeur de l'étude parce qu'il y a manque trop de données importantes. «J'en ai fait parvenir copie à plusieurs spécialistes et j'attends leurs commentaires pour décider de la meilleur de l'étude parce qu'il y dit.

Selon la CSN, le rapport rendu public ressemble à un collage de textes disparates et il ne fournit aucun détail sur la durée d'exposition des travailleurs étudiés, sur leur âge, sur leur durée d'emploi, sur la façon dont ils ont été classés et sur le degré précis d'exposition aux substance toxiques.

Le syndicat dit avoir souvent demandé à la compagnie des informations sur les résultats de l'étude. «Encore en octobre dernier, dit le président du syndicat, on se faisait répondre qu'il n'y a aucun résultat disponible. Puis, brusquement, la compagnie publie ce rapport incomplet juste avant que la CSN obtienne les résultats de sa propre étude.» Or, le statisticien qui a oeuvré avec Mme Davignon a déclaré au DEVOIR qu'il ne pouvait commenter les résultats inscrits au rapport parce qu'il y a déjà «plus d'un an» qu'il a procédé à ces calculs et qu'il en a oublié les détails.

Quant à M. Kemal Wassef, responsable de la santé au travail pour la CSN, il dit avoir obtenu verbalement quelques informations préliminaires sur les analyses de sang et d'urine pratiquées l'an dernier sur les travailleurs de la Noranda. Selon lui, on aurait trouvé des taux élevés de toxiques chez les membres de 12 des 18 groupes d'emplois considérés. Dans quelques cas, les niveaux seraient suffisants pour provoquer une atteinte irréparable des fonctions biologiques, a-t-il dit.

KERO-SUN

Ce radiateur tranche joliment... votre compte de chauffage.

Les radiateurs Kero-Sun* entièrement portatifs sont économiques et peuvent vous donner

comfort en cas d'urgence!

- Rendement du combustible de 99.9%
- Ne dégagent ni fumée ni odeur
- Ne requièrent aucune cheminée
- Système d'allumage à piles
- Dispositif sécuritaire d'arrêt automatique
- Choix de 7 modèles différents

Modèle «Moonlighter» 8700 BTU à l'heure

Atelier Laminage Plus, 1569 rue Viel, 332-2167

Depuis un an déjà au coeur d'Outremont

Anjou QUÉBEC

poursuit son essor grâce à votre fidélité...

la véritable

BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE

Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages, ses pâtisseries...
Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine...

Rôti de porc

qualité Anjou-Québec
Sachez l'apprêter!

Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Voyez notre **vaste choix de fruits et de légumes frais.**

Découvrez notre comptoir de pâtisseries toutes fraîches et laissez-vous séduire!

Bien manger signifie

Anjou QUÉBEC

ou sa qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de $20.

A.G

"NOUS NE SIGNONS QUE DES VÊTEMENTS... QUI VOUS VONT À LA PERFECTION"

A.G

SOLDE DE COMPLETS ET DE TAILLEURS FAITS SUR MESURE TAILLÉS À LA MAIN

Chez nous la confection sur mesure se conjugue avec art et fiabilité en respectant les meilleures traditions

C'est toujours avec le même grand art que depuis 80 ans, nous vous présentons les plus beaux vêtements taillés sur mesure par nos propres maîtres-artisans dans nos propres ateliers. Vous pouvez vous fier à notre doigté d'expert quant au choix des coupes qui avantageront autant l'homme mince que l'homme de taille plus forte.

Professionnels et experts, nous mettons notre talent à votre service. Un maître-tailleur de notre équipe qualifiée prendra personnellement vos mesures, pour ensuite tailler et assembler un magnifique complet que vous essayerez pour un ajustement impeccable. Selon notre tradition, nous ne vous offrons qu'un produit fini parfait.

A.Gold & Sons ©

ORDINAIRE $375 ÉPARGNEZ $57 **$318** 2 POUR $630 ÉPARGNEZ $120

(supplément pour gilet et grandes tailles)

GILETS ord. $75 **$64** • VESTON SPORT ord. $285 **$238** • PANTALONS OU JUPE ord. $115 **$88**

Venez vite jeter un coup d'oeil sur nos plus nouvelles collections et tissus; c'est avec plaisir que nous vous accueillerons au magasin de votre choix.

• 388 o., STE-CATHERINE • LE CARREFOUR LAVAL • LES GALERIES D'ANJOU • 960 o., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • LES PROMENADES ST-BRUNO

AMERICAN EXPRESS — VISA — MASTERCARD — DINERS — CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

A.G

A.G

Dans le cadre de la semaine des non-fumeurs, c'était hier la journée où on demandait aux fumeurs de s'abstenir pendant au moins 24 heures. Or le premier ministre du Québec, fumeur réputé s'il en est un, était attendu par les photographes à l'entrée de la réunion du Conseil des ministres, hier matin. Son réflexe: que sa cigarette soit moins visible que d'habitude. (Photolaser PC)

Les négociations dans la construction risquent de débuter sans partie syndicale

par Paule des Rivières

Les syndicats de l'industrie de la construction ne sont toujours pas parvenus à s'entendre entre eux, à une semaine du début des négociations avec leur employeur.

Ce dernier, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), pourrait en conséquence n'avoir aucun vis-à-vis syndical autorisé pour négocier le renouvellement du décret de la construction, qui vient à terme au 30 avril.

Pourtant, la loi oblige le négociateur syndical à détenir un mandat de la moitié au moins des 92,000 employés de la construction qui participent au scrutin d'allégeance. Et, en novembre dernier, lors du maraudage, la FTQ-Construction a obtenu 46% des voix, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC) 24%, la CSN 19%, la CSD presque 10% et un tout petit syndicat de la Côte-Nord quelque 300 voix.

Les centrales se font des propositions qui ne rallient pas la majorité. Hier, c'était au tour du Conseil provincial de rendre public un projet de fonctionnement intercentrale, auquel la CSN n'est pas totalement opposée mais que la FTQ-Construction a dénoncé vigoureusement.

Le Conseil provincial demande notamment que le syndicat qui représente au moins 65% des membres d'un secteur soit le seul porte-parole syndical aux tables de négociation sectorielles. Le Conseil aurait ainsi le monopole pour sept des 23 secteurs (ou métiers) de la construction.

D'autre part, le Conseil provincial, tout comme la CSN, ne veut rien entendre du droit de veto que revendique la FTQ-Construction en ce qui touche les discussions à la table centrale, entre autres sur les salaires.

Le Conseil provincial ne partage d'ailleurs pas la position de la FTQ-Construction (née de la scission avec les Building Trades canadiens et américains) sur le salaire garanti. «Nous n'avons aucunement le mandat de négocier un salaire garanti», a déclaré hier le directeur du CPQMC, M. Maurice Pouliot.

Ce dernier estime également que la FTQ, en exigeant le droit de veto «veut se donner une majorité absolue qu'elle n'a pas obtenue du 4 au 8 novembre derniers (lors du maraudage)».

La CSN partage aussi cet avis mais refuse catégoriquement de s'associer avec la CSD. C'est là un obstacle majeur, faisait remarquer hier M. Pouliot, car sans la CSD il n'y a pas de majorité possible hors de la FTQ.

Plus le temps passe et plus devient vraisemblable une intervention du ministère du Travail, qui pourrait décider lui-même de la marche des pourparlers.

Par ailleurs, toujours dans la construction, des incidents violents se sont produits mardi à Joliette, où 350 à 400 syndiqués de la CSN, de la CSD et du Conseil provincial sont allés protester contre la compagnie PE-BEN Pipe-Line accusée de n'embaucher que des employés de la FTQ. Quelques autres incidents se seraient produits hier à Terrebonne.

Les libéraux fédéraux évaluent le coût du boycottage des conférences

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le caucus libéral fédéral du Québec a commandé une étude sur les conséquences du boycottage des conférences fédérales-provinciales décrété par le gouvernement du Parti québécois après la conférence constitutionnelle de novembre dernier.

Le président du caucus du Québec, M. Jacques Olivier, a soutenu hier qu'une telle étude s'impose parce que les 74 députés libéraux fédéraux du Québec doivent être doublement vigilants pour contrer ce qu'il appelle la «politique du pire» pratiquée par le gouvernement Lévesque.

«Le gouvernement du Parti québécois est inconscient parce que s'il ne réclame pas sa part, d'autres provinces vont essayer de s'accaparer des sommes disponibles», a-t-il soutenu.

M. Olivier cite en exemple les $11 millions disponibles pour la modernisation d'usines de papier au Québec et les $30 millions disponibles pour aider l'industrie touristique au Québec — dont une contribution du gouvernement fédéral à la construction du Palais des Congrès de Montréal — qui ne seront plus disponibles à la fin mars, «si le Québec ne vient pas les chercher».

L'étude doit être réalisée, dans un premier temps, par le service de recherche du caucus libéral, et, si nécessaire, par le gouvernement lui-même.

«Le gouvernement du Parti québécois se comporte comme si le Québec était déjà un État indépendant, ce qui est très dangereux pour tous les Québécois», soutient M. Olivier.

Selon lui, toutes les conférences fédérales-provinciales que le Québec boycotte depuis novembre dernier ont des incidences économiques.

«Quand le ministre de l'Agriculture, M. Garon, dit qu'il ne viendra pas à une conférence parce que l'agriculture ce n'est pas de l'économie, il dit aux agriculteurs du Québec que les sommes qui viennent du fédéral iront dans d'autres provinces parce que, lui, il ne participe pas à la conférence», a déclaré M. Olivier.

Le député de Longueuil a de plus affirmé que cette pratique du gouvernement québécois était un «dangereux précédent» et que c'est le caucus libéral fédéral qui devra réagir devant cette «absence de leadership» de la part du gouvernement péquiste.

«S'ils pratiquent la politique du pire, il faut que nous sachions combien cela coûte aux Québécois» a-t-il conclu.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a décrété un boycottage de toutes les conférences fédérales-provinciales après l'isolement du Québec lors de la conférence constitutionnelle de novembre dernier.

Depuis lors, cependant, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau a participé à trois conférences sur les accords fiscaux, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, à une conférence sur la commercialisation du poulet, et l'adjoint parlementaire du ministre du Travail, M. Robert Dean, à une conférence sur la formation professionnelle.

Le premier ministre René Lévesque doit participer la semaine prochaine, à la conférence fédérale-provinciale sur l'économie qui se tient à Ottawa.

■ Appui aux grévistes de la CTCUM: nuances de Rodrigue

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, n'a pas aimé l'article du DEVOIR, hier, affirmant qu'il avait appuyé la grève illégale à la CTCUM après que ses hautes instances se furent opposées à ce débrayage.

M. Rodrigue a rédigé hier un communiqué pour préciser que le bureau confédéral (50 membres) de la centrale ne s'était pas «prononcé» contre la grève.

«Les membres du bureau ont cependant demandé aux syndicats concernés de tenir compte de certains facteurs dans l'évaluation qu'ils avaient à faire dont les conséquences sur la population d'une grève des transports à ce moment-ci de l'année et les effets possibles de leur conflit sur de larges groupes de travailleurs et travailleuses qui auront à négocier avec l'état dans les prochains mois.»

Cela ne constitue pas, aux yeux du président de la CSN, une opposition en bonne et due forme à la grève illégale. Il rappelle en outre l'importance de l'autonomie des syndicats affiliés à la CSN, ici le syndicat des employés de bureau et celui des employés d'entretien de la CTCUM.

Le personnel du collège Ahuntsic réclame une tutelle sans attendre le rapport de l'enquêteur du ministère

par Angèle Dagenais

Les représentants de tous les syndicats du collège Ahuntsic — professionnels, professeurs, personnel de soutien, étudiants — ont joint leurs efforts hier pour exiger du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qu'il place le collège en tutelle «afin de stopper l'hémorragie financière» qui se poursuit dans cette institution depuis qu'est installée la présente administration, dirigée par M. Mounir Rafla.

La communauté collégiale a refusé d'attendre les conclusions de l'enquête qu'effectue présentement M. J.-M. Saint-Jacques, du ministère de l'Éducation, qui était précisément au collège Ahuntsic hier. M. Saint-Jacques affirme qu'il remettra son rapport la semaine prochaine au ministre et qu'il a rencontré les principaux groupes, cadres et employés ainsi que la firme des vérificateurs du collège. M. Saint-Jacques a déjà fourni au ministre un rapport d'étape verbal à la mi-décembre et indique que trois hypothèses se présentent actuellement à lui dans ce dossier: recommander une enquête publique de grande envergure, relever des lacunes existantes et recommander des mesures correctives, ou constater que tout est régulier. Il n'a pas indiqué lesquelles de ces hypothèses étaient à éliminer.

Les syndiqués et usagers du collège Ahuntsic soutiennent pour leur part que le dossier traîne en longueur et que la qualité des services s'est singulièrement dégradée depuis le début de l'année alors que le collège accuse une hausse de clientèle de ses étudiants réguliers. Des services importants d'aide pédagogique et financière aux étudiants ainsi que deux animateurs socioculturels ont été coupés ainsi que des bibliothécaires qui sont toutefois rappelés pour travailler «à contrat». Le syndicat des professionnels non enseignants, qui a été le plus durement affecté, ayant perdu sept de ses membres, affirme que la tâche du personnel de soutien doit subir le contrecoup des coupures de ces services professionnels et que les besoins croissants des étudiants ne sont plus comblés. Le syndicat prétend en outre que la direction du collège devrait se préoccuper beaucoup moins de son image internationale et des réceptions qu'elle donne à des invités de passage et davantage de sa «vocation éducative» et de sa clientèle québécoise.

A ce chapitre, le personnel du collège fait état dans un long communiqué des «partys» et «rencontres sociales» qui auraient coûté déjà $12,000 «en cette année d'austérité» alors que M. Laurin faisait part la semaine dernière dans un quotidien montréalais de son indignation face à un party de $4,000 tenu dans une commission scolaire. Le communiqué fait également état de nombreux voyages (sept à huit) effectués par le directeur général, M. Mounir Rafla, dans son pays natal, l'Égypte, en 1980 et 1981, d'une durée moyenne de deux semaines en pleine année scolaire, alors que celui-ci affirme ne jamais prendre de vacances.

Interrogé à ce sujet, M. Rafla indique qu'il est allé à plusieurs reprises en Égypte au cours des dernières années et que ce sont des voyages personnels qui n'ont jamais été faits aux dépens du collège. Il indique en outre qu'il prend des vacances, des journées de perfectionnement ou de maladie qu'il jouxte quelquefois à des congrès ou autres voyages d'affaires. Il rappelle que le collège Ahuntsic a une vocation industrielle et qu'il est appelé à recevoir des délégations et des invités qui justifient parfois des réceptions comme celles invoquées par les employés, au restaurant La Sila en février 1981 et qui a coûté $1,000. A cette occasion, M. Rafla recevait tout le conseil d'administration de la Fédération internationale du cinéma super 8.

LE R.E.E.R. DE LA CAISSE POPULAIRE ...UN PLACEMENT DOUBLEMENT HEUREUX!

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est se donner les moyens d'accumuler un capital en prévision d'une retraite financièrement confortable.

ÉCONOMIES D'IMPÔTS

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est diminuer ses impôts puisque tous les montants inscrits à votre épargne-retraite sont déductibles de votre revenu imposable.

À la caisse populaire Desjardins nous voulons faire du R.E.E.R. votre placement le plus heureux. Voici comment:

- Un choix d'options d'épargne-retraite
- Un taux d'intérêt vraiment concurrentiel
- Aucuns frais d'adhésion
- Un conseiller à votre service pour tout renseignement.

Disponible aux caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.
Venez nous rencontrer ou, encore, prenez 30 secondes et téléphonez-nous... cela pourrait bien être votre meilleur placement!

la caisse populaire desjardins

Avis public

OTTAWA, 27 JANVIER 1982

BELL CANADA – ÉMISSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES CONVERTIBLES

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est saisi d'une requête déposée par Bell Canada en vue de l'approbation du montant et des modalités de l'émission, vente ou autre disposition d'actions privilégiées convertibles de son capital-actions.

Il est prévu que l'émission proposée d'actions privilégiées convertibles dont l'approbation est demandée élargira la base du capital-actions de la compagnie en lui procurant un montant n'excédant pas deux cent cinquante millions de dollars ($250,000 000) qui s'intégrera aux fonds généraux de la compagnie et qui servira à payer une partie des dépenses de Bell Canada relatives à l'acquisition et à la construction de nouvelles installations et à l'amélioration de son réseau de télécommunications, et aussi à accroître le fonds de roulement.

La requête et les documents y afférents peuvent être consultés par tout intéressé pendant les heures ouvrables aux bureaux d'affaires de Bell Canada situés au 1050, côte du Beaver Hall, Montréal (Québec) et au 76, rue Adelaide, Toronto (Ontario), ainsi qu'aux bureaux du CRTC, Immeuble central, Les Terrasses de la Chaudière, bureau 561, 1, Promenade du Portage, Hull (Québec), et 1410 rue Stanley, 10 ième étage, Montréal (Québec).

INTERVENTIONS
Toute personne ou association désirant intervenir dans la présente requête peut le faire en envoyant une lettre au Conseil par courrier ou par porteur, avec copie à Bell Canada. Les lettres transmises par porteur peuvent être déposées aux endroits indiqués ci-dessus pour la consultation de la requête, tandis que les lettres envoyées par courrier doivent être adressées comme suit: M. J.G. Patenaude, Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2; et Me. E.E. Saunders, c.r., vice-président aux affaires juridiques et générales, Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall, Montréal (Québec), H3C 3G4.

La lettre d'intervention doit énoncer clairement la position de l'intervenant et contenir tous les renseignements à l'appui. Elle peut en outre préciser si son auteur désire comparaître à une audience publique éventuelle. Pour qu'elle soit prise en compte, la lettre d'intervention doit parvenir à Bell Canada et au Conseil au plus tard le 15 février 1982.

De même, Bell Canada doit faire parvenir au Conseil et à l'intervenant concerné une copie de sa réplique au plus tard le 17 février 1982.

PROCÉDURE À SUIVRE
Selon la nature des interventions et des répliques qu'il recevra dans les délais précités, le Conseil déterminera si une audience publique s'impose pour l'étude de la requête. Si tel n'est pas le cas, il rendra, au plus tard le 23 février 1982, une décision approuvant la requête en principe.

Si le Conseil détermine qu'une audience publique est nécessaire, celle-ci aura lieu le 23 février 1982; si tel est le cas, le Conseil en précisera à toutes les personnes et associations intéressées l'heure et l'endroit.

Cette audience aura pour but d'examiner les modalités de l'émission d'actions prévue, à l'exception des précisions quant au prix, à l'ampleur et aux autres conditions de l'émission, que fixera le conseil d'administration de la requérante après la fermeture des marchés des actions le 1er mars 1982. Le CRTC rendra une décision en principe dès la fin de l'audience.

Si le Conseil approuve en principe la requête, la requérante doit lui soumettre, le 1er mars 1982, l'information exacte quant au prix, à l'ampleur et aux autres conditions de l'émission. S'il n'y a pas de différence significative entre ces précisions et celles énoncées dans la requête, le Conseil donnera son approbation définitive le 1er mars 1982.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission

Le «fédéralisme» de Reagan inquiète déjà

WASHINGTON (AFP) — Ronald Reagan a commencé dès hier matin sa campagne pour faire approuver l'idée force de son message sur l'état de l'Union, une nouvelle répartition des responsabilités entre l'État fédéral et les pouvoirs locaux aux États-Unis.

«Je ne crois pas que ce sera très facile, a-t-il dit à la Maison-Blanche devant un groupe de responsables de télévisions locales. Mais même si la route est pleine d'obstacles, je pense que c'est la bonne».

Dans les deux mois qui viennent, il consacrera beaucoup de temps à défendre cette idée. Il voyagera beaucoup, recevra des centaines de maires, les gouverneurs, et s'adressera aux corps législatifs d'une demie douzaine d'États. C'est avec l'aide de ces pouvoirs que M. Reagan espère venir à bout des réticences que son plan rencontre d'ores et déjà au Congrès de Washington, y compris dans son propre parti.

Le président est visiblement très heureux du succès personnel que lui a valu sa prestation de mardi soir. Mais, souvent, ceux qui lui reconnaissent une parfaite maîtrise du petit écran, s'empressent d'émettre des doutes sur le fonds du problème. Son programme est dans la droite ligne de la pensée conservatrice de M. Reagan, ancien gouverneur de l'État le plus riche des États Unis, la Californie, qui estime que les forces actives de l'Amérique sont tenues en laisse par les abus du pouvoir central.

L'idée n'est pas nouvelle. En 1971, Richard Nixon avait consacré son message sur l'état de l'Union à la présentation d'une idée «révolutionnaire», le partage des revenus et des charges entre les Etats et Washington. Mais Ronald Reagan est persuadé qu'il a été élu pour le réussir, et que si l'Histoire ne retient qu'une chose de son passage à la Maison-Blanche, ce doit être celle-ci.

Le principe est le suivant: l'État fédéral transférera aux pouvoirs locaux d'ici 1988 la presque totalité de l'aide sociale actuellement co-gérée avec les États, sauf celle affectant la santé. Selon les tableaux présentés par la Maison-Blanche, l'opération se soldera par un résultat nul: 47,7 milliards de dollars seront donnés aux 50 États pour qu'ils prennent en charge les programmes d'aide, la somme qu'y consacre actuellement Washington.

Le gros problème intervient cependant immédiatement: rien n'obligera plus les gouvernements locaux à dépenser cet argent pour l'aide sociale. De plus, au-delà de la période de transition de 6 ans que M. Reagan s'est donnée (elle correspond, remarque-t-on au passage, à la fin d'un éventuel deuxième mandat), un fonds spécial d'environ 23 milliards de dollars qui sera alloué par Washington disparaîtra. Ensuite, les États devront se débrouiller par leurs propres moyens.

Les adversaires de M. Reagan affirment cependant qu'étant données les importantes disparités entre des États riches, comme la Californie ou les États producteurs de pétrole, et les États pauvres, ceux du Vieux Sud notamment, c'est la porte ouverte à l'injustice.

Certains États riches, comme le Texas, ont déjà des critères de répartition des richesses (certains disent que dans quelques années, ce sera une répartition de la pénurie) qui leur sont particuliers. Cet État n'affecte par exemple que 140 dollars par mois à une famille sans ressources, contre plus du triple en Californie.

«Ce gouvernement, a dit M. Reagan mardi soir, croit en l'intégrité, la décence et le profond bon sens des Américains de la base». C'est pourtant l'État fédéral qui avait dû intervenir, depuis les grandes années sociales de Franklin Roosevelt, pour qu'enfin de compte quelque 30 millions d'Américains reçoivent chaque mois un minimum vital.

D'autres couches de la population s'inquiètent de ce plan, pour des raisons qui tiennent plus à l'histoire. Les femmes, par exemple, qui ont dû souvent passer au dessus des conservatismes locaux pour faire reconnaître leurs droits, par Washington. Ou encore les Noirs, pour qui le mot «droit des Etats» signifie le retour à une époque où le racisme local, comme dans le sud du pays, prenait le pas sur la volonté égalitaire de Washington.

C'est avec des sentiments partagés que le monde des affaires a accueilli l'optimisme économique affiché par le président Reagan dans son message sur l'état de l'Union.

Comme le soulignait en effet hier le Wall Street Journal, M. Reagan a pris «un pari politique majeur», à savoir «que l'évolution de la situation économique au cours des prochains mois lui donnera raison de ne pas modifier sa politique économique... face à la récession, à la montée du chômage et à l'accroissement des déficits budgétaires».

Certains milieux d'affaires, représentés notamment par la chambre de commerce des États-Unis, affichent pour leur part une vive satisfaction.

Gromyko accuse

BERLIN (AFP) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères Andrei Gromyko a accusé hier soir les États-Unis de vouloir entraîner les autres pays occidentaux dans une politique «destinée à anéantir les précieux résultats obtenus pendant l'ère de la détente».

Les États-Unis ne tiennent pas compte des suites dommageables de cette politique pour les intérêts nationaux de ces pays, selon M. Gromyko, qui effectue une visite en RDA au lendemain de sa rencontre à Genève avec le secrétaire d'État américain Alexander Haig.

Washington cherche «à empoisonner l'atmosphère partout où se déroulent des négociations sur les problèmes les plus importants d'u présent, à Genève (euromissiles», à Madrid (CSCE) ou à Vienne (MBFR)», a-t-il ajouté.

Le ministre soviétique a reproché d'autre part au gouvernement américain de s'immiscer dans les affaires «strictement intérieures de la Pologne» pour faire de ce pays un foyer de tension en Europe.

«Une seule réponse, a dit M. Gromyko, peut être donnée à ceux qui cherchent à renverser le pouvoir du peuple dans la Pologne socialiste: personne ne réussira à ébranler la communauté des États socialistes».

Dans le toast qu'il a porté à l'issue d'un dîner offert par le chef du parti et de l'État est-allemand Erich Honecker, M. Gromyko a insisté sur l'importance qu'il attache aux mouvements pacifistes qui se développent «non seulement en Europe mais également dans d'autres régions du monde». Ils constituent, a-t-il dit, un facteur politique important, que personne ne peut ignorer.

M. Honecker avait auparavant évoqué «les efforts réfléchis accomplis par les pays socialistes afin de poursuivre les négociations Est-Ouest». Jamais, avait-il dit, la paix n'a été aussi fortement menacée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les Irlandais iront aux urnes

DUBLIN (d'après AFP et Reuter) — Le Parlement irlandais a été dissout hier soir et des élections ont été convoquées pour le 18 février prochain, a annoncé le premier ministre Garret Fitzgerald.

M. Fitzgerald a indiqué que le président de la République, M. Patrick Hillery, avait accepté sa demande de dissolution du Parlement, après que le gouvernement eut été mis en minorité lors du vote du budget.

Le Parlement nouvellement élu se réunira le 9 mars.

Jusque là, M. Fitzgerald et son gouvernement de coalition Fine Gael (centriste)/travailliste continueront d'assurer leurs fonctions.

Le gouvernement, a été battu d'une voix (82 voix contre 81) dès le vote de la première mesure du budget d'austérité présente par le ministre des Finances. Cette mesure concernait l'augmentation des droits de douane sur la bière et devait porter à 91 pence (environ 7,50F) la pinte de bière, qui coûte actuellement 89 pence.

Cette coalition ne maintenait sa majorité au Parlement sur le Parti d'opposition Fianna Fail de M. Charles Haughey, battu aux élections de l'an dernier, que grâce à une poignée de députés indépendants, qui ont retiré hier soir leur soutien au gouvernement.

L'OTAN soulagée: le dialogue continue

GENÈVE (Reuter) — Au lendemain des entretiens Haig-Gromyko de Genève, les partenaires européens de l'Alliance atlantique ont accueilli avec soulagement la volonté des États-Unis de poursuivre le dialogue avec Moscou, en dépit des tensions de la crise polonaise, estimait-on hier de source occidentale.

Les diplomates américains s'attendaient d'ailleurs à cette réaction favorable au sein de l'Alliance. «Les États-Unis ont pris grand soin de ne pas claquer la porte», a commenté un haut responsable de l'OTAN.

Bien qu'ayant exprimé de façon nette et résolue le point de vue américain à l'égard de la crise polonaise au cours des sept heures et demie d'entretien qu'il a eues avec M. Andrei Gromyko, on estime généralement que M. Alexander Haig a fait preuve de modération et de beaucoup de maîtrise au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue des conversations.

M. Haig a estimé que ses conversations avaient été bénéfiques du point de vue de la communication nécessaire à ce niveau ministériel entre l'URSS et les États-Unis, même en période de tension.

Il ne s'est toutefois pas privé d'ajouter que les relations soviéto-américaines étaient empoisonnées par ce qu'il a appelé «l'ombre grande et sombre» de la Pologne, qui se projette sur l'ensemble des contacts Est-Ouest, y compris les négociations sur la limitation des armements.

Aux yeux de beaucoup d'observateurs occidentaux, la rencontre Haig-Gromyko, qui avait commencé dans une atmosphère plutôt froide, s'est finalement mieux terminée que prévu.

Même si aucun progrès n'a pu y être enregistré sur des questions spécifiques, elle n'a pu y être enregistré sur des questions spécifiques, elle n'a rien fait pour exacerber la tension déjà vivre entre Moscou et Washington, et les diplomates estiment que les deux parties se sont laissé une marge de manoeuvre.

À son départ de Genève, M. Haig a répondu à des journalistes qui lui demandaient si c'était le retour à la guerre froide: «Tout n'est pas encore perdu».

Tout en indiquant clairement que l'ouverture d'une nouvelle série de négociations sur la limitation des armements stratégiques (START) dépendrait des développements en Pologne, M. Haig a déclaré que le président Ronald Reagan souhaitait beaucoup négocier et obtenir des réductions nucléaires substantielles.

Selon les commentateurs, les partenaires de l'OTAN seront déçus, mais non très inquiets, du fait que Washington et Moscou n'aient pas fixé de date pour les négociations START. Le secrétaire d'État américain a indiqué qu'elles s'ouvriraient quand «les conditions le permettraient».

Mais ils ajoutent que l'on est incontestablement soulagé que les deux parties aient l'intention de poursuivre les négociations de Genève sur les euromissiles, ouvertes le 30 novembre 1981, qui n'ont jusqu'à présent pas été directement affectées par la crise polonaise.

Les commentateurs estiment, par ailleurs, que les pays de l'OTAN regretteront probablement que rien n'ait été dit d'une éventuelle rencontre au sommet entre les présidents Reagan et Brejnev.

Le chancelier Helmut Schmidt, qui est un ferme partisan du dialogue et de la détente, a exhorté les leaders des deux superpuissances à se rencontrer d'ici peu.

Bien que M. Haig eut déclaré avant sa rencontre avec M. Gromyko qu'il ferait part à son interlocuteur de «l'indignation» des Occidentaux, les commentateurs pensent qu'il a mûrement pesé ses mots, afin de ne pas aviver la tension, tout en affirmant avec vigueur la position de Washington.

Hausses de prix en vigueur dès le 1er février en Pologne

LONDRES (AFP) — Les augmentations de prix des denrées alimentaires, du charbon, du fuel et de l'électricité, proposées par le gouvernement début janvier, vont entrer en vigueur le 1er février, a décidé hier le Conseil des ministres polonais.

Par exemple, selon la télévision de Varsovie, captée à Londres par les services d'écoutes de la BBC, les prix du beurre, du sucre, de la viande et du charbon vont tripler, voire quadrupler. Le beurre (17 zlotys la demi-livre actuellement) va passer à 60 zlotys, le sucre (10,50 zlotys le kg) à 46, le saucisson ordinaire (44 zlotys le kg) à 90, et le charbon (550 zlotys la tonne) de 1,700 à 2,200 selon la qualité.

Le Conseil des ministres a également indiqué que 28 millions de personnes pourraient bénéficier de compensations financières. Celles-ci, destinées à protéger les familles à revenus modestes, ne compenseront pas entièrement les hausses de ces denrées, a-t-il admis.

Ces décisions ont été rendues nécessaires par l'augmentation considérable des salaires et la chute de la production depuis 18 mois, précise le Conseil des ministres. La ration de beurre allouée aux enfants va être diminuée en raison de problèmes dans l'approvisionnement.

Par ailleurs, l'un des principaux conseillers de M. Lech Walesa, l'historien Bronislaw Geremek, 50 ans, a fait la grève de la faim pendant quinze jours, jusqu'à la fin de la semaine dernière, a-t-on appris hier à Varsovie dans les milieux de «l'opposition démocratique».

Appréhendé le 13 décembre, à la suite de la proclamation de l'état de siège, M. Geremek était interné à la prison de Baialoleka, dans la banlieue de Varsovie, où il partageait sa cellule avec le président d'une association d'aide aux détenus de droit commun créée dans le courant de 1981, Patronat, M. Anatol Lawina.

En fin de semaine dernière, il a été transféré au centre de détention de Drawsko (nord-ouest), où sont internés la plupart des intellectuels membres ou sympathisants de Solidarité, dans une maison de repos de l'armée.

On ignore les raisons exactes de la grève de la faim de M. Geremek qui, précise-t-on, n'a pas été nourri artificiellement. Toutefois on sait que les conditions d'existence des internés de Bialoleka s'étaient sérieusement détériorées depuis le début du mois de janvier, leur régime se distinguant de moins en moins de celui des prisonniers de droit commun.

Dans ces mêmes milieux de «l'opposition», on exprime les plus vives inquiétudes pour la vie de M. Jan-Jozef Lipski, 56 ans, ancien membre du KDR (comité d'autodéfense sociale), qui est en détention provisoire à la prison Rakowiecka de Varsovie, malgré un état cardiaque extrêmement précaire.

Accusé d'avoir participé à l'organisation d'une grève à l'usine de tracteurs d'Ursus (banlieue de Varsovie) le 14 décembre, M. Lipski avait comparu devant le tribunal de Varsovie du 5 au 15 janvier. Une commission d'experts médicaux l'ayant jugé inapte à déposer, son procès a été reporté d'un mois. Selon son médecin traitant, ses conditions de détention mettent sa vie en danger.

On cite également plusieurs «cas sociaux» d'enfants dont les parents ont été internés et qui sont menacés de troubles psychiques. C'est le cas notamment du fils d'Henry Wujec, ancien membre du KOR et membre du presidium de Mazowsze (section de Varsovie de Solidarité), qui a assisté à l'arrestation de sa mère, après celle de son père.

Âgé de 10 ans, l'enfant avait fait une crise de nerfs au début du mois alors qu'on lui refusait la permission de voir son père à Bialoleka où il s'était rendu avec sa grand-mère. Finalement, le commandant du camp avait autorisé l'entrevue.

En ce qui concerne les femmes, au nombre de quelque 250 à 300, elles auraient toutes été transférées dans une maison de repos de la presse, à Goldap, au nord de la Pologne, tout près de la frontière de l'URSS.

Nimeiri purge l'armée

KHARTOUM (Reuter) — Le maréchal Gaafar Nimeiri a ordonné la mise à la retraite d'office de 22 officiers supérieurs, a-t-on appris hier de source autorisée.

La liste des officiers écartés de l'armée n'a pas été publiée mais on croit savoir dans les milieux informés de Khartoum que cette mesure touche le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Izzedein Ali Malik.

Cette purge fait suite à la récente dissolution, sur ordre du chef de l'Etat, des instances dirigeantes de l'Union socialiste soudanaise et de l'élimination du «numéro deux» du régime, le général Abdel-Magid Hamid Khalil.

Ce dernier cumulait jusqu'ici les importantes fonctions de premier vice-président de la République, de ministre de la Défense, de commandant-en-chef des forces armées et de secrétaire général du parti unique.

Hier, le président Nimeiri s'est rendu inopinément à Assouan (Haute-Égypte) pour une rencontre-surprise avec le général Hosni Moubarak.

Les entretiens, qui ont eu lieu à la demande du chef de l'État égyptien, ont duré quatre heures. Les deux hommes ont examiné les besoins du Soudan dans les domaines économique et militaire à la lumière de la visite qu'effectuera à compter de mardi le président Moubarak à Washington.

Ils ont dressé une liste des besoins prioritaires de l'économie soudanaise, qui connaît un grave déséquilibre de la balance des paiements évalué à 550 millions de dollars cette année.

Au Caire, les milieux autorisés égyptiens sont inquiets sur l'évolution de la situation au Soudan, le plus allié du Caire dans le monde arabe, qui connaît une certaine effervescence depuis l'automne à la suite de l'introduction d'un programme économique d'austérité sur le Conseil du FMI. Les deux pays voisins sont liés par un traité de défense mutuelle.

Interrogé à l'issue de ses entretiens par les journalistes à l'aéroport d'Assouan, le maréchal Nimeiri a affirmé que la situation dans son pays «était aussi stable que possible». «Le fait que je suis ici avec vous démontre la stabilité du Soudan».

Interrogé sur la mise à l'écart du général Khalil et des 22 autres officiers supérieurs, il a déclaré que ces derniers avaient été incapables de servir les intérêts de la nation et qu'ils avaient été en conséquence remplacés. «Au Soudan, a-t-il dit, nous adorons changer périodiquement».

Le maréchal Nimeiri a ajouté ne pas craindre les récentes manifestations estudiantines contre la vie chère qui se sont déroulées à Khartoum et en province.

À Paris, le ministre soudanais des Finances, M. Ibrahim Mansour, devait évoquer hier les difficultés de son pays avec des représentants des États-Unis, des pays d'Europe de l'Ouest, du Japon et de certains pays arabes, dont l'Arabie saoudite.

À cette occasion, le Soudan, dit-on de source diplomatique occidentale à Khartoum, demandera une aide d'environ 375 millions de dollars.

De source diplomatique, on pense que si la réunion de Paris est couronnée de succès, l'ensemble de l'aide sera soumise au FMI lors de sa réunion de février à Washington.

le monde

■ Mise en garde à Cuba

WASHINGTON (Reuter) — Le département d'État américain a accusé hier Cuba d'avoir recours à des trafiquants de drogue colombiens pour faire parvenir des fonds et des armes aux guérilleros de ce pays.

En échange, les autorités cubaines autorisent des navires chargés de marijuana destinée aux États-Unis à mouiller dans les eaux territoriales de l'île, ont déclaré des responsables de la diplomatie américaine.

Le gouvernement cubain se serait entendu avec un trafiquant colombien dénommé Jaime Guillot Lara, actuellement détenu au Mexique, ont-ils dit.

Guillot aurait reconnu avoir passé des armes et de l'argent aux extrémistes de gauche du mouvement M-19 pour le compte de Cuba depuis 1980.

«C'est la première information sûre impliquant Cuba dans le trafic de drogue dont nous disposons», a déclaré un responsable.

Washington avait déjà accusé Cuba d'armer des guérilleros pour renverser différents gouvernements sud-américains, dont la junte militaire du Salvador.

Les responsables du département d'État ont dit que Guillot s'était rendu deux fois à Cuba depuis octobre dernier. «Au cours de sa deuxième visite il a reçu 700,000 dollars du gouvernement cubain» pour acheter des armes pour le M-19, ont-ils ajouté.

«En retour, les Cubains ont facilité les activités de son organisation en permettant à des navires chargés de marijuana de mouiller dans les eaux cubaines en attendant des bateaux de ravitaillement en provenance des Bahamas et de Floride», ont-ils également dit.

Selon les responsables, Guillot a également admis qu'un chargement d'armes devait être prochainement livré à un groupe, non précisé, d'extrémistes boliviens.

■ Raid sur Amol: 56 tués

LONDRES (Reuter) — L'attaque par un groupe de rebelles de la station balnéaire iranienne d'Amol, sur la mer Caspienne, mardi, a fait 56 morts, a indiqué hier le quotidien de Téhéran *Ettela'at*.

Selon le journal, 34 rebelles, quatorze civils, et huit gardiens de la révolution ont été tués dans les affrontements.

Selon des habitants contactés par téléphone, les écoles et la plupart des boutiques étaient toujours fermées hier et les forces de sécurité surveillaient les bâtiments administratifs importants et les grandes routes.

Le raid aurait aussi fait au moins 45 blessés, a-t-on indiqué de source proche des hôpitaux, contactée par Reuter.

Radio-Téhéran a affirmé que les assaillants étaient à la solde des Américains et que les forces de sécurité avaient commencé à quadriller les forêts avoisinantes.

Un policier a estimé que les assaillants appartenaient à un groupe peu connu Sarbedaran, du nom d'un ancien groupe nationaliste en rébellion contre les maîtres arabes de l'ancienne Perse.

Cette attaque était la plus audacieuse menée depuis le début de la violente campagne lancée contre le gouvernement par les extrémistes de gauche l'été dernier.

L'exécution de treize d'entre eux à Khorramabad, dans l'ouest du pays, a par ailleurs été annoncée par la radio locale.

■ Échec aux avions espions

WASHINGTON (Reuter) — Des avions de chasse américains ont intercepté mardi deux bombardiers soviétiques qui, venant de Cuba, avaient pénétré dans l'espace aérien américain pour observer les essais du nouveau porte-avions nucléaire Vinson a annoncé hier à Washington des responsables du département de la Défense.

Les deux avions-espions soviétiques ont été reconduits à Cuba par les F-15 américains.

L'été dernier, des appareils de la marine américaine avaient déjà intercepté à deux reprises des appareils soviétiques qui se dirigeaient vers le porte-avions Independance en manoeuvres au large de la Floride.

■ Base aérienne attaquée

SAN SALVADOR (Reuter) — Une centaine de guérilleros de gauche ont attaqué hier une base aérienne près de San Salvador et gravement endommagé un avion et deux hélicoptères fournis par les États-Unis, a-t-on appris de source informée.

Un porte-parole militaire a refusé de confirmer l'ampleur des dégâts, mais il a déclaré que l'attaque n'avait fait aucune victime dans les rangs de l'armée.

L'aéroport servait de base à de nombreux conseillers militaires américains arrivés l'année dernière au Salvador. Un porte-parole de l'ambassade des États-Unis a déclaré qu'aucun officier américain ne s'y trouvait lors de l'attaque.

La plupart des conseillers ont déjà quitté le pays, a-t-il ajouté. Seule une trentaine d'officiers américains se trouvent encore au Salvador.

L'attaque n'aurait fait aucune victime dans les rangs des guérilleros.

guérin
l'éditeur qui édite

Initiation à l'informatique
Georges Chassé
483 pages 15,00$

Cet ouvrage est une excellente introduction à l'informatique. L'auteur analyse d'une façon très détaillée et très pédagogique des notions essentielles de l'informatique et donne à l'étudiant la possibilité d'évaluer lui-même son apprentissage et d'avancer à son propre rythme. Ce livre contient plusieurs exemples qui sont tirés de la vie courante.

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Draperies...
Contemporaines et traditionnelles
La plus grande spécialiste de draperies tissées à la main au Québec depuis 1949
Boutique L'Artisane Inc.
165 est, rue St-Paul, Vieux-Montréal, 861-7697

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

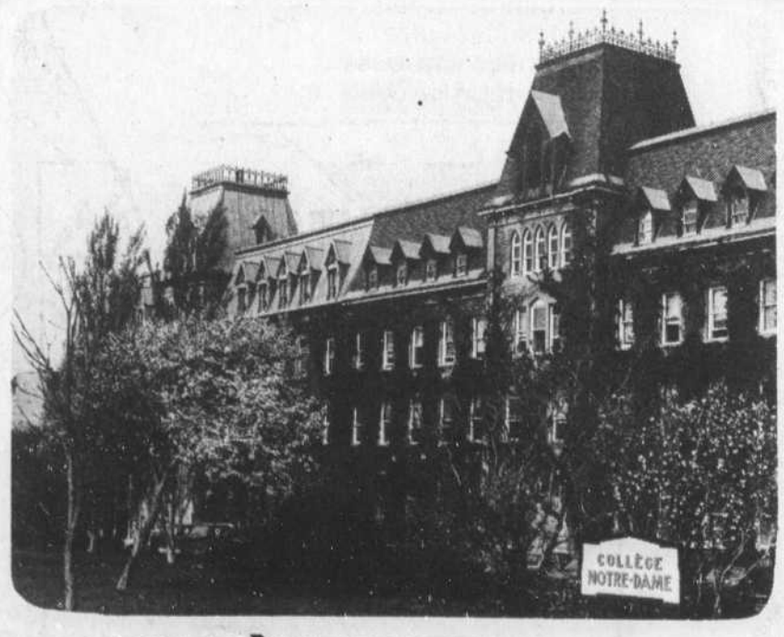

COLLÈGE NOTRE-DAME
3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT
Sous la direction des Frères de Ste-Croix
GARÇONS: Secondaire I à V — FILLES: Secondaire I, II et III

EXAMENS D'ADMISSION:
Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30
Le samedi 30 janvier 1982

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.
Frais d'examens: $8.00.

Un comité des Communes plaide pour les réfugiés salvadoriens au Honduras

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Parqués dans des camps de réfugiés au Honduras, des milliers de Salvadoriens vivent dans la crainte quotidienne de se voir torturés, enlevés ou même mis à mort par des expéditions punitives de l'armée salvadorienne.

Revenant tout juste d'une mission d'observation de six jours au Honduras, une délégation de trois députés fédéraux recommande que le Canada mette tout en oeuvre pour inciter le gouvernement du Honduras à signer l'accord des Nations-Unies pour la protection des réfugiés. La délégation recommande aussi que l'on renforce les mesures de protection dans les camps situés près des frontières salvadoriennes.

Le député libéral Warren Allmand, le conservateur Joe Reid et le néo-démocrate Dan Heap ont passé près d'une semaine avec le président d'OXFAM Canada, M. Meyer Brownstone, à observer les conditions de vie des réfugiés salvadoriens au Honduras.

La guerre civile particulièrement cruelle qui ravage le Salvador a poussé plus de 200,000 personnes à quitter ce pays et près de 20,000 d'entre eux se trouvent désormais dans les trois camps du Honduras non loin de la frontière.

«Nos entrevues avec plusieurs réfugiés confirment que l'armée du Salvador et des groupes para-militaires ont traversé la frontière sans rencontrer de résistance pour enlever, torturer et tuer des réfugiés qui se trouvaient sur le territoire du Honduras,» a dit M. Brownstone en conférence de presse.

«Les droits de l'Homme sont dans une situation très précaire dans ces camps», affirme la délégation. Selon M. Brownstone, l'armée du Honduras demeure indifférente aux gestes posés par ces commandos punitifs qui n'hésitent pas à s'attaquer aux Honduriens qui aident les réfugiés.

Pour la délégation, il est vital que la zone de la frontière puisse demeurer ouverte pour accueillir de nouveaux réfugiés et cette question devrait être discutée par le ministre d'état aux Relations extérieures, M. Pierre DeBané, qui se trouve présentement au Honduras pour l'inauguration du nouveau gouvernement.

«Les Nations-Unies n'ont que quatre personnes pour surveiller 200 kilomètres de frontière», a dit le néo-démocrate Dan Heap, selon lui le gouvernement du Honduras devrait s'engager à protéger les réfugiés.

Bien que l'élection salvadorienne de mars prochain n'ait pas constitué le but de leur observation, les membres de la délégation se sont dit convaincus qu'elles ne pourront se dérouler normalement.

Jusqu'ici, le gouvernement canadien a toujours affirmé que ces élections pouvaient dénouer l'impasse entre l'armée du général Duarte et les troupes populaires sandinistes. «Il est impossible que des élections aient lieu normalement au Salvador en mars, les gens de l'opposition ont toujours peur de se faire tuer», a dit M. Allmand.

En décembre dernier, des représentants du Haut commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies ont effectué plusieurs visites à l'un des camps de la frontière qui venait d'être relocalisé. Ils ont constaté «une absence totale des conditions minimales au niveau humanitaire et sanitaire, nécessaires pour recevoir des réfugiés.»

L'Office des producteurs de lait passe par les sports pour promouvoir la consommation

par André Tardif

Dans le but d'amener les jeunes Québécois à boire plus de lait qu'ils ne le font actuellement, l'Office des producteurs de lait du Québec (OPLQ) a décidé de participer activement à leur développement sportif et culturel dans une campagne de promotion à deux volets.

Le président de l'OPLQ, M. Réjean Grégoire, vient en effet d'annoncer, sans toutefois en préciser l'implication financière, que l'organisme qu'il dirige, né l'an dernier de la fusion des deux fédérations de producteurs de lait (nature et industriel), commanditera d'une part le tennis et le patinage à roulettes chez les jeunes, et d'autre part, contribuera à la popularité du réseau de radio-étudiante dans 148 des 200 polyvalentes du Québec.

M. Grégoire a en effet révélé que si le lait était la boisson la plus consommée (37%) par les adolescents québécois (13-20 ans), qu'ils le buvaient par goût (54%) et par souci d'une bonne santé (38%), ils consomment à peine la moitié du lait que ne le recommande Nutrition Canada.

Selon l'OPLQ, c'est entre 13 et 18 ans que se situe la période critique de diminution du lait, la norme recommandée par le Guide alimentaire canadien étant de un litre par jour et la consommation réelle moyenne atteignant à peine 600 millilitres.

La statistique indique aussi que les jeunes adultes (21-29 ans), qui composent 17.5% de la population québécoise (contre 15.5% pour les adolescents), préfèrent l'eau (24%) et le café (17%) avant le lait (15%). Suivent les boissons gazeuses (13%) et la bière (12%).

Au lieu de s'engager dans une campagne de publicité massive dont les jeunes ne seraient pas les premiers bénéficiaires, l'OPLQ a choisi d'investir ces sommes et ces énergies dans une série de programmes favorisant la participation active et l'épanouissement du public visé, a expliqué M. Grégoire.

Certaines de ces activités sportives et culturelles, regroupées sous l'identification générale de la *Voie lactée*, sont déjà en marche, et d'ici quelques semaines, l'ensemble de la jeunesse étudiante québécoise aura été conviée à y participer.

Pour la radio-étudiante qui rejoint 308,000 jeunes du niveau secondaire, l'OPLQ offre notamment un magazine d'une durée de 15 minutes et réalisé selon les goûts, les attentes et les aspirations des étudiants. Un concours de radio-roman sera lancé à la fin de la saison, avec un voyage à l'étranger comme prix au gagnant.

Côté sportif, la *Voie lactée* s'adresse aux quelque 175,000 adolescents québécois qui pratiquent le tennis, en leur fournissant l'occasion de participer à des tournois de masse et d'élite à l'échelle régionale. En outre, à l'intention des 325,000 jeunes de 11 à 17 ans qui fréquentent les centres de patinage à roulettes du Québec, une troupe de démonstration d'une vingtaine de patineurs parmi les meilleurs jeunes Québécois parcourera la province, et une école de formation d'instructeurs sera mise sur pied pour aider à populariser cette discipline.

Indiens du Canada: la Cour de Londres rend jugement aujourd'hui

LONDRES (PC) — C'est aujourd'hui que la Cour d'appel de Londres doit rendre son jugement dans la cause des Indiens canadiens qui soutiennent que la Grande-Bretagne est toujours responsable de leur protection.

Le débat en deuxième lecture à la Chambre des communes britannique sur la résolution canadienne destinée à amender et à rapatrier la constitution a été retardé en attendant l'issue de cette cause. Celle-ci pourrait avoir des incidences considérables pour le lobby indien à Londres et pour le problème des droits indiens en général, de même que pour le Canada et la Grande-Bretagne.

L'appel logé par l'Association des Indiens de l'Alberta à laquelle se sont jointes subséquemment les associations indiennes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, conteste l'opinion du gouvernement de Londres selon laquelle la Grande-Bretagne n'a aucune obligation à l'endroit des autochtones du Canada avec lesquels de nombreux traités ont pourtant été conclus au nom de la couronne britannique.

Au cours des quatre jours de délibérations devant trois juges, dont Lord Denning, le procureur des Indiens, Me Louis Blom-Cooper, a soutenu que les traités et autres responsabilités dévolues au gouvernement britannique n'ont jamais été transférés au Canada.

Pour leur part, les procureurs des gouvernements de Londres et d'Ottawa ont riposté que la majorité de ces responsabilités n'ont jamais incombées à la Grande-Bretagne pour commencer mais au Canada lui-même.

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes
84, NOTRE-DAME OUEST, 4 e ÉTAGE
• optométrie générale
• lunetterie
• lentilles de contact
Rendez-vous:
845-2987

Jouez à économiser avec le Prêt-à-partir d'Air Canada!

1 Départ
2 AIR CANADA vous dépose à CALGARY. Payez le plus bas tarif: 246$. Et glissez à la case 7.
3 AIR CANADA vous dépose à Vancouver. Votre Prêt-à-partir vous coûte aussi peu que 291$. Sautez à la prochaine case.
4 Whistler. 8 jours à WHISTLER. Autocar entre Vancouver et Whistler, hôtel et 5 jours de remonte-pentes compris. À compter de 389$ par personne occupation double.
5 VOUS ÊTES PERDU? Demandez notre brochure Skifari, consultez votre agent de voyages ou AIR CANADA.
6 Jasper. 7 nuits à JASPER. Hôtel, remonte-pentes pendant 6 jours et une auto de location (compacte, 7 jours avec 1500 kilomètres gratuits). À compter de 319$ par personne occupation double.
7 Banff. Chance! 8 jours à BANFF. Autocar entre Calgary et Banff, hôtel et 6 jours de remonte-pentes à compter de 269$ par personne occupation double.
8 AIR CANADA vous dépose à EDMONTON. Tarif mini: 246$. Prenez le remonte-pentes vers la case 6.
9 VOUS N'ÊTES PAS SKIEUR? Prenez un escompte supplémentaire sur le tarif de votre séjour Skifari à Banff, Jasper ou Whistler.
10 Supernoliprix. Seul le Prêt-à-partir d'Air Canada vous donne de 35% à 60% de rabais Supernoliprix sur 31 destinations au Canada.

Règles du jeu
Faites votre réservation 7, 14 ou 21 jours à l'avance selon l'itinéraire. Pour un court séjour, vous pouvez revenir dès le premier dimanche suivant votre départ ou 7 jours après, selon la destination. Longues vacances, maximum 60 jours. Pénalité de 100$ en cas d'annulation ou de 30$ en cas de changement sur Calgary, Edmonton et Vancouver. Pénalité de 20$ en cas d'annulation ou de changement sur les autres destinations. Taxes d'aéroport non comprises. Les tarifs peuvent varier, selon l'hôtel ou la saison.

Vous gagnez quand vous avez économisé avec le Prêt-à-partir d'Air Canada pour Vancouver, Edmonton et Calgary.

Vous gagnez quand vous avez passé...
- 8 jours à Banff pour **515$** (avion, autocar, séjour Skifari et ski compris)
- 8 jours à Jasper pour **565$** (avion, auto, séjour Skifari et ski compris)
- 8 jours à Whistler pour **680$** (avion, autocar, séjour Skifari et ski compris)

En vigueur jusqu'au 28 février 1982. Mais faites vite, le nombre de places est limité.

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec

Le Prêt-à-partir, Supernoliprix et Skifari sont des marques de commerce d'air Canada.

Les déchets d'une usine de papier seront transformés en nourriture pour animaux

par Gilles Provost

Pour commencer, une installation-pilote de $1.5 million transformera en nourriture pour animaux tous les déchets solides (et polluants) d'une usine de papier de Colombie-Britannique.

Ensuite, si tout va comme prévu, on espère inonder le monde entier de petites installations similaires, conçues au Canada et capables de transformer en aliments les gigantesques quantités de déchets végétaux dont le tiers-monde ne sait que faire: écales d'arachides, grains de café, sciure de bois, paille, résidus de canne à sucre, etc.

Voilà le projet fascinant qu'ont dévoilé cette semaine à Montréal une équipe de chercheurs de l'Université de Waterloo, en Ontario, et la firme de génie-conseil Envirocon Ltd, de Vancouver.

Cette technologie prometteuse a été créée au Centre de développement des procédés de transformation de l'université, sous la direction du professeur Murray Moo-Young.

Au bout de dix ans de labeur, cette équipe a réussi à identifier un champignon comestible microscopique capable de digérer la cellulose à l'état naturel. Elle a aussi mis au point un «réacteur biologique» qui permet d'accélérer la croissance de ces champignons minuscules à un point tel qu'il devient possible de fabriquer une demi-tonne de protéines en quatre heures à partir d'une tonne de déchets de bois. Les compagnies de papier dépensent déjà $20 par tonne pour récupérer ces déchets polluants.

La prochaine étape, confiée à Envirocon, consiste à fabriquer une installation-pilote qui produira environ 200 livres de protéines par jour. Ce réacteur est déjà en construction à Vancouver et devrait être terminé d'ici quelques mois mais on n'a pas encore décidé quelle compagnie de papier l'utilisera pour traiter ses déchets ligneux. L'appareil aura une vingtaine de pieds de hauteur et 15 de diamètre.

Le gouvernement fédéral assume environ les trois quarts des frais de mise au point de cette technologie et on poursuivra en parallèle des études sur la croissance de divers types d'animaux alimentés à 50% avec ce nouvel «aliment synthétique» riche en protéines, en minéraux et en gras.

Selon le professeur Moo-Young, des études préliminaires ont montré que de petits animaux (rats, etc) grandissaient beaucoup plus vite lorsqu'on leur donnait ce nouvel aliment synthétique que lorsqu'on les alimentait avec de la moulée de soya.

Pour l'instant, on ne s'intéresse qu'à la fabrication du produit et il restera ensuite à le traiter pour améliorer son apparence (goût, texture, couleur, etc.). Évidemment, il pourrait sans doute servire même à l'alimentation humaine, assure-t-il.

Ce n'est pas la première fois que des compagnies proposent des systèmes pour obtenir des substances alimentaires à partir de pétrole, de cellulose, d'amidon ou de sucres. Toutefois, il semble que ce soit la première fois qu'on propose un système de biodigestion capable d'assimiler directement des fibres solides, ce qui simplifie grandement le procédé et le rend accessible en petit format, pour les pays du tiers-monde.

Normalement, en effet, les matières fibreuses doivent être d'abord liquéfiées à grands frais avant de pouvoir être assimilées par des microbes. Au contraire, les champignons microscopiques retenus par l'équipe de l'Université de Waterloo sont capables de faire le travail eux-mêmes grâce à une sorte d'enzyme qu'ils sécrètent et qui prédigère en quelque sorte les fibres végétales.

Enfin, ces champignons se développent à 37 degrés C et peuvent survivre à de fortes variations d'acidité ou de température, ce qui les rend très intéressants sur le plan industriel. Selon le professeur Moo-Young, le fait qu'ils soient naturels offre aussi une grande sécurité: on connaît leur stabilité et il y a moins de risque de faire face à des mutations spontanées qui amèneraient inopinément la production de substances toxiques.

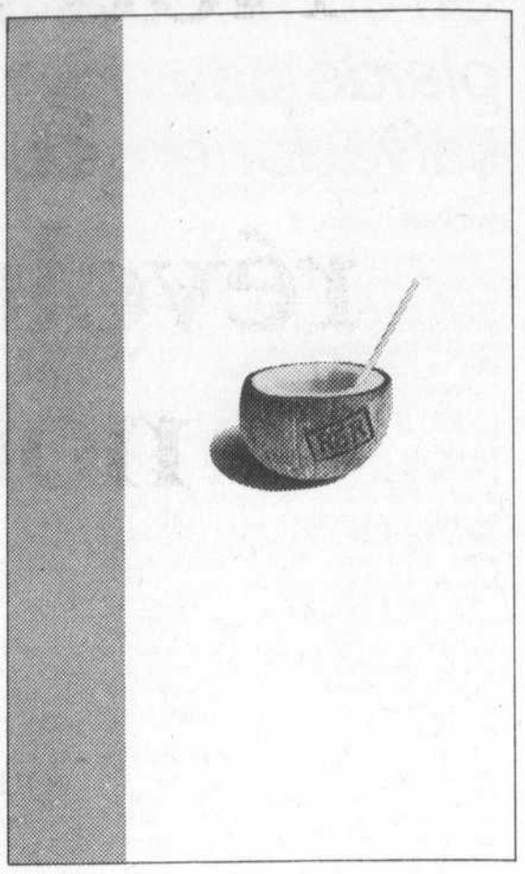

L'assurance-vie ne paie pas après un suicide et le juge est d'accord

par Bernard Morrier

Une résidente de Beloeil, dont le mari avait péri sous une rame de métro, dans la station Berri-de-Montigny, le 28 décembre 1976, ne pourra toucher une somme de $90,000, prévue par une police d'assurance dans le cas de blessures corporelles accidentelles, puisque la preuve soumise devant le juge Roger Ouimet, de la Cour supérieure, a démontré que le défunt s'était suicidé.

Dans sa poursuite, la veuve du suicité, qui s'était identifiée comme seule et unique héritière de celui-ci, avait soumis avoir rempli toutes les obligations envers la compagnie d'assurances Mutual of Omaha, qui, aux termes d'une police d'assurance-groupe, prévoyait une indemnité de $90,000 dans le cas de décès de l'assuré résultant de blessures corporelles.

En refusant de payer, Omaha avait soumis en outre que, depuis 15 ans, des soins médicaux étaient dispensés à l'assuré contre son état dépressif, tandis qu'il faisait usage de médicaments spécifiques à sa condition.

Selon l'assureur, le mari en cause, qui s'était jeté devant la rame de métro au moment de son entrée en gare, s'était ainsi infligé une mort volontaire, prévisible et préméditée, le tout équivalant à un suicide, ce qui constitue l'antithèse d'une blessure corporelle accidentelle. De plus, le certificat d'assurance prévoyait l'exclusion particulière du suicide ou de toute tentative du genre, que l'assuré soit ou non conscient de ses actes.

Enfin, on a soutenu que la réclamation était prescrite, l'action ayant été intentée plus de 15 mois après la production des preuves de réclamation.

Durant le débat, le procureur de l'assureur avait soumis renoncer à la clause touchant le suicide pour refuser de payer, rappelant que, selon l'article 2532 du Code civil, le suicide d'un assuré n'est pas cause de nullité, mais qu'il fallait cependant retenir qu'on se trouvait devant un cas de blessures mortelles qui n'étaient pas accidentelles.

Après avoir entendu les deux parties, le juge Ouimet retient que le décès de l'époux de la demanderesse n'est pas attribuable à un accident et, comme en fait foi également une abondante jurisprudenoe, ne saurait par conséquent être indemnisé suivant les dispositions de la polioe d'assurance qui parlait bien de décès imputable à des blessures corporelles accidentelles.

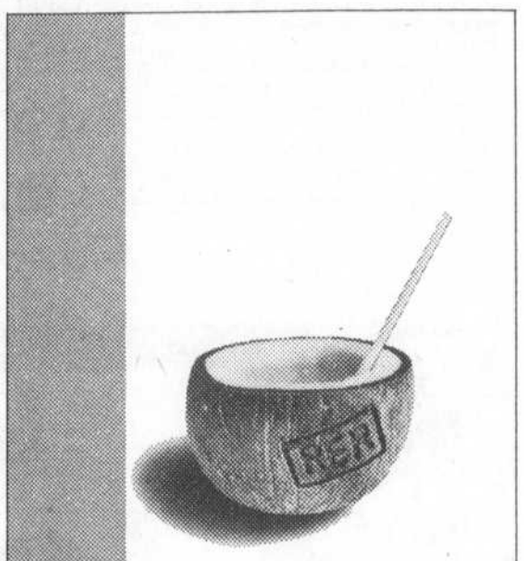

HÔTEL-DIEU DE SAINT-JOSEPH

POSTES VACANTS
pour

Médecins omnipraticiens, pédiatre et interniste

L'Hôpital Hôtel-Dieu de St-Joseph de Campbellton requiert les services de médecins omnipraticiens, d'un pédiatre et d'un interniste.

Notre institution se trouve à Campbellton, localité située sur les rives de la rivière Restigouche aux limites sud-ouest de la Gaspésie et de la péninsule acadienne.

Paradis des pêcheurs et des chasseurs, les principales localités environnantes du Nouveau-Brunswick et du Québec offrent aux sportifs une variété d'autres activités organisées telles de ski de fond, ski alpin, patin, baseball, etc. etc.

Diverses sociétés culturelles locales et provinciales présentent régulièrement des spectacles artistiques sur une base hebdomadaire ou bi-mensuelle.

L'Hôpital Hôtel-Dieu peut offrir aux candidats qualifiés l'aide nécessaire à leur réinstallation, salaire garanti et l'assistance afin de mettre sur pied une pratique médicale.

Les candidats doivent être détenteurs d'un permis du Conseil Médical du Canada et le bilinguisme serait un avantage marqué.

Les candidats intéressés peuvent s'informer à:

Monsieur Émile Isabelle
Directeur Général
Hôtel-Dieu de Saint-Joseph
6, rue Arran
Campbellton, N.B.
E3N 3G3
Tél: (506) 753-3301

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **87¢** la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de dossiers ne coûte que huit dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces et fixée à 48 heures avant parution.

Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, **Rens.: 844-3361**

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Économiste (évaluation de la technologie)

Traitement: $30 419 – $34 727
N° de réf.: 82-NCRSO-EMR-1

Énergie, Mines et Ressources
Secteur de la politique minérale
Ottawa (Ontario)

Le secteur de la politique minérale d'Energie, Mines et Ressources Canada est à la recherche d'un économiste qui sera appelé, en se fondant sur les travaux de recherche et de développement réalisés au Canada et ailleurs, à planifier, organiser et réaliser des études économiques portant sur les possibilités d'améliorer les techniques de traitement des minéraux; il aura également pour tâche de conseiller les cadres supérieurs du ministère sur les questions liées aux politiques relatives aux techniques de traitement des minéraux.

Conditions de candidature
Grade acceptable d'une université reconnue avec spécialisation en économie ou dans un domaine connexe, par exemple en métallurgie physique.

Expérience de l'économie et de la technologie des domaines suivants:
1) les fonderies
2) la fabrication du métal, ou
3) la mise en marché de leurs produits

Exigences linguistiques
En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 311-303-003

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Joyce Bleakney
Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale
à l'adresse ci-dessous,
(613) 593-5331 Ext 462
Date limite: le 19 février 1982

Économiste (perspectives du secteur des minéraux)

Traitement: $30 419 à $34 727
N° de réf.: 82-NCRSO-EMR-3

Énergie, Mines et Ressources
Direction de l'exploitation des minéraux
Ottawa (Ontario)

Planifier, élaborer et préparer des prévisions à court terme touchant l'industrie canadienne des minéraux. Offrir aide et conseils aux fonctionnaires supérieurs quant à la situation, au rendement et aux perspectives de l'industrie, à l'incidence des tendances et des politiques économiques aussi bien qu'à l'incidence des tendances et de l'évolution de l'économie candienne. Unifier, évaluer et analyser les résultats de l'enquête des ministères d'Industrie et Commerce et d'Énergie, Mines et Ressources sur les projets d'immobilisation des sociétés minières et métallurgiques.

Conditions de candidature
Grade en économie ou en commerce d'une université reconnue avec spécialisation en économétrie, en analyse ou en planification financière.

Expérience obligatoire en deux des domaines suivants: analyse d'investissements, planification financière, établissement des prévisions ou élaboration des politiques.

Exigences linguistiques
En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 311-272-036

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Madame R. Boisvert
Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale
à l'adresse ci-dessous,
(613) 593-5331 Ext 462
Date limite: le 19 février 1982

Tout renseignement relatif à ce concours est disponible en français et peut-être obtenu en écrivant à cette adresse:
Additional job information is available by writing to this address:

Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

AFFAIRES SOCIALES

■ *Centre de dialyse à Saint-Hyacinthe*

L'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe sera doté d'un centre de dialyse autonome pour desservir la région maskoutaine. La création de cette ressource que vient d'autoriser le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, constitue un projet pilote et s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une politique du MAS en matière d'amélioration de l'accessibilité des services aux insuffisants rénaux.

L'objectif visé par ce centre satellite consiste à rendre accessibles dans cette région le personnel médical et infirmier, ainsi que l'équipement plutôt que d'obliger les bénéficiaires à se déplacer pour recevoir ce type de traitement.

L'implantation de ce service permettra à au moins cinq patients et un peu plus tard à huit, d'effectuer leur dialyse à cet endroit sous surveillance, ce qui leur évitera des déplacements vers Montréal.

■ *L'hôpital LaSalle plus grand*

L'hôpital général LaSalle sera agrandi et le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a procédé récemment à l'inauguration des travaux qui permettront d'améliorer les services des malades ambulatoires, les services externes et les services d'urgence. Ces travaux, au coût de $6.1 millions permettront aussi d'agrandir les services de laboratoire, de radiologie, de physiothérapie, d'admission, d'accueil et d'archives. Enfin, l'agrandissement permettra le réaménagement du bloc obstétrical et chirurgical et de la pharmacie.

■ *Au CLSC Pierrefonds: des cours et des activités*

Le CLSC Pierrefonds propose aux hommes et aux femmes de 60 ans et plus, résidents de l'Ile Bizard, Pierrefonds, Roxboro et Sainte-Geneviève, de s'inscrire à un cours de conditionnement physique spécialement adapté à leurs besoins. D'une durée de 16 semaines, la session commencera le 1er février pour se terminer le 13 mai. Inscription: 620-2074.

Aussi les citoyens desservis par le CLSC sont invités à participer à Esquisse-Santé, une activité qui leur donne l'occasion d'évaluer leur condition physique et leurs habitudes de vie. Au programme également: enseignement d'une méthode de relaxation pour faire échec au stress. Pour plus de renseignements sur ces deux dernières activités: 684-9535.

■ *Les handicapés et les problèmes de logement*

Le Conseil canadien de l'habitation a profité de l'Année internationale des personnes handicapées pour prendre conscience des nombreuses barrières architecturales rencontrés par ce groupe de personnes, particulièrement dans le domaine de l'habitation.

Deux projets ont été retenus afin de résoudre les problèmes rencontrés par ceux qui désirent améliorer les conditions actuelles d'habitation des personnes souffrant d'un handicap: la publication de bulletins d'information qui permettra de promouvoir et de faire connaître les éléments de base favorisant une meilleure accessibilité aux bâtiments résidentiels; la publication du *Manuel d'adaptation des logements* susceptible d'aider les usagers ou leur entourage immédiat à planifier certaines modifications qui pourraient être apportées à leur logement pour le rendre mieux adapté.

■ *Besoin de bénévoles*

Le Service bénévole de Montréal, une agence de Centraide, a reçu une demande pour aider à lever le matin et à coucher le soir un homme de Verdun qui souffre de dystrophie musculaire.

Un Centre d'accueil pour personnes âgées est à la recherche de musiciens bénévoles — chanteur, flûtistes, guitaristes, etc. — ayant un répertoire de chansons de folklore pour animer l'après-midi ou la soirée du 18 février.

Les Popotes roulantes de Montréal ouvrent de nouvelles popotes dans l'est de la ville et ont besoin de conducteurs et de baladeuses pour livrer les repas une ou deux fois par semaine.

Un appel particulier est lancé à des retraités en bonne santé qui pourraient rendre visite de temps en temps à des personnes âgées ou handicapées qui vivent seules. Pour offrir vos services: 866-3351.

■ *Téléthon de la paralysie cérébrale*

Le 6e téléthon de la paralysie cérébrale aura lieu les 6 et 7 février, de 23 heures à 19 heures. Ces 20 heures de variétés seront animées par Serge Laprade. Les fonds recueillis favoriseront une campagne intensive de prévention ainsi que la vulgarisation du langage Bliss (système de communication sans parole à l'aide de symboles et de dessins).

L'an dernier le téléthon avait remporté la somme de $4 millions.

— Marie LAURIER

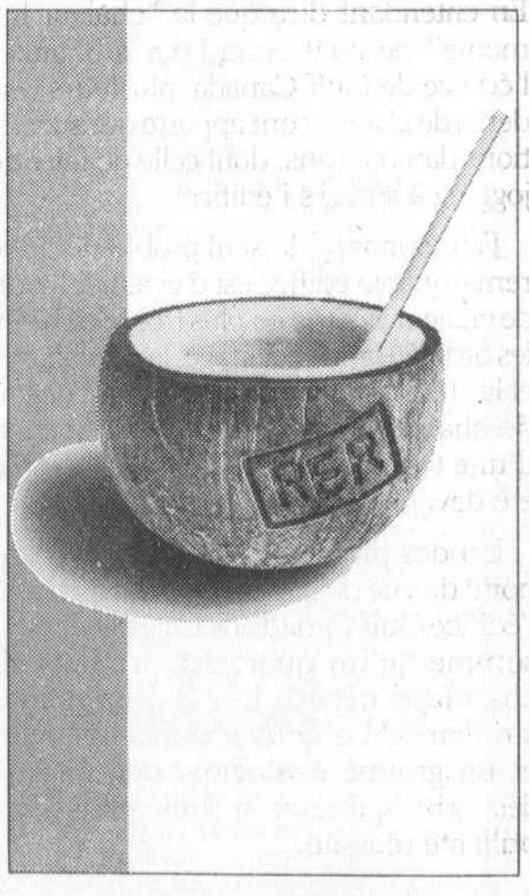

Nos régimes d'épargne-retraite: de la haute performance!

ça porte fruit

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

"Nous utilisons une technologie à la fois économique et révolutionnaire pour chauffer notre édifice de Calgary."

Keith McWalter,
président, Ressources Gulf Canada Inc.

Vous ne trouverez aucune chaudière dans l'imposant édifice de Gulf Canada à Calgary. Pour le chauffer, nous recyclons la chaleur émise par les ordinateurs, le système électrique de l'édifice et même par les employés qui y travaillent! Cette méthode permet d'économiser 75% de la facture normale d'huile de chauffage.

Consciente du fait que l'économie d'énergie est le premier pas en direction de l'autosuffisance énergétique, Gulf Canada la pratique dans toutes ses usines et raffineries. Malgré des mesures de ce genre, les provisions canadiennes de pétrole brut ordinaire diminuent rapidement et la découverte de nouveaux gisements s'avère indispensable. Forts de leurs succès, les prospecteurs de Gulf Canada ne cessent de chercher de nouvelles sources de cet "or noir" si important pour notre avenir.

Même s'il est entièrement recouvert de verre, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne dépend pas de l'énergie solaire pour son chauffage. En fait, la surface vitrée de l'édifice réfléchit entre 75 et 80% de la chaleur du soleil. L'éclairage, les ordinateurs, la machinerie et les employés eux-mêmes fournissent la chaleur nécessaire. L'édifice est ainsi tellement bien chauffé qu'on doit évacuer une certaine quantité de chaleur: elle permet à la fontaine située à l'entrée de couler même en hiver.

En entendant dire que la "chaleur humaine" pouvait contribuer à chauffer l'édifice de Gulf Canada, plusieurs résidents de Calgary ont apporté des suggestions dans ce sens, dont celle de faire du jogging à travers l'édifice!

Fait étonnant, le seul problème de ce remarquable édifice est d'évacuer l'*excès* de chaleur. Même au plus froid de l'hiver, les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et la "température humaine" créent tant de chaleur qu'on en évide au moyen d'une fontaine qui coule hiver comme été devant l'édifice.

Un des plus efficaces du monde au point de vue de l'économie énergétique, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne consomme qu'un quart des produits de chauffage nécessaires à des édifices similaires. Le gouvernement fédéral et un groupe écologique ont décerné des prix spéciaux à Gulf pour cette brillante réussite.

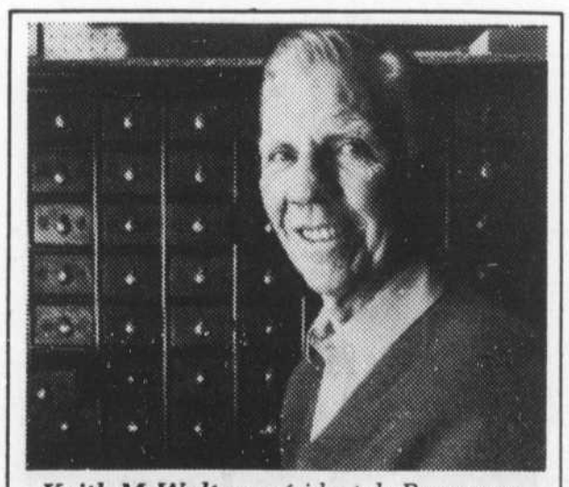

***Keith McWalter,** président de Ressources Gulf Canada Inc., a quitté Moose Jaw à 18 ans pour entrer à l'Université de Saskatchewan. Collectionneur chevronné, il a acquis cette armoire orientale alors qu'il dirigeait la compagnie Gulf en Corée.*

L'équipe des spécialistes de Gulf: tous à l'oeuvre sous un même toit!

Le nouvel édifice de Calgary abrite les bureaux, laboratoires et salles de réunion des 1 950 membres de la division ouest de Gulf Canada qui se trouvaient autrefois dispersés à travers la ville.

Voilà donc rassemblée l'équipe Gulf, ses centaines de scientifiques, géologues, ingénieurs et autres professionnels. Ils dirigent les opérations de prospection pétrolière et de recherche de gaz naturel. Ils "raffinent" les techniques d'extraction du pétrole des sables bitumineux, des dépots de pétrole lourd et d'anciens puits qui ne donnent plus leur pleine mesure.

L'équipe Gulf a donné la mesure de son efficacité en trouvant du pétrole là où personne n'avait pensé en chercher. Ainsi a-t-elle joué un rôle capital dans la découverte des gisements de la mer de Beaufort, des îles de l'océan Arctique et de Hibernia, au large de Terre-Neuve, qui pourrait être une des plus importantes sources de pétrole du pays. Ces réussites ouvrent aux Canadiens la perspective de l'autosuffisance pétrolière. Mais, pour mettre fin à notre dépendance face au pétrole étranger, il faut continuer à chercher... et à découvrir!

"L'autosuffisance pétrolière est à notre portée"

Gulf Canada envisage l'économie d'énergie comme le principe de base de l'autosuffisance et applique ce principe à toutes les phases de ses opérations. L'édifice de Calgary se veut un exemple de ce qu'on peut faire dans ce domaine.

Plus de 11 000 Canadiens travaillent chez Gulf. Le président du conseil d'administration, le président et les vice-présidents responsables des opérations de Gulf ont tous leurs racines ici. Ils croient profondément, comme beaucoup d'entre nous, en l'autosuffisance pétrolière du Canada et savent fort bien que l'économie d'énergie constitue le premier pas dans cette direction. Ils croient aussi que jusqu'à ce que de nouvelles sources de production d'énergie soient mises au point – et cela peut prendre plusieurs années – Gulf Canada ainsi que les autres compagnies pétrolières doivent être encouragées dans leurs efforts. Ils croient enfin à l'immensité de nos ressources.

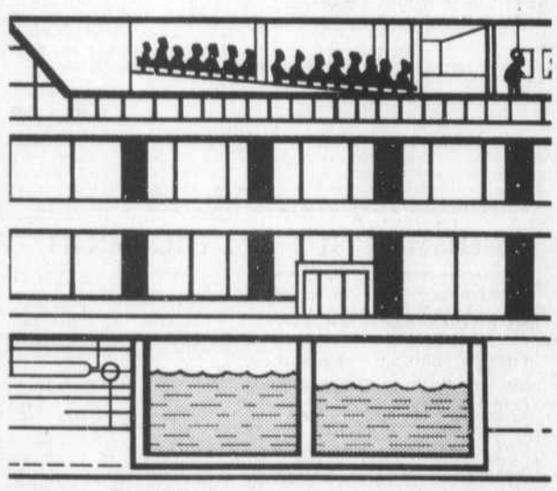

Dans le sous-sol de l'édifice Gulf de Calgary, des réservoirs contenant un million de gallons d'eau recueillent la chaleur produite par les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et même les employés! Cette chaleur est ensuite distribuée partout. Gulf Canada pratique l'économie d'énergie à chaque phase de ses opérations. Cette économie peut faire durer plus longtemps nos réserves actuelles de pétrole qui diminuent avec les années.

Pour obtenir plus d'information au sujet de l'édifice Gulf de Calgary, veuillez écrire à:

M. Robert Fenner, directeur des communications,
Gulf Canada Ltée,
rue Adelaide, 130 ouest,
Toronto, Ontario M5H 3R6.

Gulf

GULF CANADA LIMITÉE

AVIS PUBLICS / Voir aussi en page 14

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Joliette, No **705-02-001834-811**, J. E. LANDRY INC., partie demanderesse, -vs- JEAN HADE, GERMAIN ISABELLE, parties défenderesses. Le 9 février 1982, à 12:00 heures au domicile ou place d'affaires du défendeur, Jean Hade au No 1980 Bas l'Assomption nord, l'Assomption, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: lits d'hôpital, bureaux, tables, chaises, 1 réchaud mobile, 1 malaxeur Hobart, 2 réfrigérateurs Westinghouse, 1 poêle Moffat, 1 grille-pain Savory, 1 laveuse Inglis, 1 sécheuse Kenmore, 1 téléviseur Panasonic, 1 sofa, 1 fauteuil, 1 table de «médecin», 1 stéréo Brentwood, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier, Joliette, 22 janvier 1982.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, NO: 705-02-001834-811 J. E. LANDRY INC. partie demanderesse -vs- JEAN HADE ET GERMAIN ISABELLE, parties défenderesses. Le 9 février 1982, à 11:00 heures au domicile ou place d'affaires du défendeur, Germain Isabelle, au No 1625 rue Notre-Dame en la cité St-Sulpice, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau, 2 chaises, 1 chaise, 1 fauteuil, 1 sofa, 1 orgue Bontempi, 1 lazyboy, 1 congélateur Roy, 1 ensemble de chambre comprenant: 1 lit et tête, 1 commode, 1 bureau avec miroir, 1 téléviseur couleur 21 pouces, 1 bahut avec vaissellier, 1 lave-vaisselle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier, Joliette, 22 janvier 1982.

Province de Québec, District de Joliette, No 705-02-001628-817, COUR PROVINCIALE, JOS NICOLETTI & FILS LTÉE, partie demanderesse -vs- LEO OUIMET, partie défenderesse. Le 10 février 1982, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 993 rue des Bouleaux, en la cité St-Lin, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford bleu, 1 laveuse et 1 sécheuse Générale Electrique, 1 chaise berçante. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier, Joliette 22 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO 500-05-016151-811 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- KLAUS EWALD, défendeur. Le 10 février 1982, à 3 heures au domicile du défendeur au No 755 rue Goldburn en la cité de Greenfield Park et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur port. Hitachi, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier 842-9192. Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-008027-810, M. MILLER & ASSOCIÉS LTÉE, demanderesse -vs- DÉPANNAGE DONAT INC., défenderesse. Le 10 février 1982, à 12 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3846 rue Notre-Dame, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Four Micro-ondes Sanyo, 1 réfrigérateur Chambre, 1 caisse enregistreuse Delta Système, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192 Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Quebec, District de Montreal, NO: 500-02-009449-815 CORRADINO RIVERA (EMPIRE AUTO LEASING ENRG.), défendeur -vsJEAN MORIN, défendeur. Le 10 février 1982, à 11 heures au domicile du défendeur au No 22 rue Antoine Favreau en la cité de Boucherville et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Panasonic meuble et controle et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, PIERRE PELLETIER, huissier 842-9192. Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, NO 500-02-013626-812 COUR PROVINCIALE, LABORATOIRES AYERST, demanderesse -vs- NEIL KATZ, défendeur. Le 10 février 1982, à 10 heures au domicile du défendeur au No 1100 rue Bernard ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse NCR 1 T.V. Zenith, 1 dactylo Brother automatique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192 Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, NO 500-05-006317-810, COUR SUPÉRIEURE, EDMUND G. LUNDY, M.D. et AL demandeurs -vs- THE HEIRS OF THE LATE ROLAND GILBERT, défendeur. Le 9 février 1982, à 12 heures au domicile du défendeur au No 5885 rue Bretagne en la cité de Brossard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Mercury Cougar 1979, Lic. 258L395, No. de série: 9H93F670182, 1 T.V. couleur port. Sanyo avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier 842-9192. Montréal, le 28 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE, No.: EV113/81. CITE DE LASALLE, partie demanderesse -vs- E. GODELL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 12:30 au 2303 Armel, à LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de E. GODELL saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 2 morceaux en matériel, 1 table de coin, 1 téléviseur couleur Sanyo, 1 récepteur AM-FM amplificateur Morse et 2 haut-parleurs, 1 aspirateur Electrolux et accessoires et coffre en cuirette, 2 tables de salon en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LEFEBVRE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No.: 750-02-000677-80. GESTION MINIRAY INC., RANCH STEAK, partie demanderesse -vs- SUZANNE HENAULT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 11:00 heures au 741 Laurier, à St-Hilaire, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Suzanne Hénault saisis en cette cause, consistant en: 1 four à charbon de bois, 1 poêle Garland, 1 four à pizza, 1 malaxeur industriel, 1 comptoir à liqueurs 3 portes, 1 lave-vaisselle, 2 grilles-pains Toastmaster à 4 tranches, 1 cafetière de marque Cory, 24 tables carrées dessus en arborite brun, 1 moulin à viande, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion' Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No.: 500-27-000753-816. LA REINE, partie demanderesse -vs- JOHN A. EASTVELD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 11:00 heures au 87 Fairlawn Crescent, à Beaconsfield, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de John A. Eastveld saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Malibu 1980 bleu, plaque #636L760, 1 divan beige, 2 fauteuils beiges, 1 pouf beige, 1 table à café vitrée et chromée, 1 table de coin vitrée et chromée, 1 lampe de table. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 25 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-037101-818. LES ENTREPRISES UNION ÉLECTRIQUE LTÉE, demanderesse -vs- BERNARD PERRON, défendeur. Le 9 février 1982, à 11 heures au domicile au No 2308 rue Trevet, Vimont, en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. port. RCA, 1 bateau approx. 97 pi. avec moteur Chrysler 40 H.P. & Acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier. Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, NO 61-00016, COUR MUNICIPALE, LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- JACQUES RABRET, défendeur. Le 9 février 1982, à 11 heures au domicile du défendeur au No 2160 rue Place Nobel, app. 17, en la cité de Brossard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. port. Sharp et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-016181-81-5, VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse —vs— ANDRÉ LARAMÉE, Partie défenderesse. Le 8 février 1982 à 11:00 heures, au 3333 Crémazie est, s. 709 Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ANDRÉ LARAMÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console de marque ADMIRAL. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier (288-0211). Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-043878-81-3, LES MEUBLES YU-GO INC. Partie demanderesse —vs— SALLY SIDEL, Partie défenderesse. Le 8 février 1982 à 11:00 heures, au 2323, rue Modugno, app. 115 St-Laurent district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SALLY SIDEL saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à manger 7 morceaux, 1 vaissellier 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL HENAULT, huissier (288-0211). Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-019166-81-3, GAULIN ET ASS. Partie demanderesse, —vs— MICHEL LATOUR, Partie défenderesse. Le 9 février 1982 à 10:00 heures au 5280 Beaubien est, app. 17 Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL LATOUR saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. portative couleur de marque GRANADA, 1 set de salle à manger 5 morceaux, 1 set de salon 6 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT, DANIEL JOBIN, huissier (288-0211). Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-033485-81-9. FOURNITURE CANVAN LTEE, Partie demanderesse —vs— C.B.R.L. CONST. MONTREAL LTD. Partie défenderesse. Le 8 février 1982 à 11:00 heures, au 975 Berlier Chomedey, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de C.B.R.L. CONST. MONTREAL LTD saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin, 1 compresseur de marque THOMAS, 1 camion immatriculé F396-366 de marque INTERNATIONALE. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier (288-0211). Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-006949-80-2, BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse, —vs— GIUSEPPE AGNELLO, Partie défenderesse. Le 9 février 1982 à 10:00heures au 8061 Philippe de Carion Rivière des Prairies district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GIUSEPPE AGNELLO saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque ZENITH, 1 laveuse-sécheuse de marque SPEED QUEEN. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier (288-0211). Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la Paix. No: 500-27-001308-818. LA REINE, Partie Demanderesse. PIERRE THIBEAULT, Partie Défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 11:00 heures au 2131 St-Georges, à Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PIERRE THIBEAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Sanyo environ 20'', 1 enregistreuse Sony, 1 amplificateur radio Sony, 1 table tournante AGS, 2 boîtes de son, 1 horloge murale, 1 "lasy boy" en cuirette brune. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL GRENIER, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-014844-805. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie Demanderesse. GÉRALD MONTPETIT, Partie Défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 11:00 heures au 460 Grand Boulevard, à l'Ile Perrot, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GÉRALD MONTPETIT saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet Chevy Van, bleu et blanc, 1973 plaque #F340-656, 1 Pick Up Chevrolet couvert, trois quart de tonne, bleu et blanc, 4 extincteurs chimiques, 1 perceuse verticale Rocco, 1 charriot à soudure, 1 équipement pour graisser fusil et pompe, 1 sableuse électrique, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 25 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043397-814. LES GRUES MOBILES A.E. LEBLANC, demanderesse —vs— MICHEL CAZA (LA CASA DU FOYER), défendeur. Le 8 février 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7385C rue de Normanville en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Philco avec contrôle à distance et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-035849-814 LORNE M. GOLDMAN, demandeur —vs— PIERRE GERMAIN ET ALS, défendeurs. Le 8 février 1982 à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur MICHEL FIEDLER au No 123 rue Fairview en la cité de Dollard des Ormeaux et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur MICHEL FIEDLER saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi port., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-911092-796. BOUCHERIE LE BON RÔTI INC., demanderesse —vs— CHARLES BOURBONNIÈRE, défendeur —et— LES ÉPICERIES FINES INTERNATIONALES LTÉE, tierce-saisie. Le 8 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 1651 rue Ste-Catherine ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sweda Litton, 2 caisses enregistreuses National, 2 grands comptoirs réfrigérateurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043623-813. SUN VALLEY NURSERY LTD., demanderesse —vs— PUBLICATIONS INFORMATIQUE QUÉBEC LTÉE, défenderesse. Le 8 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1057 rue Laurier en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à additionner Sharp, 3 téléphones Vantage, 1 photocopieuse Sharp, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-024781-812. MED-O-GEN INC., demanderesse —vs— ANTONIO SICARI (ITALO MEDIC), défendeur. Le 8 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 5252 rue Bélanger est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet imm. F425-954 Qué. 81, 1 automobile Chevrolet imm. 236-674 Qué. 81, 1 dactylo Royal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-060248-791. COMPAGNIE D'ÉQUIPEMENT SANITAIRE LTÉE, demanderesse —vs— FAUCHER AUTO LAVE, défenderesse. Le 9 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 959 Ch. St-Jean en la cité de La Prairie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur Kellogg, 1 machine pression Mogikest Pump, 1 pelle de camion, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-015474-818.
Le 16 décembre 1981
PRÉSENT: LE PROTONOTAIRE SPÉCIAL,
Me HELENA G. HOMYK

110760 CANADA INC.,
Demanderesse,
-vs-
95945 CANADA INC.,
Défenderesse,
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE NAPIERVILLE,
Mis-en-cause

JUGEMENT

Le Protonotaire spécial saisi de l'inscription de la demanderesse pour jugement par défaut contre la défenderesse et le mis-en-cause, après étude du dossier et de ses pièces et après avoir entendu le témoin;

ATTENDU que la demanderesse poursuit la défenderesse dans une action de dation en paiement pour être déclarée propriétaire absolu de l'immeuble décrit aux conclusions du présent jugement et à l'appui de sa demande, elle allègue ce qui suit:

Par acte de prêt passé devant le notaire Ronald E. Laviolette le 21 avril 1981, et enregistré au bureau d'enregistrement de Napierville sous le numéro 66081, M. Roland Forgues a prêté à la défenderesse la somme de $35,000.00 sous intérêts remboursable le 1er décembre 1981, le tout tel qu'il appert de la copie authentique de l'acte de prêt produite comme pièce P-1.

Pour garantir le remboursement dudit emprunt, la défenderesse a hypothéqué, en faveur de Roland Forgues, l'immeuble décrit aux conclusions du présent jugement et a consenti de plus à une clause de dation en paiement.

La défenderesse a fait défaut de se conformer, en général, aux termes et obligations, de l'acte de prêt produit comme pièce P-1.

Le 3 août 1981, Roland Forgues a fait signifier, à la défenderesse, un avis de soixante (60) jours suivant les dispositions du Code Civil, enregistré au bureau d'enregistrement de Napierville sous le numéro 066536, le tout tel qu'il appert de la copie dudit avis produit comme pièce P-3.

La défenderesse n'a pas remédié au défaut invoqué par Roland Forgues dans son avis de soixante (60) jours jusqu'à présent.

De par acte notarié intervenu le 16 octobre 1981 devant Me Ronald E. Laviolette, notaire, sous le numéro 10402 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Napierville sous le numéro 66820 et signifié à la défenderesse le 28 octobre 1981, Roland Forgues a cédé tous ses droits relativement à l'acte de prêt P-2 et l'avis de soixante (60) jours P-3 à la demanderesse, le tout tel qu'il appert de la copie authentique de l'acte de transport de créance et du procès-verbal de signification produits en liasse sous cote P-4;

La défenderesse est propriétaire dudit immeuble, tel qu'il appert du certificat de recherche produit au dossier sous cote P-5.

VU le défaut de la défenderesse et du mis-en-cause de comparaître;

VU les pièces produites au dossier et la déposition;

CONSIDÉRANT que la demanderesse a prouvé le bien-fondé de son action;

PAR CES MOTIFS:

ACCUEILLE l'action de la demanderesse;

DÉCLARE la demanderesse propriétaire absolu rétroactivement au 27 avril 1981 de l'immeuble ci-après décrit:

«Un emplacement situé à Napierville, composé de:

1. — Un emplacement vacant désigné comme étant des parties des lots numéros SIX CENT QUATRE et SIX CENT SIX (pties 604 & 606) du cadastre de la paroisse de St-Cyprien, de la division d'enregistrement de Napierville, formé des lettres A, B, C, D, E, F, A sur le plan préparé par Monsieur L. Verronneau, arpenteur-géomètre, daté du trente novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 9559 de ses minutes, commençant à un point appelé F situé sur le Rang St-André à une distance de deux cent quatre-vingt-quatre pieds et soixante-seize centièmes de pied (284.76') de la ligne de division des lots numéros six cent six et six cent sept, située au sud tel que mesuré le long du Rang St-André mesurant soixante pieds (60') dans une de ses lignes ouest appelée FA, borné par le Rang St-André, puis trois cent soixante pieds (360') dans une ligne nord appelée AB borné par une partie du lot numéro 606, quatre cent trente-et-un pieds et quarante centièmes de pieds (441.40') dans une ligne ouest appelée BC borné par une partie des lots numéros six cent six et six cent quatre, cinq cent cinquante pieds et sept dixièmes de pied (550.7) dans une ligne nord appelée CD borné par une partie du lot numéro 604 étant la propriété de Ronald Bracken, ou représentants, quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quarante centièmes de pied (497.40') dans une ligne est appelée DE borné par partie des lots 604, 606, huit cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (894.55') dans sa ligne sud appelée EF borné par une partie du lot numéro 606 appartenant à Ronald Bracken ou représentants, mesure anglaise et plus ou moins, et tous lots dudit cadastre. Tel que le tout subsiste présentement, circonstance et dépendance, et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et sujet entre autre à la servitude perpétuelle en faveur de l'immeuble de Monsieur Charles Fortin ou représentants lui permettant d'installer et de maintenir des tuyaux à eau, le tout tel que plus amplement décrit dans le contrat enregistré à Napierville sous le numéro 48,502.

Une lisière de soixante-six pieds de largeur (66') désignée comme une rue projetée pourrait aussi affecter cot immeuble.

2. — Un emplacement désigné comme étant une partie du lot numéro SIX CENT SIX (Ptie 606) du cadastre de la paroisse de St-Cyprien, de la division d'enregistrement de Napierville, mesurant deux cent quatre-vingt-quatre pieds et soixante-seize centièmes de pied (284.76) dans une ligne ouest le long du Rang St-André, trois mille huit cent huit pieds et dix-huit centièmes de pied (3,808.18') dans sa ligne nord borné par une partie du lot numéro 606, deux cent soixante-quinze pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (275.92') dans sa ligne est borné par une partie du lot numéro 593, et trois mille huit cent trois pieds et soixante-quatre centièmes de pied (3,803.64') dans sa ligne sud borné par le lot numéro 607.

3. — Le lot numéro SIX CENT SEPT (607) du cadastre de la Paroisse St-Cyprien, de la division d'enregistrement de Napierville, mesurant trois cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (391.99') dans sa ligne ouest le long du rang St-André, qui est une ligne brisée, trois mille huit cent trois pieds et soixante-quatre centièmes de pied (3,803.64') dans sa ligne nord, borné par une partie du lot numéro 606, trois cent quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-treize centièmes de pied (394.73') dans sa ligne est borné par une partie du lot numéro 592, et trois mille huit cent soixante-sept pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied dans sa ligne sud (3,867.98') borné par le lot numéro 608.

À déduire desdits lots, l'emplacement situé au côté ouest du rang St-André que s'était réservé Monsieur Maurice Bourgeois, suivant contrat enregistré à Napierville sous le numéro 45,979.

Le tout mesure anglaise et plus ou moins et tous lots dudit cadastre, et tel que montré sur le plan préparé par Monsieur Laurin Verronneau, arpenteur-géomètre, daté du trente novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf sous le numéro 9559 de ses minutes.

Avec et sujet aux servitudes en faveur de Southern Canada Power et/ou Hydro-Québec, enregistrées à Napierville sous les numéros 38,899, 41,523, 47,387, 48,944 et 50,039.

Sujet à un solde prix de vente d'un montant originaire de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($225,000.00) dû à Ronald Bracken, aux termes du contrat de vente par lui consenti à 95945 Canada Inc., le vingt-et-un décembre mil neuf cent soixante-dix-neuf, devant Me Bennie Berger, notaire, dont copie est enregistrée à Napierville sous le numéro 64,206 suivi d'un transport cession en garantie par Ronald Bracken à The Royal Bank of Canada, le vingt-et-un février mil neuf cent quatre-vingt, devant Me Henri Poitevin, notaire, dont copie est enregistrée à Napierville sous le numéro 64,371.''

ORDONNE à la défenderesse de remettre à la demanderesse la possession dudit immeuble, dans les quinze (15) jours de la signification du présent jugement à défaut de quoi, autorise la demanderesse à prendre possession par main de justice;

ORDONNE au mis-en-cause, le régistrateur du bureau d'enregistrement de Napierville d'enregistrer le présent jugement et de radier les inscriptions suivantes:

a) Tous les droits découlant de l'acte de prêt, enregistré sous le numéro 66081;
b) l'avis de soixante (60) jours enregistré sous le numéro 066536;
c) Tous les droits découlant de l'acte de transport de créance enregistré sous le numéro 66820;

LE tout avec dépens contre la défendresse.

JOCELYNE PALARDY
PROTONOTAIRE ADJOINT

Protonotaire spécial
HELENA G. HOMYK

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043584-817. LES MÉTAUX & ALLIAGES IDEAL LTÉE, demanderesse —vs— LES INDUSTRIES RANDAL INC., défenderesse. Le 8 février 1982, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 8500 rue Pascal Gagnon en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur hydraulique Bridge Port, 1 compresseur, 3 fraiseuses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-041646-816. LES AGENCES CLAUDE MARCHAND INC., demanderesse —vs— SABLOJET LTÉE (PISCINE BORDEMER), défenderesse. Le 8 février, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 11445 6e avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC Siera 25, Imm. F438-637 Qué. 81, 1 Pel-Loader Thomas, imm. P46932 Qué. 81, SN-51939, 1 filière Cole Steel, 3 tiroirs 1 porte, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-043658-810. ASENSIO TOURS, demanderesse —vs— CLAUDETTE PEREIRA, défenderesse. Le 8 février 1982, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 105 28e avenue, ville de Ste-Marthe sur le Lac et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. port. couleur Toshiba, 1 dactylo IBM et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier (842-9192). Montréal, le 28 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-008164-814. SOUS-MINISTRE DU REVENU Du QUÉBEC. Partie Demanderesse. DISCOTHÈQUE ET GOLF LAFONTAINE INC., Partie Défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 12:00 heures au 3427 Lafontaine, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DISCOTHÈQUE ET GOLF LAFONTAINE INC. saisis en cette cause, consistant en: 2 tables tournantes Lenco, 2 contrôleurs de lumière, 1 réfrigérateur 5 portes, 1 caisse enregistreuse National, 1 machine à cigarettes, 1 réfrigérateur Kelvinator, 1 balayeuse Electrolux, 1 lot d'environ 300 verres assortis, 1 lot d'environ 70 chaises en métal et plastique noir, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements HENRI DESCOTEAUX, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 25 janvier 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: EV100/81. CITE DE LASALLE, Partie Demanderesse. MICHEL LAUZIER, Partie Défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1982 à 10:30 heures au 7931 Browning, à Lasalle, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL LAUZIER saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Buick Le Sabre 1968 2 portes, plaque #204L572, 2 fauteuils en cuirette, 1 ensemble de salon 2 morceaux en matériel, 2 tables de salon en bois, 1 téléviseur portatif noir et blanc Panasonic, 1 laveuse-essoreuse Hitachi. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LEFEBVRE, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 25 janvier 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001715-825
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
partie demanderesse,
c.
MAGTRONIC HEATER CANADA LTD.
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: MAGTRONIC HEATER CANADA LTD.,
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.
MONTRÉAL, ce 25 janvier 1982
PROTONOTAIRE ADJOINT
DOMINIQUE DI BERNARDO
Mes Juneau & Associés
2, Complexe Desjardins
Tour de l'est, #2420
MONTRÉAL (Québec)
Tél: 873-2068

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)

NO: 500-11-000069-829
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE: JACQUES TURENNE,
Débitrice
et
OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Requérante,
c.
JACQUES TURENNE,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est par les présentes donné qu'une requête demandant qu'une ordonnance de séquestre soit rendue contre les biens de JACQUES TURENNE, faisant anciennement affaires dans la ville de Montréal, au 5296 Bordeaux, sera entendue devant l'Honorable Juge de la Cour Supérieure siégeant en division de faillite ou, si elle n'est pas contestée devant le Registraire au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame est, le 15 février 1982, à 9:30 heures de l'avant-midi, à la salle numéro 2.17, ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

AVIS est aussi donné que, à défaut de la production à la Cour d'un avis d'opposition à la requête et de la signification d'une copie de l'avis aux procureurs de la requérante au moins deux jours avant l'audition, le Tribunal pourra rendre une ordonnance de séquestre sur la preuve des allégations de la requête que le Tribunal jugera suffisante.

DE PLUS, une copie de la requête en vue d'une ordonnance de séquestre en vertu de l'article 25 de la Loi sur la faillite a été laissée à votre intention au Greffe de cette Cour.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 25 janvier 1982
REGISTRAIRE DES FAILLITES
Faucher, Ménard, Boucher & Associés
3530 Jean-Talon ouest
MONTRÉAL (Québec)
Tél: 341-3124

LA MÉTÉO

Une perturbation relativement faible traversera rapidement le Québec d'est en ouest aujourd'hui et amènera avec elle de l'air beaucoup plus doux. Les températures seront donc à la hausse ou au moins stationnaire sur la moitié sud-ouest du Québec. Les quantités de neige seront faibles.

MONTRÉAL

Nuageux avec éclaircies avec quelques chutes de neige. Vents modérés. Maximum de −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 21
COUCHER: 16 h 55

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec neige et vent d'ouest de 30 à 50 km/h. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: beau et froid.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais: nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige. Température stationnaire à −6. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Laurentides, Montréal, Estrie: nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige. Vent modéré. Température stationnaire à −6. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Trois-Rivières, Québec, Beauce: nuageux. Maximum −6. Aperçu pour vendredi: beau et froid.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec chutes de neige et vent modéré. Maximum −8. Aperçu pour vendredi: beau et froid.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: généralement nuageux avec chutes de neige plus fréquentes en après-midi. Vent modéré. Maximum −6. Aperçu pour vendredi: neige.

Gaspé, Parc Forillon: nébulosité croissante suivi de quelques chutes de neige en après-midi. Vent modoré. Maximum −6. Aperçu pour vendredi: dégagement.

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec chutes de neige et vent modéré. Maximum −8. Aperçu pou vendredi: dégagement.

Anticosti, Basse-Côte-Nord à l'ouest de Natashquan: nébulosité croissante puis quelques chutes de neige en après-midi. Vent modéré. Maximum −12. Aperçu pour vendredi: dégagement.

Basse-Côte-Nord à l'est de Natashquan: généralement clair. Nébulosité croissante en après-midi, quelques chutes de neige en fin de journée. Maximum −12. Aperçu pour vendredi: neige.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Nuageux	1	6
Victoria	Nuageux	1	6
Edmonton	—	—	—
Calgary	—	—	—
Whitehorse	—	—	—
Regina	Ensoleillé	−30	−24
Winnipeg	Ensoleillé	−26	−22
Toronto	—	—	—
Ottawa	Neige	−12	−5
Québec	Neige	−18	−6
Halifax	Neige	−22	−2
Fredericton	Neige	−25	−5
Charlottetown	Ennuagement	−22	−8
StJohns	Neige	−5	−3

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	—	DONNÉES NON	
Atlanta	—	DISPONIBLES	
Atlantic City	—	HIER SOIR	
Boston	—	—	—
Buffalo	—	—	—
Burlington Vt	—	—	—
Charleston WV	—	—	—
Charlotte NC	—	—	—
Chicago	—	—	—
Cleveland	—	—	—
Dallas	—	—	—
Denver	—	—	—
Detroit	—	—	—
Hartford	—	—	—
Honolulu	—	—	—
Houston	—	—	—
Kansas City	—	—	—
Las Vegas	—	—	—
Los Angeles	—	—	—
Miami Beach	—	—	—
Minn. St. Paul	—	—	—
New Orléans	—	—	—
New York	—	—	—
Norfolk Va	—	—	—
Oklahoma City	—	—	—
Orlando	—	—	—
Philadelphie	—	—	—
Phoenix	—	—	—
Pittsburgh	—	—	—
Portland Me	—	—	—
Porland Or	—	—	—
Reno	—	—	—
Tampa	—	—	—
Salt Lake C	—	—	—
San Diego	—	—	—
San Francisco	—	—	—
Seattle	—	—	—
Spokane	—	—	—
Syracuse	—	—	—
Tulsa	—	—	—

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	—	DONNÉES NON	
Barbades	—	DISPONIBLES	
Curacao	—	HIER SOIR	
Freeport	—	—	—
Guadelajara	—	—	—
Guadeloupe	—	—	—
La Havane	—	—	—
Kingston	—	—	—
Montego Bay	—	—	—
Mexico	—	—	—
Monterrey	—	—	—
Nassau	—	—	—
San Juan	—	—	—
San Juan	—	—	—
Trinidad	—	—	—

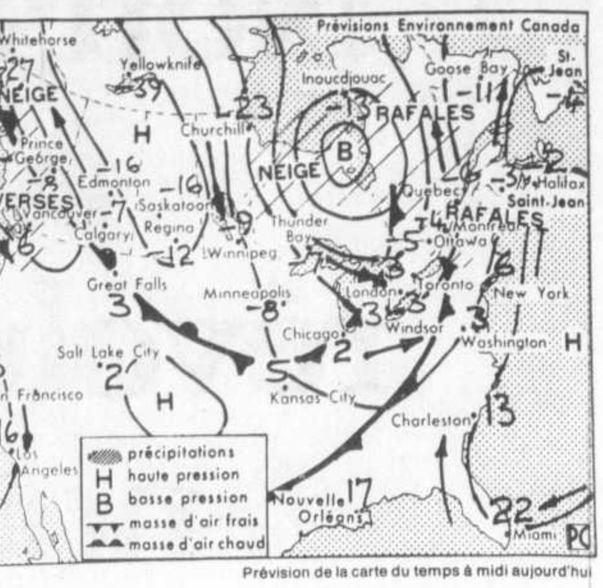

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRE	HEURE
Aberdeen	—	DONNÉES NON	
Amsterdam	—	DISPONIBLES	
Ankara	—	HIER SOIR	
Athènes	—	—	—
Auckland	—	—	—
Beyrouth	—	—	—
Berlin	—	—	—
Birmingham	—	—	—
Bonn	—	—	—
Bruxelles	—	—	—
Casablanca	—	—	—
Copenhague	—	—	—
Dublin	—	—	—
Genève	—	—	—
Jérusalem	—	—	—
Lisbonne	—	—	—
Londres	—	—	—
Madrid	—	—	—
Malte	—	—	—
Moscou	—	—	—
New Delhi	—	—	—
Nice	—	—	—
Oslo	—	—	—
Paris	—	—	—
Rome	—	—	—
Sofia	—	—	—
Stockholm	—	—	—
Tokyo	—	—	—
Tunis	—	—	—
Vienne	—	—	—
Varsovie	—	—	—

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	−26	−15
Normale	−15	−6
Records	−28 (1946	8 (1974)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—	—
Ce mois-ci	21	30
Normale pour ce mois	23	55
Cette année*	21	112
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	41
Ce mois-ci	882
Normale pour ce mois	865
Cette saison	2495
Normale au 31 janvier	2503

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

PRENEZ AVIS que Henri Trudel s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant et ce, pour une période de 364 jours.
1.- TRANSPORT RESTREINT - SERVICE LOCAL - CITERNE - CONTRAT:
Service local à l'intérieur de Montréal Métropolitain pour le compte de Pétro-Canada.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à cette fin devant la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivants la 3ième parution du présent avis.
Première parution: 26 janvier 1982
Deuxième parution: 27 janvier 1982
Troisième parution: 28 janvier 1982
ST-LAMBERT CE, 18 janvier 1982
BÉDARD & ROBERGE
PROCUREURS DE HENRI TRUDEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 500-12-111919-829
PIERRE DOLCI,
Requérant
-vs-
MARIE JOSÉE BENOIT
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, MARIE JOSÉE BENOIT, de lieux inconnus, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au 10 est St-Antoine à Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 25 janvier 1982
ARMAND BEAULIEU,
Protonotaire-Adjoint
ME JEAN SAULNIER, Avocat
7190 St-Denis
Montréal, Québec
H2R 2E2
Tél: 273-1525

TRANSFERT DE PERMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI DES TRANSPORTS ET DE L'ARTICLE 2.59.1 DES RÈGLES DE PRATIQUE

PRENEZ AVIS que Transport International Pool (Québec) Ltée., requérante-cédante, détentrice des permis de la Commission des Transports du Québec l'autorisant à donner des services de location à court et à long terme de véhicules de commerce, remorques seulement, aux différentes adresses ci-après mentionnées, demande à la Commission des Transports du Québec la permission de céder ses permis auxdites adresses à la requérante-cessionnaire, Transport International Pool of Canada Ltd., suite à un changement de structure juridique. Les actionnaires de Transport International Pool (Québec) Ltée. et de Transport International Pool of Canada Ltd. sont les mêmes.
—1400 rue St-Amour, Ville St-Laurent, Québec: M-600537-001,-002,-005 —1345 rue Semple, Duberger, Québec: M-600537-006. —8415 Champ d'eau, Ville St-Léonard, Québec: M-600537-004,-008. —2900 rue Dupont, Alma, Québec: M-600537-003,-007. —1570 boulevard de Montarville, Boucherville, Québec: M-600537-009-010.
Tout intéressé peut contester cette requête déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est rue Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 28 janvier 1982.
2ième parution: 29 janvier 1982.
3ième parution: 30 janvier 1982.

AVIS est par les présentes donné que LES IMMEUBLES RALKRON INC. demandera au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, la permission de la dissolution de sa charte.
Montréal, 8 janvier 1982
ORENSTEIN RUBY ORENSTEIN
Avocats de LES IMMEUBLES RALKRON INC.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
LOUISE (KEMP) LAFORTUNE, infirmière,
2525 C, Havre des Iles,
Laval, Qué. H7W 4C6
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné que LOUISE (KEMP) LAFORTUNE, a fait cession de ses biens le 18ième jour de janvier 1982, et que la première assemblée des céranciers sera tenue le 5ième jour de février 1982 à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau de Maheu Noiseux Inc., Syndic, 2 Place Laval, suite 460, Laval, Qué.
Le 20 janvier 1982,
Maheu Noiseux Inc. - Syndic
Par: C.A. Michaud adm.
Bureau de Maheu Noiseux Inc. - Syndic
2 Place Laval, suite 460,
Laval, Qué. H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 500-12-111872-820
DAME MICHELINE OSCAR,
Requérante
-vs-
FERMAND MARTINEAU,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, FERNAND MARTINEAU, de lieux inconnus, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au 10 est St-Antoine à Montréal.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 22 janvier 1982
ARMAND BEAULIEU,
Protonotaire-Adjoint
MES GASCON & OUELLETTE
510 Boul. St-Laurent, 2ième étage
Montréal, Québec
H2Y 2Y9
Tél: 843-4456

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

Jeudi le 11 février 9182
SEBJ 82-0013
Fourniture de quatre stations terriennes.
Garantie de soumission: 3 000,00$
Prix du document 10,00$

Jeudi le 11 février 1982
SEBJ 82-0022
Fourniture de quatre émetteurs de télévision.
Garantie de soumission 8 000,00$
Prix du document 10,00$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:
Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8
Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Cité de Côte Saint-Luc
Province de Québec

Appel d'Offres
Pour
Fourniture d'Arbres et Arbustes

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M. Marc Brunet, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, seront reçues jusqu'à 14:00 heures, le mercredi, 17 février, 1982.

Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc pour un montant non inférieur à 10% du coût total de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 17 février, 1982 à 14:00 heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, au numéro 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Mme J. Habra, Greffier.

Hydro-Québec

AVIS D'APPELS D'OFFRES

ACZ.20010.F
16 février 1982
ATTACHES ET MAILLONS PRÉFORMÉS POUR HAUBAN, ACIER GALVANISÉ
Garantie de soumission: 20 000 $

ACZ.20004.F
16 février 1982
BOULONS ET RONDELLES EN ACIER GALVANISÉ POUR QUINCAILLERIE DE LIGNES
Garantie de soumission: 80 000 $

EPE.20008.F
16 février 1982
CHARPENTES ET SUPPORTS D'ACIER GALVANISÉ POUR APPAREILLAGE 120/25kV
Garantie de soumission: 5 000 $

AMR.22019.F
16 février 1982
11 CAMIONS FOURGONS (PBV 10 000 À 10 250 LB.)
Garantie de soumission: 5 000 $

CPE.22010.F
23 février 1982
2 SYSTÈMES D'AIR COMPRIMÉ (PRESSION 25 MPa)
Garantie de soumission: 40 000 $

AIN.20006.F
16 février 1982
FORMULES CONTINUES MÉCANOGRAPHIQUES
Garantie de soumission: 20 000 $

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à (514) 289-2525.

Le Directeur général Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Bell a doublé son bénéfice en 1981

La société Bell Canada a annoncé hier que le bénéfice net consolidé de l'entreprise avait plus que doublé en 1981, passant de $273.7 millions ($1.45 par action) en 1980 à $559.4 millions ($3.02 par action), une augmentation de 104.3%.

Le président du conseil de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, a indiqué que «la nette amélioration du bénéfice consolidé en 1981» était principalement attribuable à une contribution plus importante de Northern Telecom (qui a annoncé un profit record de $136.7 millions mardi), aux redressements tarifaires et à un accroissement de la demande de services locaux et interurbains.

Selon M. de Grandpré, il faut toutefois comparer les chiffres de 1981 avec ceux de 1979 pour obtenir une «plus juste perspective». Ainsi, Bell indique qu'elle a inscrit un bénéfice net consolidé avant postes extraordinaires de $2.64 par action en 1979, contre $2.97 en 1981 et $2.00 en 1980.

Quoiqu'il en soit, la hausse du bénéfice d'exploitation a atteint 51.4% en 1981, passant de $363.7 millions à $550.7 millions. M. de Grandpré a assuré que «Bell continuerait de surveiller de près les effets de la récession actuelle, en vue de s'assurer que la position financière de la compagnie se maintienne à un niveau approprié».

Le total des revenus d'exploitation consolidés de 1981, comprenant les revenus d'exploitation des services de télécommunications, les ventes des compagnies de fabrication, ainsi que les revenus de contrats et d'activités diverses, s'est élevé à $7.4 milliards ($6 milliards en 1980). Le total des dépenses d'exploitation consolidées de 1981, comprenant les dépenses d'exploitation des services de télécommunications, le coût des marchandises vendues et les frais connexes, ainsi que les dépenses associées aux contrats et aux activités diverses, a atteint $5.9 milliards ($5 milliards en 1980). Le bénéfice net consolidé a été de $559.4 millions ($273.7 millions en 1980 et $433.2 millions en 1979), une hausse de 29% sur 1979.

Les revenus d'exploitation non consolidés de 1981 se sont élevés à $4.3 milliards ($3.7 milliards en 1980) et les dépenses d'exploitation non consolidées ont atteint $3.2 milliards ($2.8 milliards en 1980). Le bénéfice net non consolidé a été de $476.0 millions ($365.9 millions en 1980). Environ la moitié de cette hausse de revenus est attribuable à l'effet des redressements tarifaires d'août 1980 et d'octobre 1981. Le reste est principalement imputable à un accroissement de la demande du service interurbain et, dans une moindre mesure, du service local. Quant à l'augmentation des dépenses, elle a été causée par la hausse des salaires et des autres frais relatifs au personnel, par une augmentation des frais d'amortissement en raison d'investissements accrus en installations et par les pressions inflationnistes sur les autres dépenses d'exploitation.

La Chine produit plus

PEKIN (AFP) — La production de biens durables a doublé en Chine l'an dernier par rapport à 1978, indique le quotidien de langue anglaise *China Daily*.

Le Bureau national des statistiques a précisé que près de cinq millions de téléviseurs ont été produits en 1981, soit neuf fois plus qu'en 1978. Le nombre des réfrigérateurs s'est élevé à 55,000, ce qui représente une augmentation de 233% par rapport à 1978. L'offre ne peut cependant pas encore répondre à la demande, a souligné le Bureau des statistiques.

La production des machines à laver a également enregistré une forte hausse, passant de 350 en 1978 à plus d'un million l'an dernier.

Le quotidien a indiqué que la production de machines à coudre, de montres, de radios et de bicyclettes est en augmentation. Il a précisé qu'il y avait actuellement plus de 100 millions de bicyclettes en Chine pour un milliard d'habitants.

Le Bureau des statistiques a enfin reconnu qu'un long chemin restait à parcourir avant de pouvoir répondre à la demande de biens de consommation durables.

Chaussures: l'industrie intensifie ses pressions auprès des députés

par Marie-Agnès Thellier

Les représentants du secteur de la chaussure vont intensifier leurs pressions auprès des députés libéraux fédéraux pour qu'Ottawa revoit sa politique commerciale.

De son côté, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a envoyé hier un télex au ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb gray, dans le but de réitérer sa demande de reconsidérer la décision fédérale prise en novembre dernier et de reconduire les contingentements pour cinq ans.

«Déjà plus de 1,000 emplois ont été perdus au Québec dans ce secteur au cours des derniers mois de 81, suite à une hausse globale des importations. Il est à prévoir que le maintien de la décision fédérale mette en jeu dans les prochains 24 mois près de 50% des entreprises et près de 3,000 emplois au Québec alors que le niveau de chômage atteint actuellement des sommets», écrit M. Rodrigue Biron.

Le ministre donne son appui aux propositions rendues publiques hier par le Groupe de travail sur la chaussure réunissant depuis le mini-sommet du 28 novembre dernier des représentants de l'Association des manufacturiers de chaussures du Québec, de l'Association des tanneurs du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux, de la Centrale des syndicats démocratiques, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec. Ce groupe de travail demande au gouvernement fédéral:

- de fixer à 40 millions de paires le niveau global des contingentements en incluant les chaussures de cuir;
- de s'assurer que l'augmentation des importations de chaussures en cuir ne dépasse pas le rythme de croissance de la consommation canadienne pour ces chaussures;
- de prévoir des maximums d'importations pour certaines catégories de chaussures (bottes et souliers), de matériaux (cuir, matières synthétiques et toile) et clientèle (hommes et femmes).

Le porte-parole du groupe de travail, M. Jean-Guy Frenette (FTQ) a qualifié les demandes de raisonnables puisque 40 millions de paires représente la moitié de la consommation canadienne. Il a souligné qu'il n'était pas scandaleux de préserver à 50% l'autosuffisance canadienne en matière de chaussures (comme en matière de textile-vêtements) à l'heure où le gouvernement fédéral prône l'autosuffisance énergétique. Les trois centrales syndicales ont donné des exemples précis de centaines de mises à pied au Québec depuis deux mois.

Le représentant des manufacturiers, M. Jean-Guy Maheu, a expliqué que le dumping en provenance de pays à bas salaires aurait des conséquences désastreuses sur l'industrie et qu'à terme le consommateur lui-même serait perdant. Les importations sont surtout payantes pour les grandes chaînes et les gros détaillants, qui ont reconnu devant le Tribunal anti-dumping y trouver des marges de profit beaucoup plus élevées que dans le cas des «achats chez nous».

M. Maheu réclame un contingentement global parce que les contrôles sont très difficiles: les frontières étant maintenant grandes ouvertes pour les chaussures et bottes de cuir (qui représentent pourtant 80% de la production canadienne), alors que des quotas existent pour les articles en synthétique, les importateurs peuvent facilement faire passer des bottes synthétiques pour des bottes de cuir...

Le groupe de travail demande cependant que l'on fournisse aux douaniers l'expertise nécessaire pour différencier les matériaux utilisés dans la chaussure. Il voudrait aussi que l'on modifie rapidement la loi sur les licences d'importation et d'exportation afin que les importations de chaussures en cuir soient enregistrées au préalable. Même s'il réclame un contingentement global, le groupe demande donc à Ottawa un effort pour mieux connaître les catégories d'importations sur le plan statistique.

Le groupe espère rencontrer le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec. Il lui rappellera que le Québec n'est pas seul à trouver prématurée la décision fédérale. En effet, le ministre de l'Industrie de l'Ontario, M. Larry Grossman, demandait récemment à M. Gray un moratoire de six mois pour réévaluer les solutions possibles afin de protéger adéquatement l'industrie canadienne de la chaussure.

Fermeture du *Philadelphia Bulletin*

PHILADELPHIE (d'après Reuter et AP) — Le *Philadelphia Bulletin*, l'un des plus importants quotidiens de l'après-midi des États-Unis, cessera de paraître demain. L'institution aura vécu 134 ans.

Le *Bulletin* avait un tirage de 400,000 exemplaires. Au premier semestre de 1981, son propriétaire, la firme Charter, de Jacksonville (Floride), avait essuyé une perte de $10.3 millions. Hier, l'éditeur, M. Craig Ammerman, a réuni les 1,900 employés du journal dans la salle de rédaction pour leur annoncer que les propriétaires n'ayant pas pu trouver acheteur, le dernier numéro serait publié vendredi.

Le mois dernier, le *Philadelphia Journal*, propriété de la chaîne Québécor, de M. Pierre Péladeau, de Montréal, avait dû fermer ses portes pour des raisons financières. Il reste dorénavant à Philadelphie deux quotidiens seulement, le *Philadelphia Inquirer* (matin) et le *Daily News* (soir).

La compagnie Charter, un holding qui contrôle une variété d'entreprises (pétrole, assurance et communications), était devenue le propriétaire unique du quotidien l'an dernier.

De grands journaux américains commencent à sombrer à un rythme affolant. En août, c'était le tour du *Washington Star*, au profit de son concurrent, le *Post*. À la fin du même mois, le *Daily News* de New York cessait de publier son édition de l'après-midi. En décembre, enfin, la Tribune Company de Chicago mettait en vente son *Daily News*, un quotidien du matin.

La SGF vend sa part dans Sogefor

MacLaren a annoncé hier qu'elle vient d'acheter les 50% d'intérêt que conservait la Société générale de financement (SGF) dans la compagnie Sogefor, qui exploite une usine de panneaux-particules au Lac-des-Iles à cinquante milles au nord de Masson, dans l'Outaouais.

La vente des intérêts de la SGF dans Sogefor était attendue parce que la SGF doit fournir environ $36 millions à sa nouvelle filiale de pâtes et papiers créée récemment avec la Caisse de dépôt, notamment pour financer l'achat de Domtar. Outre la vente de 35% du capital-actions de Marine-Industries à la compagnie française Alsthom-Atlantique, qui lui a rapporté $13 millions, la SGF avait prévu la vente de quelques autres intérêts.

Même si le montant de la transaction n'a pas été divulgué, on estime que la vente aura pu rapporter entre $3 et $4 millions à la SGF.

Sogefor Ltée a été créée en 1963 à l'initiative de la SGF pour construire puis exploiter cette usine de Lac-des-Iles, qui emploie environ 120 personnes. Dès 1975, la SGF vendait la moitié de ses intérêts à MacLaren et lui confiait la gestion de l'usine.

Devenue propriété du groupe Noranda en 1980, MacLaren est une compagnie forestière employant 1,700 personnes. Elle a récemment acquis des intérêts dans la compagnie Normick Perron, de la Sarre.

Alcan Aluminium Limitée

ALCAN

Assemblée annuelle des actionnaires 1982 Date limite d'inscription

Pour se conformer aux exigences de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, le Conseil d'administration annonce qu'il a fixé au mardi 16 février 1982, à la fermeture des bureaux, la date limite d'inscription servant à déterminer quels titulaires d'actions ordinaires de la Société auront le droit d'être convoqués à l'Assemblée annuelle des actionnaires qui doit se tenir à Montréal le jeudi, 25 mars 1982, à 10 heures du matin.

Montréal, le 28 janvier 1982

Le secrétaire,
A.A. BRUNEAU

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes suivants, attribués pour le trimestre courant sur les actions en circulation de cette Banque, ont été déclarés payables à compter du 24 février 1982 au siège de la Banque et à ses succursales en faveur des détenteurs de capital-actions enregistrés le 22 janvier 1982:

1. Dividende n° 4 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de 1er rang rachetables à dividende cumulatif de $1.88, série A.
2. Dividende n° 1 de $0.58 par action sur les actions privilégiées rachetables et convertibles de second rang de $2.75, série A; et
3. Dividende n° 378 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Par ordre du conseil d'administration
R.J. Moores
Secrétaire

Montréal, le 13 janvier 1982.

QUEBECOR inc.

Mme Claire Léger

M. Pierre Péladeau, président de Quebecor inc., est heureux d'annoncer la nomination de Mme Claire Léger au poste d'administrateur de la compagnie.

Mme Claire Léger est Vice-présidente Administration de Les Rotisseries St-Hubert Limitée, membre du Comité exécutif et du Conseil d'administration de la même compagnie et administrateur de la Comédie Nationale et de Sodeq Laval Inc.

Mme Claire Léger apporte à Quebecor inc., compagnie en pleine expansion, une contribution très appréciable au niveau de l'administration.

Quebecor inc. est une société de gestion qui possède et exploite des entreprises dans les domaines de l'édition, de l'impression, de la distribution de publications, de la distribution de disques ainsi que du traitement de pellicules photographiques.

LIMOCOLOR

Jean-Yves Girard

M. Jean Deslongchamps, Président du conseil d'Administration de Limocolor est heureux d'annoncer la nomination de M. Jean-Yves Girard, Adm. A., au poste de Président-Directeur Général de Limocolor. M. Girard occupait antérieurement les fonctions de Vice-Président Directeur Général dans la même entreprise.

Limocolor est un important laboratoire de photographie avec divisions pour la photographie amateur, professionnelle et commerciale opérant depuis plus de 50 ans.

REER — AUCUN FRAIS
CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

17¼% ÉCHÉANCE ANNUELLE POUR 3 ANS

Un Traitement Preferentiel
AVEC LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CONTINENTAL
CONTINENTAL TRUST
VANCOUVER TORONTO MONTREAL
2000 RUE PEEL, BUREAU 865,
MONTREAL, QUEBEC H3A 2W5
(514) 842-9538
TAUX SUJETS À CHANGEMENT
MEMBRE DE LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE DE LA CORPORATION D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MAINTENANT DISPONIBLE

L'ouvrage de référence sur la publicité le plus complet jamais publié au Québec
Un outil essentiel si votre budget de publicité doit rapporter au maximum!

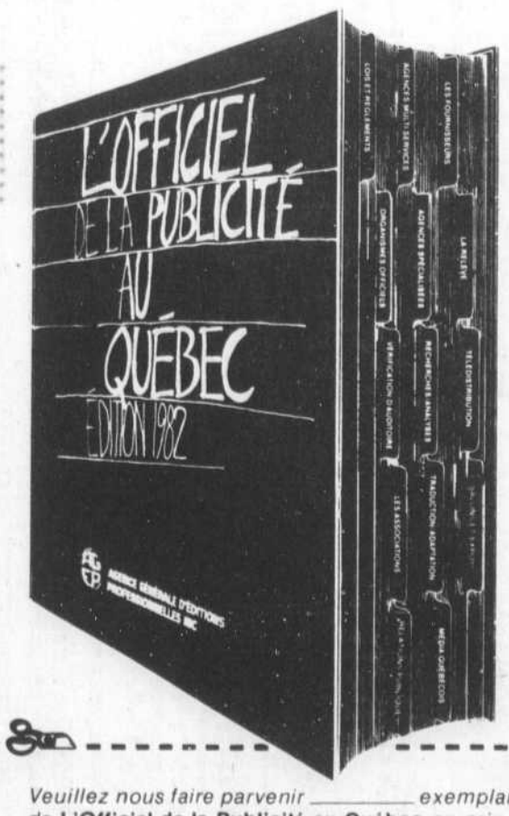

2ième édition, entièrement remise à jour:

• toutes les lois relatives à la publicité • tous les tarifs de tous les médias • toutes les agences avec personnel et clientèle • des centaines de spécialistes dans tous les domaines • des milliers d'informations utiles • près de 700 pages • solide reliure bibliothèque •

Commandez votre exemplaire aujourd'hui!

Veuillez nous faire parvenir _____ exemplaires de **L'Officiel de la Publicité au Québec** *au prix unitaire de* **$60.00** *(plus $3.00 pour frais de manutention et d'affranchissement)*
Allouez deux semaines pour la livraison

COMPAGNIE _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PAR _____ FONCTION _____
SIGNATURE AUTORISÉE _____
PAIEMENT INCLUS ☐ FACTURER S.V.P. ☐

Faire parvenir à:
AGENCE GÉNÉRALE D'ÉDITIONS PROFESSIONNELLES INC.
2355, rue Marin, Brossard, Québec J4Y 1K7 (514) 678-5697

APPORTEZ-NOUS VOTRE RÉR

Vous verrez que ça rapporte!

Nos conseillers ne demandent qu'à vous le prouver. Ils vous démontreront les avantages et le rendement supérieur du régime d'épargne-retraite du Trust Général par rapport à n'importe quel autre régime concurrent que vous puissiez posséder.

La comparaison vous convaincra et notre conseiller se fera un plaisir de le faire transférer sans frais...là où ça rapporte!

Venez rencontrer l'un de nos conseillers ou téléphonez-nous.

TRUST GÉNÉRAL

Montréal/University, 1100, University, angle Dorchester, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont, 1, Vincent d'Indy, angle Côte Ste-Catherine, 739-3265

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Planifiez et gérez vous-même votre

Régime Enregistré d' Épargne-Retraite

de Deacon, Hodgson — il y va de votre avenir.

- **Souplesse** Vous permet de réagir, sans pénalité, aux changements des marchés financiers
- **Intérêt quotidien** Intérêt porté à votre compte, chaque jour, sur les fonds non investis
- **Relevé mensuel** Tous les 30 jours, vous savez exactement comment vous progressez
- **Frais d'administration modestes** Seulement 100 $, déductible aux fins d'impôt
- **Service personnalisé de F.H. Deacon, Hodgson** Un spécialiste de Deacon, Hodgson est affecté à chaque régime autogéré. Il surveille vos intérêts et il est toujours à votre service.
- **L'expérience de F.H. Deacon, Hodgson** Selon le Financial Post (octobre 1981) F.H. Deacon, Hodgson se classe parmi les cinq meilleures maisons de placement du Canada.

Appelez

F.H. DEACON, HODGSON INC. et demandez un conseiller personnel

Montréal
Bureau 1010
800 ouest,
boul. Dorchester
Montréal H3B 1X9
(514) 871-7054

Ottawa
Bureau 201
99, rue Bank
Ottawa K1P 6B9
(613) 237-5870

Des bureaux de Deacon, Hodgson se trouvent également à Toronto, Hamilton, Vancouver et Calgary.

Veuillez m'expédier mon Guide du REER:
Nom _____
Adresse _____
_____ Code postal _____
_____
Tél.: Dom. Bureau D

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Plus 13 points

Le marché a enfin pris du mieux hier à la Bourse de Toronto après un mois de marasme et l'indice composé a clôturé en hausse de 12.84 points, à 1717.39. Pour la première fois depuis sept séances, les valeurs à la hausse étaient plus nombreuses que celles à la baisse (250 contre 210) et 240 étaient stationnaires.

Dix des 14 secteurs de la Bourse ont progressé, les aurifères venant en tête avec un gain de 60.93 à 2384.54.

L'immobilier-construction essuie les plus lourds revers en faisant une chute de 67.79 à 5286.35.

Quelque 4.65 millions d'actions ont été traitées et la valeur globale s'est inscrite à $61.13 millions.

Les actions de Turbo Resources Ltd, Merland Explorations Ltd et Bankeno Mines Ltd ont été remises en circulation. La première finit en baisse de 1 à $3 1-4, Merland en baisse de 3-4 à $7 7-8 et la dernière en recul de 1 à $7. Ailleurs, Francana Oil and Gas Ltd a été suspendu dès l'ouverture, dans l'attente d'une déclaration. Dernière cote: $16. Enfin, Lassiter Kuma Oils Ltd sera rayée de la cote demain à la clôture, à la demande de cette société.

Au sein des valeurs industrielles traitées hier, Imperial Oil A gagne 1-2 à $21 3-4, Hiram Walker 1-4 à $18 3-8, Gulf Canada 1-4 à $13 3-4, Dome Pete 1-8 à $10 3-8 et Hudson's Bay Oil 1-8 à $47 5-8.

Great Laks Forest perd 1 3-4 à $65 1-4, St. Lawrence Cement A 1 à $15, Texaco Canada 1 à $26 3-4, MPG Investments 1-2 à $5 1-4 et Banque de Mtl 3-8 à $22 3-4.

Onaping Resources prend 45 cents à $3.05, Teck Corp. B 3-8 à $9 1-8 et Campbell Red Lake 3-8 à $13 3-4. Hudson Bay Mining cède 1-4 à $22 et Camflo 1-8 à $16 1-2.

Coseka Resources gagne 1 5-8 à $11, North Canadian Oils 1 1-2 à $27 1-4 et Ranger 3-8 à $7 1-2. Numac abandonne 3-4 à $21 1-4 et Dome Canada 1-8 à $5 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AZLRes	100	$24½	24½	24½	−11
AMCA Int	52625	$21½	21	21	
AbtiPrce	522	$21	20⅝	21	+ ½
Abitbi10	z75	$36½	36⅜	36⅜	
AdanacM	1000	76	76	76	
Advocate	1000	30	30	30	
AeroE	1600	$5⅞	5¾	5¾	+ ¼
Agassiz	1000	68	68	68	+ 5
AgnicoE	9250	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ¼
Agra Ind A	2800	$8½	8⅜	8⅜	− ⅜
AhedC	z200	23	23	23	
Aigbl E	100	300	300	300	
Akaitcho	2000	52	52	52	+ 4
Albany	1000	85	85	85	
AltEnergy	10955	$13	12¼	12⅞	+ ⅜
Alcan	68518	$23⅜	22¾	23	+ ¼
AlgoCent	z75	$17	17	17	
AlgomaSt	295	$41½	41¼	41½	+ ½
AStel p	2500	$17	17	17	0
Alum3rd p	1000	$19¼	19¼	19¼	
Amcan	2000	75	75	75	
Am Eagle	867	330	325	325	−10
AndresWA	17700	$13¼	13	13¼	+ ¼
AngCT4½	z50	$16	16	16	
Ang D Gld	500	60	60	60	+ 4
AngUDev	1000	78	78	78	
Arbor C	1700	340	340	340	
Argosy	z200	20	20	20	
Argus	1317	$8¾	8⅝	8⅝	
ArgusBpr	z50	$17½	17½	17½	
ArgusCpr	1804	435	425	425	
Asamera	5200	$12	11¾	12	
AsocPorc	5000	310	310	310	
Astral	1900	465	450	450	−45
Atco I	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
AtlCCop	1000	91	91	91	− 4
Atlas Yk	1500	58	58	58	+ 1
Atlas w	3000	15	15	15	− ½
Augmitto	9400	130	120	130	
BCSugar A	1801	$16¼	16	16	− ½
BPCan	8175	$24¼	23¼	24¼	+1⅛
Bachelor	300	315	310	315	
Bakertalc	z50	34	34	34	
BanisterC	600	$7⅛	7⅛	7⅛	
BankBC	4159	$45¾	45½	45½	− ½
BkBCr	34874	93	85	85	−14
BankMtl	77457	$23	22¾	22¾	− ⅜
Bk Mtl 285	1100	$26⅞	26⅜	26⅜	− ⅛
Bk Mtl 250	14120	$19⅝	19¼	19½	− ⅛
BkMtl w	8110	$5	485	490	−10
BankNS	16799	$23⅞	23⅜	23⅞	+ ⅛
Bankeno	3600	$7	7	7	− 1
BarbconB	650	$6	6	6	
Bary Expl	z120	20	14	14	
Basic Res	1300	450	440	450	
Baton A	5200	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Belding	1250	165	125	125	−30
BellCanad	86449	$18¼	17¾	18	+ ¼
BellCpr	z80	$17½	17½	17½	
Bell2.28	700	$26½	26⅜	26½	−1⅜
Bell1.80	750	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Bell1.96	2150	$21¾	21	21¾	+ ¾
Bell2.05	3750	$18¼	18	18¼	+ ¼
BighartOG	3120	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
BlackPhot	100	$7½	7½	7½	+ ½
BlakeRes	6100	370	350	370	+10
Bluesky	17000	260	255	260	+ 5
BombdrA	z9	$9⅞	9⅞	9⅞	
BombdrB	2000	$10⅛	10¼	10¼	− ⅜
Bonza O	7097	270	260	270	+ 9
BowValy	26890	$15⅞	15⅛	15½	+ ⅛
BowVly7	z35	$62¾	62¾	62¾	
Bow Vly R	400	$7	6⅞	7	
Bralor Res	6800	$11⅛	11¼	11½	+ ½
Bramalea	5200	$7⅜	7	7	− ½
Brscadep	11554	$30¼	30	30¼	
Brascan A	25522	$20¼	19	20¼	+ ⅞
Brscn8½	1100	$16⅝	16½	16½	− ⅛
Brscn1981	100	$20¼	20¼	20¼	
Brenda M	800	$9¼	9	9	− ⅛
Bright A	100	$13½	13½	13½	+1⅜
Brinco	2643	$5½	5½	5½	
Brincop	400	460	460	460	
BrAmBnk	100	$16⅞	16⅞	16⅞	
BCFP	24276	$11⅞	11½	11⅝	+ ⅛
BCRIC	25720	345	335	335	− 5
BC Phone	35350	$15	14¾	15	+ ¼
BCPh4½p	z35	$30	30	30	
BCPh1956	100	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅛
BCPh4.84	250	$8¼	8⅛	8⅛	− ½
BCPh5¾p	100	$39½	39½	39½	
Brunswk	4750	$11⅞	11¾	11¾	+ ⅛
BuddCan	110	495	495	495	−17
CAE	1400	$9½	9⅛	9⅛	
CCLInd	1200	$7⅛	7	7⅛	+ ⅞
CIL	100	$29¼	29¼	29¼	− ¼
CME Res	1000	90	86	86	
CadFrv	31202	$10½	10⅛	10¼	− ¼
Cad Frv A	2400	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
Calvert	1800	38	38	38	+ 2
Camchib	620	$5	5	5	
CamelOG	2100	435	435	435	
Camflo	3700	$16½	15⅞	16½	− ⅛
CampRL	35684	$13⅞	13½	13¾	+ ⅜
CampRes	500	$7½	7¼	7½	+ ⅜
Campeau	900	$9	8¾	9	
CanCem	508	$10½	10½	10½	− ⅛
CCem2p	500	$11½	11½	11½	+ ¼
CDC	1160	$7¾	7½	7½	− ¼
CDCprB	139	$87	87	87	− 1
CDC1980	6550	$13½	13¼	13⅜	
CanMalt	100	$34	34	34	
CNorWest	7028	$29	28¼	28⅜	− ⅝
CanPEnt	27394	$16⅞	16⅝	16¾	+ ¼
CPackrs	400	$31½	31½	31½	
CanPerm	703	$35	35	35	
CS Pete	3600	$5⅛	490	490	−10
Can Trust	200	$28	28	28	
CTrust7¼	1050	$20¾	20¾	20¾	
CTung	500	$21	21	21	
Canadex	6000	225	213	225	+10
CCManX	200	$10	10	10	− ¼
CCManY	750	$10½	10¼	10½	
CHydropr	100	$7½	7½	7½	
CIBkCom	1942	$27¼	27	27¼	+ ¼
CIBC250p	7700	$20	19¾	19⅞	− ¼
CIBC2.05p	1925	$21⅝	21¼	21½	+ ¼
CIBCw	540	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
CMarconi	2650	$30⅜	29½	30⅜	+ ⅞
CNat R	12500	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
CNat8.50	200	$18¾	18½	18½	+ ¼
COcdental	2100	$10½	10½	10½	− ⅛
CPLtd	46952	$36¾	35¾	36⅜	+ ⅛
CPLAp	250	$7	7	7	
CPL4p	250	$9	9	9	
CReserve	500	$15	15	15	
CdnTire	400	$33	32½	32½	− ¾
CdnTireA	2972	$36	35½	35¾	+ ⅛
CUilties	3671	$21¾	21¾	21¾	
CUtil4¼p	z20	$27¾	27¾	27¾	
CUtil5pr	100	$34	34	34	
CU 10¼	100	$18½	18½	18½	
CUtil9.24	600	$16½	16½	16½	− ⅛
CUtil2ndF	950	$25⅛	24½	25⅛	+ ⅜
Canbra	900	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Canuc	5300	61	60	60	−10
Canusa	29061	205	200	200	− 5
CnwstFinp	200	$20⅜	20⅜	20⅜	
Cara	1000	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
CaraA	1000	$6	6	6	
CarlOK	1875	$5⅜	5⅜	5⅜	
CarlAp	z30	$15½	15½	15½	
CarmaA	2800	$9⅜	9½	9⅜	+ ¼
Carmacvp	300	$14½	14⅜	14⅜	− ⅜
CarolinM	3450	$16	14¾	16	+1½
Celanese	52550	$8¾	8¾	8¾	− ¼
Celan175p	215	$12	12	12	− ¼
CentPat	700	350	350	350	− 5
CentrlTr	400	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅜
Ceres Res	1200	225	225	225	− 5
Chnclr	3900	155	155	155	+ 5
Charter Ol	100	125	125	125	+21
Cherokee	1700	$5½	5	5	− ¼
Cheroker	1700	2	2	2	
ChieftanD	7100	$20	19¼	20	+ ¾
Chieftainp	43	$190	190	190	− 5
Chrysler	5300	$5	480	490	+10
CohoA	18610	$8	6¾	8	+ ⅜
CoinLake	1000	29	29	29	
Cmplx	2400	75	73	75	− 5
Cominco	5783	$49¼	48⅛	49¼	+ ¼
ComrclOG	2300	114	112	114	+ 1
Computel	100	$8½	8½	8½	+1½
Coniagas	4600	215	200	210	+10
ConBathA	8393	$17⅜	17⅛	17⅜	− ⅛
ConFardy	3547	171	167	167	− 8
ConCopper	500	37	37	37	+ 2
CDurham	4700	175	161	175	+15
CLouanna	1300	175	175	175	− 5
CMarben	1600	51	50	50	− 3
Cons Prof	29000	145	131	140	+ 9
C Summit	3000	40	38	38	− 7
ConDistrb	4700	$5¼	5¼	5¼	
CTLBank	3908	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
ControlF	1100	190	190	190	+10
Conventrs	2100	$7⅞	7½	7⅝	+ ⅛
ConwestA	150	375	375	375	
ConwestB	6870	360	350	355	+ 5
Corby vt	1122	$26½	26½	26½	+ ¼
CorbyB	100	$25⅞	25⅞	25⅞	− ⅛
CFalconC	3275	$10½	10	10½	+ ½
CosekaR	12488	$11	9½	11	+1⅝
Coseka7p	3300	$6¾	6⅛	6⅜	
Courvan	1150	28	28	28	− 3
Craigmt	4202	160	150	160	+ 2
CrainRL	200	$12½	12½	12½	− ¼
CrwnLife	z12	$84½	84½	84½	
CZelrbaA	1751	$23½	23½	23½	
Cullaton	4800	$12⅜	12	12¼	+ ¼
CuvierM	500	39	39	39	+ 4
CzarRes	21360	450	425	430	−20
CzarWt	z16	50	50	50	
DRGA	200	$6¼	6	6	
DalcoPet	6400	138	131	138	
Dalmys	570	$8	8	8	
DaonDev	20445	450	440	440	− 5
DaonA	500	470	450	450	−10
Daon8⅝p	2000	495	490	490	− 5
Daon9½p	700	$5¾	5⅝	5⅝	− ⅛
DejourMn	19600	35	35	35	− 1
DEldona	13000	67	65	65	
DelhiPac	24100	60	57	60	− 1
Denison	16878	$29½	29⅛	29⅜	+ ⅛
DicknsnA	3550	180	175	180	+ 5
DicknsnB	900	190	176	190	+ 5
Discovry	6000	125	115	120	− 3
DofascoA	1340	$38	37½	38	− ¼
Dfs 235	100	$17	17	17	+ ⅛
Dofascowt	725	$6½	6½	6½	
Doman I	2200	$5½	5⅛	5½	+ ¼
DomeCda	59100	$5⅝	5⅜	5⅜	− ⅛
DmeCdaw	65300	113	101	110	+10
DomeMine	4805	$15⅜	15	15⅛	+ ⅜
D Pste	284773	$10⅞	10½	10¾	+ ⅛
DPeteAp	4200	$13	12⅝	13	
DPeteBp	1002	$13	12¾	13	
DExplor	1500	65	63	65	+ 2
DomStore	1200	$15⅜	15⅛	15⅛	− ¼
D Textle	450	$12⅞	12¾	12¾	+ ⅛
Domtar	31325	$20	19¾	20	
Dorset	1000	64	64	64	− 2
Dorset w	1000	10	10	10	
Dover Ind	10800	$13¾	12½	13¾	
DrMcCA	z58	$7⅞	7⅞	7⅞	
DrumndP	19000	200	195	195	− 5
Dunraie	1580	45	40	40	− 5
DuPontA	z31	$22	22	22	
Dylex L A	4100	$14¼	14	14	− ¼
Dynamar	22530	275	270	270	− 5
E-L Fin	900	$10⅛	10⅛	10⅛	
EstMlrtic	1000	250	250	250	+10
EastSul	126	215	215	215	−10
EchoB300	1550	$14	13¾	13⅞	− ⅛
Echo1986w	700	285	275	285	−15
Echo1987w	700	240	240	240	
Echo1988w	1700	250	215	215	
Echo1989w	700	225	215	215	+ 5
EgoRes	10500	55	54	55	
ElcthomX	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
ElcthomY	525	$10	10	10	+ ⅜
Elks	100	203	203	203	+ 3
EnrgyRes	5000	50	45	45	− 5
Epitek	4800	239	227	239	+13
Exquisite	700	115	110	115	
FCAIntl	14050	$8¼	7½	8¼	+ ⅝
FibrgNik	612	$66	64	66	+1½
FedIndA	1640	$11¾	11½	11½	
Finning A	100	$10	10	10	+ ¼
FiranGndl	600	160	160	160	−15
FCalgary	4300	150	145	150	+ 5
FCityFin	2300	$21	20	21	+ 1
FCitywf4	z50	$13¾	13¾	13¾	
FCtyTrA	100	$7⅛	7⅛	7⅛	− ⅞
FCtyTrD	600	$7	7	7	
FMar	500	135	135	135	+10
FisherO	11200	390	370	390	+20
FodexP	100	330	330	330	+25
G&HSteel	200	425	425	425	− 5
GMRes	1000	300	300	300	−15
Galtaco	300	181	181	181	−20
Galveston	9700	150	140	150	+ 5
Gane	2800	180	180	180	
GazMetr	200	425	425	425	− 5
GMC	1392	$44¾	44⅜	44⅜	− ⅜
GenstarL	24309	$21¼	21	21	
Gnstar2.35	1200	$24	23¾	23¾	− ¼
Geocrude	2100	236	230	230	− 6
Gibraltar	5300	$7½	7¼	7½	+ ¼
Glencair	500	60	60	60	
GoldaleA	3000	315	305	305	−20
GoldundM	8500	80	75	80	+ 5
GraftG	z90	$12¼	12¼	12¼	
GraftGA	180	$13	13	13	
GraftGp	145	$18½	18½	18½	
Grandma	9610	$12	11¾	11⅞	
Granduc	500	105	105	105	+ 5
GLNickl	1000	62	61	62	+ 4
GLForest	820	$66½	65	65¼	−1¾
GNFin	200	375	375	375	
GtPacific	275	$16¾	16¾	16¾	
GWSteelA	200	415	415	415	− 5
GWestwt	500	25	25	25	
GreyhndC	10200	180	175	175	+15
GuarTrp	100	$10⅝	10⅝	10⅝	− ⅛
GulfC	134122	$13⅞	13⅜	13¾	+ ¼
Gulfstrem	18774	$5⅜	5¼	5¼	
Gulfstrmw	2734	35	25	25	−10
HCIHldgA	2233	$6	5½	5⅜	+ ⅜
HaleRes	1000	86	86	86	+ 1
HardCrpC	744	185	185	185	− 5
HatleighA	100	400	400	400	
Hawker	2000	$11⅛	10¾	11	+ ¼
HayesD	5212	$7½	7¼	7¼	− ¼
HeritageA	100	$12	12	12	−1¾
Highwood	3500	180	175	175	−25
Hollinger	1430	$29½	29⅜	29½	+ ⅛
HowdnDH	200	$10¾	10¾	10¾	
HBayMng	19620	$22¼	22	22	− ¼
HBayCo	3065	$20¾	20⅜	20⅜	− ⅛
HBCpr	9015	$11⅜	11	11	− ⅜
HBOG	104501	$47⅞	46¾	47⅜	+ ½
Husky Oil	19800	$8⅝	8⅜	8⅜	+ ⅛
HuskyApr	z20	$27¾	27¾	27¾	
HyfraEx	z100	38	38	38	
IUIntl	3400	$15¼	15¼	15¼	
Imasco	7122	$38½	38¼	38½	
ImascoBp	1450	$40¼	39⅞	39⅞	− ⅛
IOilA	330443	$21¾	21	21¾	+ ½
ImpOilB	160	$21¼	21¼	21¼	−2¾
Inco	37891	$15¾	15¼	15¾	+ ¼
Inco7.85	100	$14	14	14	
Indal	12900	$15	14¾	15	
Indusmin	200	$13¼	13¼	13¼	
Inglis	z25	$14¾	14¾	14¾	
InlandGas	14950	$16½	15⅝	16⅛	+ ⅛
Inter-City	7039	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
IBM	1515	$74	73	74	
IntMogul	312	$6⅛	6	6	− ½
IntlThom	12200	$7	7	7	
IntprPipe	2450	$14¼	14¼	14¼	
Inverness	1150	300	300	300	
InvGrpA	z16	$23½	23½	23½	
InvGrp5p	z20	$16¾	16¾	16¾	
IronBayT	505	$5⅛	5⅛	5⅛	
IrwinToy	8524	$18⅜	17⅜	18⅜	+ 1
IslandTel	z40	$13	13	13	
Ivaco	200	$20	20	20	− ¼
IvacoCp	100	$29½	29½	29½	+ ⅜
IvacoDp	200	$19	19	19	+ ¼
JQRes	10588	45	45	45	
Janockwf2	9100	425	420	425	+15
JoffreRes	15678	135	133	133	+ 3
JorexLtd	6000	63	62	62	− 1
Joutel	7000	126	121	126	+ 6
KamKotia	8400	100	99	100	+ 4
KerrAdd	3131	$14⅛	13⅞	14⅛	+ ⅜
KAnacon	1000	70	70	70	
LaLuz	600	100	100	100	
LabattA	2352	$26⅛	26⅛	26⅛	− ⅛
LabMin	1500	$41	41	41	+ ¼
Lacana	7100	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
LaidlawB	800	$8¾	8¾	8¾	− ¼
LOntCem	600	$6¾	6¾	6¾	
LShore	z16	$11⅛	11⅛	11⅛	
LarderRes	2000	27	27	27	+ 3
LasitrKm	10000	25	20	20	−10
Laurasia	z100	24	24	24	
LavaCap	300	385	385	385	+ 5
LeighInst	1500	395	380	380	−15
Liberian	100	200	200	200	
LLLac	637	$14	13¾	13¾	− ¼
LoblawCo	5263	$6	6	6	+ ¼
LobCopr	650	$17	16⅞	16⅞	− ¼
LobLtdAp	z10	$10	10	10	
LobLtdBp	z25	$11½	11½	11½	
LochielA	2320	120	115	120	+ 5
LochielB	1100	101	100	101	− 2
LLMnrls	1355	$6⅞	6⅝	6⅝	+ ¼
Lumonics	56850	$15⅞	15⅜	15½	+ ¾
LynxCan	4500	55	51	55	+ 4
MDSHA	100	$12	12	12	− ⅛
MDSHB	700	$12	12	12	
MICC8⅝	z85	$11¾	11¾	11¾	
MPGInv	2000	$5¼	5¼	5¼	− ½
MPGInvA	500	$8⅜	8½	8½	
MSR Exp	600	$7	7	7	
MSZ Res	13920	125	120	120	+ 3
MSZ Resw	3650	6	5	6	− 2
Mcknz	400	$5½	5½	5½	
MclanHX	566	$11⅜	11⅜	11⅜	− ¼
Macmilan	4902	$22⅜	22¼	22⅜	− ⅛
Mcmiln200	750	$19¾	19⅝	19¾	− ¼
Mcmiln208	715	$18	17½	18	+ ¼
Madeline	700	60	60	60	
Magnetcs	2300	85	85	85	− 5
Maislin I	100	100	100	100	−25
MajstcWil	3200	$6⅜	6½	6½	− ⅛
ManBar	1200	33	33	33	+ 5
Manville	2900	200	200	200	
MLfGard	z3	$30	30	30	
Maritime	7655	$21⅜	21	21⅛	− ⅜
MarkSpnc	1000	$9	9	9	
MarkWrk	400	420	385	400	
Mascan9	700	$20½	20½	20½	
MassFer	3771	220	215	215	
MasFA	400	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
MasFB	450	$7¼	7¼	7¼	
Matchan	5000	23	22	23	+ 2
McAdam	3500	34	30	33	+ 3
McChip	800	95	95	95	+ 5
McGrawH	200	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
McIntyre	1260	$38	37¾	38	+ ¼
Mentor	100	400	400	400	+25
Mercantil	1050	$15⅛	15	15⅛	
MerlandE	61208	$8¼	7½	7⅞	− ¾
Merlandp	3400	$18	17½	17¾	−1¼
Meston	5000	160	140	151	+11
MexLPpr	z50				
Midcon	1500	290	290	290	+15
Minrl Res	14730	140	126	140	+10
MitelCorp	25722	$25½	24½	25½	+ ½
MoffatA	300	$17	17	17	
MolsonA	805	$23¾	23⅜	23⅜	− ⅛
MolsonB	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅞
MonencoA	2400	$17	16½	17	+ ⅜
Moore	13969	$37⅜	37⅜	37⅜	
Morisn	200	220	220	220	
MtJamie	8000	30	27	27	− 3
Murphy	1150	$19⅞	19⅝	19⅝	+ ⅞
NBCook	5400	200	186	186	+ 6
NBUMine	8000	150	145	150	+ 8
NSRRes	4000	30	30	30	
NatBkCan	5742	$6	5⅞	6	
NatBkcv	150	$20	20	20	
NatPete	3950	74	71	71	− 1
Nearctic	10000	190	185	185	− 5
NBTel	955	$18	17¾	18	
NKelore	10500	34	33	33	− 1
NQueRagl	1000	310	310	310	+10
NYorkOil	1000	145	145	145	+10
NfldCapA	200	$8½	8½	8½	− ⅛
NfldCapB	600	$8½	8½	8½	− ½
NfldLPA	515	$19	19	19	
NfldTel	530	$8⅞	8¾	8⅞	
Newnor	7000	11	10	10	− 1
NiagStruc	130	$14	14	14	+ ½
NickOffset	500	73	73	73	+ 3
NickRim	1100	18	18	18	+ 2
NobleM	500	65	65	65	
NorAcme	500	100	100	100	− 5
Noranda	52649	$18⅞	18⅜	18¾	+ ⅜
Nor9½	5869	$88¼	87½	87½	
Norcen	6751	$22½	22	22⅜	+ ⅜
NorcenB	100	$23½	23½	23½	
Norcn288	100	$40½	40½	40½	
NCOils	17950	$27½	25⅞	27¼	+1½
NorCt270p	100	$18	18	18	+ ½
NorTel	3105	$54	53½	54	+ ¾
Northgat	2000	460	455	455	+ 5
NthIndBk	500	$14	14	14	− ¾
Northld	5020	26	25½	26	
Northstar	1450	240	232	235	+15
Nthstar10	2000	$6½	6½	6½	− ½
Nthumber	500	68	68	68	+ 3
NWUtilp	100	$28	28	28	− 1
NovaAltA	49865	$8¼	8	8	
NovaCp	z50	$56	56	56	
NovaFp	180	$17½	17½	17½	− ¼
NovaGp	330	$17½	17½	17½	
NovaJp	250	$33¼	33¼	33¼	+ ½
NovaKp	2550	$22¼	21½	21½	− ½
NBeauc	z300	38	38	38	
NowscoW	1935	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Nu-WstA	11800	$6⅞	6⅝	6⅝	− ⅛
Nu-WstC	2390	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
Nu-WstBp	z10	$12⅜	12¾	12¾	
Nu-Wst8p	600	$12½	12¼	12½	+ ⅛
Numac	6200	$22	21	21¼	− ¾
OPI	z25	$9	9	9	
Oakwood	2875	$11⅜	10⅛	10⅞	+ ⅞
Oakwodpr	550	$17½	17¼	17½	
Obrien	700	150	150	150	+ 5
OcdentlPt	z50	$25½	25½	25½	
OcelotA	400	$25	25	25	−3½
OcelotB	10594	$26½	25½	25½	
Okanagan	z50	$13¾	13¾	13¾	
Omega	7900	$11¾	11½	11½	− ¼
Onaping	21800	305	280	305	+45
OnyxPete	4570	$7½	7½	7½	− ½
OshawaA	800	$13¼	13¼	13¼	
Osisko	24000	20	17	20	+ 3
PCLIndust	18000	385	385	385	−15
PacCoper	11600	200	198	200	+ 5
PagePet	8301	$12¾	12¾	12¾	
PagurianA	2600	355	350	355	
Pgrn w	3500	40	37	40	− 2
PalomaP	z15	365	365	365	
Pamour	100	490	490	490	+ 5
PanCanaA	1775	400	385	395	− 5
PanCanaB	1600	395	390	395	+ 5
PanCentr	15200	108	90	90	−20
PanCanP	700	$67¼	66¾	66⅞	+ ⅛
Parlake	2000	47	47	47	− 5
PeBenO	2000	250	240	250	
Pembina	3500	$7¾	7¾	7¾	
PennWest	9347	84	84	84	+ 3
PenWA	3759	58	51	58	+ 2
PenWstW	z167	6	6	6	
Pennant	9800	114	110	110	− 5
Penningtn	100	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
PJewl	z50	$18	18	18	
PJewlA	5060	$13¾	12	13¾	+1¼
PetroCan	140	$130⅛	129⅝	130⅛	+ ½
PetroSun	425	180	180	180	+20
Petrol	1000	440	410	440	+10
PeteRyltA	2000	265	265	265	+10
PeteRyltw	4000	18	17	17	− 1
PhillipsCb	400	$18⅛	18	18	+ ¼
PhonixOil	6250	$12¾	11¾	12¾	+ 1
PhnxOilw	4100	250	200	250	+80
PinePoint	900	$40¼	40	40¼	+ ¾
PlaceG	900	78	78	78	+ 3
Placer	7322	$13¼	12⅝	13¼	+ ½
Plysr840	200	$24¼	24¼	24¼	
PopShops	2900	24	23	24	
PowrCorp	1600	$13½	13½	13½	
PowC2.375	335	$24	24	24	
Precamb	9300	$6	5⅜	5¾	
Provigo	200	$10	9¾	9¾	+ ¼
QMGHldg	1750	460	450	450	+ 5
Quartet	3528	475	450	460	−15
QasarPet	1100	300	300	300	
QueSturg	8780	264	245	250	− 2
QueTel	100	$16½	16½	16½	
QueTelBp	250	$6	6	6	− ¼
Ram	600	$6	6	6	+ ¼
Rambler	11500	214	205	206	−11
RnchmnA	1900	460	440	460	−10
Rnchmnp	200	$15½	15½	15½	− ⅛
Ranger	37400	$7½	7⅛	7½	+ ⅜
Rayrock	13100	355	345	345	
RealCapA	100	325	325	325	
Redpath	200	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Rdpth1.665	1300	$14½	14⅛	14⅛	− ⅛
Redstone	6000	57	56	57	− 3
Reichhold	940	$7½	7¼	7¼	
Reitman	200	$19	19	19	− ¼
ResServic	500	325	325	325	
RevnPrpA	341	117	117	117	+ 2
RevnPrpB	3696	87	87	87	
Reynoldp	z25	$25	25	25	
RioAlgom	1825	$37	36¼	36¾	+ ⅝
Rio8.5	z75	295	295	295	
RioAlto	7100	150	140	140	
RogersA	5870	$9	8⅝	9	+ ⅛
RogersB	10050	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
Rolland	300	$5⅜	5¼	5¼	
Roman	1200	$10	9¾	10	+ ⅜
RonyxCor	500	485	485	485	− 5
Rothman	600	$22½	22½	22½	+ ½
RothmAp	300	$48½	48½	48½	− ½
Rothm2p	1900	$8⅞	8¾	8¾	+ ⅛
RoxyPet	7550	340	330	330	−10
Roxy wt	2400	73	70	73	+ 3
RoyalBnk	11142	$24½	24¼	24⅜	+ ⅜
RyBk1.88	1100	$14	13¾	14	+ ¼
RYTrscoA	926	$14¾	14⅝	14⅝	+ ⅛
Ruprtind	8100	290	255	275	+23
StLCemA	722	$15	15	15	− 1
Sagbrshw	500	42	42	42	
SantaM	4800	65	60	65	
Scarboro	34900	350	335	350	− 5
Scarborow	7500	64	60	60	− 4
Sceptre	7261	$10¾	9⅞	10¾	+ ⅞
Scintilore	2200	225	200	200	−30
Scintrex	150	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
ScotYork	6500	400	385	390	+10
ScurryRn	z40	$50	50	50	
Seagram	26657	$62¼	61¾	62	+ ¼
Seaward	20500	70	69	70	+ 7
SecoCemA	z50	485	485	485	
SelkirkA	21200	$9½	9¼	9½	+ ¼
ShawInd	3500	$13	12¾	12¾	+ ¼
Shawnee	1000	50	50	50	− 5
ShellCan	13274	$17	16⅝	16⅞	+ ⅜
Shelter	700	270	270	270	
ShepardP	100	$5	5	5	
Sherritt	700	$7⅝	7½	7½	− ⅛
Sigma	180	$9½	9½	9½	− ¼
Silverton	4000	205	200	200	−10
SilverwdA	z50	$9⅜	9⅜	9⅜	
SSearsA	13522	$6	5¾	5¾	− ⅛
SSearsB	3457	$5½	5½	5½	− ¼
SlaterStl	275	$13¾	13¾	13¾	
Southm	3696	$35¾	35½	35½	− ¼
SparAero	716	$6¾	6⅝	6¾	
SparAerop	500	$14¾	14½	14¾	+ ½
Spooner	7770	51	48	51	+ 6
StBrodcst	1050	$9½	9½	9½	
Stanford	2700	290	280	290	−10
SteepR	850	470	460	460	
StelcoA	8714	$29⅛	28¾	28⅞	+ ¼
StelcoCp	300	$22¼	22¼	22¼	
StelcoDp	400	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅜
StrandOG	800	$5⅜	5¼	5¼	− ⅜
Strhcona	z133	53	53	53	
StuartOil	200	$7	7	7	
SudCont	700	245	240	240	+ 5
SulpetroB	600	$13½	13¼	13½	
Sulivan	220	230	225	225	
SunbrstE	6300	20	20	20	
SystmhsA	22950	$7½	7⅜	7½	
TalcorpA	3000	210	210	210	
TeckCorB	10230	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅜
Tectonic	2300	240	240	240	+ 5
Tectonicw	z400	80	80	80	
TelMetrB	1700	$17	17	17	
Teledyne	200	$7½	7½	7½	− ½
Temag	15000	170	160	170	+ 5
TexCan	17500	$27	26½	26¾	− 1
ThomL	1000	55	55	55	+ 7
ThomNA	12900	$23	22⅞	23	+ ⅛
Tintina	500	90	90	90	
TombillA	350	150	150	150	+10
TombillB	250	131	131	131	
Toromont	800	$6⅜	6⅜	6⅜	
TorDmBk	9175	$28¾	28¼	28⅜	+ ⅛
TDBk1.835	100	$13¼	13¼	13¼	− ¼
TDBk2.375	300	$16½	16½	16½	− ⅜
TorSun	53234	$9¾	9⅝	9⅝	
TorstarB	300	$10¼	10¼	10¼	
TotalPet	10550	$13¼	12¾	13¼	+ ⅛
TotalPAp	700	$25¾	25½	25⅝	+ ⅛
TradersA	312	$7¾	7¾	7¾	
TraderAp	z75	$12¼	12¼	12¼	
Tr 10¼	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
TrCanRes	10002	218	208	215	+ 5
TrCRp	1800	$11¾	11⅝	11¾	− ¼
TrnsMt	3025	$9⅞	9⅝	9⅝	− ⅜
TrnsWst	300	$11¾	11¾	11¾	− ⅜
TrAltA	9723	$16¾	16½	16⅝	+ ⅛
TrAlta4½	z10	$34⅜	34⅜	34⅜	
TrAlta7	z50	$55	55	55	
TrAlta7½	z10	$56½	56½	56½	
TrAlta1.40	2400	$17¾	17⅝	17¾	+ ¼
TrAlta12	200	$23	23	23	
TrCanPL	52843	$24¼	23¾	24⅛	+ ⅛
TrP1stF	825	$50½	50	50½	
Trpcfic	24850	250	215	233	−12
Tricentrol	100	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Trimac	15525	$9¼	8¾	9	+ ¾
TrinChib	2500	19	18	19	
TrinityRes	4100	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅛
TrizecCrp	1400	$22	21½	21½	
Turbo	19005	350	320	325	−25
Turbosp	500	350	350	350	−25
Turbo10½	300	$15	15	15	− ¼
Turbowf	399	155	155	155	− 5
TwinRB	200	365	365	365	−15
UlsterPet	18991	188	177	185	+ 7
Ultramar	118	$9⅝	9⅝	9⅝	− ⅛
UnicoA	100	420	420	420	− 5
UnCarbid	100	$13⅝	13⅝	13⅝	− ⅛
UnionGas	14400	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
UGas5½	1147	$21	21	21	
UnAsbstos	100	$6¾	6¾	6¾	− ¾
UCanso	1700	$9⅛	8½	8½	− ⅝
UKeno	550	$13	13	13	
UnReefP	z95	26	26	26	
USiscoe	512	$6½	6⅛	6½	+ ¼
VSServ	500	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
VerstlClA	5880	$12⅛	11¾	12	− ⅛
VerstlClB	13100	$12	11½	11¾	− ¼
VerstlCor	600	$9	9	9	
Verstlwf2	2500	$10	9⅞	9⅞	− ⅜
Vestgron	1330	$18⅜	18⅜	18⅜	− ⅛
VGTrstco	1580	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
VulcanInd	3750	$6½	6⅜	6½	+ ¼
WajaxA	2000	$11	11	11	
Wajax1.86	100	$22	22	22	
WlkrR	172983	$19¼	18	18⅜	+ ¼
Walker7½	13112	$19	18⅝	18⅞	+ ⅜
Walker9½	3140	$19⅞	19¾	19¾	
Wlkr14.16	800	$25⅛	25	25⅛	− ⅛
Walkerw	3385	445	440	445	+ 5
Wardair	100	440	440	440	
WarnCan	200	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Warren	4500	155	155	155	− 5
Wrintn	17500	80	80	80	
Wstburne	7820	$17½	16⅝	17	
WcoastPt	13000	$16½	16¼	16¼	− ⅜
WcoastT	7765	$11⅞	11¾	11¾	− ¼
Westfield	4000	101	100	100	− 1
Westfort	8100	150	131	131	−19
Westmin	3965	$7⅞	7⅝	7⅝	+ ⅛
Westminp	1300	$17⅝	17¼	17½	
Westmntr	2100	165	162	162	− 3
Weston	3700	$34⅞	34⅞	34⅞	− ⅛
Wharf	200	175	175	175	−25
WhimCrek	2000	60	55	60	+ 8
WhonokA	200	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅛
Wilco	1500	21	21	21	+ 1
WixInc	12000	370	370	370	+20
WoodwdA	450	$12¼	12¼	12¼	− ⅜
YkBear	1500	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
YRusel9¾	100	$14½	14½	14½	+ 1
YRusel170	100	$11⅜	11⅜	11⅜	− ⅛
Zephyr	11002	195	190	195	+ 5
Partnership Units / Trust Units					
BBCRun	900	$11½	11¼	11½	+ ⅛
CPermun	1000	$6⅝	6½	6½	− ¼
CRealty u	30890	$5⅝	5½	5½	

MONTRÉAL

McIntyre dégringole

Les cours se sont légèrement affermis hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé a clos la séance en hausse de 0.64 point, à 280.73. On dénombrait 47 valeurs à la hausse, 48 à la baisse et 43 stables. En tout, 613,387 actions ont changé de mains au lieu de 730,073 le jour précédent.

Les services publics ont gagné 1.12 à 213.54, les bancaires 0.58 à 320.48, les pétroles 0.48 à 466.4 et les industrielles 0.45 à 293.87. Les papetières ont cédé 0.69 à 176.42.

Deux titres se sont fortement dépréciés, malgré une amélioration générale du marché. McIntyre Mines a dégringolé de 4 3-8 à $38 1-8 et Rio Algom a perdu 2 à $37.

Imperial Oil A a gagné 1-2 à $21 3-4, Total Petroleum 3-8 à $13 3-8, Alcan 3-8 à $23, Gulf 1-4 à $13 3-4 et CP Ltd 1-4 à $36 1-2. Texaco a perdu 7-8 à $26 5-8 et Imasco 1-4 à $38 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AlcanAlu	37331	$23⅜	22¾	23	+ ⅜
Algoma8	2300	$17	17	17	−2½
AmcaInt	800	$21	21	21	
Argus	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+412
AstralBel	300	465	465	465	−30
BCPhone	550	$15	14¾	15	+ ¼
BPCanad	8800	$24	23⅛	24	−2
BqueCont	1900	$7⅛	7	7⅛	
BqueMtl	7145	$23	22¾	22⅞	− ⅛
BMO$2.50	1000	$19⅜	19⅜	19⅜	− ¼
BMOWts	1350	$5	490	490	−22
BankNS	500	$23¾	23¾	23¾	
BqEparg	200	$8¾	8	8	−1
BqueNat	13988	$6	5⅞	6	
BqRoyale	2722	$24⅜	24	24⅜	+ ¼
BellCan	101483	$18⅛	17⅝	18	+ ¼
Bell2.05	100	$18¼	18¼	18¼	− ¼
BombA	319	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
BowVal	3900	$15¾	15¼	15⅜	+ ¼
Brascade	275	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
BrascanA	200	$19¼	19¼	19¼	− ⅜
Brunswick	5500	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
CAEInd	1375	$9½	9¼	9¼	+ ⅛
CimCLaf	600	$10⅜	10⅜	10⅜	
CImpBk	500	$27¼	27	27	
CPLtee	8098	$36⅜	35¾	36½	+ ¼
CarlOk	4525	$5¼	5¼	5¼	
Celanese	100	$8¾	8¾	8¾	− ¼
CentDyn	1700	62	62	62	+1
Cominco	150	$49⅛	49⅛	49⅛	+ ⅛
Comterm	6600	$5¼	5⅛	5¼	− ⅛
CBathA	1750	$17¼	17⅛	17¼	− ⅛
Denison	400	$29½	29½	29½	−3⅜
DomcoLte	100	$6	6	6	
DomeCda	1400	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
DomeMns	2100	$15¼	15⅛	15¼	
DomePet	68952	$10⅞	10½	10⅝	
Domtex	488	$12¾	12⅝	12⅝	
Domtar	150	$19¾	19¾	19¾	− ¼
EnheatA	150	200	200	200	−50
EntrepCP	5038	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
EstMalar	1500	255	250	250	−40
FCAInter	11700	$8¼	7¼	8¼	+ ¾
FalcnCop	200	$10½	10½	10½	− ¼
GazMetr	5500	435	425	435	+5
Genstar	500	$21¼	21¼	21¼	
GrmaLee	2000	$11⅞	11⅞	11⅞	
GulfCan	23435	$13¾	13⅜	13¾	+ ¼
Hawker	850	$11⅛	11	11	− ¼
HirWalkr	7482	$18⅜	18	18¼	+ ⅛
HBOilG	4683	$47¼	46¾	47⅛	− ⅜
HuskyOil	2675	$8¾	8½	8½	− ¼
Imascoltd	6014	$38½	38¼	38½	− ¼
ImascopB	100	$40	40	40	+ ¼
ImpOilA	19780	$21¾	21	21¾	+ ½
IncoLtd	13251	$15¾	15½	15¾	+ ¼
InterPipe	100	$14¼	14¼	14¼	
Ivaco	300	$20½	20½	20½	−3
Kiena	410	$14½	14¼	14½	
LaVrdya	200	$6	5¾	5¾	− ¼
Loblaw	500	$6	6	6	+ ⅛
Logistec	300	$6	5¾	5¾	− ¼
MarkSpen	200	$9	9	9	−1
MasFpa	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
McIntyre	600	$38⅛	38⅛	38⅛	−4⅜
Merland	1800	$7⅞	7⅜	7⅞	− ¾
Merlanda	200	$17½	17½	17½	−1½
MitchellA	300	$11¼	11¼	11¼	− ¼
MitelCorp	1900	$25⅜	24⅜	25¼	− ¼
Moore	2300	$37½	37½	37½	− ¼
NBTel	293	$18	18	18	+ ⅛
NfldLihtA	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
NfldL514	100	350	350	350	
NfldL714	100	475	475	475	
NfldL9p	200	$6¼	5¾	6¼	+ ½
Noranda	10586	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅜
NorcenEn	285	$22¼	22	22¼	
NorTel	1893	$54	53¼	53¾	
NovaAlta	3550	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Nova638	150	$34¼	34¼	34¼	+1½
Nova612	500	$22¼	22	22	+ ¼
PancdnPt	203	$66⅞	66⅞	66⅞	
PowrCrp	2000	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Provigo	2250	$10	9¾	9¾	
QueTel	150	$16⅜	16⅜	16⅜	− ⅛
RessServ	2000	305	305	305	−120
RioAlgom	380	$37	37	37	−2
StLCemA	100	$15	15	15	−1¼
Sceptre	700	$10⅛	10	10⅛	−2⅛
Seagram	998	$62	62	62	+ ¼
ShellCan	3615	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅜
SparCap	1000	9	9	9	+1
SteinbgA	800	$28	28	28	
StelcoA	800	$29	28¾	29	+ ⅜
Stel1.94	100	$22¼	22¼	22¼	− ¾
TeleMetB	60050	$17	17	17	
Texaco	11475	$27½	26½	26⅝	− ⅞
TorDmBk	1237	$28½	28⅜	28½	
TorstarB	1500	$10¼	10¼	10¼	− ¾
TotalPete	2100	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
TotPetpr	500	$25¾	25⅜	25¾	+ ¼
TrAltaA	500	$16½	16½	16½	+ ¼
TrCanPl	18400	$24⅛	24	24	
UnigesB	2100	200	200	200	
WebbKnp	250	375	375	375	−100
Total sales:	534,784				
JuniorMinesOils					
Aiguebelle	1600	300	300	300	
AigueWts	5510	38	35	38	+7
AmericM	2000	23	23	23	
BaxterRs	2100	205	205	205	
Belchasse	6500	62	62	62	
BorelisEx	200	$11½	11½	11½	+ ¼
Bruneau	3000	38	38	38	−1
CadillcEx	1800	410	405	410	+10
CartierRe	1000	45	45	45	
ConsIRs	2000	65	62	65	+4
Dumagmi	3000	260	250	260	−5
Dumont	1000	24	24	24	+1
DynaMn	7700	25	25	25	−5
ExploQue	11500	43	40	43	−2
Jtown	3629	149	140	149	+9
KewGold	1500	115	111	115	
Laduboro	5000	37	32	37	+7
Laurlerrs	3000	30	30	30	−5
Midepsa	3400	17	17	17	−6
Muscocho	900	60	60	60	
NUngava	1500	50	50	50	
Norseman	400	111	111	111	−9
Queenstn	6300	125	121	125	+4
SullvnMin	900	235	225	230	+5
Talisman	2500	38	38	38	+13

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $457.85 (offre) et $465.00 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $9.55 (offre) et à $10.08 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de mardi: **Londres:** $381.375 ($377.75); **Paris:** $378.98 ($370.18); **Francfort:** $383.99 ($374.98); **Zurich:** $382.50 ($376.50); **Hong Kong:** fermé (ven., lun. et mar. fermé; jeudi: $373.50).

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Pierre Goyette, c.a.

Monsieur Raymond Garneau, président du conseil et chef de la direction de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal annonce la nomination de M. Pierre Goyette, c.a., au poste de président et chef des opérations de la Banque. De plus, monsieur Goyette est élu membre du conseil d'administration de la Banque et de son comité exécutif.

Monsieur Goyette siège également au conseil d'administration et au comité exécutif du Crédit Foncier et est administrateur de certaines autres sociétés.

NEW YORK

Rien de nouveau

La tendance a évolué irrégulièrement et dans des écarts étroits, hier à Wall Street. L'indice des industrielles a clôturé à 842.66, en hausse de 1.15 point. Quelque 49 millions d'actions ont été échangées.

Les milieux boursiers n'ont réagi ni dans un sens ni dans l'autre au message du président Reagan sur l'état de l'Union, étant donné que celui-ci n'a pratiquement rien révélé de nouveau, ont estimé les analystes. Les investisseurs sont par contre restés dans l'attente de la publication trimestrielle qui devait être faite dans la soirée, concernant les emprunts que le gouvernement se propose d'effectuer.

En clôture, le nombre des hausses dépasse celui des baisses: 776 contre 636, et 446 titres sont inchangés.

Xerox a gagné 1 3-8 à $40 1-2. Schlumberger a monté de 1 1-2 à $50 1-4. Eastman Kodak a clôturé à $71 1-8 en hausse de 1 1-4. American Can a cédé 1 1-2 à $30 5-8. Asarco a perdu 1 1-8 à $22 5-8. Bethlehem Steel a clôturé à $20 1-4 en baisse de 7-8.

Parmi les actions canadiennes, Canadian Pacific gagne 1-4 à $30 1-2, Genstar 1-4 à $17 3-4 et Dome Mines 1-4 à $12 7-8. Hudson Bay Mining perd 1-2 à $18 1-2 et Ashland Oil 1-8 à $26 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF	10 912	35¼	34⅛	35¼	+1¼
AM Intl	.. 326	3⅞	3⅝	3¾	+ ⅛
ASA Ltd	.. 358	40¾	39¾	40¾	+1½
Alcan	6 491	19½	19⅛	19⅛	+ ⅛
AllgCp	8 276	47¼	46	46½	− ¾
Alg Int	6 367	26¼	d25⅞	26⅛	− ¼
AllisCh	9 100	14⅛	14	14	.....
Alcoa	6 974	22⅞	22⅜	22⅞	+ ¼
Amax	8 798	35¾	d35	35½	− ⅛
Am Hess	7 713	21⅜	20⅞	21¼	+ ½
AmAir	19 827	9⅝	9⅜	9½	+ ⅛
ABrnd	6 247	38½	37½	38¼	+ ¾
AmCan	8 720	30⅞	30⅜	30⅝	−1¼
ACyan	7 980	25¾	25¼	25⅜	− ¼
AmElPw	7 591	16⅝	16½	16½	− ⅛
AmExp	7 2574	41⅛	39⅞	40¾	+1⅛
AHome	11 1504	34½	34⅛	34⅜	− ⅛
AmMot	.. 951	2⅝	2½	2⅝	+ ⅛
Am Std	5 533	25½	d25	25	− ½
ATT	7 3344	59½	59⅛	59¼	− ¼
AmpIn	15 759	48½	46⅞	48⅜	+1½
Armco S	5 1260	23¼	22⅝	23¼	+ ⅜
ArmWin	8 258	14⅝	14¼	14⅝	+ ⅛
AtlRich	6 1368	41⅞	40¾	41⅛	− ½
AvcoCp	4 185	17⅛	16⅞	16⅞	− ⅛
Avnet	12 1272	44⅛	43⅝	43¾	− ¼
Avon	8 1433	29⅞	29⅜	29⅞	+ ⅛
BkrInt	9 1711	31	30	30¾	+ ⅞
BaxTr	17 1576	34⅜	33⅝	33¾	+ ¼
Beckm	27 1581	46½	46	46¼	+ ¼
BelHow	7 28	18¾	18½	18½	− ¼
BenflCp	.. 113	18	d17¼	17¼	− ¾
BethStl	4 1402	21⅛	20	20⅞	− ⅞
BlackD	11 316	14⅞	14⅝	14⅝	.....
Boeing	4 1026	20¾	20⅜	20⅜	− ¼
Bois Cas	7 31	30⅞	30½	30½	.....
Borden	6 727	28¾	28	28⅝	+ ⅜
BorgW	7 149	24¾	23¾	24¾	+1
BosEd	4 18	21	20⅞	21	+ ⅛
BristM	12 931	53¾	52⅞	53⅛	− ⅛
BritPt	4 30	22¾	22½	22½	.....
Brnswk	10 9301	27¼	26	27⅛	+ ¼
BucyEr	11 448	20¼	19⅞	19⅞	.....
BurlInd	5 170	21	20¼	21	+ ¾
Burrgh	9 983	31⅜	30⅞	31	− ¼
CBS	7 77	42⅜	42	42	.....
CPC	9 315	u37⅜	37⅛	37⅛	+ ⅛
CSX	6 571	53½	52⅞	53⅛	+ ⅛
Callahn	10 55	12¼	12	12¼	+ ¼
Camp RLa	.. 166	11⅝	11¼	11½	+ ¼
Cam Sp	8 240	34⅜	34	34	− ¼
Cdn Pac	.. 161	30⅝	d30	30½	+ ¼
CapCit	12 125	70⅜	70	70	− ½
Carling	.. 33	4⅜	4⅜	4⅜	+ ⅛
CatrpT	7 1047	48½	47⅞	48½	+ ⅜
Celanse	6 252	52¼	d51⅜	51¾	− ½
Chase	5 1429	55⅞	55⅜	55½	+ ⅛
ChrisCft	14 6	34⅜	34	34	− ⅛
Chryslr	.. 812	4¼	4	4⅛	+ ⅛
Citicrp	6 1268	24¼	23⅞	24	+ ⅛
Cities Sv	9 2682	37⅝	36	36½	.....
Clark Eq	7 167	27⅜	27	27	− ⅜
Clorox	6 763	11⅛	10⅞	11	+ ⅛
Coca Col	8 1625	31⅜	30⅞	31⅜	+ ⅛
ColgPal	8 1549	16⅞	16⅝	16½	− ⅛
ColGas	6 88	30¾	30½	30¾	+ ⅛
ColPic	13 1610	57⅞	56⅜	57½	− ⅜
CmbEn	8 1206	33¼	32⅛	33¼	+1⅛
Comsat	11 412	60⅛	59⅜	60⅛	+ ⅛
ConEd	6 1871	u33⅞	32⅜	33½	+1
CntlCp	5 198	25⅞	25½	25½	− ¼
Cntl Grp	4 111	30⅞	30⅜	30⅞	+ ¼
CtData	7 1157	33⅛	32½	33⅛	+ ½
Coopr I	9 576	46½	46⅛	46⅜	− ⅛
Copw Cp	5 4	34½	34¼	34¼	.....
Crane	6 113	30⅜	30¼	30⅜	− ⅛
Crn Ck	7 1086	26¾	26¼	26¾	.....
Cr Zell	10 303	25⅜	24⅞	25¼	+ ¼
CurtW	4 9	38⅜	38¼	38½	+ ¼
Dart Kft	7 761	50½	49⅞	50⅜	+ ⅜
DataG	13 452	51¼	50⅜	51	.....
DataT	.. 233	9¼	8½	8½	− ⅞
Datpnt	19 770	46⅞	46	46⅜	+ ¼
Deere	9 516	34	33⅜	34	+ ⅜
DenMf	7 5	21½	21¼	21½	+ ¼
Dexter	8 26	20⅞	d20¼	20½	.....
Digital	12 2275	86½	84⅞	86½	+1¾
Disney	14 691	48¾	48	48½	+ ½
Dr Pepp	9 132	12⅛	11⅞	12⅛	+ ⅛
Dome	.. 221	12⅞	12½	12⅞	+ ¼
Dorsey	7 70	18¼	17¾	18	− ⅛
Dow Ch	7 1693	24	23¾	24	+ ¼
Dravo	8 31	15	d14¾	15	.....
Dresr	6 3942	26⅞	d26	26¼	− ½
duPont	6 1776	35¾	d35⅛	35⅜	− ⅛
EGG	16 134	35⅞	34⅝	35¼	+ ¼
Eas Kod	9 2150	71¾	70¼	71⅛	+1¼
Eaton	10 963	28½	28⅛	28½	+ ¼
ElPaso	11 252	26⅞	26⅝	26⅝	− ⅛
ElMeMg	72 56	2⅞	2¾	2⅞	.....
Esmrk	7 15	47½	47⅛	47¼	− ¼
Ethyl	4 57	20½	d20	20½	− ¼
ExCel	6 214	21¼	d20½	21	+ ¼
Exxon	4 4762	30¼	29⅞	30	+ ⅛
FMC Cp	7 154	24⅞	24¼	24¼	.....
Fairchd	3 857	12⅞	11¾	12⅞	+ ⅜
Firestn	6 320	12½	12⅜	12½	.....
Fluor Cp	9 667	26½	d25½	25½	− ¾
FordM	.. 1711	18⅛	17⅜	18⅛	+ ⅜
Foxbro	13 28	52¼	51¾	51¾	− ¼
Fruehf	7 53	20⅛	20	20	− ½
Gn Dyn	9 1021	23¾	22½	23⅜	+1⅜
Gen El	8 2450	60⅛	59⅛	60	+ ⅜
Gn Food	7 485	30	29¼	29⅞	+ ⅜
G Inst	13 1303	38⅜	36¾	37¾	+ ⅞
Gn Mills	8 187	33⅞	33	33¾	+ ⅜
Gn Mot	149 2484	37⅜	37	37⅛	− ½
GPU	18 1049	6⅜	6⅛	6¼	.....
GTE	7 1767	30½	30¼	30½	+ ⅛
GnTire b	5 39	18⅞	d18¾	18⅞	− ⅛
Ga Pac	12 1836	17¾	d17¼	17⅜	+ ⅛
Gillette	10 90	31	30⅝	30⅞	+ ⅛
GlobM	8 2605	17½	16	17¼	+ ¾
Goodrch	5 55	20⅛	19¾	20	.....
Goodyr	10 885	18⅞	18¾	18¾	.....
Gould	9 311	20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
GtAP	.. 258	4	3⅞	4	− ⅛
Greyh	5 343	14⅜	14¼	14⅜	− ⅛
Gulf Oil	5 413	31⅜	30⅜	30¾	+ ½
Halbtn	9 1342	47¾	45⅜	47¼	+ ¼
HartSM	6 19	20⅜	20¼	20¼	.....
Heinz	7 80	26¾	26¼	26⅝	+ ⅜
Hercul	6 374	20	19⅞	19⅞	− ⅛
Heublin	8 584	35⅛	34¾	35	+ ⅛
Hewl P	16 2593	40⅜	38⅞	40¼	+1¼
HiVolt	11 138	8	7¾	8	+ ⅛
Hidyln	7 531	25⅜	25	25¼	+ ¼
Homstk	12 804	30½	28½	29¾	+1
Honwll	6 1198	70⅞	68¾	70	+1⅝
HousInt	8 74	15⅜	15¼	15¼	.....
HudM	.. 13	18⅞	18½	18½	− ½
HuntCh	30 13	9½	9⅜	9⅜	.....
IC Ind	5 1096	31¼	30¼	30¼	− ⅞
INA Cp	6 608	44¾	44	44½	+ ½
IU Int	4 109	13	12⅞	12⅞	.....
INCO	.. 759	13¼	12⅞	13¼	+ ⅛
Ingr R	6 239	50½	d50	50	− ½
Infrik	4 1409	32¼	31¾	32	+ ¼
IBM	11 5481	62⅜	61½	62⅜	+ ⅞
IntFlav	13 1534	19⅜	18¾	19⅛	+ ⅜
IntHarv	.. 424	7¼	7	7¼	.....
IntPap	4 230	36⅜	36	36½	+ ½
IntTT	9 813	28¾	28⅛	28¾	+ ⅛
IpcoCp	10 63	4¼	4⅛	4⅛	− ⅛
ItekCp	12 112	16⅝	16⅛	16⅝	+ ⅛
Joy Mf	6 207	30½	d30	30¼	.....
K Mart	8 621	15⅞	15½	15⅝	− ⅛
Kellogg	9 230	22½	22⅛	22⅜	− ⅛
KerrM	10 744	37¼	36⅞	37⅛	+ ⅛
Kroehr	.. 3	8	7⅞	7⅞	− ¼
LTV .671	2 3795	15¾	13¾	15¾	+1⅞
LTV pf I	.. 1	15½	15½	15½	+2
Lear Sg	6 160	27	26⅞	26⅞	− ⅛
Lee Ent	11 55	28⅜	28⅜	28⅜	.....
Litton	6 728	52⅛	50⅞	52⅛	+1⅛
Lockhd	10 995	46¾	45¾	46½	+ ⅜
Loews	5 468	82⅞	82⅜	82½	.....
Lubrzl	11 144	22⅛	21½	22⅛	+ ⅛
LuckyS	6 211	12⅜	12⅛	12⅜	− ⅛
MCA Inc	10 274	46	44⅛	44½	− ⅞
Manvill	11 286	15¼	14⅞	15⅛	+ ⅜
Mar Oil	12 4189	72⅛	71¼	72	+ ⅜
MrshM	10 394	30¾	30½	30¾	.....
MrshF	8 280	17⅜	17	17⅜	+ ½
MartM	6 1141	30⅞	30¼	30¾	+ ⅜
MaryK	13 132	19¼	18⅝	19	+ ⅜
Masco	11 112	36¼	35¾	35¾	− ½
Massey	.. 97	1⅞	1¾	1⅞	.....
MasCp	.. 22	17¾	17¼	17¾	+ ¼
Maytg	8 79	23	22½	22¾	+ ¼
McDnld	9 1138	59⅜	58⅝	59½	− ⅛
McDn D	8 179	29½	29	29	− ⅛
McGrH	13 330	47¾	47¼	47⅜	+ ⅛
McInt	.. 73	32	31½	31½	.....
Merck	15 648	82⅛	80⅞	81	−1⅛
Merr Lyn	6 1577	32½	31⅜	32¼	+ ¼
MGMFI	10 484	6¾	6⅝	6¾	+ ¼
Mid Ros	7 165	15⅝	15	15¼	− ½
MMM	11 1668	55⅛	54⅛	54⅞	+ ⅜
Mitel	.. 181	21½	20⅞	21½	+ ¾
Mobil	24 5114	23⅜	22⅞	23⅛	+ ⅛
MobilH	.. 9	2¼	2¼	2¼	.....
Mohasc	9 106	10½	10¼	10¼	− ⅛
Monsan	6 216	65½	64⅜	65⅜	+ ½
Motrola	10 971	55¾	54⅝	55¾	+1⅛
NCR	6 356	43	40⅞	43	+2⅛
NL Ind	8 1170	31⅞	31⅛	31⅜	+ ⅛
NabscB	8 560	30¾	30⅜	30½	− ⅛
Nat Dist	6 108	22⅜	22¼	22⅜	− ⅛
NatGyp	7 361	20	19⅞	20	+ ¼
NiaMP	5 339	12⅜	12⅛	12¼	+ ¼
Norflk W	5 135	48⅞	48⅜	48⅜	.....
Nor Tel	49 531	45¼	44½	45¼	+ ¾
Nthgate	.. 27	3⅞	3⅞	3⅞	+ ⅛
Northrp	15 144	48⅜	48½	48⅜	.....
Nor Sim	7 372	19⅜	19	19⅛	+ ⅛
Nucor	11 128	52⅜	51½	52⅜	+1⅜
Occ Pet	3 1092	21⅞	21⅜	21¾	− ⅛
OutbM	5 181	19¼	19⅛	19⅛	.....
PanAm	.. 670	2⅞	2¾	2¾	− ⅛
Penney	6 584	29¾	28⅝	29¼	+ ½
Pennzol	8 1100	38⅜	37½	37⅝	+ ⅛
Pepsico	10 932	35	34⅜	34⅜	− ⅜
PerkEl	15 936	26⅞	26¼	26⅝	+ ⅛
Pfizer	18 1882	54¼	53	53⅜	+ ½
PhelpD	8 344	32	31⅜	31⅜	− ⅜
Phibro	5 1269	25¼	24½	25¼	+ ½
Phil Mr	9 591	48⅜	47¾	48	+ ⅜
Phil Pet	6 3759	39½	38½	39	+ ¼
Pier 1	4 281	4½	4⅜	4½	.....
Pitney B	6 327	23⅛	22⅝	22¾	.....
Pittstn	36 1112	21⅜	20⅞	20⅞	− ⅛
Polaroid	11 1025	19⅞	19⅝	19⅞	− ⅛
ProctG	10 2518	83½	82½	83	− ¾
QuakO	6 330	33⅞	33¼	33⅝	− ⅛
RCA	67 1834	17⅜	16¾	17⅜	+ ⅜
RalsPur	7 16517	11¾	11⅝	11⅝	− ⅛
Raymd I	8 14	18¾	18½	18½	.....
ReadB .80	7 289	19¾	18¾	19⅝	+ ⅝
RepStl	2 47	21⅞	21¾	21¾	− ¼
Revlon	8 253	31¾	31⅜	31⅜	.....
RchVck	8 72	26	25⅝	26	+ ¼
RiegelT	5 121	17⅜	17½	17½	− ½
Robins	9 1509	11¾	11⅝	11½	.....
Rockwl	8 874	30⅝	30	30	− ⅝
RoylD	5 534	32¾	32¼	32½	− ⅛
Ryder S	7 118	25⅞	25⅛	25⅞	+ ⅜
SCM	5 119	20⅜	20⅛	20⅜	+ ⅛
Safeway	6 114	26½	26¼	26½	.....
StRegP	5 669	27¾	d27¼	27¼	− ⅛
Sanders	13 88	38½	38¼	38¼	+ ¼
Schr Plo	8 601	28¼	27¾	28¼	+ ½
Schlmb	12 3275	50¾	49	50⅛	+1⅜
ScottP	5 302	16	15⅞	15⅞	− ⅛
Seagrm	5 85	52¼	51½	52¼	+ ½
Searle G	19 5916	30¼	29¼	30¼	+1
Sears	8 1805	16⅜	16	16¼	+ ⅛
Sedco	9 120	28¾	28	28⅝	+ ⅜
Shell Oil	7 280	36¾	36⅛	36⅜	− ¼
Singer	6 308	12⅜	12	12¼	+ ⅛
Skyline	29 38	13	12½	12⅞	+ ⅛
SmithA	10 8	11⅜	11⅜	11⅜	.....
Smtkin	12 2045	64½	64	64½	.....
SouPac	6 227	37	36¼	36¾	+ ½
Spartn	5 5	12½	d12¼	12¼	− ⅜
Sperry	6 726	32¾	31⅞	32¼	.....
Squibb	13 159	30¼	30	30¼	.....
StOil Cl	5 2236	36¾	35⅞	36	− ⅜
StOInd	7 6316	44⅜	d43½	44⅛	− ¾
Std OilO	4 1557	34¾	d34⅛	34¼	− ⅛
Steego	8 49	3½	3⅜	3⅜	+ ⅛
SterlDg	12 796	23⅝	23	23½	+ ⅛
Steven J	.. 109	14⅝	14¼	14⅝	.....
StorTe	14 2805	30½	29⅞	30½	+1¼
SunCo	7 316	37¼	36⅞	37	+ ⅛
SunMn	.. 240	7⅞	7⅜	7⅞	+ ½
Supr O	12 5536	35⅝	32⅜	35⅜	+3⅜
Syntex	10 709	59½	58⅞	59¼	− ⅛
Taft Brd	10 24	29¼	29	29¼	+ ¼
Tchclr	4 133	12¼	12	12	− ⅛
Teldyn	7 820	133	129¼	132½	+2¼
Tenneco	5 587	30¾	30¼	30½	+ ¼
Texaco	4 1488	31	30⅜	30⅞	.....
Tex Inst	15 1846	79½	77⅜	78⅞	+1¼
TxOGas	13 2114	29⅜	28¾	29	− ¼
Textron	9 177	24½	24⅛	24⅜	− ⅛
Thiokl	10 19	29	29	29	− ¼
Timel	15 347	34½	33⅞	34⅛	+ ½
Timkn	7 91	59½	58½	58½	−1
TWCp	10 1935	15	14⅜	15	+ ⅜
Transm	6 353	20⅜	20¼	20½	+ ⅛
Tranwy I	6 6	22¼	22	22¼	.....
UCamp	6 175	45	44⅛	44½	+ ⅜
Un Carb	5 464	46¼	45⅜	45⅜	.....
US Gyps	6 29	30⅛	29⅞	30	.....
US Steel	2 767	24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
Un Tech	5 582	37¾	d37⅛	37½	− ⅛
Upjohn	10 393	53	51⅜	53	+1½
Varian	20 545	26½	25⅞	26⅜	+ ⅜
Wainoco	.. 604	19⅛	18	18⅜	+ ⅜
WkHRs	.. 89	15⅜	d15⅛	15⅜	+ ⅛
WaltJm	89 114	18⅜	18½	18⅜	.....
WarnL	181 604	22⅛	21¾	21¾	.....
Westg El	5 1286	24⅜	23½	24	+ ⅜
Weyerhs	12 1100	25¾	25¼	25¼	.....
WhitCn	5 59	25¾	24¾	25½	+ ½
Womet	10 92	17⅜	16¾	17½	.....
Wolwth	15 942	17¼	17	17	− ⅛
Xerox	5 2565	40¾	39¼	40¾	+1⅜
ZenithR	10 161	10½	10⅜	10⅜	− ⅛
Zurnind	6 132	21	20½	21	+ ½

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

NOMINATION

LOUIS PAQUET

M. Gustave Boudreault, vice-président exécutif, est heureux d'annoncer la nomination de Louis Paquet à titre de directeur de la succursale de Québec.

Ses 12 années d'expérience l'ont bien préparé à prendre la relève de Roger Paquet qui demeure actif au service de la clientèle.

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Alcan	Fb	22½	14	216	105	$23
Alcan	Fb	22½p	29	137	90	$23
Alcan	Fb	25	12	336	15	$23
Alcan	Fb	25 p	8	168	$2¼	$23
Alcan	Fb	27½	22	831	5	$23
Alcan	Fb	27½p	49	638	$4⅞	$23
Alcan	Fb	30 p	15	193	$7¼	$23
Alcan	My	22½	71	273	180	$23
Alcan	My	22½p	41	169	160	$23
Alcan	My	25	17	476	85	$23
Alcan	My	25 p	7	249	$2½	$23
Alcan	My	27½	209	593	40	$23
Alcan	My	30	4	480	10	$23
Alcan	My	30 p	1	69	$7	$23
Alcan	Ag	22½	201	290	$2⅜	$23
Alcan	Ag	22½p	39	73	175	$23
Alcan	Ag	25	114	255	125	$23
Alcan	Ag	25 p	15	139	$3¼	$23
Alt Enr	Mr	15 p	2	38	$3	$12⅞
Alt Enr	Jn	12½	4	10	135	$12⅞
Asama	Jy	10	1	117	$2⅞	$12
Asama	Jy	12½	27	87	160	$12
Asama	Oc	12½	50	55	$2⅛	$12
BellCan	Fb	17½	7	656	75	$18
BellCan	Fb	17½p	2	26	15	$18
BellCan	My	17½	10	981	135	$18
BellCan	My	20	65	3630	25	$18
BellCan	Ag	17½	4	54	125	$18
BellCan	Ag	20	10	589	40	$18
Bk Mtl	Fb	22½	16	505	55	$22¾
Bk Mtl	Fb	25	76	963	15	$22¾
Bk Mtl	Fb	25 p	13	286	$2⅛	$22¾
Bk Mtl	My	22½	4	173	140	$22¾
Bk Mtl	My	22½p	18	144	90	$22¾
Bk Mtl	My	25	5	651	60	$22¾
Bk Mtl	Ag	22½	5	43	$2¼	$22¾
Bk Mtl	Ag	22½p	3	23	100	$22¾
Bk Mtl	Ag	25	15	66	100	$22¾
Bk Mtl	Ag	25 p	2	22	$2⅜	$22¾
Bow Val	Ap	15	210	441	185	$15½
Bow Val	Ap	15 p	10	237	100	$15½
Bow Val	Ap	17½	82	1067	80	$15½
Bow Val	Ap	17½p	30	657	$2⅜	$15½
Bow Val	Ap	20	76	1188	35	$15½
Bow Val	Ap	20 p	20	194	$4⅜	$15½
Bow Val	Ap	22½p	1	59	$6⅞	$15½
Bow Val	Jy	15	1	43	$2½	$15½
Bow Val	Jy	15 p	5	38	150	$15½
Bow Val	Jy	17½	3	82	140	$15½
Bow Val	Jy	20	5	218	90	$15½
Bow Val	Oc	15	1	6	$3⅜	$15½
Bow Val	Oc	17½	22	40	$2¼	$15½
BP Can	Ap	25	12	19	165	$24¼
BP Can	Ap	27½p	7	61	$4¼	$24¼
BP Can	Ap	30	23	309	40	$24¼
BP Can	Ap	30 p	16	21	$6½	$24¼
BP Can	Ap	35	1	365	45	$24¼
BP Can	Jy	25	60	70	$2⅜	$24¼
BP Can	Jy	25 p	3	3	$3⅜	$24¼
BP Can	Jy	30	1	130	105	$24¼
BP Can	Jy	32½	1	38	75	$24¼
Brscn A	Fb	22½p	15	15	$2⅜	$20¼
Brscn A	Fb	25 p	5	23	$5⅜	$20¼
Brscn A	My	17½p	5	5	75	$20¼
Brscn A	My	20	23	27	85	$20¼
Brscn A	My	20 p	13	60	150	$20¼
Brscn A	My	25 p	10	39	$5	$20¼
Brscn A	Ag	20	55	44	170	$20¼
Brscn A	Ag	22½p	17	37	$3⅛	$20¼
C Im B	Jn	27½p	1	29	150	$27¼
C Im B	Sp	27½	20	56	160	$27¼
CanP E	Fb	20 p	10	102	$3¼	$16⅞
CanP E	My	15	30	111	$2½	$16⅞
CanP E	My	15 p	5	20	65	$16⅞
CanP E	My	17½	23	140	100	$16⅞
CanP E	My	17½p	6	129	165	$16⅞
CanP E	My	20	2	366	25	$16⅞
CanP E	My	20 p	5	60	$3½	$16⅞
CanP E	Ag	15	1	6	$3	$16⅞
CanP E	Ag	15 p	2	2	$2	$16⅞
CBth A	Ap	20	4	78	35	$17⅜
CBth A	Jy	17½	8	11	100	$17⅜
Cmnc	Mr	45 p	17	345	$2	$49⅛
Cmnc	Mr	50	20	222	175	$49⅛
Cmnc	Mr	50 p	22	257	$4	$49⅛
Cmnc	Mr	55 p	2	139	$7	$49⅛
Cmnc	Mr	60 p	2	114	$10½	$49⅛
Cmnc	Jn	45 p	3	40	$4	$49⅛
Cmnc	Jn	55 p	2	46	$7¾	$49⅛
Cmnc	Jn	60 p	2	53	$12	$49⅛
CP Ltd	Fb	35	35	603	$2½	$36⅝
CP Ltd	Fb	35 p	54	737	75	$36⅝
CP Ltd	Fb	40	3	982	25	$36⅝
CP Ltd	Fb	40 p	22	736	$3¾	$36⅝
CP Ltd	Fb	45 p	2	103	$8½	$36⅝
CP Ltd	My	35	75	141	$3¾	$36⅝
CP Ltd	My	35 p	41	222	190	$36⅝
CP Ltd	My	40	27	812	160	$36⅝
CP Ltd	My	40 p	17	273	$4¼	$36⅝
CP Ltd	My	45	76	408	50	$36⅝
CP Ltd	My	45 p	1	36	$8⅜	$36⅝
CP Ltd	Ag	35	10	14	$4⅞	$36⅝
CP Ltd	Ag	35 p	2	28	$2¼	$36⅝
CP Ltd	Ag	40	59	100	140	$36⅝
CRL	Mr	12½	30	83	$2⅛	$13¾
CRL	Mr	15	28	224	55	$13¾
CRL	Mr	15 p	15	98	190	$13¾
CRL	Mr	17½p	23	282	$3⅜	$13¾
CRL	Mr	20	17	683	10	$13¾
CRL	Jn	12½	5	33	$2½	$13¾
CRL	Jn	15 p	5	63	$2⅛	$13¾
CRL	Jn	17½p	25	83	$3⅜	$13¾
CRL	Jn	20 p	20	38	$6⅛	$13¾
CRL	Sp	17½	2	176	120	$13¾
CTL Bk	Mr	5	2	22	$2¼	$7⅛
CTL Bk	Jn	7½	8	108	75	$7⅛
CTL Bk	Jn	10	1	103	25	$7⅛
CTL Bk	Sp	7½	4	307	100	$7⅛
D Pete	Mr	10	330	601	145	$10¾
D Pete	Mr	10 p	48	208	55	$10¾
D Pete	Mr	12½	5	329	40	$10¾
D Pete	Mr	12½p	35	104	$2	$10¾
D Pete	Mr	15 p	2	112	$4	$10¾
D Pete	Mr	17½p	1	34	$6½	$10¾
D Pete	Mr	22½	3	20	10	$10¾
D Pete	Ap	10	91	1054	155	$10¾
D Pete	Ap	10 p	132	1011	90	$10¾
D Pete	Ap	12½	116	2004	65	$10¾
D Pete	Ap	12½p	172	1703	$2⅛	$10¾
D Pete	Ap	15	84	4508	35	$10¾
D Pete	Ap	15 p	66	1366	$4⅜	$10¾
D Pete	Ap	17½	50	2416	15	$10¾
D Pete	Ap	17½p	4	308	$7	$10¾
D Pete	Ap	20 p	6	26	$9½	$10¾
D Pete	Jn	10	5	86	$2⅛	$10¾
D Pete	Jn	10 p	1	57	100	$10¾
D Pete	Jy	10	135	1125	$2⅜	$10¾
D Pete	Jy	10 p	22	171	110	$10¾
D Pete	Jy	12½	114	1701	125	$10¾
D Pete	Jy	12½p	64	760	$2⅜	$10¾
D Pete	Jy	15	35	2288	75	$10¾
D Pete	Jy	15 p	15	213	$4½	$10¾
D Pete	Sp	10	3	14	$2¾	$10¾
D Pete	Sp	15	1	160	115	$10¾
D Pete	Sp	15 p	20	29	$4¾	$10¾
D Pete	Oc	10	68	258	$2⅞	$10¾
D Pete	Oc	10 p	20	248	140	$10¾
D Pete	Oc	12½	32	255	$2	$10¾
D Pete	Oc	15	105	202	110	$10¾
Denis	Ap	30	26	71	$2	$29⅜
Denis	Ap	30 p	26	104	$2⅞	$29⅜
Denis	Ap	32½	3	43	55	$29⅜
Denis	Ap	32½p	1	62	$3⅞	$29⅜
Denis	Jy	27½	1	1	$4	$29⅜
Denis	Jy	30	3	32	$2¼	$29⅜
Denis	Jy	32½p	1	9	$4½	$29⅜
Denis	Oc	27½	1	1	$4½	$29⅜
Dom M	Ap	15	2	53	150	$15¼
Dom M	Ap	15 p	15	62	155	$15¼
Dom M	Ap	17½	2	70	90	$15¼
Dom M	Ap	17½p	13	86	$2¾	$15¼
Dom M	Ap	20	12	166	10	$15¼
Dom M	Ap	22½p	20	32	$7¼	$15¼
Dom M	Jy	17½	10	47	130	$15¼
Dom M	Jy	20	5	90	75	$15¼
Dom M	Jy	20 p	1	7	$5⅜	$15¼
Dom M	Oc	15	56	80	$3	$15¼
DTex	Jn	17½	1	2	20	$12⅜
Gnstar	Ap	20	15	114	195	$21
Gnstar	Ap	20 p	17	75	120	$21
Gnstar	Ap	22½	6	335	70	$21
Gnstar	Ap	25 p	4	24	$4¾	$21
Gnstar	Ap	27½	2	355	15	$21
Gnstar	Ap	30	2	61	5	$21
Gnstar	Jy	20 p	1	48	175	$21
Gnstar	Jy	22½	3	217	100	$21
Gnstar	Jy	22½p	4	17	$3¼	$21
Gulf C	Fb	17½	59	1790	10	$13¾
Gulf C	Fb	17½p	2	771	$3⅝	$13¾
Gulf C	Fb	20	162	3448	5	$13¾
Gulf C	Fb	22½	2	3409	5	$13¾
Gulf C	Fb	25	3	1832	5	$13¾
Gulf C	My	12½	81	153	$2⅜	$13¾
Gulf C	My	12½p	1	79	85	$13¾
Gulf C	My	15	204	1394	105	$13¾
Gulf C	My	15 p	17	283	$2	$13¾
Gulf C	My	17½	45	2158	50	$13¾
Gulf C	My	17½p	11	380	$3⅞	$13¾
Gulf C	My	20	11	1486	30	$13¾
Gulf C	My	20 p	2	201	$6⅜	$13¾
Gulf C	My	22½	5	1397	20	$13¾
Gulf C	My	22½p	3	5	$8¾	$13¾
Gulf C	My	25	25	985	20	$13¾
Gulf C	Ag	12½	112	242	$3⅛	$13¾
Gulf C	Ag	12½p	13	15	115	$13¾
Gulf C	Ag	15	216	630	185	$13¾
Gulf C	Ag	15 p	3	186	$2½	$13¾
Gulf C	Ag	17½	112	607	110	$13¾
Gulf C	Ag	17½p	10	273	$4⅛	$13¾
Gulf C	Ag	20	38	596	65	$13¾
Gulf C	Ag	22½	60	580	40	$13¾
HBOG	Fb	40	11	1493	$7½	$47⅝
HBOG	Fb	45	30	909	$3	$47⅝
HBOG	Fb	45 p	7	220	75	$47⅝
HBOG	Fb	50	80	2200	40	$47⅝
HBOG	My	40	16	113	$8⅛	$47⅝
HBOG	My	45	4	111	$3¾	$47⅝
HBOG	My	50	15	366	135	$47⅝
HBOG	My	50 p	11	273	$3	$47⅝
HBOG	Ag	45	10	11	$5⅛	$47⅝
HBOG	Ag	45 p	10	14	165	$47⅝
Husky	Ap	7½	3	412	160	$8⅝
Husky	Ap	7½p	110	115	40	$8⅝
Husky	Ap	10	5	670	40	$8⅝
Husky	Ap	10 p	23	222	170	$8⅝
Husky	Ap	12½	1	1253	10	$8⅝
Husky	Ap	15 p	6	5	$6½	$8⅝
Husky	Jy	7½	26	61	$2	$8⅝
Husky	Jy	10	11	1098	75	$8⅝
Husky	Jy	12½p	10	42	$3⅞	$8⅝
Husky	Oc	7½	71	89	$2⅜	$8⅝
Husky	Oc	7½p	10	10	55	$8⅝
Husky	Oc	10	5	681	110	$8⅝
I Pipe	My	15	5	213	30	$14¼
I-City	Mr	10 p	50	126	110	$9⅜
I-City	Jn	7½p	4	4	15	$9⅜
I-City	Jn	10	5	377	75	$9⅜
I-City	Jn	12½	60	131	25	$9⅜
I-City	Sp	7½p	10	10	20	$9⅜
Inco	Fb	15	6	1205	100	$15¾
Inco	Fb	15 p	12	789	50	$15¾
Inco	Fb	17½	25	1303	20	$15¾
Inco	Fb	17½p	78	332	$2	$15¾
Inco	Fb	20	19	690	5	$15¾
Inco	Fb	20 p	1	87	$4½	$15¾
Inco	My	15	14	368	150	$15¾
Inco	My	15 p	72	215	80	$15¾
Inco	My	17½	65	769	60	$15¾
Inco	My	17½p	2	121	$2¼	$15¾
Inco	Ag	15	48	128	$2¼	$15¾
Inco	Ag	17½	25	221	110	$15¾
IOil A	Fb	25 p	1	230	$3¾	$21¾
IOil A	Fb	27½	1	792	10	$21¾
IOil A	Fb	30	2	565	10	$21¾
IOil A	My	20	40	40	$2½	$21¾
IOil A	My	20 p	80	124	100	$21¾
IOil A	My	22½	85	246	150	$21¾
IOil A	My	22½p	71	81	$2⅛	$21¾
IOil A	My	25	29	723	65	$21¾
IOil A	My	25 p	2	216	$4	$21¾
IOil A	My	27½	18	634	35	$21¾
IOil A	My	27½p	3	93	$6	$21¾
IOil A	My	40 p	1	6	$18⅞	$21¾
IOil A	Ag	20	31	46	$3½	$21¾
IOil A	Ag	20 p	30	33	125	$21¾
IOil A	Ag	22½	28	59	$2	$21¾
IOil A	Ag	25	1	315	125	$21¾
IOil A	Ag	30	10	60	40	$21¾
MB Ltd	Fb	25 p	3	80	$2¾	$22½
MB Ltd	My	25 p	5	58	$3⅜	$22½
MB Ltd	My	30 p	3	37	$7¼	$22½
Mitel	Mr	22½	14	130	$4	$25½
Mitel	Mr	22½p	10	49	100	$25½
Mitel	Mr	25	112	416	$2⅜	$25½
Mitel	Mr	25 p	46	559	175	$25½
Mitel	Mr	27½p	23	112	$3⅜	$25½
Mitel	Mr	30	5	32	50	$25½
Mitel	Mr	30 p	10	59	$4¾	$25½
Mitel	Jn	22½p	30	100	175	$25½
Mitel	Jn	25	5	279	$3⅜	$25½
Mitel	Jn	27½	1	92	$2⅜	$25½
Mitel	Jn	30	4	45	185	$25½
Mitel	Sp	22½p	8	31	$2¼	$25½
Mitel	Sp	32½	2	137	$2¼	$25½
Mitel	Sp	32½p	10	15	$8	$25½
Moore	Fb	40 p	11	54	$2⅜	$37⅜
Moore	My	35 p	5	331	65	$37⅜
Moore	My	40 p	2	54	$3⅞	$37⅜
Moore	Ag	40 p	10	108	$4⅜	$37⅜
Nat Bk	Ag	5	5	12	140	$6
Nor Tel	Ap	50 p	5	92	$2½	$54
Nor Tel	Ap	55	9	151	$3	$54
Nor Tel	Ap	55 p	2	53	$4½	$54
Nor Tel	Ap	60	6	123	195	$54
Nor Tel	Jy	55	2	57	$5¾	$54
Nor Tel	Oc	50	2	2	$10¾	$54
Noran	Fb	20	5	450	30	$18¾
Noran	Fb	20 p	69	231	150	$18¾
Noran	Fb	22½p	5	391	$4	$18¾
Noran	My	17½	3	41	$2	$18¾
Noran	My	17½p	21	337	100	$18¾
Noran	My	20	38	728	85	$18¾
Noran	My	20 p	13	336	$2¼	$18¾
Noran	My	22½	110	594	45	$18¾
Noran	My	22½p	1	116	$4¼	$18¾
Noran	My	25	23	556	20	$18¾
Noran	Ag	20	78	376	145	$18¾
Noran	Ag	20 p	2	43	$2⅞	$18¾
Noran	Ag	22½	13	133	70	$18¾
Noran	Ag	22½p	2	19	$4	$18¾
Norcn	Fb	22½	30	126	85	$22⅜
Norcn	Fb	22½p	45	64	65	$22⅜
Norcn	Fb	30	2	463	5	$22⅜
Norcn	My	22½	9	18	195	$22⅜
Norcn	My	27½p	21	61	$5⅛	$22⅜
Norcn	Ag	22½	25	25	$3	$22⅜
Nova A	Fb	10	218	2341	10	$8
Nova A	My	10	16	1274	20	$8
Nova A	My	10 p	10	153	$2	$8
Nova A	Ag	7½	7	323	170	$8
Placer	Mr	12½	15	62	110	$13¼
Placer	Mr	15	2	70	30	$13¼
Placer	Jn	15	2	35	75	$13¼
Placer	Jn	15 p	20	41	$2⅜	$13¼
Powr C	Fb	17½	3	409	10	$13¾
Powr C	My	15	8	212	75	$13¾
Rang	Ap	7½	150	627	80	$7½
Rang	Ap	7½p	36	408	75	$7½
Rang	Ap	10	5	1680	25	$7½
Rang	Ap	10 p	20	198	$2½	$7½
Rang	Ap	12½	5	874	10	$7½
Rang	Ap	12½p	1	155	$5⅛	$7½
Rang	Ap	15	10	306	10	$7½
Rang	Jy	7½	50	302	130	$7½
Rang	Jy	7½p	2	55	110	$7½
Rang	Jy	10	10	871	50	$7½
Rang	Oc	7½	67	114	165	$7½
Rang	Oc	10	4	54	85	$7½
Roy Bk	Ap	22½	1	1	$2	$24⅜
Roy Bk	Ap	25	1	95	75	$24⅜
Roy Bk	Ap	25 p	5	29	100	$24⅜
Roy Bk	Ap	27½	100	433	15	$24⅜
Roy Bk	Jy	25 p	5	48	150	$24⅜
Roy Bk	Jy	27½	18	69	35	$24⅜
Roy Bk	Jy	30	31	608	15	$24⅜
Roy Bk	Oc	27½	114	137	50	$24⅜
Segrm	Ap	55 p	5	296	100	$62
Segrm	Ap	60 p	2	383	$2½	$62
Segrm	Ap	65	3	362	185	$62
Segrm	Ap	65 p	3	216	$4⅜	$62
Segrm	Ap	70	10	525	70	$62
Segrm	Ap	70 p	13	76	$8	$62
Segrm	Jy	60	2	20	$6⅜	$62
Segrm	Jy	60 p	2	47	$3¼	$62
Segrm	Jy	70	50	318	$2⅛	$62
Shell C	Fb	17½	15	70	45	$16⅞
Shell C	Fb	20 p	1	147	$3¼	$16⅞
Shell C	My	15	2	2	$2½	$16⅞
Shell C	My	15 p	2	2	65	$16⅞
Shell C	My	17½	36	214	95	$16⅞
Shell C	Ag	15	2	5	$3¼	$16⅞
Shell C	Ag	15 p	2	2	90	$16⅞
Shell C	Ag	17½	105	136	175	$16⅞
Shell C	Ag	17½p	4	20	180	$16⅞
Shell C	Ag	20	5	84	115	$16⅞
Shell C	Ag	22½	10	28	75	$16⅞
Stlco A	My	27½p	20	273	95	$28⅞
Stlco A	My	30 p	13	323	180	$28⅞
T-D Bk	Mr	27½p	33	59	50	$28⅜
T-D Bk	Jn	30 p	3	32	$2⅛	$28⅜
Total P	Ap	12½	3	174	180	$13¼
Total P	Ap	12½p	23	122	100	$13¼
Total P	Ap	15	23	705	90	$13¼
Total P	Ap	15 p	19	436	$2¼	$13¼
Total P	Ap	17½	223	1637	50	$13¼
Total P	Ap	20	6	1453	30	$13¼
Total P	Ap	22½	6	954	30	$13¼
Total P	Jy	12½	5	38	$2¾	$13¼
Total P	Jy	15	5	448	175	$13¼
Total P	Jy	17½	272	452	110	$13¼
Total P	Jy	20	60	224	85	$13¼
Total P	Jy	22½	12	86	40	$13¼
Total P	Oc	12½	100	100	$3⅜	$13¼
Total P	Oc	17½	4	19	160	$13¼
TrC PL	My	25	310	434	140	$24⅛
TrC PL	My	25 p	110	210	$2	$24⅛
TrC PL	Ag	25	100	122	175	$24⅛
TrC PL	Ag	25 p	10	42	$2¾	$24⅛
Tx Can	Mr	30 p	20	114	$3¾	$26¾
Tx Can	Mr	32½	5	113	80	$26¾
Tx Can	Mr	32½p	5	27	$6	$26¾
Tx Can	Mr	35 p	1	10	$8¼	$26¾
Tx Can	Jn	27½p	10	10	$3⅜	$26¾
Tx Can	Jn	30 p	7	23	$5	$26¾
Tx Can	Jn	35 p	1	1	$8¼	$26¾
Wcoast	Jn	12½	3	942	85	$11¾
Wlkr R	Mr	20	164	694	40	$18⅜
Wlkr R	Mr	20 p	59	101	190	$18⅜
Wlkr R	Mr	25	50	2259	10	$18⅜
Wlkr R	Mr	27½	25	557	5	$18⅜
Wlkr R	Jn	17½	63	62	$2⅛	$18⅜
Wlkr R	Jn	17½p	50	80	100	$18⅜
Wlkr R	Jn	20	77	409	100	$18⅜
Wlkr R	Jn	20 p	20	155	$2⅛	$18⅜
Wlkr R	Jn	22½	11	410	50	$18⅜
Wlkr R	Jn	22½p	7	128	$4⅜	$18⅜
Wlkr R	Sp	17½	15	12	$2¾	$18⅜
Wlkr R	Sp	20	51	136	150	$18⅜
Wlkr R	Sp	20 p	33	36	$2¼	$18⅜

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.2274
Afrique Française	CFA	0.004068
Allemagne-Ouest	Mark	0.5170
Antilles Anglaises	Dollar	0.4438
Australie	Dollar	1.3196
Autriche	Schilling	0.07378
Bahamas	Dollar	1.1969
Belgique	Franc	0.03041
Danemark	Couronne	0.1577
Espagne	Peseta	0.01214
États-Unis	Dollar	1.1940
Finlande	Mark	0.2696
France	Franc	0.2034
Grèce	Drachme	0.02015
Hollande	Florin	0.4711
Hong Kong	Dollar	0.2051
Inde	Roupie	0.1308
Israël	Sheqels	0.07232
Italie	Lire	0.000965
Jamaïque	Dollar	0.6744
Japon	Yen	0.005241
Liban	Livre	0.2594
Mexique	Peso	0.04496
Norvège	Couronne	0.2023
N.-Zélande	Dollar	0.9635
Portugal	Escudo	0.01779
Royaume-Uni	Sterling	2.2413
Suède	Couronne	0.2109
Suisse	Franc	0.6454
Vénézuéla	Bolivar	0.2782

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 9-50 et cotait $1.1971 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 13-50 à $2.2388.

À New York, le dollar canadien a perdu 3-25 à $0.8354 et la livre 3-50 à $1.8702.

Textile-vêtement

Ottawa veut-il vraiment moderniser les entreprises?

par Marie-Agnès Thellier

LES premières subventions accordées en vertu du Programme fédéral pour la restructuration des secteurs textile-vêtement-bonnetterie ne seront pas annoncées avant le mois de mars.

Géré par le nouvel Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI), le programme annoncé en juin dernier à Ottawa suscite encore beaucoup d'interrogation. «Nous ne savons pas comment ils vont agir dans les différents cas», remarque le président de l'Institut des manufacturiers de vêtements du Québec, M. Irwin Steinberg, qui a pourtant rencontré à plusieurs reprises les responsables de l'application du programme à l'OCRI.

Même s'il lui ressemble, le programme fédéral diffère sensiblement du Programme de modernisation pour les industries du textile, de la bonneterie et du vêtement, que le gouvernement du Québec a mis sur pied en 1980 et qui a reçu un accueil très positif de tous les industriels. Il a été salué comme «la meilleure chose qui soit jamais arrivée à l'industrie» par un important manufacturier de vêtement, M. Peter Barakett.

Le gouvernement du Québec aurait souhaité qu'un «guichet unique» soit créé, que les manufacturiers soumettent un seul dossier et donc que les deux programmes, fédéral et provincial, soient réellement complémentaires. Mais Ottawa n'a pas accepté la suggestion du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron. Aussi les manufacturiers québécois doivent-ils maintenant d'abord soumettre une demande d'aide financière à l'OCRI. Seuls les dossiers acceptés par l'Office seront admissibles à l'aide québécoise.

«Toute aide, qui sera accordée à votre entreprise en vertu du programme fédéral, sera déduite de notre aide, si elle s'applique sur les mêmes investissements», précise dans une lettre le directeur-adjoint des programmes, M. Ghislain Blondin.

Prévu pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 mars 1984, le programme québécois peut disposer de $80 millions. Au 31 décembre 1981, $3.6 millions avaient été effectivement versés tandis que les subventions accordées se montaient à $15.3 millions. On prévoit qu'au 31 mars prochain, $7 millions auront au total été versés, le paiement s'échelonnant pendant la réalisation du projet.

Le bilan du programme québécois sera cependant plus important puisque 102 dossiers restaient à l'étude au 31 décembre. Au total, 287 dossiers ont été reçus avant le 2 novembre dernier, date à laquelle démarrait officiellement l'OCRI. Les demandes proviennent pour un tiers du secteur textile et pour deux-tiers du secteur vêtements. La subvention moyenne accordée est de $155,671 dans le secteur textile et de $76,532 dans le secteur vêtements.

Les $15.3 millions de subventions aident des investissements de $60.2 millions, dont $56.1 millions pour la modernisation, $3.9 millions pour des études et $176,642 pour la recherche-développement. Parmi les 102 dossiers encore à l'étude, il y a deux projets de regroupement d'entreprises de vêtements.

Compte tenu des 141 premiers dossiers acceptés, on peut estimer qu'au total le programme québécois fournira environ $2 millions de subventions pour $108 millions d'investissements, sans compter un éventuel complément à l'aide fédérale.

Car le Québec pourrait être amené à compléter le programme fédéral. En effet, alors que les dépenses de modernisation admissibles sont subventionnées à 30% par Québec, elles ne sont subventionnées que jusqu'à 25% par Ottawa. De plus, alors que le programme québécois est automatique (c'est-à-dire que, si l'aide est autorisée, le manufacturier reçoit automatiquement 30% de ses dépenses d'immobilisation admissibles), le programme fédéral est discrétionnaire (c'est-à-dire que le manufacturier peut recevoir de 1% à 25% du montant des dépenses admissibles si sa demande est acceptée selon la décision de l'OCRI). Les manufacturiers préfèrent généralement des programmes automatiques, sur lesquels ils peuvent établir leurs prévisions financières, plutôt que des programmes discrétionnaires.

D'autres modalités du programme fédéral soulèvent encore des inquiétudes. D'abord, on se demande quel montant sera effectivement consacré à la modernisation des entreprises québécoises du textile et du vêtement. En effet, sur $250 millions promis par l'OCRI, $125 millions vont à l'adaptation de la main d'oeuvre, suite à des fermetures ou des transformations. Les $125 millions restants vont non seulement à la modernisation, mais aussi à l'expansion des entreprises du secteur... et pour l'ensemble des provinces canadiennes. Les $80 millions du programme québécois étaient uniquement destinés à la modernisation (études — immobilisations — recherche— développement-regroupement) tandis que la Société de développement industriel peut aider l'expansion des entreprises.

Ensuite, la mise en marche du programme fédéral s'avère lente. Alors que le gouvernement du Québec autorisait les manufacturiers à commencer leurs investissements dès qu'ils avaient reçu un accusé de réception de leur demande d'aide financière, Ottawa exige que le feu vert ait été accordé par ses bureauerates. Or, l'examen des dossiers prendra en moyenne cinq mois, selon M. Norman Moyer, qui dirige l'équipe de sept personnes embauchées par l'OCRI pour le programme textile-vêtement. Jusqu'ici, 24 manufacturiers du secteur textile et 56 du secteur vêtement ont commencé les procédures de demande d'aide (et 20 dans le secteur de la chaussure, que doit aussi aider l'OCRI).

La lenteur d'application du programme s'explique en partie par le «plan de développement» qui est exigé de toutes les entreprises. Ce plan de restructuration doit normalement être effectué par un consultant extérieur, sauf si la firme réussit à prouver à l'OCRI qu'elle possède la compétence pour le faire elle-même. Si une entreprise a déjà été subventionnée par Québec pour une partie de son programme de modernisation, l'office exige cependant que l'on «bouche les trous». En effet, le programme fédéral veut que les entreprises renforcent non seulement leur productivité, mais leur mise en marché, leurs produits, leur gestion, leur mode de financement. Cela pourra prendre deux mois pour «boucher ces trous», estime M. Moyer. Le gouvernement du Québec a transmis à l'OCRI 16 demandes arrivées après le 2 novembre.

Le programme fédéral n'est pas rétroactif comme l'était le programme québécois. Tous ces facteurs font que la modernisation des secteurs textile-vêtement est actuellement gelée.

On se demande même si la philosophie de l'OCRI permettra aux petites entreprises québécoise, notamment dans le vêtement, de survivre et de se moderniser. Si le gouvernement fédéral consacre tous ses efforts aux compagnies qui ont déjà les meilleures chances de survivre, on verra au Québec plus de demandes d'adaptation de la main d'oeuvre que de modernisation... Certains se demandent si les fonctionnaires fédéraux ont réellement renoncé à condamner quasiment tout le secteur textile-vêtement, comme ils le faisaient encore récemment. Tout le côté subjectif du programme fédéral n'est pas fait pour rassurer...

Pourtant le temps presse. L'emploi dans le secteur habillement oscille entre 60,000 et 75,000 selon les mois au Québec, avec une moyenne de 72,500. Dans le secteur du textile, l'emploi fluctue entre 28,000 et 43,000 avec une moyenne de 34,000. L'emploi semble avoir fortement baissé en novembre-décembre, où l'on a vu des fermetures, des faillites et des licenciements.

Comme tous les autres secteurs économiques, le textile-vêtement connait en ce moment de graves difficultés. Cela amène les manufacturiers à se préoccuper davantage de leur gestion et de leur productivité, pour retrouver des profits.

Le moment est donc idéal pour étudier des programmes de modernisation, même si les investissements sont différés de quelques mois.

QUEBECOR inc.

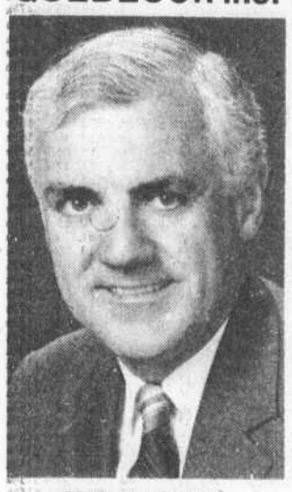

M. René Guérin

M. Pierre Péladeau, président de Quebecor inc. et de sa filiale Groupe Quebecor inc., annonce la nomination de M. René Guérin au poste de Vice-président, Ventes.

Monsieur Guérin oeuvre au sein de Quebecor depuis près de 8 ans et a occupé les postes de directeur des ventes de l'imprimerie Montréal-Magog et de Vice-président, ventes secteur imprimeries de Groupe Quebecor inc.

Quebecor inc. publie deux quotidiens, cinq hebdomadaires populaires, vingt-deux hebdos régionaux, un journal du dimanche de langue anglaise et six magazines de langue française. Le groupe compte également les plus importantes maisons de distribution de publications et de disques au Québec, huit imprimeries, un laboratoire de traitement de pellicules photographiques et une maison d'édition de livres.

Centres de productivité: Québec prendra une décision prochainement

Très rapidement, le gouvernement du Québec devra décider s'il favorise la création de deux centres de productivité, l'un pour le textile, l'autre pour le vêtement, en collaboration avec les manufacturiers et éventuellement avec le gouvernement fédéral.

Les projets de ces centres de productivité mûrissent depuis quelques années au Québec. En même temps qu'il lançait son programme de modernisation du textile-vêtement au printemps 80, le gouvernement du Québec demandait à l'Institut national de productivité (INP) une étude de faisabilité de tels centres, qui existent à l'étranger et même au Canada pour certains secteurs (chaussure).

Très prochainement, le Conseil d'administration de l'INP va soumettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, une recommandation favorable pour le Centre de productivité du textile. Une telle recommandation favorable a déjà été donnée en décembre pour le Centre de productivité du vêtement.

Pour le directeur de l'INP, M. Fernand Gauthier, et le responsable du dossier textile, M. Jean-Louis Lacerte, un Centre de productivité est un centre d'expertise. Après un diagnostic global (qui prendra environ deux jours de travail à un consultant spécialisé), un programme de réorganisation sera suggéré à l'entreprise. Mais elle sera alors dirigée vers les organismes existants: des firmes de consultants, le Centre de recherche industrielle du Québec, les services techniques de l'école des textiles de Saint-Hycacinthe, les universités, etc.

«Il s'agira d'éclairer l'industriel sur la nature de ses problèmes et de lui fournir des informations sur les services efficaces qu'il peut obtenir ailleurs, au moindre coût», explique M. Gauthier.

On peut se demander si l'Office canadien de renouveau industriel (OCRI) ne souhaite pas fonder lui aussi, une sorte de Centre de productivité. En effet, l'OCRI veut discuter de stratégies sectorielles avec les représentants de tous les sous-secteurs du textile-vêtement, mais la forme de ce dialogue n'a pas encore été décidée, selon M. Norman Moyer, de l'OCRI. «Nous cherchons encore les moyens de structurer ce dialogue de manière formelle», a dit M. Moyer, interrogé par téléphone.

Alors que les associations sectorielles ne sont pas représentées au conseil d'administration de l'OCRI, un Centre de productivité tel que le préconise l'INP serait aux mains des manufacturiers-membres, même si le gouvernement du Québec pourrait fournir un appui financier estimé à $600,000 par centre pour les cinq premières années.

Selon l'étude de faisabilité pour le secteur textile, les membres paieraient $5 par employé par an (avec un minimum de $100 et un maximum de $5,000) mais bénéficieraient de deux ou trois jours de consultation gratuite par an, consultation qui serait ensuite facturée $250 pour les membres et $400 pour les non-membres. Lorsqu'il aurait pris sa vitesse de croisière, en cinquième année, le centre aurait un budget de fonctionnement de $370,000, prévoit l'INP.

«Ces centres ne viendraient pas en duplication avec l'OCRI. Au contraire, l'Office aurait intérêt à y souscrire financièrement car un Centre aux mains des professionnels du textile pourrait mieux l'orienter. Mise à part la rivalité entre les deux bureaucraties (fédérale et provinciale), ce serait un bon terrain de coopération entre Québec et Ottawa», estime M. Gauthier.

Un questionnaire, envoyé à cent entreprises textiles à travers la province et auquel 80 entreprises ont répondu, a montré que 64% des manufacturiers étaient intéressés par un tel Centre. Dans le secteur du vêtement, l'Institut des manufacturiers du vêtement, qui regroupe les différentes spécialités, soutient le projet d'un Centre de productivité. Mais l'Institut national de productivité préférerait que le Centre soit indépendant de l'association (comme c'est le cas dans le secteur de la chaussure) pour qu'il n'y ait pas de conflits entre les fonctions de représentation et de services aux membres.

M.-A.T.

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
360, rue st-jacques, montréal H2Y 1P7
vous propose

Un REÉR auto-géré

Un REÉR qui réduit vos impôts

Un REÉR où vous effectuez les placements de votre choix.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS
SUR NOTRE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Objectif
Vous vous constituez un capital qui vous permet de préparer votre retraite à même les économies d'impôt.

De quelle façon les contributions sont-elles investies?
Elles sont investies dans des placements sûrs. Les contributions et les revenus exempts d'impôt font croître votre capital annuellement.

Que me procurera le régime d'épargne-retraite?
À votre retraite, le total des contributions que vous aurez versées plus le réinvestissement de vos revenus de placement vous procureront un capital important qui vous permettra l'achat d'une rente viagère ou tout autre véhicule d'étalement du revenu.

Ma rente sera-t-elle imposable?
Oui, puisque vos contributions ont été exemptes d'impôt, les revenus ou la rente que vous retirerez annuellement seront imposables. Cependant en principe, votre palier d'imposition devrait être beaucoup moins élevé à l'âge de la retraite.

Y a-t-il une date fixe pour effectuer ma contribution?
Toute contribution peut être faite à votre discrétion durant l'année à condition qu'elle soit effectuée avant le dernier jour de février.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Montréal	879-2222	Québec	529-1771
Ottawa	232-9681	Chicoutimi	549-8888
Sherbrooke	569-5583	St-Hyacinthe	774-5354
Trois-Rivières	379-0000	Victoriaville	758-3131
Moncton	855-9926	Joliette	759-0160
Rouyn-Noranda	762-3177	Rivière-du-Loup	862-9341
St-Jean	348-4720	Bedford	248-2531
Toronto	865-0750	Valleyfield	371-0368
	865-7400	Val-d'Or	824-3687
Edmonton	429-2781	Drummondville	477-2368

BANQUE NATIONALE DU CANADA

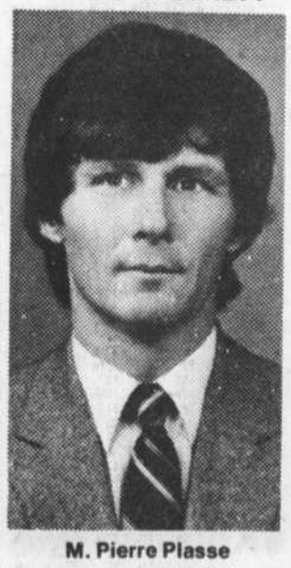

M. Pierre Plasse

La Banque Nationale du Canada annonce la nomination de Monsieur Pierre Plasse au poste de Vice-président, Opérations Informatiques.
Entré au service de la Banque en décembre 1974, M. Plasse a oeuvré dans le secteur de la carte de crédit jusqu'en janvier 1977. Depuis cette date et jusqu'à maintenant, il a occupé successivement le poste de directeur au Service de la planification et de la recherche informatique et de directeur du Centre d'ordinateurs, Production.

au jour le jour

■ *«Parlons de perte»*

Victime des difficultés financières d'un de ses clients, la Caisse Populaire de Granby, la plus importante au Québec, a enregistré une perte de $1.6 million en 1981. La compagnie Lysinc, spécialisée dans le crédit-bail, lui avait emprunté $9 millions avant de s'enfoncer dans une mare de problèmes. La réserve de la caisse est alors passée de $2.7 millions à $1.5 million pour supporter le manque à gagner. La caisse a dû créer une provision de $2.8 millions pour couvrir d'éventuelles pertes, ce qui a englouti le surplus prévu de $527,000 et la récupération d'impôt de $600,000, pour un déficit total de $1.6 million. Autre effet: les 21,900 membres n'ont reçu aucune ristourne pour la dernière année.

■ *La télé de poche*

La firme japonaise Sony mettra sur le marché en février un téléviseur noir et blanc... de poche. Révolutionnaire, le nouvel appareil portatif mesurera 33 millimètres et contiendra un tube cathodique de 16.5 millimètres. Nommé «FD-200», il coûtera $240 US. Le consommateur pourra le glisser dans sa poche ou dans son sac à main. On pourra le faire fonctionner à l'aide d'une batterie sèche, d'une batterie rechargeable, ou d'une batterie d'automobile lorsqu'on est sur la route. Le FD-200 peut être alimenté au courant électrique.

■ *Exporter ailleurs?*

Décidément, les perspectives semblent difficiles dans la décennie 80 pour les pâtes et papiers au Canada. Au congrès de l'Association des producteurs, qui se tient à Montréal cette semaine, le président de l'American Paper Institute a confirmé la compétitivité accrue de l'industrie américaine, dont la capacité de production augmentera de 2.3% d'ici 1984, tandis que $6.7 milliards ont déjà été investis en 1981 dans le cadre d'un programme quinquennal de modernisation, soutenu fiscalement par le gouvernement Reagan. En Europe, selon un expert de la CEE, M. Albert de Monts, il serait très dangereux de prévoir que la consommation de papier par habitant doublera et rejoindra la moyenne américaine. Les producteurs canadiens devront davantage exporter ailleurs qu'aux États-Unis et en Europe. De plus, pour l'économiste de Wood Gundy, M. John Grant, la productivité doit être augmentée, au moment même où le gouvernement fédéral ne peut relancer l'économie et où les syndicats ne suivent pas le mouvement de «désinflation» amorcé dans l'économie.

■ *Du Pont écope*

Les bénéfices de Du Pont Canada ont reculé de 21.4% en 1981 passant de $42.6 millions en 1980 à $33.5 millions. La compagnie impute cette baisse à l'inscription d'une perte extraordinaire de $70 millions un peu avant l'annonce la fermeture de l'usine de filament de polyester de Côteau-du-Lac, il y a quelques semaines. Cette charge a entraîné une perte nette de $4.7 millions. L'usine de Côteau-du-Lac, ouverte en 1980, fermera en février et laissera 345 travailleurs sans emploi. D'autre part, les ventes de Du Pont ont atteint $1.1 milliard en 1981, en hausse de 14%.

■ *Encore M. MacEachen!*

Il faudra payer plus d'intérêt si on n'envoie pas son rapport d'impôt fédéral avant la date limite. Le ministère du Revenu a en effet fait savoir hier que l'intérêt sur l'impôt échu avait été relevé d'un tiers, soit de 12 à 16%. Selon une nouvelle formule inscrite au budget du ministre des Finances, M. Allan MacEachen, le taux d'intérêt sur l'impôt en retard est maintenant établi tous les trois mois plutôt que tous les ans.

■ *En raccourci*

Le gouvernement socialiste de Grèce veut nationaliser les compagnies pétrochimiques et de raffinage du géant américain **Exxon...** La **Great-West,** compagnie d'assurance-vie, a accumulé un bénéfice net par action de $21.09 en 1981, comparativement à $28.41 en 1980... Bethlehem Steel, le deuxième producteur d'acier américain, a enregistré des ventes de $7.3 milliards US en 1981, contre $6.7 milliards l'année précédente... La **Banque Royale** a haussé ses taux sur ses dépôts d'un quart de point... La **Banque Mondiale** réduira son aide aux pays les plus pauvres en 1982 parce que les Américains ont décidé de diminuer leur contribution au fonctionnement de la banque... Les premières nominations à la tête des entreprises nationalisées de **France** ont été annoncées hier. MM. Claude Dolle et Raymond Levy présideront les groupes sidérurgiques Sacilor et Usinor... Les profits de **RCA Corp.** ont chuté de 82% en 1981... Les ventes de maisons aux **États-Unis** ont diminué de 20% durant les 12 derniers mois... Les marchandises transitées sur la **Voie Maritime** du Saint-Laurent ont augmenté de 2.3% en 1981, a indiqué le Département américain des Transports... **Dome Petroleum** et Computer Communications de TransCanada Telephone System participeront à un projet d'essai de satellites d'affaires... En 1981, l'inflation a atteint **12.7%** dans la Communauté économique européenne... Le **Trust Général** a émis 1.6 million d'actions ordinaires à $13.50 l'action pour un total de $21.6 millions.

André BOUTHILLIER

QUEBECOR inc.

M. Gaston L'Italien

M. Pierre Péladeau, président de Quebecor inc. et de sa filiale Groupe Quebecor inc., annonce la nomination de M. Gaston L'Italien au poste de Vice-président, Hebdos et Magazines.

Monsieur L'Italien oeuvre au sein de Quebecor depuis 14 ans et a occupé différents postes au Journal de Montréal et au Journal de Québec. Depuis 2 ans, il était directeur du secteur des hebdos régionaux et depuis le 16 septembre 1981, directeur du secteur Hebdos et Magazines.

Quebecor inc. publie deux quotidiens, cinq hebdomadaires populaires, vingt-deux hebdos régionaux, un journal du dimanche de langue anglaise et six magazines de langue française. Le groupe compte également les plus importantes maisons de distribution de publications et de disques au Québec, huit imprimeries, un laboratoire de traitement de pellicules photographiques et une maison d'édition de livres.

Services Financiers Avco

Robert D. Brazeau

M. H. Wallace Merryman, président du conseil d'administration des Services Financiers Avco du Canada Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de M. Robert D. Brazeau au poste de président.

Natif de Sudbury en Ontario, M. Brazeau s'est joint à la société Avco en 1961. Ayant gravi tous les échelons du secteur d'exploitation des succursales, il a été promu surveillant régional en 1968. Il a ensuite été muté aux Etats-Unis, et en 1973, il était nommé vice-président adjoint. En 1976, il devenait vice-président, responsable des activités de la société dans la région nord des Etats-Unis.

Promu au poste de premier vice-président en novembre 1979, M. Brazeau revenait au Canada pour prendre charge des activités de la société dans notre pays. M. Brazeau a toujours son bureau au siège social canadien de la société à London en Ontario.

Les Services financiers Avco comptent parmi les plus importantes sociétés de finance au monde desservant les consommateurs. Elle possède 1 263 succursales dans cinq pays, soit en Australie, au Canada, au Japon, en Angleterre et aux Etats-Unis. Avec des actifs de près de cinq milliards de dollars, les Services Financiers Avco offrent à leur clientèle des prêts personnels, des prêts hypothécaires dans les secteurs résidentiel et commercial, de même que des services d'assurance vie et d'assurance accident.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express: "Art et culture", avec Paule Doyon. Cette mère de cinq enfants écrit des contes pour enfants. "L'obésité chez l'enfant", avec Louise Mercure, psychologue. —Trouvailles, avec France Dauphin.
11.00 Le son des Français d'Amérique: "Le son des vieux pays: on pense qu'il faut continuer". Halte à Montcoutant, en Poitou, où jeunes et vieux se sont mis en tête non seulement de faire revivre leur folklore mais aussi de le continuer.
11.30 Bonjour, comment mangez-vous?
11.55 La vie secrète des animaux: "Écologie d'une épave".
12.25 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui: "L'école Montessori: nouvelle méthode d'enseignement fondée sur le respect profond de l'enfant. — La condition des femmes qui travaillent dans le vêtement.
14.30 Cinéma: "La horde sauvage ou la Reine Maverick" (Américain 1955) Western réalisé par Joe Kane, Avec Barbara Stanwyck et B. Sullivan...■
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
17.00 Frédéric. Téléroman écrit par Michel Faure et Claude Fournier.
17.30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous: Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "Odyssée de l'Asie".
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Jamais deux sans toi. Téléroman écrit par Guy Fournier. Avec Jean Besré et Angèle Coutu.
19.30 Boogie Woogie 48. Téléroman écrit par Claude Jasmin.
20.00 Les grands films: "Cause toujours, tu m'intéresses" (Français 1979) Comédie réalisée par Edouard Molinaro, avec Jean-Pierre Marielle, Annie Girardot, Jacques François et Umban U. Kset.
22.00 L'habitation: "Acheter du vieux". L'augmentation des coûts de l'énergie a mis un frein au développement des banlieues et à la démolition des vieux quartiers urbains. Plutôt que de bâtir toujours du nouveau et plutôt que de démolir tout ce qui fait ancien, on rénove, on restaure.
22.30 Le téléjournal
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Émile Zola ou la conscience humaine
0.30 Fin des émissions

10 CFTM

7.10 Heure
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure: "La météo", "La ronde de nuit", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditoriaux", "Évolution de l'actualité".
9.00 Votre amie Suzanne: "Un décor à vivre", "Un amour de livre", "Ambiance", "En souplesse".
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz: "Une vie pour une autre" (Américain 1973) Drame policier réalisé par Jud Taylor, avec James Stewart, Tyne Daly, James Hampton et John Ventantonio.
14.30 Janette veut savoir: "Clinique du couple" (18e volet).
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronico & Cie
16.30 Adèle
17.00 L'Artishow. Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu.
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôle de dames
19.30 Le hockey du jeudi soir. "Les Canadiens de Montréal visitent les Bruins de Boston".
22.15 Le hockey en coulisse
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 S.W.A.T.
0.30 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images: Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Droit de parole: Avec la participation du public, une émission consacrée à différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois. Aujourd'hui: "La jeunesse d'aujourd'hui a-t-elle plus d'avenir que celle d'hier?"
16.30 Planète vietnamienne: "Le printemps sous la neige". Le rôle de la femme dans le Vietnam traditionnel.
17.00 Les belles folies: "Albertine, l'éternelle jeunesse". Un voyage au lac St-Jean, à Sainte-Monique de Honfleur, où nous attend Albertine, une femme de 80 ans qui peint ses fantasmes même sur les murs de sa salle de bain.
17.30 Bozéjeunnes: Conçu pour les jeunes adultes, un magazine qui s'intéresse à la musique, à l'écologie, au théâtre, à la chanson, etc.
18.00 Passe-partout
18.30 Téléservice: Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 Les explorateurs du monde
20.00 Images perdues: Série faite à partir de films d'amateurs
20.30 Visage. "Georges Savaria".
21.00 Bozéjeunnes. Un magazine fait par et pour les jeunes adultes.
21.30 Les belles folies: "Albertine, l'éternelle jeunesse"
22.00 Gens et ressources. "La forêt". Série consacrée à l'ensemble des ressources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Coup double: Émission-jeu. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
10.00 Croque-vacances: Bricolage — Infos-magazine.
10.15 La caverne d'Abracadabra.
10.30 Avis de recherche: La photo de Michel Fugain
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame: "Histoire de la maternité: Mythes et symboles: Cette émission aborde les mythes et les symboles de la maternité à travers les âges. De Marie, qui conçut Jésus sans péché et qui incarne le modèle maternel, à Médée, la magicienne, qui égorgea ses enfants. Faut-il toujours classer les femmes en deux catégories: ange ou démon?
12.30 C'est du spectacle: Thierry Le Luron reçoit: Enrico Macias, Sheila, Nicoletta, Jairo et Jean-Paul Dreau.
14.00 Fenêtre sur: Comment peut-on être Français? "Berri, Jerry et Mokaa, Indiens d'Amérique du Nord". Non loin de la ville nouvelle du Vaudreuil, Johnny Braun, petit-fils d'Indiens, accueille dans sa ferme normande, des Indiens venus d'ailleurs. Ils disent ce qu'ils pensent des Français.
14.30 Objectif demain: "À la lumière des lasers". Cette émission montre comment, derrière des rayons colorés se cache la perfection d'une lumière que les scientifiques qualifient de "cohérente".
15.30 Passez donc me voir
16.00 Actualités régionales
17.00 Spécial 10/15 ans: "La petite science: la neige"
17.30 Croque-vacances
18.00 Avis de recherche: La photo de Claude Brasseur. Inv.: Sheila et Nicole Croisille.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Murailles de France. À travers les traces tangibles laissées dans le paysage (ruines, fossés, casemates...), cette émission tente de retracer l'évolution des idées et des techniques d'architecture militaire.
20.00 L'invité du jeudi: Claude Nougaro
22.00 Médicale: "Psychanalyse et micropsychanalyse". Le Dr Fanti n'est plus le psychanalyste chez qui on vient s'allonger sur un divan pour lui parler.
23.00 Passez donc me voir: Inv.: Antoine Hess, Philippe Wirko et Claude Galle
23.30 Actualités régionales

6 CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.30 Today From... Halifax
13.56 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 What's New
16.29 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the Top
19.30 Mork and Mindy
20.00 The great detective
21.00 Cassie and Co.
22.00 The national
22.22 The journal
23.00 The national update
23.07 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 Hollywood
0.55 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper room
7.00 Canada AM
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 The Community
10.30 Rhoda
11.00 Looking Good
11.30 Super Pay Cards
12.00 The flintstones
12.30 Pulse 12.30
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's Make a Deal
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The Littlest Hobbo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Diff'rent strokes
21.30 Live it up
22.00 Nurse
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: "Zardoz" (Science-fiction 1974). Avec Sean Connery, Charlotte Rampling et Sara Kestelman.
2.30 The Waltons
3.30 Sign Off

Après l'échec d'*Utopia*, Repère renoue modestement avec le public

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Après le cuisant échec *d'Utopia*, sa comédie musicale à grand déploiement, le Théâtre Repère s'est finalement ressaisi en montant une pièce aux proportions plus modestes, *En attendant*. Un geste heureux qui reçoit, semble-t-il, l'adhésion du public.

L'an dernier, la troupe produisait cinq spectacles dont certains reçurent un accueil très favorable. Mais le dernier rejeton de la saison allait gâter la sauce. *Utopia* rata sa cible (en l'occurrence le public) complètement. La troupe y laissa presque sa chemise. «C'est l'histoire de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf», dit Jacques Lessard, comédien, metteur en scène, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec et membre du Théâtre Repère.

On ne pardonne pas à la troupe ses ambitions excessives et Repère n'eut droit à aucune subvention cette saison. Ce qui n'était pas pour remonter le moral de la troupe, qui passa à un cheveu de tomber dans le découragement le plus stérile. Un cheveux . N'eût été de ce goût du théâtre qui finalement sut prendre le dessus. «On a donc décidé de monter un show avec ce qui nous restait: nous-mêmes et trois valises».

Contrairement au spectacle musical qui lui a précédé, *En attendant* est un hymne à la simplicité. Présenté jusqu'au 13 février au Café Hobbit, une toute petite salle du centre-ville de Québec, la pièce ne s'encombre guère de décors sophistiqués et de thématique compliquée. Tout y a été réduit à sa plus simple expression.

L'histoire d'*En attendant* peut se résumer par une question: qu'est-ce qu'on fait quand l'espoir qu'on a mis dans une chose est errodé par le temps?

Gilles Bouchard, le protagoniste de la pièce, termine ses études en graphisme. Il cherche un emploi dans le champ de ses intérêts mais ne trouvera pas.

«Par moments, la pièce reflète le contexte économique déplorable dans lequel nous vivons, dit Jacques Lessard qui incarne le héros d'*En attendant*. Mais ce qui importe, c'est ce gars-là. Dans cette création collective, Richard Fréchette, Robert Lepage et moi avons voulu nous rapprocher des gens et de ce qui les touche en évitant le plus possible le piège du folklore. Pour nous, il s'agit de quelque chose de nouveau, une approche poétique et universelle que nous n'avions jamais autant exploitée».

Le spectacle qui en résulte n'est «ni sombre, ni rigolo, ni moralisateur mais tendre» et ses auteurs n'en sont pas mécontents. «On cherchait depuis longtemps le sens de notre création, de notre orientation et je pense qu'on vient finalement d'y toucher».

En même temps les comédiens de Repère ont retrouvé un immense plaisir à jouer... tout ce qui leur tente. Le 1er février, à l'Université Laval, la jeune troupe s'est offerte pour faire la lecture du *Britannicus*, de Racine. «Parce que ça correspond à un goût, parce que la pièce est très politique et qu'elle définit très bien ce qu'est l'ambition en tant qu'émotion humaine».

Voilà qui correspond aux nouvelles priorités du groupe. Parler des gens dans leur âme plutôt que dans leur québécitude. Faire un théâtre qui soit sensible avant d'être social. «Parce que quand tu es sensible, tu es tout le reste».

LA BOÎTE À ÉCHOS

La comédie *Appelez-moi Stéphane*, de Claude Meunier et Louis Saia, tient l'affiche jusqu'au 30 janvier, au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts. On retrouve Gilles Renaud dans le rôle du minable professeur de théâtre qu'est Stéphane. Complètent la distribution: Frédérike Bédard, Marc Messier, Serge Thériault à qui se joignent cette fois Rita Lafontaine et Pauline Lapointe. Créé par le Théâtre des voyagements, *Appelez-moi Stéphane* dépeint les problèmes de ce qu'on a voulu appeler notre «civilisation du loisir.»

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC

LES SOLISTES DE L'ENSEMBLE DE LA SMCQ

ADOLFO BORNSTEIN, piano
RICHARD HUNT, violon

JOHN CAGE, Six Melodies
STEPHEN CHATMAN, Hesitation

JOCELYNE FLEURY-COUTU, mezzo-soprano
LOUISE BESSETTE, piano
ROBERT M. LEROUX, percussion

SERGE GARANT, Phrases I
SERGE PROVOST, Anagramme

jeudi 28 janvier
20 h
salle de concert Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke

billets 6$
étudiants & age d'or 3$

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS : SMCQ : 739.5329

Grand Concert d'Orgue
à l'église Notre-Dame
vendredi, 29 janvier 1982, 20h00

PIERRE GRANDMAISON
ouvre la première saison de Les Orgues de Notre-Dame
Au programme: Franck, Couperin, Brahms, Tournemire, et autres.
8,50$ le concert.
Abonnez-vous aux quatre concerts de la saison
Il est encore temps de vous abonner aux quatre grands concerts de cette première saison des Orgues de Notre-Dame.
Les quatre concerts: 30 $.
Renseignements: 842-2925
Billets en vente à la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame de 9 à 17 hres sur semaine ou à l'église le soir du concert.
Prochains concerts:
Reboulot (26 février) – Daveluy (26 mars) – Guillou (28 mai).
Les Orgues de Notre-Dame
Directeur musical: PIERRE GRANDMAISON
Commentaires: RAYMOND CHARETTE

"IL FAUT PLUS POUR ETRE PERE QUE LE SIMPLE FAIT D'AVOIR UN FILS"
POUR TOUS
"Un film drôle et très émouvant" COSMOPOLITAN
" Un des dix meilleurs films de l'année " BRUCE KIRKLAND, TORONTO SUN
JACK LEMMON dans
AVANT PREMIÈRE CE SOIR

UN FILS POUR L'ETE
VERSION FRANCAISE DE 'TRIBUTE'
avec
ROBBY BENSON LEE REMICK
LES DISTRIBUTEURS DES FILMS PAN-CANADIEN INC
Plus 2e film aux cinémas suivants: SAUF AU ST-DENIS
st-denis 2 1590 RUE ST-DENIS 845 3222
ASTRE 1
le paradis 1 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
cinéma le paris 2340 ST-JOSEPH ST-HYACINTHE 773-9492
ST-JEROME CARREFOUR DU NORD ST-JEROME 436-5944

" UN SPECTACLE FASCINANT"
VILLAGE VOICE
14 ANS

RAINER WERNER FASSBINDER
HANNA SCHYGULLA et GIANCARLO GIANNINI
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
DÈS DEMAIN

DROGUE+ABUS POLICIERS= SALE AFFAIRE
VICTOR LANOUX
MARLÈNE JOBERT

14 ANS
À son insu Hélène s'y trouve mêlée !
UNE SALE AFFAIRE
un film de ALAIN BONNOT
desjardins 2
DÈS DEMAIN

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel".
Serge Dussault, LA PRESSE
18 ANS adultes
VERSION FRANÇAISE

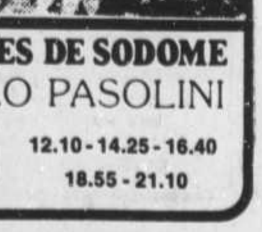

SALO
OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME
un film de PIER PAOLO PASOLINI
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12.10 - 14.25 - 16.40
18.55 - 21.10

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "La prof. joue et gagne" 19 h 10, "L'inspecteur La Bavure" 21 h 00.

ASTRE II, — "On est venu là pour s'éclater" 19 h 10, "Les hommes préfèrent les grosses" 21 h 15.

ASTRE III, — "Kramer contre Kramer" 19 h 05, "Le Lagon bleu" 21 h 00.

ASTRE IV, — "Mourir de plaisir" 19 h 15, "Messaline, impératrice et putain" 20 h 45.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "French Lieutenant Women": 19 h 00, 21 h 15.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "A very small case of rape" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Swinging high" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le motel rouge" 12 h 35, 16 h 15, 20 h 00, "Le miroir sanglant" 14 h 30, 18 h 10, 21 h 55.

BERRI II, — "Psy" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 40.

BERRI III, "Un amour infini" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30.

BERRI IV, — "Signe furax" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.

BERRI V, — "Voyage au bout de l'enfer" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 35.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "B... comme bonne à tout faire" 12 h 30, 15 h 26, 18 h 22, 21 h 28, "Une photographie très spéciale" 14 h 10, 17 h 06, 20 h 07.

BONAVENTURE I, 1, Place Bonaventure (861-2725) — "Ghost Story": 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

BONAVENTURE II, — "Neighbors" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Un amour infini" 19 h 10, 21 h 15.

BROSSARD II, — "Taps" 19 h 05, 21 h 25.

BROSSARD III, — "Le motel rouge" 18 h 00, 21 h 45, "Miroir sanglant" 20 h 00.

CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "La jeune Lady Chatterley": 11 h 30, 15 h 40, 19 h 55; "Jeune fille perverse": 14 h 30, 18 h 45; "Désirs sous les tropiques": 13 h 05, 17 h 20, 21 h 35.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Faut se faire la malle": 18 h 05, 21 h 35: "Métal hurlant": 20 h 00.

CHAMPLAIN II, — "Le temps du rock'n roll": 17 h 30, 21 h 40, "Rien que pour vos yeux": 19 h 30.

CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Le silence qui tue": 12 h 30, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 45; "L'agence de la peur": 14 h 00, 17 h 00, 20 h 05.

CHÂTEAU II, — "Collégiennes dans la nuit" 12 h 20, 15 h 25, 18 h 30, 21 h 35; "Les bolides s'envolent": 13 h 50, 16 h 55, 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Super drogue" 19 h 30, 22 h 20, "Les anges gardiens" 20 h 15.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "Monsieur St-Ives" 17 h 55, 21 h 30, "La fureur du danger" 19 h 40.

CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Calligula": 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.

CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100 (849-4518) — "C'est surtout pas l'amour": 12 h 20, 14 h 00, 15 h 40, 17 h 20, 19 h 00, 20 h 40, 22 h 20.

CINÉ-PLEX II, — "Head over heels" 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 50.

CINÉ-PLEX III, — "Not a Love Story, a Film about Pornography": 12 h 40, 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 00.

CINÉ-PLEX IV, — "Ticket to heaven" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

CINÉ-PLEX V, — "Prince of the City" (anglais): 12 h 10, 15 h 05, 18 h 05, 21 h 10.

CINÉ-PLEX VI, — "Quarter" (anglais): 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.

CINÉ-PLEX VII, — "Fame" (anglais) 12 h 10, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 35.

CINÉ-PLEX VIII, — "Oblomov" (russe, s.-t. anglais): 13 h 00, 15 h 40, 18 h 25, 21 h 05.

CINÉ-PLEX IX, — "Pixote" (portugais s.-t. anglais): 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (.8-7.7395) — "Reds": 20 h 00.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Les visions érotiques de Marianne" 18 h 30, 22 h 00, "Secrétaires très particulières" 20 h 30, "Lili l'insatiable" 19 h 40.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les 7 jours de janvier" 13 h 15, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS II, — "Salo ou les 120 journées de Sodome" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS III, — "B...comme bonne à tout faire" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20 "Une photographe très spéciale" 13 h 40, 16 h 25, 19 h 10, 21 h 55.

COMPLEXE DESJARDINS IV, — "C'est encore loin l'Amérique" 12 h 55, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Ghost story" 19 h 10, 21 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES II, — "Taps" 19 h 00, 21 h 15.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Des gens comme les autres" 19 h 15 "L'homme éléphant" 21 h 25.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Malevil" 19 h 00, 21 h 20.

DAUPHIN II, — "L'étranger, le 8e passager" 19 h 00, 21 h 20.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Reds" 20 h 00.

DORVAL II, — "Modern problems" 19 h 00 21 h 00.

DORVAL III, — "Sharkys machine" 19 h 05 21 h 25.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "On golden pond" 19 h 15, 21 h 15.

DÉCARIE SQUARE II, — "Absence of malice" 19 h 00, 21 h 10.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Passion d'amour" 19 h 15, 21 h 30.

ÉLYSÉE II, — "Rends moi la clé" 19 h 20, 21 h 15.

FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Pennies from heaven" 19 h 10, 21 h 10.

FAIRVIEW II, — "Rollover" 19 h 15, 21 h 30.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Le silence qui tue" 18 h 25, 21 h 45. "L'agence de la peur" 20 h 05.

GREENFIELD II, — "Collégiennes dans la nuit" 18 h 00, 21 h 20. "Brigade mondaine" 19 h 35.

GREENFIELD III, — "La chèvre", 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

IMPÉRIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Les aventuriers de l'arche perdue" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le motel rouge" 18 h 00, 21 h 45 "Miroir sanglant" 20 h 00.

KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Whose life is it anyway" 19 h 00, 21 h 10.

KENT II, — "Pennies from heaven" 19 h 15, 21 h 15.

LA CITÉ I, 3575 ave. du Parc (844-2829) — "Body heat" 19 h 05, 21 h 10.

LA CITÉ II, — "Rollover" 19 h 05, 21 h 20.

LA CITÉ III, — "Sharkys machine" 19 h 00, 21 h 15.

LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le silence qui tue" 18 h 35, 21 h 45. "L'agence de la peur" 20 h 05.

LAVAL II, — "Collégiennes dans la nuit" 18 h 05, 21 h 25. "Les bolides s'envolent" 19 h 40.

LAVAL III, — "Coup de torchon" 19 h 05, 21 h 20.

LAVAL IV, — "Le facteur sonne toujours deux fois" 18 h 55, 21 h 10.

LAVAL V, — "La chèvre" 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Rien que pour vos yeux" 19 h 30. "Le temps du rock & roll" 17 h 30, 21 h 45.

LAVAL-ODÉON II, — "Un amour infini": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Reds": 14 h 00, 20 h 00.

LOEW'S II, — "Whose Life Is It Anyway": 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

LOEW'S III, — "Rollover": 12 h 50, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 35.

LOEW'S IV, — "Arthur": 13 h 00, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LOEW'S V, — "Body Heat": 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Mourir de plaisir": 19 h 30; "Voyage de nuit"; "Messaline, impératrice et putain": 21 h 00.

MASCOUCHE II, — "Les séducteurs": 19 h 30; "Tarzan, l'homme singe": 21 h 45.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Un amour infini": 18 h 00, 21 h 45; "Les faucons de la nuit": 20 h 00.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "L'homme des cavernes": 19 h 00; "Rien que pour vos yeux": 20 h 40.

MONTENACH II, — "San Antonio ne pense qu'à ça": 19 h 30; "C'est surtout pas de l'amour": 21 h 05.

OUIMETOSCOPE I, 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — "Le tambour" (de Volker Schloendorff, RFA, 1979): 19 h 00, 21 h 45.

OUIMETOSCOPE II, — "Fritz le chat" (de Ralph Bakshi, USA, 1972): 19 h 00, 20 h 30' 22 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouestBernard (277-4145) — "L'homme éléphant": 19 h 00; "Les folles aventures de Picasso": 21 h 30.

PALACE I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Sharkys Machine": 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 40.

PALACE II, "Eyes of a stranger" 13 h 05, 14 h 45, 16 h 25, 18 h 05, 19 h 45, 21 h 25.

PALACE III, "Modern problems" 13 h 10, 15 h 10' 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

PALACE IV, "The man who saw tomorrow" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.

PALACE V, "Beau père" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 40.

PALACE VI, "L'année prochaine si tout va bien" 12 h 45, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 05, 21 h 55.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (345-3110) — "Pensionnaires de petites vertus" 19 h 00. "Passions flamboyantes" 20 h 30. "Accouplement pour voyeurs" 21 h 30.

PARADIS II, "Au-delà du réel" 21 h 00. "Shining" 19 h 00.

PARADIS III, "Saturne 3" 19 h 10. "Cheech et Chong, la suite" 21 h 45.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "India song" (de Marguerite Duras, France, 1975), 19 h 15, 21 h 30.

PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns et les autres" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.

PARISIEN II, "Le facteur sonne toujours deux fois" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 35.

PARISIEN III, "Je repars à trois" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

PARISIEN IV, "La chèvre" 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 05.

PARISIEN V, "La soupe aux choux" 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "On golden pond" 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.

PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial Place Longueuil (679-7451) — "Faut se faire la malle" 18 h 05, 21 h 35. "Métal hurlant" 20 h 00.

PLACE LONGUEUIL II, "L'homme des cavernes" 18 h 00, 21 h 45. "Rien que pour vos yeux" 19 h 35.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Coup de torchon" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30.

PLACE VILLE-MARIE II, "Mauvais fils" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

PLACE ALEXIS NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Absence of malice" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15.

PLAZA ALEXIS NIHON II, "Taps" 16 h 40, 19 h 10, 21 h 30.

PLAZA ALEXIS NIHON III, "Time bandit" 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

PUSSYCAT, 5380 St-Laurent 845-5215) — "Hot legs" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 20. "Beyond all limits" 13 h 10.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La malédiction finale" 17 h 25, 21 h 05. "Chasse à mort" 19 h 20.

SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Héros de l'apocalypse" 17 h 45, 21 h 15. "Ma copine de la fac" 19 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-13.2) — "Arthur" 19 h 15, 21 h 15.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Cinderella" 19 h 00, 21 h 00.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Faut se faire la malle" 18 h 05, 21 h 35. "Métal hurlant" 20 h 00.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le facteur sonne toujours deux fois" 18 h 45, 21 h 00.

VERSAILLES II, "Le silence qui tue" 18 h 30, 21 h 30. "L'agence de la peur" 20 h 00.

VERSAILLES III, "La Chèvre" 19 h 15, 21 h 10.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Faut se faire la malle" 18 h 05, 21 h 25. "Métal hurlant" 20 h 00.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Ragtime" 18 h 10, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Raiders of the lost ark" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

SUR SCÈNE

AU VIEUX FORT, 120 Chemin de St-Jean, Vieux LaPrairie (659-0010) — La troupe théâtrale La Vitrine présente "J'pogne-tu ou chus pognée" Jeu. ven. sam.: 20 h 00. Jusqu'au 20 fév.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Betrayal" de Harold Pinter. Mise en scène: Elsa Bolam. Avec Alan Scarfe, Richard Monette, Barbara March. Sam. à jeu.: 20 h 00. Matinée mar.: 13 h 30, dim.: 16 h 00. Jusqu'au 13 fév.

CLOCHARDS CÉLESTES, 97 est, Ste-Catherine (849-8865) — Quatuor Emim, 22 h 00.

CAFÉ THÉÂTRE LA LICORNE, 2075 boul. Saint-Laurent (843-4166) — Le Klaxon présente "La déprime" de et avec Denis Bouchard, Rémy Girard, Raymond Legault, Julie Vincent. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 20 h 30, 22 h 30.

CONVENTUM, 1237 Papineau (284-9352) — Les Productions Germaine Larose présentent "Néon blues" de Stephen Pollakoff avec Lorraine Auger, Larry-Michel Demers, Serge Lessard, Suzy Marinier. Mar. à dim.: 20 h 30. Ven. et sam.: 21 h 00, 24 h 00. Jusqu'au 31 janv.

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Plaisanteries" de Anton Tchekhov. Avec Albert Millaire, Catherine Bégin, Jean-Pierre Chartrand. Mise en scène: Albert Millaire. Lun. à jeu.: 20 - 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. jusqu'au 6 mars.

CAFÉ-MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Les extravagantes et voluptueuses aventures du baron de Crac" réalisé et interprété par Réjean Wagner. Mar. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 31 janv.

CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Pique-nique en campagne" de Fernando Arrabal avec Norman Helms, Carol Michaud, Louise Nobert, Jean Petitclerc, mer. à dim.: 20 - 00. "L'empereur Flippe"... de F. Arrabal avec Guilhem Pellegrin. Mer. à dim.: 22 h 00. Jusqu'au 31 janv.

CENTRE D'ESSAI, de l'U. de Montréal, 2332 Édouard-Montpetit, 6e étage — Les Pichous présentent "Le grand écart" de Denis Bélanger avec Ginette Beaulieu, Margot Campbell, Carole Chatel, Pierre Hardy, Sylvie Léonard, Gilles Michaud, André Morrissette, Danièle Paneton. Ven. à mer.: 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche jeu. Jusqu'au 14 fév. Rens.: 843-3829.

CENTAUR, 453 François-Xavier (288-3161) — "Blood relations" de Sharon Pollock. Avec Dana Ivey, Terry Tweed, Griffith Brewer, Lilian Carlson, Rodney Lefebvre, Walter Massey, Judith Orban, Donald Saunders. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00. Jusqu'au 31 janv.

LA POLONAISE, 57 est, Prince Arthur (près de St-Laurent) — "...a parti à rire..." "...Quand j'y ai dit ça..." de Léo Lévesque. Mise en scène: Pierre-André Fournier, Guy Thauvette. Mar. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 14 fév. Rés.: 527-1475.

L'AIR DU TEMPS, 191 ouest, St-Paul (842-2003) — Spectacles à 21 h 30, 2 h 30. Jeu. ven.: Alain Carron Quartette.

L'EX-TASSE, 816 est, Ontario (526-9396) — "Fil d'images" spectacle de Jean-Marc Roy. Mar. à sam.: 20 h 30. Jusqu'au 14 fév.

LE SOLEIL LEVANT, 1252 ouest St-Antoine (875-6227) — Spectacle à partir de 21 h 00. Hank Jones, pianiste, jusqu'au 31 janv.

LA MAISON DES JEUNES, 20 Pierre Boucher, Boucherville — Le groupe rock Angel Dust, ven. et le 30 janv.

LA CASA DEL LATINO-AMERICANO, 1224 Champlain (métro Papineau) — La Cucarache présente "Avenida de la libertades", les 29 et 30 janv.: 20 h 30. (En espagnol avec intertitres français).

PLANÉTARIUM, 1000 Saint-Jacques (872-4530) — "L'étoile des Mages" jusqu'au 31 janv. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Zubin Mehta, chef invité; Alissa Mitchenko, pianiste. 20 h 00. Oeuvres de Stravinsky, Rachmaninov, Moussorgsky-Ravel.

SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — L'Ensemble de la SMCQ, 20 h 00. Programme: John Cage, Stephen Chatman, Serge Garant, Serge Provost (Réservations: 739-5329).

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Embrassez-moi vite et je vais m'envoler", spectacle musical, composé et chanté par André Angelini. Mar. à sam.: 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 7 fév.

SALLE REDPATH, 3459 rue McTavish, — L'Orchestre des Jeunes du Québec, dir.: Marie Bernardi, ven.: 20 h 00. Programme: oeuvres de Mozart.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — Salle Fred Barry "Les trapézistes" d'après une idée originale de Lorraine Desmarais et Alice Ronfard. Avec Ginette Bellavance, Daniel Boudreau, Lorraine Desmarais, Alice Ronfard, jeu. à lun: 20 h 30. Relâche: mar. mer. Jusqu'au 8 fév.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (843-2112) — "Appelez-moi Stéphane", comédie de Claude Meunier et Louis Saïa. Avec Frédéricke Bédard, Pauline Lapointe, Marc Messier, Rita Lafontaine, Gilles Renaud, Serge Thériault. Mar. à ven.: 20 h 30.

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts — "Bonne fête maman" d'Élizabeth Bourget, avec Béatrice Picard, Denise Morelle, Aubert Pallascio, Louison Danis. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim.lun. Jusqu'au 6 fév.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Amphitryon" de Molière. Mise en scène: Jean Gascon. Avec Pierre Thériault, Nathalie Gascon, Luc Durand, François Tassé, Louise Marleau, Lénie Scoffié, Léo Illial, Claude Marquis, Charles Mignault, André Lemieux, Jean-Guy Bouchard. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 6 fév.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Les Trois Grâces" texte de Francine Ruel avec France Arbour, Mireille Thibault, Manon Gauthier, Robert Daviau. Jusqu'au 14 fév.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux Quat'Saouls Bar (845-7277) — "Le Decameron" d'après Boccace. Avec Jean Archambault, René Richard Cyr, France Desjarlais, Alain Fournier, Han Masson. Ven. sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 30. Lun.mar.: 21 h 00. Jusqu'au 21 fév.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Folies des années folles" avec Louise Bombardier, Denis Brassard, Daniel Hotte, Francine Laflèche, Yvan Leclerc. Mise en scène: Lorraine Beaudry. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Prolongation jusqu'au 30 jan.

THÉÂTRE SAINT-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — "L'heure du lunch" comédie de Jean Karr. Avec Dominique Michel, Jean Besré, Louise Laparé, Guy Boucher et Gaëtan Labrèche. Prolongation les 29, 30 et 31 jan. 20 h 30.

UQAM, Théâtre Marie-Gérin Lajoie, 455 est Ste-Catherine (845-5323) — Ensemble chorégraphique de Vitry présente "Les Abysses" de Michel Caserta, les 28, 29 et 30 jan.: 20 h 30.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de Musique, 2375 Chemin de la côte Ste-Catherine, Salle 1020 (1343-6479) — Les Préludes de Claude Debussy. Récital de violon et piano, 20 h 00. Oeuvres de Adaskin, Beethoven, Debussy, Schubert.

THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "C'était avant la guerre à l'Anse à Gilles" de Marie Laberge avec Josée Beaulieu, Louise Caron-Harmant, Myriam Cyr, Gilles Provost. Mise en scène: Hedwige Herbiet. Mer. à sam.: 20 h 30.Dim.: 15 h 00. Jusqu'au 13 fév.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE, 269 est Saint-Cyrille (418-643-4975) — Salle Octave-Crémazie — "L'homme éléphant" de Bernard Pomerance. Mise en scène: Guillermo de Andrea. Avec Germain Houde, Andrée Lachapelle, Jean-Louis Roux, Paul Savoie, 20 h 30. Jusqu'au 27 fév.

THÉÂTRE PETIT CHAMPLAIN, 6876 Petit Champlain (692-3094) — Renée Claude chante Brassens, jusqu'au 31 jan. 20 h 30.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa — (613-237-4400) — Opéra — L'orchestre du CNA, chef invité, Walter Weller; Janina Fialkowska, piano, 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — "Journey's end" de R.C. Sherriff. Mise en scène: John Wood par la NAC Theatre company, sam.: 14 h 00, 20 h 00. Lun. à ven.: 20 h 00. Relâche dim. Au studio: "Môman" spectacle de Louisette Dussault, sam. à ven.: 20 h 00. Relâche dim.

ÉCHOS

Le prochain Grand Concert de CBF-FM 100,7 aura lieu à la salle Claude-Champagne le vendredi 29 janvier à 20 h 30 et mettra en vedette le *Trio de Montréal*. Composé du violoniste Luis Grinhauz, du violoncelliste Guy Fouquet et de la pianiste Berta Rosenohl-Grinhauz, le Trio interprétera des oeuvres de Beethoven, Schumann et Dvorak. Pour assister à ce concert, on peut obtenir des billets gratuits à compter du 25 janvier à la réception de la Maison de Radio-Canada.

Québec retient sa subvention au Musée des Beaux-Arts

Le ministère des Affaires culturelles a décidé de retenir la subvention attendue de $1.5 million au Musée des beaux-arts de Montréal, au moment même où a jailli une controverse quant à l'avenir de ce haut-lieu de la culture.

Le ministère a pris cette décision après avoir appris, la semaine dernière, que l'exposition des oeuvres du portraitiste français Nicolas de Largillière avait coûté au musée plus de $825,000 et entraîné un déficit de $275,000.

Un porte-parole du ministère des Affaires culturelles, M. Marc Boudreau, a déclaré hier que le versement de la subvention, promis pour il y a deux mois, avait été retardé en raison de problèmes administratifs.

«Mais maintenant, il s'agit d'un délai politique», a ajouté sèchement M. Boudreau, rejoint à son bureau de Québec.

Le président du musée, M. Jacques Brault, a affirmé avoir appris le sort réservé à la subvention par l'intermédiaire de tierces parties, et a qualifié d'inacceptable «le fait que le ministre n'en ait pas d'abord informé l'institution».

«C'est une décision insensée», a soutenu M. Brault.

Le musée a emprunté $1 million pour financer des dépenses qui auraient été payées avec la subvention, a-t-il précisé. Le musée reçoit plus de la moitié de son budget du gouvernement québécois: $2.5 millions sur $4.6.

Cette décision de Québec de retenir la subvention fait suite à la démission de deux membres du conseil d'administration du musée, nommés par le gouvernement: MM. Gérard Barbin et Jacques Godbout, respectivement président de Radio-Québec, écrivain et cinéaste. M. Barbin a également démissionné de la présidence d'un comité spécial chargé de définir la place précise du musée à l'intérieur du réseau des musées du Québec.

Le porte-parole du ministère des Affaires culturelles a précisé qu'aucune décision quant à l'avenir de la subvention ne sera prise avant la semaine prochaine, alors que le ministre, M. Clément Richard, prendra connaissance d'un rapport spécial préparé par M. Barbin.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Présentée d'abord à l'automne au théâtre du Rideau Vert, la comédie *L'Heure du lunch*, qui met en vedettes Dominique Michel et Jean Besré, demeure à l'affiche au Théâtre Saint-Denis jusqu'au 31 janvier.

On a créé une compagnie: Les Productions l'Heure du lunch, Inc. pour mener la carrière de cette comédie traduite de l'américain, et dont les autres interprètes sont: Louise Laparé, Guy Boucher et Gaétan Labrèche.

La tournée du Québec commencera le 16 février à Drummondville. La pièce jouera au Grand Théâtre de Québec du 18 au 25 février, après quoi la tournée se poursuivra jusqu'au 1er mai (Chicoutimi). ■

Pour sa première saison, la nouvelle *Société des orgues de Notre-Dame* inaugure, le 29 janvier, l'une de ses deux séries: «Les grands concerts d'orgue». C'est le directeur artistique des Orgues de Notre-Dame, Pierre Grandmaison, qui lancera la saison. M. Grandmaison donnera des oeuvres de Marchand, Franck, Alain et Tournemire, dont le Choral-improvisation sur le «Victimae Paschali».

De gauche à droite, Sylvie Léonard, André Morissette et Danièle Panneton, dans une scène du «Grand écart», présenté par Les Pichous au Centre d'essai de l'Université de Montréal.

«Le grand écart»: vingt sur... cent

par **Jacques Larue-Langlois**

Le grand écart, une hyperbole dansante de Denis Bélanger; production Les Pichous; mise en scène Jacques Rossi; musique André Angélini; chansons Danièle Panneton; chorégraphies Pierre Hardy; décor François Pilotte; costumes Mérédith Caron; éclairages Mario Bourdon; avec Sylvie Léonard, Carole Chatel, Danièle Panneton, Margot Campbell, Gilles Michaud, André Morissette, Ginette Beaulieu et Pierre Hardy; à l'affiche du Centre d'essai de l'Université de Montréal, 2332 Edouard-Montpetit, à 20 h 30 du vendredi au mercredi et à 15 h le dimanche.

Excès, exagération pour produire plus d'impression, tel est le sens du mot hyperbole, que Denis Bélanger a accolé au titre du spectacle dont il est l'auteur et que Les Pichous jouent, depuis une semaine, au Centre d'essai de l'Université de Montréal. Mis en demeure d'en rendre compte, j'ai envie de déclarer forfait. Pénible en effet de sentir que, d'un coup de plume, on peut anéantir tant d'efforts de la part d'autant d'individus, honnêtes n'en doutons pas et désireux de bâtir quelque chose de différent, d'unique. Le prof qui sommeille de moins en moins en moi est tenté d'accorder dix points pour l'effort, dix points pour l'originalité ...et c'est tout. Sur cent.

J'exagère. Le danseur, Pierre Hardy, est excellent. Dommage qu'il n'ait pu jouer la comédie: les dédoublements de rôle sont pénibles. Certaines des musiques d'André Angélini, celles où le synthétiseur ne prend pas toute la place, sont fraîches, dynamiques et admirablement rythmées. Et puis, les comédiens et comédiennes ne sont pas vilains ou vilaines (quand même lourd le féminisme, mais ici, au moins, ça rime, ça swing presque); ils/elles font ce qu'ils/elles peuvent.

C'est l'auteur qui s'en est tenu exclusivement à l'aspect superficiel des personnages, à leur artificialité, qu'il voulait démontrer. Bien sûr, ils sont légers, simplistes, caricaturaux; mais alors il fallait ou pousser jusqu'à la farce ou leur laisser un brin d'humanité. Tels quels, ils ne décollent jamais. C'est ça l'hyperbole? L'excès dans la caricature? Oui, mais le véritable excès. «Un bruit à réveiller les morts», voilà la véritable hyperbole: irréalisable.

Raté. On reste dans le remâché, dans le déjà-vu: la jeune fille qui suit des cours de ballet-jazz pour maigrir, la femme de 40 ans qui «découvre son corps», celle qui vient là pour draguer, le jeune danseur anéanti sexuellement mais strip-teaseur, le futur-grand-danseur-raté-qui enseigne, l'ingénue-qui-y-croit-et-qui-voudrait-que... Ils sont tous là, superficiels, sans âme, sans aucune qualité qui leur permette d'atteindre le spectateur, de le toucher mais sans aucun des excès qui atteindrait la farce. Sans compter la vieille maîtresse de ballet infirme qui radote à plein tube sur ses gloires passées et sur la non-nécessité de sentiments affectifs quand on est pris par son art.

Tiens, voilà que je n'ai pas déclaré forfait, que j'ai pris mes responsabilités et mon courage à deux mains. Mille excuses aux nouveaux Pichous. Fondamentalement, l'erreur est dans le texte, entièrement fondé sur des clichés («Jusqu'à quand, Cassandre, abuseras-tu de ma patience?»), tout en artifice et sans aucune profondeur. Pas un seul instant, est-on touché.

Une étape à Radio-Québec

Les lundis de Pierre Nadeau, L'Objectif et *Droit de parole,* les trois émissions d'affaires publiques de Radio-Québec, viennent de célébrer leur centième émission. Elles ont commencé à l'automne 1979 et ont marqué la relance de Radio-Québec.

Rappelons que Pierre Nadeau, secondé le plus souvent par un public sélectionné présent en studio, interviewe un ou des hommes politiques sur la question de l'heure, *L'Objectif,* émission animée par Simon Durivage, présente à chaque édition plusieurs reportages fouillés et à *Droit de parole,* Mathias Rioux et Jean Cournoyer s'attaquent à des sujets controversés avec des participants en studio.

Excellent *Rigoletto* du Studio d'opéra de McGill

par **Gilles Potvin**

Rigoletto. Opéra en 4 actes, libretto de Francesco Maria Piave, musique de Giuseppe Verdi. Présentation du Studio d'opéra de McGill dirigé par Edith Della Pergola. Chef d'orchestre: Uri Mayer. Mise en scène: Edith et Luciano Della Pergola. Décors: Felicity Blatt. Distribution: Jerry Glower (Duc de Mantoue), Gaston Harnois (Rigoletto), Jean Michel Sereni (Monterone), André Sandor (Sparafucile), Glenda Blakan (Gilda), Michèle Gaudreau (Maddalena). A la salle Pollack samedi soir, deuxième de trois représentations.

Même s'ils disposent de moyens limités, le Studio d'opéra de McGill n'a jamais manqué d'initiative ni d'audace. Qu'on se souvienne de ses présentations de *Don Pasquale, Cosi fan tutte, The Consul* et *Il Barbiere di Siviglia* pour ne nommer que les plus récentes parmi les oeuvres qu'il a mises à l'affiche depuis maintenant un quart de siècle.

Cette année, il s'est imposé un autre défi, et non des moindres, en choisissant *Rigoletto,* pilier du théâtre lyrique mondial, nécessitant non seulement des effectifs imposants mais un appareil scénique passablement élaboré pour une petite scène comme celle de la salle Pollack qui est d'abord une salle de concert.

Mais grâce à l'ingéniosité et à l'expérience d'Edith et de Luciano Della Pergola, le studio a su triompher dans une bonne mesure des embûches et son *Rigoletto,* musicalement parlant d'abord, est un autre succès dans l'histoire déjà longue de cette entreprise.

Uri Mayer est devenu plus ou moins le chef d'orchestre attitré du Studio et, une fois de plus, il mérite de grands éloges pour sa direction experte, son souci de l'équilibre entre le chant et l'orchestre, ce dernier par ailleurs généralement excellent, tant dans la fosse que dans la coulisse au premier acte. Mayer est certainement devenu un nom à considérer de la part de l'Opéra de Montréal.

Mais l'opéra est avant tout une affaire de chanteurs et à cet égard, la distribution se distingue par son équilibre. On y retrouve des noms familiers comme les titulaires des rôles de Rigoletto, du duc de Mantoue et de Sparafucile. Dans le rôle-titre, Gaston Harnois est carrément de niveau professionnel, ce qui n'a rien d'étonnant chez cet ancien gagnant du concours «Singing Stars of Tomorrow» dans les années 1950 mais qui a choisi une autre profession. La voix est puissante et capable d'expression nuancée et le jeu n'est certes pas celui d'un étudiant. On pourrait dire la même chose d'André Sandor (Sparafucile) et même de Jerry Glower (le Duc) dont le timbre est cependant toujours un peu voilé.

Deux nouvelles venues s'affirment en Glenda Blakan (Gilda) et Michelle Gaudreau (Maddalena). La première possède une jolie voix, un peu mince peut-être, mais très sûre dans l'aigu et son jeu, timide et innocent, convient au rôle. Sa compagne est vraiment irréprochable. Voilà quelqu'un que l'Opéra de Montréal ne saurait ignorer.

L'espace manque ici pour parler davantage de tous les rôles de soutien, ainsi que des choristes et du groupe de danse qui a figuré au premier acte. Tout ce monde a réussi à bouger convenablement en dépit de l'exiguité du plateau. Assez peu nombreux, les courtisans ont néanmoins chanté avec solidité. Il est vrai que certains d'entre eux avaient l'air de gentils cégépiens plutôt qu'appartenant à cette «race vile et damnée» que maudit Rigoletto dans son célèbre «Cortigiani».

Côté visuel, le studio n'a pu encore une fois qu'utiliser les moyens du bord. À défaut d'éblouir, les décors avaient au moins le mérite d'être fonctionnels.

L'opéra a été suivi avec attention par un public qui n'a pas manqué d'accueillir avec enthousiasme les nombreuses pages célèbres de la partition, notamment le fameux quatuor du dernier acte qui constituait l'un des points culminants de la soirée.

MICHEL SERRAULT
JACQUES DUTRONC
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MALEVIL
POUR TOUS
SEM.: 7:00 - 9:20
SAM.-DIM.: 2:20 - 4:40 - 7:00 - 9:20
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

POUR TOUS
Passion d'Amour
UN FILM DE ETTORE SCOLA
ELYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.15 & 9.30

théâtre du rideau vert
direction yvette brind'amour mercedes palomino
Mardi au samedi 20h — Dimanche 19h
Folies Des Années Folles
Rétrospective en chansons et danses des années 1920-1940

HUMOUR, CHARME et FANTAISIE
Les plus grands succès français et américains
3 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
Louise B... Daniel... Au piano Pierre Lenoir
Denis Brassard Francine Laflèche Yvan Leclerc
Conception visuelle François Barbeau
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford
4664, rue St-Denis
844 1793

"APPELEZ-MOI STEPHANE"
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets 842-2112
du 26 au 29 à 20 h 30
le 30 janvier à 17 h et 21 h
Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

POUR TOUS
Rends-moi la dé!
• JACQUES DUTRONC • JANE BIRKIN
SEMAINE 7.20, 9.15
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053

LE DEVOIR et CFGL FM 105,7
en collaboration avec
Les cinémas Odéon et Les Films Mutuels invitent 500 personnes à la Première du film de
FRANÇOIS TRUFFAUT
LA FEMME D'À CÔTÉ
"Ni avec toi Ni sans toi"
avec
GÉRARD DEPARDIEU et FANNY ARDANT
au cinéma Le Dauphin, le jeudi 11 février à 20 h 00

Les billets seront postés aux gagnants(es) au plus tard le 5 février.
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION
1. Pour participer au concours, il suffit d'inscrire vos nom, adresse et numéro de téléphone sur le coupon de participation ou sur une reproduction faite à la main (excluant toutes reproductions mécaniques et photocopies.)
2. Le concours débute le 23 janvier pour se terminer le 30 janvier. Les coupons doivent être retournés avant le 4 février, à minuit.
3. L'attribution des billets aux gagnants(es) se fera par tirage au sort le 5 février.
4. Les employés du DEVOIR, de CFGL-FM, de PARATEL et des FILMS MUTUELS ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles.
5. Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés.
6. Tout litige quant à la conduite de ce concours publicitaire et à l'attribution d'un prix devra être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.
Remplir et retourner à:
Première « LA FEMME D'À CÔTÉ »
PARATEL
225 est, rue Roy, Montréal, H2W 1M5
NOM:
ADRESSE:
VILLE: CODE:
TÉLÉPHONE:

DÈS DEMAIN
ENFIN EN FRANÇAIS
MALCOLM McDOWELL
DANS
18 ANS
CALIGULA
"QU'AURIEZ-VOUS FAIT S'IL VOUS AVAIT ÉTÉ DONNÉ LE POUVOIR ABSOLU DE VIE OU DE MORT SUR N'IMPORTE QUI DANS LE MONDE ENTIER"
BOB GUCCIONE ET PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL PRÉSENTENT
MALCOLM McDOWELL • TERESA ANN SAVOY • HELEN MIRREN • PETER O'TOOLE
DANS CALIGULA
AVEC JOHN STEINER • GUIDO MANNARI • PAOLO BONACELLI
LEOPOLDO TRIESTE • GIANCARLO BADESSI • MIRELLA DANGELO
ET ADRIANA ASTI AVEC JOHN GIELGUD DANS LE RÔLE DE NERVA
D'APRÈS UN SCÉNARIO ORIGINAL DE GORE VIDAL • MUSIQUE ORIGINALE DE PAUL CLEMENTI
PRODUIT PAR BOB GUCCIONE • FRANCO ROSSELLINI POUR PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL
PRISE DE VUE DIRIGÉE PAR TINTO BRASS MONTAGE DE LA PRODUCTION
aucun laissez-passer ou carte de l'Âge d'Or accepté
Admission générale $6.00
Berri, lundi à samedi: 9:00 - midi - 3:00 - 6:00 - 9:00 - minuit. Dimanche: midi - 3:00 - 6:00 - 9:00 - minuit.
BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
VILLERAY
ST-DENIS - JARRY 388-5577
Villeray, Mercier, Laval et Brossard: Lundi à vendredi: 6:00 - 9:00. Samedi et dimanche: midi - 3:00 - 6:00 - 9:00.
MERCIER
STE-CATHERINE - PIE-IX 255-6224
ODEON 1 - LAVAL
CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207
BROSSARD 3
MAIL CHAMPLAIN 465-5906

Société Nationale des Critiques de Films des Etats-Unis 1981
14 ANS
ATLANTIC CITY ★ Meilleur Film
BURT LANCASTER ★ Meilleur Acteur
LOUIS MALLE ★ Meilleur Réalisateur
JOHN GUARE ★ Meilleur Scénario
LOUIS MALLE
ATLANTIC CITY
EN FRANÇAIS
DENIS HÉROUX et JOHN KEMENY présentent
BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
Dans un film de LOUIS MALLE
Écrit par JOHN GUARE Musique de MICHEL LEGRAND Producteur délégué JOSEPH E. BEAUBIEN
DÈS DEMAIN!
Le PARISIEN 2
480 STE-CATHERINE O. 866-3856
VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 1
CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1
PL. GREENFIELD PARK 671-8129

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-12-112087-824
JESSYLINE GRAHAM
Requérante
—vs—
TREVOR ALLEN
Intimé
AVIS
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. L'intimé est par les présentes requis de se présenter à la cour le 25e jour de mars 1982 pour la requête pour mesures provisoires. Une copie de la requête en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au Greffe des Divorces.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce.
NORMAN S. KESSNER
2020 University, Suite 1632,
Montréal, Québec
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
No.: 500-12-087657-791
HELEN (HÉLÈNE) WHEELER,
Requérante
-vs-
JAMES LAURIE,
Intimé
JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU que la requérante a formé une demande en divorce contre l'intimé;
ATTENDU que l'intimé n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre lui;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 6 octobre 1951, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et autres conditions prescrits par la loi.
ACCORDE à la requérante la garde de ses enfants mineurs, Michelle, Scott et Jamie.
RESERVE à la requérante tous les droits concernant les mesures accessoires;
PERMET à la requérante de signifier le présent jugement par la voie des journaux;
LE TOUT sans frais.
Dominique Di Bernardo
Régistraire-adjoint.

DÉCÈS

M. Jacques Bouchard

Jacques Bouchard, 74 ans, décédé à Montréal mardi le 26 janvier 1982 à la suite d'une courte maladie.
Fils de Arthur Bouchard et Florina Baribeau, né à Ste-Geneviève-de-Batiscan.
Il fit ses études commerciales au Collège des Frères du Sacré-Coeur à Victoriaville. En 1924, il va chercher fortune à Amos, Abitibi, alors la capitale d'une petite région agricole éloignée, pauvre et quasi ignorée.
Âgé de 17 ans, Jacques Bouchard flaire le brillant avenir de cette région, tant au point de vue agricole que minier. Après une élémentaire initiation dans le commerce de l'assurance, il prend le risque à l'âge de 19 ans, d'ouvrir son propre bureau d'assurances, qui garde encore aujourd'hui son nom.
A cause de ses qualités, on lui demande d'accepter la présidence du conseil d'administration du Sanatorium St-Jean de Macamic. Il en organise la construction et demeure à la présidence de l'administration pendant un quart de siècle.
A la demande pressante de Son Excellence Mgr. Aldée Desmarais, évêque d,Amos et ami de M. Bouchard, il accepte la responsabilité d'organiser l'assistance sociale du diocèse d'Amos. Il en fut le Président responsable pendant plusieurs années.
Non seulement il fut l'ami dévoué des malades (les tuberculeux en particulier), mais aussi des jeunes. Les troupes scouts du diocèse d'Amos l'ont vu Président de leur comité directeur pendant des décades.
Une de ses oeuvres de prédilection fut les Missions Étrangères. En décembre dernier, il avouait à des intimes qu'à l'occasion de Noël, il avait reçu au-delà de 100 cartes missionnaires venant des quatre coins du monde.
Sans doute à cause de toutes ses activités charitables et religieuses, les autorités tant laïques que catholiques ont cru bon de lui décerner les honneurs suivants:
Son Excellence Jules Léger, alors Gouverneur-Général du Canada, lui a conféré la décoration de l'Ordre du Canada.
De son côté, l'Église Catholique par l'intermédiaire de Son Excellence Emmett Carter, le créait Chevalier de Grâces Magistrales de l'Ordre de Malte.
De leur côté, les autorités diocésaines et locales à plusieurs reprises, lui ont manifesté leur gratitude par décorations et diplômes.
Il laisse dans le deuil son épouse Yvonne de Vreese, ses deux fils Yves, M.B.A. Me Pierre Bouchard, avocat de Montréal, son frère Louis, Jésuite, ses soeurs Marcelle (Mme Joseph St-Arnaud), la Révérente Soeur Laure G. Bouchard, a.s.v. de Nicolet, Cécile, et Lucie (Mme David Houle de Pierrefonds).
Les funérailles et l'inhumation auront lieu à la Cathédrale d'Amos, samedi le 30 janvier 1982.
Des dons pourraient être faits à l'oeuvre favorite de Jacques Bouchard, soit la Procure des Missions Jésuites, 3160 Chemin Daulac à Montréal.

Voir aussi en page 8

ARLETTE LAMOUREUX
Avis est donné que Arlette Lamoureux domiciliée au 3333, Côte Ste-Catherine à Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Arlette De Blois.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 décembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTION P.A.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13 jour de janvier 1982, sous le numéro 3234082.
Ce 19 jour de janvier 1982
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

LEATHER WORLD INC.
Avis vous est par les présentes donné que la compagnie Leather World Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège sociale dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 13ième jour 22 janvier 1982.
R.S. TINSLEY
Président

AVIS
Avis est donné par le présente que BOHDAN STEPHEN THEODORE SZKLAR et HEATHER ANN SZKLAR domiciliés et résidents à 300 rue Georges, Apt. 412, dans la Ville de Saint-Lambert, Province de Québec, demanderont au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec l'adoption d'un décret changeant leurs noms à BOHDAN STEPHEN THEODORE SKLAR et à HEATHER ANN SKLAR. Vu que les requérants n'ont pas d'enfant, ledit décret n'affectera aucune autre personne prévue par la loi.
Montréal, Québec, le 28 janvier 1982
ROMAN B. KARPISHKA,
Procureur des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-106325-818
DAME NAOMI HUNTER,
Réquerante
-vs-
CAROL RICHARDS,
Intimé
Jugement Conditionnel
de Divorce
Le 23 décembre 1981, La Cour Supérieure a prononcé un jugement conditionnel de divorce des parties, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais, et aux autre conditions prescrits par la loi.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PIERRE GRAVEL, boucher
438 rue Jubinville,
Pont-Viau, Laval, Qué. H7G 3E7
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné que PIERRE GRAVEL, a fait cession de ses biens le 18ième jour de janvier 1982, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1982, à neuf heures quarante-cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau de Maheu Noiseux Inc., Syndic, 2 Place Laval, suite 460, Laval, Qué.
Le 20ième jour de janvier 1982,
Maheu Noiseux Inc. - Syndic
Par: C.A. Michaud adm.
Bureau de Maheu Noiseux Inc. - Syndic
2 Place Laval, suite 460,
Laval, Qué. H7N 5N6

PRENEZ AVIS QUE le requérant, Claude Tétreault (TRANSPORT C.T. ENR.), s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à agir comme voiturier remorqueur, pour tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de Dick Weller Inc., détentrice du permis M-304801, laquelle à titre de roulier demande un permis de courtier réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: le 27 janvier 1982
2ème publication: le 28 janvier 1982
3ème publication: le 29 janvier 1982
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(divorces)
No.: 500-12-112182-823
ANIELA PIECZAJKO,
Requérante,
c.
ZBIGNIEW DERON,
Intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ZBIGNIEW DERON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 25 janvier 1982
(S) RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR PROVINCIALE
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-046923-814
SAMUEL CHAIT, C.R. ET ALS.
Demandeurs,
—vs—
GEORGES AZOULAY, DONNA POPICH-AZOULAY
Défendeurs,
AVIS
En conformité avec l'ordonnance prononcée le 19 janvier 1982 par le Protonotaire adjoint de la Cour Provinciale, AVIS est par la présente donné à GOERGES AZOULAY et DONNA POPICH-AZOULAY, défendeurs en la présente cause, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis pour répondre à la demande contenue dans le bref et la déclaration qui y sont annexés dont copies ont été déposées au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal à l'intention de GEORGES AZOULAY et DONNA POPICH-AZOULAY.
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,
BRONSTEIN, LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
Procureurs des Demandeurs

C.T.Q.
AVIS
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)
La requérante, Transport Emile Bellehumeur Inc, détentrice du permis numéro M-304644 lequel l'autorise à donner un service pour la même expéditrice de Joliette vers certains points de la province d'Ontario s'adresse à la Commission des Transports dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE-CONTRAT De Joliette à la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée et de sortie) pour le transport de pièces d'acier au manganèse et retour avec rebut de fer, d'acier, de fonte et de manganèse pour le compte de LES INDUSTRIES ABEX LTEE (AMSCO JOLIETTE DIVISION). Points de destination et d'origine dans la province d'Ontario: Niagara, Ontario.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisieme parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 Sherbrooke est à Montréal.
1ère publication: 27 janvier 1982
2ème publication: 28 janvier 1982
3ème publication: 29 janvier 1982
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31, St. Jacques — Suite 100
Montréal, P. Qué

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'Acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par DESIGN MODACTION LTÉE ("COMPAGNIE") et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT comme fidéicommissaire devant le notaire Arnold Isaacson le 1 juin 1981 et enregistré au Bureau de Régistraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1981 sous le numéro 3178367, est devenu exécutoire, laquelle garantie grève, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actives de la COMPAGNIE.
Montréal, le 25 janvier 1982
(SGD) FRIEDMAN ET ASSOCIÉS
Agent de fidéicommissaire

AVIS
Prenez avis que les Entreprises Notzec Distributions, (une division de 91308 Canada Inc.) ayant son siège social à 113 rue Acres, dans la ville de Kirkland, Jacques-Cartier, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint local contrat Montréal Métropolitain, pour la livraison de journaux The Gazette et Le Devoir pour le compte de Southam Inc.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première publication: 28 janvier 1982
Deuxième publication: 29 janvier 1982
Troisième publication: 30 janvier 1982

AVIS
Prenez avis que M. Ernest Normand s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis Q-501166-003, 004, 005, Région 01, pour le transport des matières en vrac à LES ENTREPRISES E. Normand Inc., Ste-Angèle de Mérici, Cté Matapédia, P.Q. conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.
1ière publication: 27 janvier 1982
2ième publication: 28 janvier 1982
3ième publication: 29 janvier 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-05-014184-814
AVIS: à E.N. OMENUKOR
SOYEZ AVISEZ Que Panalipina World Transport (Eastern) Ltd. vous a poursuivi et qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à votre intention et qu'il vous faut de comparaître dans un délai de trente jours de ces présentes. SOYEZ AVISÉ que si vous n'agissez pas dans le délai mentionné ci-haut, la demanderesse aura droit d'agir en votre absence et le juge pourra alors rendre un jugement sans que vous en soyez avisé.
Montréal, le 13 janvier, 1982
Brisset, Bishop, Davidson & Davis
Procureurs pour la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
A. LORANGER CONSTRUCTION LTÉE,
partie demanderesse,
c.
ROSAIRE GIRARD,
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A: ROSAIRE GIRARD, défendeur
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai d'un mois suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au dossier de la Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 26 janvier 1982
PROTONOTAIRE ADJOINT
ARMAND BEAULIEU
Me Jean-Pierre Belisle
3065 Berthiaume
VIMONT LAVAL
Tél: 669-5273.

AVIS
A l'occasion du changement de contrôle survenu dans la corporation Tessier Transport Limitée, détentrice du permis M-300877, cette dernière s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statut sur le maintien du permis.
Elle demande au surplus l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les 5 jours de la 3ème parution de cet avis, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 27 janvier 1982
2ème publication: 28 janvier 1982
3ème publication: 29 janvier 1982
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-040456-811
COUR PROVINCIALE
JACQUES BEAUCHAMPS, CLAUDE MONGEAU, IMPRIMERIE EN TETE INC.,
partie demanderesse
c.
PIERRE BLANCHARD ET ALS,
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A: PIERRE BLANCHARD, défendeur
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.
MONTRÉAL, ce 26 janvier 1982
PROTONOTAIRE ADJOINT
DOMINIQUE DI BERNARDO
Me André Duceppe
1998 St-Hubert
Montréal (Québec)
Tél: 526-6621

Prenez avis que Transport Tracadièche Enr., Jean-Louis Allard opérant sous le nom de: St-Omer, cté Bonaventure, P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de transférer en faveur de Service Autocar Tracadièche Inc., St-Omer, cté Bonaventure, tous les droits et privilèges et tous les systèmes de transport qu'il détent dans le permis Q-000501 de même que tous les certificats de permis rattachés au permis Q-000501.
Vos requérants demandent de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision à être rendue puisse être exécutoire immédiatement.
1ère parution: 27 janvier 1982
2ème parution: 28 janvier 1982
3ème parution: 29 janvier 1982
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est Québec,P.Q.
Me Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire de Blois & Associés
220 Grande-Allée est suite 850
Québec, P.Q.
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015574-815
MARCEL BOULANGER ELECTRIQUE LTÉE,
partie demanderesse,
c.
CONSTRUCTION MARSELEM INC.
partie défenderesse,
et
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE ILES,
Tierce-saisie.
PAR ORDRE DE LA COUR
A: CONSTRUCTION MARSELEM INC., partie défenderesse
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai d'un mois suivant la présente publication. Une copie de la déclaration, affidavit, et bref de saisie avant jugement en mains-tierces a été laissée à votre intention au Greffe de la Cour.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 26 janvier 1982
PROTONOTAIRE ADJOINT
DOMINIQUE DI BERNARDO
Me Jean-Pierre Bélisle
3065 Berthiaume
VIMONT LAVAL
Tél: 669-5273

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No.: 500-12-109227-813
GUY PANYSZAK,
Requérant
-vs-
Dame HELEN ACHTEMICHUK,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimée, Dame Helen Achtemichuk, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
Montréal, Québec, le 28 janvier 1982
Ronald Chassé
Protonotaire-Adjoint, C.S.M.
Me. Roman B. Karpishka, Procureur de Requérant,
3244 est rue Beaubien, Montréal, Québec.
Tél. 376-2556.

PRENEZ AVIS que Jacques Sauriol s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant et ce, pour une période de 364 jours.
1. Transport restreint — service local — citerne — contrat:
Service local à l'intérieur de Montréal Métropolitain pour le compte de Pétro-Canada.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à cette fin devant la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la 3ème parution du présent avis.
Première parution: 26 janvier 1982
Deuxième parution: 27 janvier 1982
Troisième parution: 28 janvier 1982
ST-LAMBERT CE, 18 JANVIER 1982
BÉDARD & ROBERGE
PROCUREURS DE JACQUES SAURIOL

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
FRANÇOIS DELORME, pressier
4535 Plinguet,
St-Léonard, Qué. H1R 3K3
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné que FRANÇOIS DELORME, a fait cession de ses biens le 18ième jour de janvier 1982' et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1982, à neuf heures quinze (9:15) de l'avant-midi, au bureau de Maheu Noiseux Inc. - Syndic, 2 Place Laval, suite 460, Laval, Qué.
Le 20ième jour de janvier 1982,
Maheu Noiseux Inc. - Syndic
Par: C.A. Michaud adm.
Bureau de Maheu Noiseux Inc. - Syndic
2 Place Laval, suite 460,
Laval, Qué. H7N 5N6

PRENEZ AVIS que Henri Truel s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant et ce, pour une période de 364 jours.
1. Transport restreint — service local — Citerne — Contrat,
2. Service local à l'intérieur de Montréal Métropolitain pour le compte de Pétro-Canada.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à cette fin devant la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la 3ème parution du présent avis.
Première parution: 26 janvier 1982
Deuxième parution: 27 janvier 1982
Troisième parution: 28 janvier 1982
ST-LAMBERT CE, 18 JANVIER 1982
BÉDARD & ROBERGE
PROCUREURS DE HENRI TRUDEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
No.: 500-12-095843-805
MICHAEL JONES,
Requérant
—vs—
LINDA MARY CHAUVIN,
Intimé
AVIS
A: LINDA MARY CHAUVIN, d'adresse inconnue.
PRENEZ AVIS qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé le 21 octobre 1980, par l'Honorable Juge Denis Lévesque;
Que copie dudit jugement a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure;
Qu'à défaut de contester, requête pour jugement irrévocable de divorce sera présentée à compter du 30ième jour de la date de la présente publication.
Montréal, ce 21 janvier 1982
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DU LOGEMENT
DISTRICT DE JOLIETTE
NO DE DEMANDE: 29-00146-01-81
NO DE MAITRE: 00129-01
MARCEL BEAUCHEMIN, domicilié et résidant au 275 Napoléon Provost à Repentigny, District de Joliette,
Demandeur
—vs—
MARCEL BONIN, adresse inconnue
Défendeur
IL EST ENJOINT à Monsieur Claude Bonin, à l'intention duquel une copie de la demande a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Ce 13 janvier 1982
(S) Danielle Dumont
RÉGISSEUR
Me Claude Savoie
215, Notre-Dame — Suite 202
Repentigny, Qué. J6A 2R4
Tél.: 585-2605

H.I.M. TEXTILES INC — TEXTILES H.I.M. INC.
Avis de défaut et de prise
de possession
Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passe devant Me Gérald Cooper, notaire, le 22 novembre, 1978 et enregistre au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2931264 H.I.M. TEXTILES INC — TEXTILES H.I.M. INC. a hypothèque, nanti, mis en gage, cède et transporte en faveur de Léon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de sas obligations plus intérêt datées du 22 novembre, 1978 et que les susdites garanties de remboursement crées audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Léon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.
Cet avis est donné conformément à l'article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux de Certaines Corporations, 1977 L.R.Q. Chap. P. 16. Donné a Montréal ce 18 janvier, 1982 Léon Friedman, C.A. en sa qualité d'agent pour l'obligataire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

Un projet de loi permettant un élargissement du crédit agricole

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a déposé hier aux Communes un projet de loi visant à permettre à la Société du crédit agricole (SCA) de se procurer des fonds auprès de sources autres que le gouvernement fédéral.

Attendu depuis plusieurs années par le monde agricole, ce projet de loi donnera la possibilité à la SCA d'emprunter des fonds supplémentaires auprès des banques, des caisses populaires et même d'aller emprunter des agriculteurs eux-mêmes. «Nous irons à toutes les sources disponibles», a déclaré en conférence de presse le ministre de l'Agriculture.

M. Whelan doit participer aujourd'hui même au débat en deuxième lecture sur ce projet de loi. Il donnera alors des précisions qu'il n'a pu fournir hier, comme par exemple quel pourcentage de fonds la SCA pourra emprunter des institutions privées? Jusqu'à maintenant, la SCA devait s'en tenir à l'argent que lui consentait le gouvernement fédéral.

La nouvelle limite de capital de la SCA sera de $225 millions au lieu de $150 millions.

Le projet de loi contient d'autres modifications comme le retrait de la limite d'âge de 35 ans appliquée aux prêts accordés aux agriculteurs qui s'établissent progressivement (cinq ans) sur une ferme.

Un autre projet de loi intéressant les producteurs agricoles est présentement à l'étude aux Communes. Il concerne la création d'une institution pour la vente des produits agricoles à l'étranger. Cette institution est déjà connue sous le nom de Canagrex.

La Yougoslavie contre le Canada

BELGRADE (AFP) — La Yougoslavie a protesté officiellement contre la décision des autorités canadiennes d'autoriser la tenue sur son sol de la quatrième diète du conseil populaire croate, qu'elle qualifie d' «organisation terro riste anti-yougoslave», a annoncé l'agence Tanjug.

Cette protestation a été transmise par M. Milos Melovski, secrétaire fédéral adjoint (ministre) yougoslave aux Affaires étrangères, à M. James Harris, ambassadeur du Canada en Yougoslavie.

Les employés de bureau du DEVOIR votent la grève

Les 22 membres du Syndicat des employés de bureau du DEVOIR, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ont confié mardi soir à leur comité de négociation le mandat d'utiliser tous les moyens de pression, y compris la grève, après avoir rejeté les dernières propositions salariales de la direction. Voici le texte du communiqué syndical.

■

«Y aura-t-il grève au DEVOIR? Les lecteurs du DEVOIR auront-ils à subir une autre grève de leur quotidien? — Il semble bien que oui. En effet, les employés de bureau, à une assemblée générale de leur syndicat tenue mardi soir, ont rejeté les offres patronales et ont pris un vote de grève accordant ainsi à leur comité de négociation le mandat nécessaire pour l'utilisation de tous les moyens de pression allant jusqu'à la grève générale.

«La demande syndicale pour l'année 1982 était l'indice du coût de la vie au 31 décembre 1981 plus cinq pour cent, soit 17.5 pour cent. La demande était la même pour 1983. Les employés de bureau ont baissé leur demande à 16 pour cent lors de la dernière séance de négociation. L'employeur leur offre entre 5 et 12 pour cent pour l'année 1982 et entre 7 et 12 pour cent pour l'année 1983.

«La partie syndicale demande à l'employeur de bien vouloir revenir à la table et de reconsidérer son offre afin qu'elle soit plus logique si l'on considère l'augmentation du coût de la vie pour 81, celle prévue pour les années 82 et 83».

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.
Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte $5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte $0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
$0.65 la ligne agate.
Minimum $10.40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone
VISA MasterCard
286-1201
(annonces classées seulement)
Pour tout autre service
844-3361

■ Aides domestiques

AIDE MÉNAGÈRE pour seconder nouvelle maman pour environ un mois en mars-avril. Auto nécessaire. Brossard. 465-7184 du lundi au vendredi. 1-2-82

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

■ Animaux

CHIEN TROUVÉ le 25 janvier, Côte des Neiges & Goyer, Berger Allemand mélangé, beige, femelle, appeler: 731-3047. 30-01-82

■ Antiquités

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

ENCAN D'ANTIQUITÉS samedi 30 janvier à 1 h p.m.. Fauteuil os de mouton, ensemble salle à dîner en noyer 9 morceaux, petit secrétaire roll-top, armoirette au mur, armoirette Louis XV en pin, manteaux de fourrure, ensemble bol et pichet, armoire en pin de coin, cadres bombés, table ronde en chêne, Récamier, damiers, chiffonniers en chêne, petit coffre en pin à clous de forge, bisques, vaisselle dépression, armoire en pin à dessins géométriques. CHRISTIAN RICHER, ENCANTEUR, 18 boul. Labelle, Shawbridge, 1-224-5346. 01-02-82

ABANDON DES AFFAIRES, nous avons encore de nombreuses pièces très intéressantes dont un Limoges complet pour 8 à bordure dorée, une verrerie à bordure dorée, service à thé exceptionnel plaqué argent, lit et bureau de chambre en pin, tapis indien et chinois, portes à panneaux soulevés couleur d'origine — fin 18e siècle; harmonium victorien en noyer, secrétaire Chippendale en acajou, lampe à prism suspendue, vitrail dans le plomb, et beaucoup d'autres choses. Nous avons réduit nos antiquités au prix coûtant pour la plupart et parfois en-dessous. Tout devra être vendu pour le 6 février. Ouvert le samedi et dimanche seulement de 10 à 5 h; ou sur rendez-vous. LA BELLE ÉPOQUE RIGAUD. 451-4101 01-02-82

■ Appartements à louer

Le Tadoussac
65, rue Sherbrooke est
CENTRE-VILLE
1½ à 4½
Chauffage électrique, piscine intérieure, 2 saunas, 3 ascenseurs rapides.
844-7051
844-4228 30-1-82

PAPINEAU PRÈS SHERBROOKE à sous-louer pour 1er mars, 5½ chauffé dans bloc appartement de luxe. Piscine - saunas. Après 5h. 525-7042. 30-1-82

BOUL. ST-JOSEPH, 5½ entièrement rénové, chauffé, libre 15 février, $400/mois, 527-0189. 30-1-82

■ Autos à vendre

SUBARU GLF modèle 1981, coupé 2 portes, 5 vitesses, 23000 KM, équipée, disponible 15 février, 6900 $. François Martin, jour 931-5897, soir 738-6080. 30-1-82

CHEVROLET Malibu classique 1980, 4 portes, sedan, petit 8, 24 000 milles, "cruise control", bon millage, radio, intérieur étoffe, am-fm stéréo cassette, propre, remisée. $8500 ferme. 637-2208. Particulier. 01-02-82

■ Bureaux à louer

543, SHERBROOKE EST, 5500 p.c. en tout ou en partie, édifice d'époque entièrement rénové, près du métro Sherbrooke. Stationnement disponible. 849-3486, ou sur les lieux. 30-1-82

Bureau pour une personne, chauffé, meublé, boulevard St-Joseph, face au métro Laurier, 281-1927. 1-2-82

MONKLAND/DÉCARIE à louer, près métro, bureau 900 p.c., 482-8371. 30-01-82

■ Condominium à louer

A "LA CASERNE", Vieux-Montréal, 1300 p.c., cuisine moderne, foyer, haut plafond à poutres, endroit tranquille, occupation immédiate. 766-1909. 1-2-82

■ Condominium à louer

A LOUER CONDOMINIUM de luxe, Côte St-Luc, 8e étage, 3 grandes cc + 2 s. de bain complètes, piscine, sauna, air climatisé, etc... Linda Sirois Racicot. 661-9030. 387-3025. Montréal Trust Courtier. 30-1-82

■ Condominium à vendre

OUTREMONT
(adjacent)
Appartements à vendre en condo, complètement refaits à neuf, coin Hutchison et Villeneuve, 2 et 3 cc. $66 000 - $70 000. Pour plus d'informations:
272-7868
après 19h.
1-2-82

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagement. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage, bien-être social accepté. 253-3275 J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

■ Demandes d'emplois

MONSIEUR indépendant, autonome, 42 ans, bilingue, éducation supérieure, expérience vente administration, aimerait opérer commerce distribution ou autres, aussi boutique de classe, décoration ou vêtement, etc... Peut fournir petit capital, garanties, intégrité, références. 767-0563. 1-2-82

TORONTO: Journaliste et animatrice, Arts & Lettres, expérience, talent, bilinguisme; cherche travail à la pige. Marie-Andrée Michaud 416) 465-0734 29-01-82

■ Entretien-réparations

TOUS TRAVAUX de peinture, plâtre, gyproc, stucco et peintures décoratives: immitation bois, marbre, patines, dorure. Travail soigné à bas prix. 336-0659. 1-2-82

■ Fermes à vendre

Ste-Julie 18½ arpents, Bungalow avec 3 bâtiments tracteur, 1½ boiser. Longueuil bungalow 5½ pièces près hôpital. Richard Monette 259-5167 ou 253-1720. FIDUCIAIRES COURTIER 30-01-82

■ Instruments de musique

PIANO BALDWIN, debout, Louis XV, $2250. 687-0516. 1-2-82

■ Local commercial à louer

BERNARD - CHAMPAGNEUR, locaux commerciaux pour bureaux, restaurants, boutiques; de 500 à 4000 p.c. 279-3752. 05-02-82

■ Logements à louer

DUROCHER / PRINCE ARTHUR, 4½ rénové, $500/mois + charges. 521-4798. 15-2-82

OUTREMONT, 750 McEachran avenue, haut duplex, 6½ chauffé, garage, $685 par mois — disponible 1er février. 273-7858 après 6h00 p.m. 30-1-82

OUTREMONT, près U. de M., spacieux, luxueux, 6½, haut duplex moderne, 3 chambres, 1½ sb, foyer très éclairé, tranquillité, cuisinière, réfrigérateur fournis. Sous-location 1er avril 82. $575. renouvellement 1er juillet 82, après 6 h et fin de sem.: 733-5792. 04-02-82

OUTREMONT, rue Ducharme, 7½ pièces, 2e, chauffé, eau chaude, entièrement redécoré, $600/mois. 849-7868. 30-01-82

■ Occasions d'affaires

UNE COMPAGNIE DE PÉTROLE offre une occasion de revenu et bonis à une personne mature dans la région de Montréal. Même sans expérience écrire à S.T. Read, American Lubricants Co., Box 696, Dayton, Ohio. 45401 01-02-82

■ Oeuvres / objets d'art

COLLECTION PRIVÉE: prix très raisonnables pour ventes immédiates, Jean-Paul Lemieux, M.A. Fortin, René Richard, Phillip Surrey, F.A. Verner, Cosgrove, Henri Masson, Gingras, chaque peinture certifiée. Pour rendez-vous s.v.p. téléphonez 274-4259. 01-02-82

■ Offres d'emploi

CHERCHE fille au pair. Travail de maison et garde d'enfants. Logée, nourrie, appeler: 488-8087. 30-01-82

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT appartement haut de duplex, 7 pièces, foyer naturel, vue sur la ville, garage, secteur paisible. Anne-Marie Larue 934-1818 Montréal Trust courtier 29-01-82

STE-JULIE, Hauts-Bois, grand cottage, 4 + 1 chambres, air climatisé, sauna, beaucoup d'extras. Vente privée, 649-3216 01-02-82

ST-MARC. Cottage spacieux et luxueux — immense terrain — taxes minimes. Prix: $59,500. Susan Lindsay 584-2522, MONTRÉAL TRUST, Courtier 29-01-82

■ Propriétés à vendre

Montréal Trust
ST-LAMBERT
Propriété 8 pièces, offrant intéressante hypothèque à 10¾%, occupation immédiate, impeccable et de bon boût. OCCASION. Pour détails **Huguette L. Godin. 672-6450. Soir et week-end, 672-1839.** 29-1-82

Trust Royal
Services immobiliers
LONGUEUIL
Secteur hôpital PIERRE BOUCHER, super propre, S/S fini avec foyer, près de toutes commodités, prix raisonnable, UNE VISITE VOUS CONVAINCRA. M. GERVAIS 463-3731, 678-8857.
29-1-82
COURTIER

OUTREMONT près Laurier, cottage 4 - 5 cc, 2 s.b., particulier, 272-4517 après 18 heures et fin de semaine. 2-2-82

OUTREMONT, près rue Laurier, triplex avec 2 garages. $159.000. Pas d'agent. Particulier. 276-4974. 4-2-82

CARTIERVILLE, canadienne 1973, 2 chambres, chauffage radiant, terrain paysager 60X100, garage niveau de rue, porte radar, etc... $195.000. 331-4164. PAS D'AGENT. 04-02-82

Propriété riveraine de construction solide — prix réduit — c'est votre chance. Susan Lindsay 584-2522 MONTRÉAL TRUST, Courtier 29-01-82

PAPINEAU face Parc Lafontaine, 5 logis, 1X8½, libre, comptant $20 000. M. Mayer. 374-2215, 253-9418. Immeubles St-Marc Courtier 29-01-82

DELORIMIER — Sherbrooke, cottage style victorien, de 10 pièces avec sous-sol 8', garage, cour, comptant $20 000. M. Mayer. 374-2215. 253-9418. Immeubles St-Marc Courtier. 29-01-82

PLATEAU MONT-ROYAL, triplex 1X7 et 2X5, chauffage électrique, occupation immédiate. Comptant $20 000. M. Mayer. 374-2215, 253-9418. Immeubles St-Marc Courtier. 29-01-82

■ Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE, (métro Sherbrooke). Maison Victorienne centenaire rénovée, petite cour, et ancienne écurie: $120 000. Soir: 849-6713. 29-01-82

CENTRE-VILLE, rue St-Hubert, métro Berri de Montigny, maison victorienne, 3 logements, 1 pour commerce ou bureau, un magnifique 5½ style victorien conservé dans son état original, possibilité commerce ou bureau, un spacieux 8½ sur 2 étages: c'est-à-dire, environ 2000 p.c. commercial et 1800 p.c. logement idéal pour professionnel. Libre. Pas d'agent. $95,000. 522-6887. 30-1-82

N.D.G. — Très beau duplex 5-7, boiseries chêne, garages, jardin, près métro, Jeannette Laplante, 651-9381, 672-1576. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 28-1-82

POINTE-AUX-TREMBLES, beau secteur près fleuve, grand cottage 8 pièces, foyer, lave-vaisselle, chambre froide, garde-robe en cèdre, sous-sol fini "knotty pine". $68,000. Soir 645-2646. 1-2-82

■ Sociétés-Loisirs

CLUB 25-35 ENR.
Célibataires universitaires et diplômé (es) de l'enseignement supérieur, pour $45 nous pouvons vous présenter une personne choisie ayant des affinités avec vous. Personnes honnêtes et sérieuses seulement. 353-2236
29-1-82

RENDEZ-VOUS...
... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux.
Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM. 29-1-82

Ru
Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

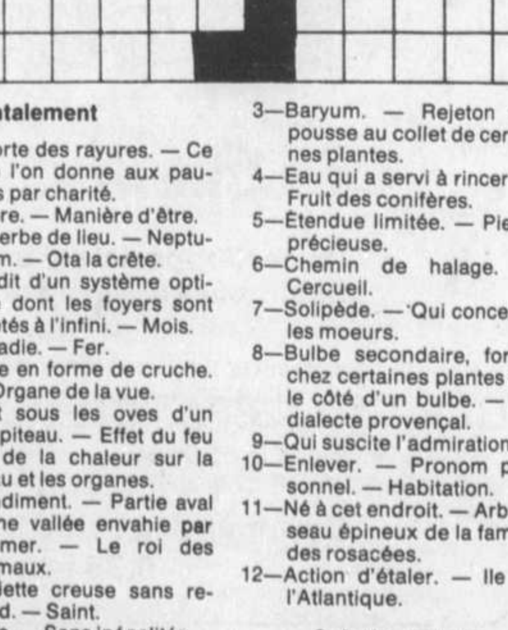

Horizontalement

1—Il porte des rayures. — Ce que l'on donne aux pauvres par charité.
2—Prière. — Manière d'être.
3—Adverbe de lieu. — Neptunium. — Ota la crête.
4—Se dit d'un système optique dont les foyers sont rejetés à l'infini. — Mois.
5—Maladie. — Fer.
6—Vase en forme de cruche. — Organe de la vue.
7—Filet sous les oves d'un chapiteau. — Effet du feu ou de la chaleur sur la peau et les organes.
8—Condiment. — Partie aval d'une vallée envahie par la mer. — Le roi des animaux.
9—Assiette creuse sans rebord. — Saint.
10—Mois. — Sans inégalités.
11—Moquerie sarcastique. — Espèce de saule.
12—Caractères des plus anciens alphabets germanique et scandinave. — Arbre.

Verticalement

1—Écrivain français (1840-1902). — Tout appareil de levage utilisé à bord d'un navire.
2—Écorchure. — Qui n'est pas cuit.
3—Baryum. — Rejeton qui pousse au collet de certaines plantes.
4—Eau qui a servi à rincer. — Fruit des conifères.
5—Étendue limitée. — Pierre précieuse.
6—Chemin de halage. — Cercueil.
7—Solipède. — Qui concerne les moeurs.
8—Bulbe secondaire, formé chez certaines plantes sur le côté d'un bulbe. — Du dialecte provençal.
9—Qui suscite l'admiration.
10—Enlever. — Pronom personnel. — Habitation.
11—Né à cet endroit. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées.
12—Action d'étaler. — Ile de l'Atlantique.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	U	G	M	E	N	T	E	R			G
2	V	R	A	I		O	U		E	R	S	E
3	A	T	R	O	C	E		S	C	I	O	N
4	N	I	E	C	E		L	E	T	A	L	E
5	T	C		E	N	V	I	R	O	N		R
6	H	A	I	N	E	U	S	E		T	R	I
7	I	N	D	E	L	E	B	I	L	E		E
8	E	T	E		L		O	N			N	Z
9	R		E	T	E	R	N	E	L	L	E	
10		O	S	A		U	N		A	I	G	U
11	P	B		R	O	D	E		V	O	U	S
12	D	I	E	D	R	E		H	A	N	S	E

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Mardi
New York 7, Toronto 4
Jacksonville 8, Tulsa 7
Portland 6, San Jose 1
Vancouver 4, Edmonton 3

Vendredi
New York à Montréal
Seattle à Vancouver

Samedi
Tulsa à Chicago
Toronto à Tampa Bay

LIGUE NORD-AMÉRICAINE

Conférence Atlantique

Section Est

	pj	g	p	bp	bc	moy	diff.
MONTRÉAL	**12**	**7**	**5**	**59**	**59**	**.583**	**—**
TORONTO	14	7	7	72	78	.500	1
JACKSONVILLE	15	7	8	79	84	.466	1½
NEW YORK	13	4	9	70	83	.308	3½

Section Centrale

CHICAGO	12	8	4	100	79	.667	—
TAMPA BAY	13	7	6	79	80	.538	1½
TULSA	13	6	7	88	78	.462	2½

Conférence Pacifique

Section Nord-Ouest

VANCOUVER	13	9	4	103	70	.692	—
EDMONTON	14	9	5	88	91	.643	½
SEATTLE	15	7	8	77	81	.467	3

Section Ouest

SAN DIEGO	13	6	7	85	89	.462	—
PORTLAND	14	6	8	70	88	.429	½
SAN JOSE	15	5	10	70	115	.333	2

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 8, Québec 3
Winnipeg 3, Detroit 3
Islanders NY 9, Pittsburgh 2
Edmonton 6, St-Louis 4
Colorado 7, Philadelphie 4

Hier
Hartford 3, Calgary 1
Buffalo à Vancouver
Winnipeg 4, Toronto 3
Edmonton 3, Chicago 3
Islanders NY 6, Pittsburgh 3
Rangers NY 5, Washington 4
Philadelphie à Los Angeles
Minnesota 8, Detroit 6

Ce soir
Montréal à Boston
Minnesota à St-Louis

Vendredi
Buffalo à Edmonton
Rangers NY au Colorado

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	62	76	138
P. Stastny, Qué	30	55	85
Bossy, Isl	35	43	78
Savard, Chi	24	54	78
Maruk, Was	34	43	77
Smith, Min	30	46	76
Dionne, LA	30	43	73
Taylor, LA	24	49	73
Trottier, Isl	25	46	71
Coffey, Edm	24	44	68
Anderson, Edm	22	46	68

	b	a	pts
Keith Acton	25	36	61
Guy Lafleur	20	40	60
Pierre Mondou	22	22	44
Mark Napier	22	21	43
Mario Tremblay	21	22	43
Steve Shutt	19	17	36
Larry Robinson	7	28	35
Doug Jarvis	14	16	30
Rod Langway	3	22	25
Bob Gainey	11	13	24
D. Wickenheiser	9	13	22
Craig Laughlin	11	9	20
Brian Engblom	2	18	20
Guy Lapointe	1	17	18
Doug Risebrough	6	11	17
Robert Picard	0	17	17
Mark Hunter	10	5	15
Réjean Houle	4	11	15
Gilbert Delorme	1	7	8
Chris Nilan	4	4	7
Gaston Gingras	1	3	4
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
D. Herron	1,067	46	1	2.59
R. Wamsley	826	38	1	2.76
R. Sévigny	967	52	0	3.23
M. Holden	20	0	0	0.00

(Un but dans un filet désert)

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Laval 9, Hull 2

Hier
Laval 7, Shawinigan 6, (sup.)
Montréal 5, Québec 1
T.-Rivières 11, Granby 4

Vendredi
Montréal à Chicoutimi
Shawinigan à Québec
Chicoutimi à Sherbrooke
Hull à T.-Rivières

Ligue Collégiale AAA

Vendredi
St-Jérôme à Dawson
Thetford Mines à St-Georges
St-Laurent à Limoilou

Dimanche
St-Georges à St-Jérôme
Limoilou à Dawson
Thetford Mines à St-Laurent

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	49	29	11	9	199	145	67
BOSTON	49	28	14	7	202	169	63
MONTRÉAL	**48**	**25**	**11**	**12**	**222**	**141**	**62**
QUÉBEC	51	25	20	6	227	207	56
HARTFORD	48	13	24	11	162	288	37

Section Patrick

NY ISLANDERS	48	29	13	6	212	157	64
PHILADELPHIE	48	28	17	3	197	179	59
NY RANGERS	49	22	20	7	177	192	51
PITTSBURGH	49	20	21	8	187	198	48
WASHINGTON	49	12	29	8	177	206	32

Conférence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	50	21	14	15	205	173	57
ST-LOUIS	49	23	22	4	192	200	50
WINNIPEG	51	19	21	11	195	220	49
CHICAGO	50	17	23	10	213	230	44
TORONTO	51	15	24	12	208	232	42
DETROIT	51	14	27	10	174	205	38

Section Smythe

EDMONTON	53	31	12	10	287	211	72
CALGARY	52	18	22	12	203	227	48
VANCOUVER	50	15	24	11	172	185	41
LOS ANGELES	49	13	26	10	193	234	36
COLORADO	51	11	32	8	147	231	30

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	46	30	14	2	243	184	62
SHERBROOKE	46	29	16	1	279	198	59
MONTRÉAL	**44**	**29**	**15**	**0**	**205**	**155**	**58**
T.-RIVIÈRES	46	29	17	0	281	203	58
SHAWINIGAN	47	27	18	2	255	193	56
CHICOUTIMI	46	22	22	2	206	215	46
LAVAL	48	22	25	1	228	255	45
GRANBY	46	8	37	1	180	326	17
QUÉBEC	45	6	38	1	123	273	13

Robinson et Bourque sont étonnés de leur sélection

par Daniel Caza
de la Presse Canadienne

BOSTON (PC) — La sélection des membres des deux premières équipes d'étoiles de la Conférence Prince-de-Galles a suscité de vives réactions dans le camp du Canadien de Montréal.

Le défenseur Larry Robinson, le seul représentant de la formation montréalaise à faire partie de ce groupe sélect s'est déclaré surpris de voir son nom figurer à cette liste prestigieuse.

«J'aurais compris que les résultats aient été favorables à Guy Lapointe, Brian Engblom ou Rod Langway qui ont tous trois connu une meilleure première moitié de saison que moi. Mais je comprends la façon dont certains voteurs évaluent leur choix respectif. Souvent, ils se fient davantage à la réputation d'un joueur plutôt qu'à son rendement. Et, comme je suis une sorte d'habitué à ces rencontres d'étoiles, il m'ont accordé leur faveur,» a indiqué Robinson à la veille du match opposant le Canadien aux Bruins, ce soir à Boston.

Robinson estime de plus qu'un autre facteur peut influencer les voteurs: «Nous (le Tricolore) comptons au moins quatre défenseurs sur cette équipe qui pourraient mériter une telle reconnaissance. Comme il fallait un peu s'y attendre, ils se sont partagé les votes, contrairement à un type comme Randy Carlisle, par exemple, qui est à peu près le seul défenseur des Penguins de Pittsburgh à mériter le titre de joueur-étoile».

Si Robinson soutient ne pas être le seul à mériter le vote de confiance qu'on lui a accordé, plusieurs autres porte-couleurs montréalais abondaient dans le même sens.

L'ailier droit Mark Napier a lancé, en apprenant la nouvelle, que le rendement des joueurs est malheureusement secondaire à la réputation dans ce contexte et que les journalistes attachés à la couverture régulière des matches de la Ligue nationale «ont manqué de sérieux».

Brian Engblom, qui a la meilleure fiche de plus et de moins chez les défenseurs du circuit John Ziegler, affichait une mine déconfite: «Que voulez-vous que j'en pense? Ce n'est pas moi qui décide du choix de ces formations...», s'est-il contenter de dire.

Quant au vétéran Guy Lapointe, qui devrait normalement être en tête de liste des joueurs ayant effectué le plus beau retour en 81-82, il s'est dit extrêmement déçu: «Il existe sûrement des journalistes qui ne connaissent pas très bien le hockey, car, au classement des votes, on en a accordé à Rick Middleton à la position de joueur de centre,» a-t-il indiqué.

Sélectionné sur la première équipe, le défenseur Raymond Bourque, des Bruins, s'est également dit surpris du résultat: «Je n'ai pas le sentiment d'appartenir à cette première équipe de rêve. J'ai connu une première moitié de saison ordinaire et d'autres auraient peut-être dû être choisis à ma place».

Comme son entraîneur Gerry Cheevers, Bourque était d'avis que l'ailier droit Rick Middleton méritait d'être sélectionné en tête de liste.

«Bossy est très talentueux, mais, selon moi, Rick Middleton est plus complet».

La première équipe d'étoiles est composée du gardien Michel Dion des Penguins, des défenseurs John Van Boxmeer des Sabres de Buffalo et Bourque des Bruins, de l'ailier droit Mike Bossy des Islanders de New York, du centre Peter Stastny des Nordiques de Québec, et de l'ailier gauche Bill Barber des Flyers de Philadelphie.

La deuxième équipe est formée du gardien Don Edwards des Sabres, des défenseurs Randy Carlyle des Penguins et Robinson du Canadien, de l'ailier droit Middleton des Bruins, du centre Bryan Trottier des Islanders, et de l'ailier gauche Marc Tardif des Nordiques.

Héros de Lake Placid

Craig doit refaire ses classes

BOSTON (AP) — Le gardien Jim Craig, héros de Lake Placid aux Jeux olympique d'hiver 1980, est presque devenu persona non grata à Boston. Craig, qui a connu la gloire à la suite de la victoire des États-Unis et qui a fait une entrée remarquée dans la LNH, est, depuis un an, tombé dans un anonymat presque total.

Blessé successivement à un doigt et à une épaule, il a passé le dernier été à soigner ses blessures. Puis, à la suite du camp d'entraînement de l'équipe des États-Unis en vue du tournoi de la Coupe Canada, il s'est fracturé la cheville en chutant d'une échelle alors qu'il s'affairait à rénover sa maison. Il a donc été tenu à l'inactivité complète depuis le début de la présente saison régulière.

Craig s'entraîne maintenant depuis trois jours avec les Bostonnais. Par contre, il avoue être inquiet de son avenir avec les Bruins: l'entraîneur-chef Gerry Cheevers se dit actuellement fort satisfait de la tenue de ses deux gardiens réguliers, Rogatien Vachon et Marco Baron. De plus, Craig accuserait un très net retard derrière les gardiens de la principale filiale des Bruins, les Blades d'Erie, et Cheevers lui-même affirme ne pas posséder de plans définitifs dans son cas.

D'ailleurs, si Craig tente de reprendre sa forme avec le grand club, c'est qu'on ne sait pas trop où l'envoyer.

Après avoir connu la gloire, Craig s'avère maintenant une patate chaude pour les dirigeants bostonnais. Mais il paraît conscient de sa situation avec l'organisation qui lui verse un salaire plus que respectable.

«Je dois refaire mes classes, a-t-il lancé à l'issue de l'exercice des Bruins en déambulant dans les corridors poussiéreux du vieux Garden. Je n'ai pas le choix. Il me faut reprendre d'abord ma forme et demander ensuite un peu d'action si je sens avoir prouvé à mes patrons que je suis de calibre à jouer dans la Ligue nationale. J'ai été malchanceux au cours de la dernière année mais je dois traverser cette mauvaise période avec succès».

Craig souligne cependant que le contexte actuel lui sera bénéfique. Indiquant ne plus ressentir la pression des médias, il se dit prêt a n'importe quel sacrifice pour reprendre sa place au soleil.

«Si je dois effectuer un stage dans les ligues mineures, je m'y prêterai. Si on veut m'échanger, j'accepterai. Je veux jouer, je veux m'amuser. Peu importe l'endroit où on me permettra de reprendre la compétition. Après tout, je crois bien avoir droit a une seconde chance,» poursuit-il.

Mais d'après les commentaires et réactions dans les coulisses du Garden, la présence de Craig dans le vestiaire des Bruins ne serait pas tellement appréciée.

On dit que le succès lui aurait monté un peu à la tête et qu'il jouerait les vedettes. Même le directeur-gérant Harry Sinden fait la grimace lorsqu'on l'interroge au sujet de l'avenir de l'ex-héros national. Ses réponses sont évasives et sans conviction. Gerry Cheevers camoufle mieux ses émotions: «Il ira probablement à Erie prochainement», se contente-t-il de dire.

Quoi qu'il en soit, bien qu'il ne sache pas l'heure juste à propos de son avenir, Craig reste confiant de briller un jour sous la grande tente. Et si, par malheur, il n'y parvenait pas, il conservera précieusement au moins les moments mémorables qu'il a vécu en '80.

«À l'époque, je jouais au hockey et je m'amusais. Il s'agissait sans doute de la meilleure recette pour obtenir du succès. Tout ce que je souhaite maintenant, c'est de reprendre cette attitude. Je ne sens plus de pressions extérieures. Tout indique que je suis le seul responsable de mon avenir. À moi donc d'en décider», a-t-il conclu.

Bowa passe aux Cubs contre Ivan DeJesus

PHILADELPHIE (AP) — Les Phillies de Philadelphie ont échangé hier l'inter Larry Bowa et le réserviste au champ intérieur Ryne Sandberg aux Cubs de Chicago contre l'inter Ivan DeJesus. Bowa, 36 ans, a demandé aux Phillies de l'échanger s'ils n'entendaient pas lui offrir un contrat à long terme. DeJesus, 29 ans, a frappé pour une moyenne de .198 en 1981, mais il affiche une moyenne de .257 en carrière contre .264 pour Bowa, qui a frappé pour .283 en 1981.

À Baltimore, les Orioles ont invité deux anciens lanceurs des Expos à l'entraînement. Il s'agit de Ross Grimsley et Don Stanhouse, qui se présenteront le 19 février, à Miami. Grimsley a été remercié par les Indians de Cleveland, le 19 mai, et Stanhouse par les Dodgers de Los Angeles avant le début de la dernière saison.

À Milwaukee, les lanceurs Randy Lerch et Jamie Easterly ont signé des contrats à long terme avec les Brewers mais trois joueurs ont porté leur cause en arbitrage. Ce sont Jim Gantner, Paul Molitor et Thad Bosley. Lerch, 7-9 et une m.p.m. de 4.31, a signé un contrat de trois ans.

À Toronto, le droitier Dave Stieb, que les Expos ont tenté d'obtenir lors des assises d'hiver, serait sur le point de signer un contrat de cinq ans, d'une valeur de $2 millions avec les Blue Jays. Stieb a remporté 11 victoires et subi 10 défaites en 1981, avec une m.p.m. de 3.19.

SOMMAIRES

Jets 4, Leafs 3
Première période
1—WINNIPEG: MacLean (20) Babych, Lukowich 7:54
2—TORONTO: Andreson (27) Vaive, Derlago 17:13
3—WINNIPEG: Lukowich (24) Christian, DeBlois 17:41
Pénalités: Manno Tor 4:15, Melrose Tor 7:44.
Deuxième période
4—TORONTO: Paiement (16) Manno, Aubin 14:16
5—TORONTO: Robert (13) McGill, Yarenchuk 17:12
6—WINNIPEG: Steen (6) Lundholm 17:38
Pénalités: Boimistruck Tor 0.44, Levie Wpg 6:51, 14:03.
Troisième période
7—WINNIPEG: Lindstrom (18) Lundholm 15:05
Pénalités: aucune.
Tirs au but

Winnipeg	13	10	9	—32
Toronto	12	10	10	—32

Gardiens: Staniowski, Winnipeg; Tramblay, Toronto.
A—16,301.

Whalers 3, Flames 1
Première période
1—HARTFORD, Francis (14) Stoughton, Kotsopoulos 4:42
Pénalités: Plett Cal, Anderson Hart 6:49.
Deuxième période
2—HARTFORD, Stoughton (38) Howatt, Shmyr 12:54
Pénalité: Calgary banc (purgée par Lavallée) 1:22.
Troisième période
3—CALGARY, Rautakallio (11) Nilsson, Chouinard 13:22
4—HARTFORD, Larouche (19) Kotsopoulos, Renaud 19:27
Pénalités: Plett Cal, Shmyr Hart mineures, majeures 7:22, Stoughton Hart 11:55, Peplinski Cal, Nachbaur Hart majeures 14:06.
Tirs au but

CALGARY	6	8	13	—27
HARTFORD	17	20	11	—48

Gardiens: Lemelin, Calgary; Veisor, Hartford.
A—11,851.

Rangers 5, Capitals 4
Première période
1—RANGERS NY: Beck (5) Rogers, Greschner 8:32
2—RANGERS NY: Johnstone (13) Ftorek, Dave Maloney 9:14
Pénalités — Blomevist Wash 11:27, Gartner Wash majeure 15:48, Ftorek NYR 17:00.
Deuxième période
3—WASHINGTON: Gould (8) Walter, Maruk 4:58
4—WASHINGTON: Veitch (6) Franceschetti, Bidner 5:26
5—RANGERS NY: Johnstone (14) Ruotsalaihen 16:55
Pénalités — Doré NYR 2:17, Valentine Wash 8:44.
Troisième période
6—WASHINGTON: Franceschetti (2) Gartner, Carpenter 3:12
7—WASHINGTON: Robertson (8) Carpenter, Blomevist 5:16
8—RANGERS NY: Pavelick (19) Vickers, Dave Maloney 14:32
9—RANGERS NY: Vickers (4) Hickey, Beck ..... 16:53.
Pénalités — Washington banc 8:37, Leinohen NYR 3:19, Wallin NYR, Walter Wash 7:04, Hickey NYR, Gartner Wash, Holt Wash 8:11, Rogers NYR, Blomovist Wash majeures 10:12, Greschner NYR 19:28.
Tirs au but

NY Rangers	13	8	11	—32
Washington	8	9	13	—30

Gardiens — Mio, NY Rangers; Jensen, Washington.
A. — 9,084.

Oilers 3, Hawks 3
Première période
Aucun but.
Pénalités — Higgins Chi. 3:59, Larivière Edm 8:44, Anderson Edm 11:25, Hunter Edm 15:21, Unger Edm, Kerr Chi 17:35.
Deuxième période
1—CHICAGO: Savard (25) Wilson, Crossman 8:00
2—EDMONTON: Hughes (20) Hunter, Hicks 12:05
3—EDMONTON: Anderson (23) Gretzky 15:23
Pénalités — Huddy Edm 7:52, Ruskowski Chi 9:10, Semenko Edm 11:52, Fuhur Edm 13:02, Lowe Edm, Secord Chi double mineure 13:02, Hunter Edm 18:14.
Troisième période
4—CHICAGO: Lysiak (15) Wilson, Savard 3:17
5—CHICAGO: Marsh (8) Robidoux, Fox 8:22
6—EDMONTON: Gretzky (63) Hughes, Coffey 11:39
Pénalités — Semenko Edm, Ruskowski, Chi. 1:53, Gretzsky Edm 2:10, Feamster Chi 4:17, Wilson Chi 10:25.
Tirs au but:

Edmonton	7	17	10	—34
Chicago	6	15	8	—29

Gardiens — Fuhr, Edmonton; Esposito, Chicago.
A.— 17,401.

Islanders 6, Penguins 3
1ère période
1—PITTSBURGH: Lee (13) Schutt 0:51
2—NY ISLANDERS: Kallur (14) Bossy, Trottier 5:16
3—PITTSBURGH: Malone (10) Schutt, Lee 14:51
Pénalités: Langevin NYI 1:56, Persson NYI, Schutt Pgh mineures, majeures 4:30, Baxter Pgh 4:46, Baxter Pgh 8:17, Morrow NYI 11:00, B. Sutter NYI majeure Price Pgh majeure, inconduite 14:51, Potvin NYI 17:17.
2ème période
4—ISLANDERS NY: Kallur (15) Carroll 2:55
5—ISLANDERS NY: Marini (2) Tonelli, Merrick 13:02
6—ISLANDERS NY: Nystrom (12) McEwen, D. Sutter 14:18
7—PITTSBURGH: Bullard (18) Kehoe, Boutette 17:39
Pénalités: Merrick NYI 1:43, B. Sutter NYI, Joanson Pgh 4:37, Baxter Pgh 6:15, Carroll NYI 16:27.
3ème période
8—ISLANDERS NY: Marini (3) Tonelli, Merrick 7:39
9—ISLANDERS NY: Trottier (26) Bossy, Carroll 8:38
Pénalités: Lee Pgh 7:05, Nystron NYI mineure, majeure, inconduite, Morrow NYI mineure, inconduite, Boutette Pgh double mineure, majeure, extrême inconduite, Bullard Pgh match 16:48.
Tirs au but:

NY Islanders	10	12	10	—32
Pittsburgh	18	9	10	—37

Gardiens: Melanson, NY Islanders; Dion, Pittsburgh.
Assistance: 10,950.

LE DEVOIR

«La condition étudiante»

Un cahier spécial sur un sujet d'actualité publié dans le Devoir du 29 janvier 1982.

Afin de vous assurer d'obtenir les copies désirées de ce cahier spécial, téléphonez au 844-3361 ou remplissez ce coupon et faites parvenir votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, case postale 6033 Montréal, P.Q. H3C 3C9

Commandez avant le 29 janvier 1982
0.35 la copie

Ci-inclus $ ..... nombre de copies .....
«La condition étudiante»
.....
Nom .....
Adresse .....
.....

Prêt de matériel pour chambre de malade

Le ministre doit intervenir

Chaos dans le sport amateur

par Richard Milo

«Le gouvernement du Québec ne fait que reporter les choses. Je ne veux plus jouer au fou. C'est aux élus de trancher.»

Raymond Blain, le président du Regroupement des organismes de loisir du Québec (RONLQ), vient de s'en remettre au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, quant à l'application des principales recommandations du Livre blanc sur les loisirs, publié à l'automne 1979. Après le refus des organismes de sport d'adhérer au RONLQ lors du congrès de fondation de novembre 1980, voilà maintenant qu'ils retiennent depuis septembre des sommes supérieures à $200,000, exigées par le Secrétariat des organismes de loisirs du Québec (SOLQ) pour les services de soutien.

Pour les organismes de sport, il est inacceptable, voire même discriminatoire que le président du RONLQ, également président du SOLQ, leur ait imposé le 3 septembre dernier une augmentation de 35 pour cent alors que les organismes de loisirs ont obtenu, eux, une réduction des frais...

«Il manquait $166,000 pour combler le déficit d'opération envisagé. Il fallait trouver des revenus et le RONLQ a décidé de favoriser ses organismes-membres, explique le président Blain. Ce n'est pas de ma faute si les organismes de sport ont décidé de se retirer du RONLQ à sa fondation, et encore moins du conseil d'administration du SOLQ, trois mois plus tard.»

Prenant la parole en assemblée d'information, mardi soir, devant une centaine de présidents, d'administrateurs et de permanents mécontents, il a dû affronter un barrage de questions des représentants du sport, entrés dans la salle de réunion du Holiday Inn en brandissant des pancartes.

«Il faut cesser d'utiliser le SOLQ à des fins politiques, a répliqué Jacques Lacombe, le président de la Société des sports du Québec. Dans le Livre blanc, les organismes de sport ont le droit de ne pas adhérer au RONLQ. Quant au SOLQ, ce n'est pas, comme on le dit, un organisme subsidiaire du RONLQ.»

Avant de payer les sommes dues au SOLQ, les organismes de sport exigent que les augmentations de tarifs soient réparties sur l'ensemble des organismes résidents du 1415 rue Jarry, à Montréal — 115 organismes, dont une quarantaine de fédérations sportives et les cinq organismes de regroupement —, à tous les organismes de sport mais aussi de loisir. Ils demandent également que le RONLQ abolisse la table sectorielle de sport, à laquelle une seule fédération de sport a adhéré, celle du cyclisme.

Dans l'immédiat, Blain doit tenir demain une importante réunion du conseil d'administration. Les organismes de sport ayant déjà été avisé d'une menace de coupure totale des services du SOLQ il y a quelques semaines, le conseil d'administration pourrait prendre la décision de couper tous les services jusqu'à ce que paiement s'en suive.

Une telle décision paralysera automatiquement les activités régulières des organismes, le SOLQ pourvoyant ceux-ci en services communs: l'imprimerie, le central téléphonique, le contentieux, les services de gestion et d'agence de voyage, la traduction, la documentation...

Il s'agira du dernier combat d'une guerre que se livrent les deux secteurs d'activé depuis deux ans. Dans les semaines qui ont précédé le congrès de fondation, les organismes de sport s'attendaient à obtenir une représentation de 40 pour cent dans le RONLQ. Mais l'organisme de regroupement du loisir a plutôt proposé une représentation de 20 pour cent.

Dans la lettre du 3 septembre, signée par Raymond Blain, le SOLQ précisait qu'en vertu de la proposition adoptée par le conseil d'administration, les futurs membres du RONLQ pourront jouir d'une réduction équivalente à l'augmentation de 35 pour cent!

Sévigny retourne aux Jeux du Québec comme ambassadeur

Le gardien Richard Sévigny, du Canadien, sera de nouveau associé aux Jeux du Québec. Il était du nombre des participants aux Jeux de Chicoutimi — en tant que receveur du Montréal-Condia, médaillé d'or — et il sera avec Réjean Houle l'ambassadeur des Jeux du Québec pour l'hiver 1982.

«J'ai vécu une très belle expérience à Chicoutimi, j'ai encore ma médaille d'or à la maison, j'espère que ma contribution sensibilisera davantage la population», a-t-il dit, hier midi, en conférence de presse au Centre Claude-Robillard.

Les Jeux du Québec, ce ne sont pas seulement des finales provinciales mais aussi des jeux régionaux auxquels, ont participé 153,540 athlètes l'an dernier. Cet hiver, le programme d'activités comprend du 27 janvier au 31 mars, un total de 455 activités dans 183 municipalités du Québec, impliquant des jeunes, des adultes, des personnes âgées et des handicapés.

«Les Jeux du Québec, ce sont aussi des jeux régionaux et pas seulement des finales nationales tous les deux ans, a dit le président Jean-Paul Bussières, devant les porte-drapeaux des 18 régions administratives.

Le thème des Jeux: «Faites-vous jouer», ce qui a fait dire à Richard Sévigny que chez le Canadien, on dit plutôt «Faites-nous jouer». Sévigny, l'ex-participant, fera équipe avec Réjean Houle, qui a déjà prêté son concours à l'organisation de la finale des Jeux du Québec à Rouyn-Noranda, à l'été de 1973.

Houle n'était pas présent, mais Sévigny a remercié en son nom et celui des administrateurs et permanents de la Société des Jeux du Québec les 5,000 bénévoles qui contribueront au cours des prochaines semaines à la réalisation du programme d'activités pour l'hiver.

«Les Jeux du Québec offrent aux jeunes une chance de s'épanouir et de vivre une expérience de vie inoubliable, a-t-il dit. Il n'y a pas de différence entre les amateurs et les professionnels: ils font du sport.»

Le programme de cet hiver comprend 323 compétitions dans 46 sports différentes. Il y aura également 73 activités participatives, des randonnées de ski de fond, du patinage libre, des activités de plein air, 42 activités démonstratives pour la promotion de 24 sports, la ringuette, le tae knon do, le patinage de vitesse, ainsi que 17 activités culturelles, des ateliers d'art et d'expression artistique.

ÉCHOS... La Société des Jeux du Québec tiendra le 3 février une réunion d'information avec les représentants des villes intéressées aux Jeux de 1985. Les prochains Jeux auront lieu à Saint-Léonard, du 4 au 13 mars, et à Sept-Iles, du 10 au 21 août 1983... La compagnie Alcan remettra des épinglettes-souvenirs à tous les participants et bénévoles des Jeux régionaux. L'Office des producteurs de lait du Québec est le collaborateur officiel des Jeux du Québec, Steinberg le commanditaire officiel et le Trust-Royal, le supporteur officiel... Au téléphone, (514)374-0780. **R.M.**

La saison de Bulau terminée

ST. MORITZ, Suisse (CP) — Le rêve du Canadien Horst Bulau de remporter la Coupe du monde de saut à skis s'est effondré hier lorsqu'il s'est fracturé la clavicule en faisant une chute à son deuxième saut du tremplin olympique de 75 mètres de St. Moritz, en Suisse.

«Ma saison est terminée, a indiqué l'athlète d'Ottawa. À moins qu'ils réussissent à souder la clavicule...,» a-t-il ajouté sans conviction.

Bulau était le leader de la Coupe du monde avant les épreuves d'hier. Il avait de plus réalisé la meilleure performance avec un premier saut de 94 mètres. À sa deuxième essai, il faisait encore mieux avec un saut de 96.5 mètres, soit 1.5 mètre de mieux que le record du tremplin. Malheureusement, il n'a pu maintenir son équilibre à l'arrivée, culbutant ensuite lourdement sur son épaule. Les radiographies ont confirmé une fracture de la clavicule. Bulau doit rentrer au pays aujourd'hui.

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Iles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Après les détours

PORTÉ au pouvoir par une vague de fond culturelle, le gouvernement du Parti québécois a heurté, dans la gestion de la culture, l'un des pires écueils de son règne. Il lui fallait faire la preuve qu'il n'était pas un «pelleteux de nuages», et il s'est donc empressé de mettre ses meilleures imaginations au service des questions économiques. Quand il a voulu, néanmoins, se montrer à la hauteur de sa réputation culturelle, il lui a semblé impensable de ne pas plonger à la fois dans l'alpha et l'omega. On se prit pour le Malraux de la cinquième république et ce fut, de vénérée mémoire, le livre blanc intitulé «La politique québécoise de développement culturel» qui tomba comme un pavé, de tout son poids sentencieux, dans l'étang de notre inconscient collectif qu'il prétendait faire souverainement jaillir et s'exprimer. Hélas, n'est pas Malraux qui veut. Pendant que le ministre d'État au développement culturel s'accrochait à son grand livre, le ministre des Affaires culturelles dut se ramener à son petit budget, et à ses grands problèmes, à la petite semaine. Ce fut, sous M. Vaugeois, la période de la «culture d'ici» jusqu'à saturation, qui finit par s'échouer sur le référendum. Depuis, on vivote.

Et petit à petit, enfin, après des détours coûteux et démobilisants, on revient à la perspective plus pragmatique, moins prétentieuse, plus tournée vers l'action ponctuelle qui était celle du livre vert de Jean-Paul l'Allier, aux derniers mois du gouvernement libéral de M. Bourassa, qui l'avait d'ailleurs reçu avec la plus parfaite froideur. Restées dans les voûtes uniquement parce qu'elles portaient la mauvaise étiquette, ces idées refont surface chez le titulaire actuel des Affaires culturelles, Clément Richard, qui vient d'annoncer qu'il part en tournée pour s'entretenir, avec les milieux culturels régionaux et les citoyens en général, de quelques questions concrètes. Par déférence pour le style du livre blanc, le ministre nous sert ici de la culture «éclatée», et là de la culture englobante, mais en pratique il va voir s'il n'y a pas moyen, au beau milieu de la crise budgétaire, de faire mieux servir les ressources existantes. Les deux pistes les plus intéressantes sont la concertation avec d'autres partenaires — municipalités, institutions scolaires, par exemple — et la création, enfin, d'une «Commission des arts et des lettres». Selon ses explications, encore sommaires, cet organisme indépendant aurait un rôle majeur dans l'établissement des politiques culturelles et surtout dans la gestion des programmes, c'est-à-dire dans la distribution des subventions. Une sorte de Conseil des arts québécois, en somme.

Il s'agirait là d'une réforme majeure, depuis longtemps réclamée dans les milieux culturels, qui mettrait enfin une distance entre l'État et des actions où l'arbitraire politique ne saurait avoir de place. M. Richard prétend que les tenants de cette réforme ont souvent été injustes à l'égard de son ministère, que les modes d'attribution des subventions par des jurys sont impeccables et objectifs, et que la transparence règne. Mais il y va plus que de la dissémination de subventions. Il faut établir des critères, rendre des comptes, être identifiable et faire disparaître jusqu'à l'apparence d'un lien avec la politique. Ces «conseils» ne seront jamais parfaits, mais la formule demeure la plus propice pour le soutien à la création, et le respect de l'équité.

Le ministre prétend aussi, par excès de déférence sans doute, qu'il donne ainsi suite à une recommandation du livre blanc sur le développement culturel. En réalité, il n'y a emprunté que le nom de la Commission, et ce qu'il propose est beaucoup plus près du «Conseil de la culture» suggéré au livre vert de M. L'Allier. La «Commission des arts et lettres» du livre blanc était un vague organisme de consultation, jeté en concession aux mécontents, et auquel le ministre se réservait de prêter l'oreille quand bon lui semblerait. Cette commission n'avait d'ailleurs pas le moindre pouvoir décisionnel. M. L'Allier avait bien autrement défini les responsabilités: choix politiques et grandes priorités revenaient au gouvernement, gestion et administration des ressources à des organismes autonomes comme le Conseil de la culture. C'est exactement la formule retenue par M. Richard, du moins celle qu'il a exposée à la presse mardi. Il serait plus juste d'en donner crédit à qui de droit.

■

Il serait étonnant que la tournée du ministre ne lui garantisse pas un assez large consensus autour de cette restructuration nécessaire, depuis si longtemps réclamée. Comme s'il le regrettait déjà, M. Richard met les enthousiastes en garde: il est paradoxal et peut-être dangereux pour le Québec, explique-t-il, de créer une sorte de conseil des arts au moment où le gouvernement fédéral semble porté à mettre le sien au rancart, et à distribuer la manne culturelle au gré de ses fantaisies politiques. L'État du Québec se priverait d'un instrument d'intervention directe tandis qu'Ottawa s'aiguise les dents, se donne un ministère de la Culture sous celui des Communications et s'apprête à gaver le Québec, à coup de dollars, d'une définition de la culture «made in Canada».

Ces inquiétudes semblent fondées. Le Conseil des Arts canadien, dont le budget n'augmente plus, est doublé par le ministère des Communications qui a commencé à dispenser directement les faveurs et qui se rêve grand catalyseur de «l'âme canadienne». Mais comme l'expérience du livre blanc québécois sur le développement culturel l'a amplement prouvé, les grands desseins culturels concoctés dans les officines ministérielles ne seront jamais que du gaspillage de papier, tout au plus un petit plaisir esthétique de bureaucrate. Le vrai dynamisme culturel répugne à ces greffes: il se peut que les produits culturels canadiens donnent dans l'unifolié pendant quelque temps, tout comme la fleur de lys fut la rage de l'après-1976. Mais ces modes sont éphémères. Le Québec n'a pas à s'entêter dans ses erreurs parce qu'Ottawa s'y engouffre derrière lui. La meilleure «protection» qu'on puisse donner à la culture québécoise, puisque c'est ce qui inquiète les collègues de M. Richard au cabinet, c'est celle qui lui permettra de s'épanouir librement, hors de tout danger de tutelle ou de surveillance paternelle.

Le ministre semble tenté par la guerre de tranchées avec Ottawa et réclame le rapatriement complet des dépenses culturelles fédérales au Québec, avec les pouvoirs qui les accompagnent. Il dénonce les ignominieux «bonne-ententistes» qui lui conseillent de négocier; il va, dit-il, mettre de ce pas l'opinion publique de son côté et ébranler ainsi son vis-à-vis fédéral, M. Fox, qui craindra vivement de perdre ses élections dans Deux-Montagnes. Fort bien. Mais en attendant la semaine des trois jeudis, on aimerait que M. Richard nous dise comment il entend défendre les intérêts du Québec, dossier par dossier, là, où M. Fox a annoncé la semaine dernière qu'il entendait mettre en oeuvre des «plans d'actions». Il devrait créer au plus vite sa Commission des arts et lettres: cela lui laisserait des loisirs pour y penser.

Lise BISSONNETTE

Le nouveau fédéralisme USA

Au premier abord, le «nouveau fédéralisme» que propose le président des États-Unis dans son message sur l'état de l'Union paraît séduisant. M. Reagan recommande en effet, par respect pour l'autonomie des gouvernements locaux, soucieux aussi des intérêts bien compris des citoyens, d'amorcer un vaste mouvement de décentralisation grâce auquel sera graduellement dégraissée l'énorme et lourde bureaucratie de Washington qui a grossi démesurément depuis le «New Deal» de Roosevelt dans les années trente. Mais, tout compte fait, la formule annoncée procède moins d'une philosophie novatrice de la répartition des responsabilités entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs locaux — ce qui serait a priori une hypothèse valable — que d'une volonté bien arrêtée de comprimer les dépenses d'un budget déjà trop déficitaire en les faisant porter par des administrations régionales qui n'ont très souvent ni l'infrastructure ni les ressources suffisantes pour appliquer équitablement autant de programmes sociaux.

Pour comprendre le projet du président Reagan, on doit éviter soigneusement de penser en termes canadiens. Le fédéralisme de l'union américaine n'est pas comparable au régime de notre pays où les compétences législatives et les champs d'activité des divers ordres de gouvernement sont circonscrits et définis de manière plus rigoureuse et, du moins en théorie, plus rationnelle qu'aux États-Unis. Chez nos voisins, la tendance à la centralisation des programmes sociaux et des compétences législatives a été depuis 50 ans synonymes de justice et de progrès pour les citoyens défavorisés, les minorités, les femmes, les noirs, l'expérience ayant hélas montré que les États avaient des conceptions très inégales de la liberté, du bien-être et des droits de l'homme, de sorte qu'il fut souvent pénible pour un minoritaire et un pauvre de vivre dans un État conservateur du Sud. Pour les citoyens brimés, l'espoir et le changement sont venus de Washington.

Mais en vertu de la pensée conservatrice qui caractérise son régime, M. Reagan s'est dit convaincu à plusieurs reprises depuis son accession au pouvoir que les forces vives de l'Amérique, l'individualisme créateur, le sens de l'initiative, la liberté du citoyen sont entravés, voire paralysés par la trop lourde présence du pouvoir central, par les interventions innombrables et inopportunes de l'État fédéral dans la vie des hommes et des femmes. C'est pourquoi son effort tendant à réduire le déficit repose sur un désengagement de l'État. «Ce gouvernement, disait-il mardi soir dans son message au peuple, croit en l'intégrité, la décence et le profond bon sens des Américains de la base.»

Ainsi s'explique cet ambitieux programme par lequel seraient transférés aux États une quarantaine de programmes sociaux à compter d'octobre 1983. Le coût total, presque entièrement absorbé par Washington, est estimé à plus de $30 milliards par année. On y trouve de tout: ponts et chaussées, ramassage des ordures, transports publics, rénovation urbaine, aide aux familles pauvres, assistance et animation sociale dans les quartiers démunis, égoûts, autoroutes, frais médicaux, etc. En bonne logique, M. Reagan a raison de dire qu'une partie de ces programmes devrait normalement relever du pouvoir local qui pourrait en assurer une application moins coûteuse et souvent mieux adaptée aux besoins des citoyens. Mais, si des États importants comme la Californie et New York peuvent sans peine assumer cette responsabilité, on ne saurait en dire autant d'États plus modestes comme le Vermont ou la Louisiane. Il est vrai que M. Reagan, reconnaissant l'insuffisance des moyens locaux, s'offre à créer un Fonds spécial qui serait alimenté par le produit de la taxe d'accise et auquel puiseraient les États pour faire face à leurs nouvelles obligations. D'autre part, Washington prendrait entièrement à sa charge le Medicaid Plan, programme de soins de santé pour les pauvres qui coûte aux États $16.5 milliards annuellement. Mais le fonds spécial sera éliminé par étapes et disparaîtra complètement cinq ans après sa création. C'est alors que les États — riches ou pauvres — seront contraints d'imposer davantage leurs contribuables pour faire les frais des programmes hérités de Washington. Pire: un certain nombre de ces administrations régionales, incapables de relever le défi, annuleront simplement les services offerts et qui profitent surtout aux moins fortunés.

M. Reagan le sait. Mais ce n'est pas lui qui s'en plaindra puisqu'il plaide précisément en faveur d'un retour au secteur privé. Cette philosophie convient parfaitement aux grandes entreprises dont les impôts pourraient ainsi diminuer, mais elle sonne le glas de régimes sociaux grâce auxquels l'Amérique se développe dans une relative égalité et qui permettent à des millions de citoyens de combattre l'infortune et l'injustice.

Michel ROY

Tout se joue avant cinq ans...

par Jean Francoeur

Mon premier anglophone était une femme. Une pauvresse. De temps à autre, je ne sais trop d'où, elle venait frapper à notre porte. Mes parents l'hébergeait pour la nuit. Il n'y avait pas de lit pour elle, mais on lui arrangeait un «grabat» quelque part dans la maison. Elle était si pleine de poux que le lendemain, après son départ, pour je ne sais quelle autre halte, il fallait brûler les draps dans lesquels elle avait dormi. Et pas un mot de français.

Mon second fut un clochard. Il faisait à l'improviste de brèves apparitions dans le village. Je crois qu'il voyageait accroché entre deux wagons d'un train de marchandise. Son arrivée était une fête pour tous les gamins qui se pressaient autour de lui. Car il tenait à partager sa misère en distribuant de généreuses portions de chocolat. Nous l'appelions Papa-bonbon. Mais ses initiales étaient JMJ (djé, èm, djé, c'est-à-dire John Mathias John, m'expliquait mon père).

Et c'est ainsi que, bien avant d'avoir pris le goût du Québec, m'était venu le goût des Coffee Crips.

Paradoxe suprême, mon premier protestant à moi parlait français comme vous et moi. Mieux peut-être. Fin, racé, instruit, huguenot, d'origine suisse peut-être, marchand de foin, ministre du culte et père de famille. Et de surcroît prospère. Je m'inquiétais cependant pour le bon M. Auclair. Pourquoi fallait-il que tous ces braves gens dont il dirigeait les prières à la «mitaine» *(meeting)* aillent en enfer. Au petit catéchisme on m'expliquait que les protestants faisaient leur paradis sur terre en mangeant de la viande le vendredi, ce n'était donc que justice pour les catholiques qui, eux, s'abstenaient.

L'ACTUALITÉ

Il y avait aussi mon oncle l'instituteur qui tenait tant à ce que nous apprenions l'anglais. En pleine canicule de juillet, il interrompait nos jeux pour nous faire répéter les verbes irréguliers. Lorsqu'à mon premier bulletin de l'année suivante j'obtins un dix sur dix, il n'était pas peu fier. «C'est beau ça pour un petit Canadien français», disait-il. D'autant plus que dans la même classe il y avait quelques Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Sans doute que les *facteries* de coton de Lowell n'étaient la meilleure des écoles de grammaire.

Enfin quand nous allions à la ville voisine, on nous parlait des Keating du marché à foin, cette famille d'Irlandais misèreux qui restera célèbre pour avoir enrichi du mot «quétaine» le patrimoine linguistique québécois.

Tout cela pour dire que, lorsque j'appris que les anglophones du Québec se regroupaient en coalition puis en alliance pour faire valoir leurs droits et s'arracher à leurs misères, je me suis senti assez spontanément d'accord.

De même, il y a quelques années, lorsque M. Laurin est parti en croisade pour imposer le français à tous ces gens, je ne pouvais qu'applaudir à son caporalisme. C'est depuis l'âge de cinq ans, moi, que je le savais: parler l'anglais, qu'osse ça donne.

LETTRES AU DEVOIR

■ Conséquence

(Lettre adressé à M. Michel Plourde président Conseil de la langue française)

Vous n'avez pas été sans remarquer mon absence, lors des dernières réunions du Conseil. Croyez que je le regrette.

Je dois toutefois à la vérité de vous dire que ceci n'est pas dû à une négligence de ma part, pas plus qu'à une succession d'empêchements qui expliqueraient mon indisponibilité.

Au contraire, mes absences ne sont que la conséquence du désarroi qui m'a saisie à la suite des événements qui ont eu lieu les 11 et 20 juin 1981 dans la réserve de Restigouche et les 25 juin et 4 juillet, sur la côte nord, chez les Montagnais.

J'ai été douloureusement bouleversée à la vue des brutalités policières commises à l'égard de mes soeurs et mes frères des peuples Micmac et Montagnais.

Aujourd'hui encore, je désapprouve ce geste significatif et prémonitoire.

Significatif, car ces brutalités sont le reflet de la volonté du gouvernement du Québec de nier les droits des peuples indiens.

Prémonitoire, parce que cette oppression me paraît être l'avant-goût d'une action de dépossession.

Les actes qui perpétuent la violence entre les peuples sont le reflet d'un racisme exacerbé qui entraîne l'irrespect et la négation de la culture d'autrui.

Je me sens incapable de servir une telle idéologie.

Par conséquent, c'est à regret que je suis contrainte, après mûre réflexion, de donner ma démission de membre du Conseil de la langue Française.

Je désapprouve l'attitude du gouvernement du Québec, envers nos peuples.

Les amitiés personnelles ne sont pas en cause, mais la prise de conscience des méfaits d'une politique domine quant à ma démission.

Par respect pour les membres du Conseil et afin d'éviter toute équivoque quant à la nature de mon geste, j'adresse copie de la présente à mes collègues, ainsi qu'aux Chefs des réserves concernés.

Recevez, monsieur le Président l'expression de mon regret.

Alanis OBOMSAWIN
Femme Abénakise

■ La profondeur du malaise

Pourquoi faut-il que l'on fasse état du problème des relations de travail uniquement lorsque la population est prise en otage ou que le gouvernement se sent menacé politiquement, que l'on se décide à bouger?

Le conflit de la CTCUM, c'est la pointe de l'iceberg, le véritable problème des relations de travail est beaucoup plus profond. Présentement, il y a plusieurs autres grèves en cours, mais vu que la population n'est pas affectée, que la publicité n'y est pas, en sont-elles moins amorales?

Selon divers témoignages, il semble qu'une partie de la population croit que les syndicats font la loi. Plus souvent qu'autrement, et ce dans la majorité des conflits, la loi, nous la subissons.

Entre autres, signalons le cas des employés d'Hydro-Québec section Baie-James, sans convention collective depuis le 29 septembre 1979 et en grève depuis six mois. Même s'il y a eu rapport d'un médiateur pour régler le conflit, ce même gouvernement est-il prêt à adopter une loi spéciale pour obliger Hydro-Québec à régler ce conflit?

J'espère enfin que le conflit de la CTCUM amènera le gouvernement, les employeurs et les syndicats à redéfinir le système des relations de travail et que l'on redonnera le sens de l'honneur à chacune des parties.

Pierre THOMPSON,
Métallos - 6833

Caniapiscau, 25 janvier

■ Des luttes fratricides

J'ai dit OUI aux trois questions posées par le président du Parti québécois lors du récent référendum. J'ai dit OUI, car je crois sincèrement qu'il a raison.

Je dois avouer, pourtant, que je n'ai pas été choquée outre mesure par les prises de position radicales de certains délégués au congrès de décembre. Après ce qui s'est passé lors du référendum de mai 1980 — et ici, j'entends les ingérences de premiers ministres des provinces anglophones, les radotages de M. Chrétien qui ne parlait que de péréquation et de bien-être social comme s'il ne s'adressait qu'à des mendiants, les discours ambigus de M. Elliott-Trudeau, et les cinq millions de pro-Canada — après la gifle que les Québécois venaient de recevoir des sept provinces qui, le 5 novembre 1981, au cours de tractations nocturnes ont désavoué l'accord qu'elles avaient conclu avec le Québec, il était normal, il me semble que les esprits soient surchauffés — c'est le contraire qui eût été anormal.

Je crois également qu'il est bon qu'au sein d'un parti des membres soient plus radicaux que d'autres. L'aile modérée, de son côté, peut faire valoir le bien-fondé de ses positions et, discussions aidant, ramener les tendances à un juste équilibre. Aussi, j'ai été étonnée d'entendre M. Lévesque inviter les radicaux à fonder leur propre parti.

Alors que les anglophones viennent de nous donner le plus bel exemple de solidarité qu'un peuple puisse donner, nous francophones sommes de plus en plus divisés tant dans les rangs du Parti libéral que dans ceux du Parti québécois. Je lis dans LE DEVOIR du 14 janvier que «les libéraux anti-Ryan tenteront de devancer le moment du vote sur le leadership». Car on lui reproche son «nationalisme» ce qui, pour un Québécois est un crime contre l'humanité; on ne lui a pas pardonné d'avoir appuyé la résolution constitutionnelle de l'Assemblée nationale bien que, depuis, il ait battu sa coulpe et juré qu'il ne recommencerait plus.

Au sein du Parti québécois, on voudrait ne plus entendre parler d'étapisme, on parle de boycottage, de démissions, alors que d'après les derniers sondages 45% des Québécois seraient prêts à se rallier à l'option de M. Lévesque. Est-ce bien le temps de décrocher?

Au fédéral, à une ou deux exceptions près, les représentants du Québec ont donné leur appui aux démarches constitutionnelles, y compris la charte des droits, même si certaines clauses de cette soi-disant charte brime nos droits. Seront-ils donc toujours «le troupeau moutonnier» dont parlait M. Arthur Laurendeau, fondateur de l'Action nationale?

Puis' je pense aux chefs syndicaux qui encouragent les travailleurs à faire des grèves inhumaines, et à défier les lois.

Et le scandale des Caisses d'entraide économique, M. Forget, venait-il des Caisses ou du reportage de Mme L'Écuyer? Saura-t-on jamais qui elle a voulu aider en semant la panique comme elle l'a fait? Certainement pas les petits épargnants puisque les avoirs de la majorité d'entre eux sont encore gelés. Ils ne sont même pas sûrs de tout récupérer quand on aura enfin trouvé une solution au dilemme.

Nous aurons partagé ce territoire avec les Anglais pendant plus de 200 ans sans arriver à les imiter dans ce qu'ils ont de concret, je dirais même d'admirable, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts à eux: leur solidarité!

Il va pourtant falloir se ressaisir, cesser de s'entredéchirer, si nous ne voulons pas voir le rêve de Lord Durham, lequel est devenu l'obsession de M. Elliott-Trudeau, se réaliser. Et quand je lis que d'après un récent sondage 40%, dont 24.5% des Québécois qui ont porté le Parti québécois au pouvoir aux élections du 13 avril 1981, auraient appuyé M. Trudeau si des élections fédérales avaient eu lieu en novembre dernier, je me demande si nous ne sommes pas appelés à disparaître par bêtise, tout simplement.

Angela LANDRY

Saint-Lambert, 21 janvier

■ L'école Wilfrid-Pelletier

Le comité d'école de l'école Wilfrid-Pelletier, à Anjou, vit, depuis trois ans, avec une fermeture «au-dessus de sa tête» malgré le fait que, dans un dossier présenté l'an dernier (janvier 1981) il démontrait hors de tout doute, selon les critères mêmes de la commission scolaire Le Royer, que cette école devait être maintenue.

Cette année, de façon plus subtile, les commissaires sont revenus, sans méthodologie et sans dossier, avec la possibilité de la fermeture de cette même école.

Encore une fois, dans le cadre d'une restructuration scolaire imminente cette fois-ci, le comité d'école a préparé une étude couvrant non seulement son école mais celles d'Anjou et de l'est de Montréal. Selon des critères précis, l'étude amène à conclure quelles écoles doivent y être maintenues ouvertes.

Sur quatre hypothèses discutées pour conduire à la fermeture de deux écoles, celle qui est de loin préférable aux autres maintient les écoles Wilfrid-Pelletier, Saint-Joseph, Cardinal-Léger et Saint-Donat pour les francophones et l'école Para Hall pour les anglophones dans le secteur sud-est d'Anjou.

Cette hypothèse est nettement avantageuse:

— Parce que, globalement, le pourcentage d'utilisation des locaux, le taux d'occupation sont plus avantageux que dans les autres hypothèses;

— parce que les coûts d'exploitation sont comparables à ceux des autres hypothèses;

— parce que c'est l'hypothèse qui demande le transfert du plus petit nombre d'élèves;

— parce que cette hypothèse permettrait une solution à long terme pour l'école Albatros;

— parce que les bassins naturels des écoles Wilfrid-Pelletier et Saint-Donat rejoignent adéquatement la population à desservir;

— parce que l'école Wilfrid-Pelletier fait partie des équipements communautaires essentiels du quartier Joseph-Renaud;

— parce que, dans le cadre très prochain de la restructuration scolaire de l'île de Montréal, l'école Saint-Donat apparaît comme un élément important;

— parce qu'une école de 550 élèves permettrait un meilleur encadrement pédagogique pour les élèves de l'école Wilfrid-Pelletier;

— parce que cette hypothèse n'affecte pas la population anglophone;

— parce que cette hypothèse élimine les inconvénients politiques des hypothèses précédentes;

— parce qu'elle a la flexibilité nécessaire pour répondre a des besoins futurs.

Le comité d'école, lors de la présentation de son dossier aux commissaires le 20 janvier 1982, a demandé à la commission scolaire de fournir tout au moins une justification écrite de leur décision dans la mesure où un dossier complet comme celui que le comité d'école a fait aurait dû être présenté pour justifier les hypothèses émises.

Les commissaires devaient rendre leur décision le 27 janvier lors d'une assemblée à la polyvalente Daniel-Johnson de Pointe-aux-Trembles.

Lise LABROSSE,
présidente du comité d'école
École Wilfrid-Pelletier.

Anjou, 20 janvier

■ Un chef-d'oeuvre

Votre critique du 22 janvier au DEVOIR, concernant le film historique de Louis Caron, m'a blessé le coeur. Vous dites que ce film, *Les Fils de la liberté*, est un échec. Quel culot!

Vous auriez voulu sans doute que les Québécois demeurent dans la médiocrité avec des films tels *O K Laliberté?* Et bien d'autres... Il est temps que les timides et les indifférents se réveillent et connaissent leur vraie histoire, celle de nos ancêtres qui ont trimé dur pour une bouchée de pain en luttant pour leurs droits contre le conquérant. Vous devez le savoir. À moins que vous soyez d'une autre race ou un Français fraîchement arrivé dans nos parages.

Je suis une femme âgée de 73 ans, née d'une famille de 11 enfants. C'est vous dire que j'ai déjà vu neiger. Mes parents, natifs des bords du lac Saint-Louis (West Island), ont dû céder leurs domaines aux nouveaux arrivants anglophones. Nous avons été témoins de graves injustices telles que le démontre Louis Caron dans son film; ce n'est pas de la fiction. Nous avons vu combien nos grands-parents et nos parents ont courbé l'échine devant ces Anglais. Comme c'était humiliant, et ça se poursuit encore en 1982. Êtes-vous aveugle? Ayez au moins la décence de vous taire envers ceux qui font leur possible et qui réussissent malgré tous les obstacles.

Le film de vérité *Les Fils de la liberté*, de Louis Caron, est un chef-d'oeuvre québécois. Les acteurs qui y figurent sont de premier choix, ils sont à leur place et les tableaux sont d'une beauté rare. C'est merveilleux,. Voilà mon témoignage.

Jeannette VALLÉE CORON

Mont-Saint-Hilaire, 25 janvier

■ La place faite aux handicapés

J'étudie à l'Université de Montréal et, comme plusieurs aures étudiants, j'étais membre de la Caisse populaire du campus. Lors de la récente fermeture de cette caisse, j'ai dû changer d'institution financière et j'ai opté pour la Banque Nationale du Canada située au 5355 chemin de la Côte-des-Neiges. Pourquoi cette banque? Parce qu'elle comporte une rampe d'accès pour handicapés et que je dois moi-même me déplacer en fauteuil roulant. Or, il arrive que depuis décembre dernier, je me suis rendu régulièrement à cette banque sans jamais pouvoir utiliser cette rampe parce qu'elle est constamment recouverte de neige et de glace.

Je me suis donc adressé au directeur de cette banque, M. Fernand Lamothe, dans le but de lui expliquer la situation. Il m'a raconté que c'était le concierge le grand responsable et que, personnellement, il ne pouvait rien faire. Comment se fait-il, lui ai-je demandé, que les escaliers que tu utilises, toi, soient toujours aussi bien nettoyés? C'est alors qu'il m'a longuement expliqué que si les escaliers étaient si bien nettoyés, c'était parce que le «Monde» les utilisait. Soudainement, j'ai senti que j'étais un...minable.

Depuis ce temps, la neige s'accumule chaque jour davantage, je me rends encore à cette banque vu sa proximité, et c'est avec l'aide des passants compréhensifs trouvant une telle situation aussi aberrante qu'inacceptable, que je survole les escaliers des gens normaux, en continuant de me demander pourquoi cette banque laisse croire qu'elle est un édifice accessible...

Jocelyn LOZEAU

Montréal, 22 janvier

BILLET

L'oubli par la fuite

Le coiffeur que je vois peu, parlant de tout et de rien, me disait: «On voudrait s'arranger pour ça aille mal au Québec qu'on n'y arriverait pas mieux.»

Je m'arrête chez le dépanneur. J'entends un client qui dit au gérant: «Tout ça est calculé: les fermetures de Laura Secord et de la filiale canadienne de Du Pont, au moment où le Parti québécois se met sur le c... lui-même et que les syndicats de la CTM se «sacrent» de tout le monde.»

Deux sons de cloche en mineur qui s'harmonisent. Il s'en ajoutent sûrement d'autres pour fêler la cloche. Par exemple, le grenouillage au sein du PLQ, les faillites des PME et la hausse accélérée du nombre de chômeurs.

On pourrait aussi ajouter les rigueurs de l'hiver, les tremblements de terre, le coût de l'essence et l'augmentation excessive des tarifs postaux.

Chaque petit Québécois pourrait y aller de son lamento personnel. Il est tanné, fatigué, déprimé. Il y en a très peu qui se scandaliseraient de l'inscription sur les murs du Grand Théâtre de Québec: «Vous êtes pas écoeurés de mourir, bande de caves.»

Par bonheur que la télévision est là pour faire échec à notre affaissement, en encourageant notre évasion schizophrénique: «Shogun», «Les Fils de la liberté» et «Michel Jasmin».

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Il y a deux crises économiques au Québec

par Reed Scowen

Député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, l'auteur est critique financier de l'Opposition libérale.

AUX prises avec le nombre record de 350,000 chômeurs, le gouvernement du Parti québécois s'est empressé, comme à l'accoutumée, de rejeter la responsabilité de cette terrible tragédie humaine sur Ottawa, et plus particulièrement sur les politiques monétaires de la Banque du Canada.

Malheureusement, il ne s'agit pas seulement de cela. Les Québécois, contrairement aux autres Canadiens, sont victimes d'une double crise économique, la deuxième étant clairement imputable à notre propre gouvernement provincial.

Voyons les faits. C'est vrai qu'il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et que les politiques des taux d'intérêt, qu'elles soient inspirées d'Ottawa ou de Washington, qu'elles soient efficaces ou non, sont en train de provoquer une crise de premier ordre à travers tout le pays.

Mais, comme l'indique clairement le tableau A, si les choses vont mal au Canada, elles vont encore plus mal au Québec. Si l'on examine les résultats de cinq ans de gouvernement péquiste, il est indéniable que la part du Québec dans la vie économique canadienne a diminué de façon tragique au cours de cette période.

En cinq ans, la proportion de nouveaux emplois créés au Québec, par rapport à l'ensemble du Canada, est passée de 21% à 10%. Et en 1981, le Québec a connu une perte nette de 93,000 emplois, alors qu'il s'en est créé 116,000 dans les neuf autres provinces.

Durant la même période, le taux de chômage du Québec, traditionnellement supérieur de 20% à la moyenne canadienne, est devenu de 30% supérieur à cette moyenne. Et le taux de chômage aurait été encore plus élevé n'eût été une émigration interprovinciale nette de près de 150,000 personnes.

Quant à notre part des nouveaux investissements industriels au Canada, que l'on considère chez nous comme étant la clé du progrès économique, elle est tombée d'environ 24% à 20%.

L'existence de cette seconde crise économique est un fait indéniable. Mais quelle en est la cause?

Les taux d'intérêt sont les mêmes à travers tout le Canada. Ils ne peuvent donc être tenus pour responsables à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils ont des conséquences exceptionnelles sur l'économie québécoise. Le gouvernement a tenté d'affirmer, par exemple, que le Québec est plus gravement affecté par les taux d'intérêt du fait de la proportion élevée de PME dans notre économie. Mais, aucune statistique ne prouve que les PME occupent une place plus importante ici que dans le reste du Canada. De fait, une étude publiée par le MEQ en 1981 est on ne peut plus catégorique sur ce point: «Selon Statistique Canada et le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, les PME ont produit l'an dernier 50.4% du produit national brut du Québec. Ces entreprises ont aussi fourni 53% des emplois au Québec. Ces proportions sont sensiblement les mêmes à l'échelle du Canada.»

Si la place du Québec dans l'économie canadienne diminue de façon aussi dramatique, qui sont les gagnants? L'Alberta bien sûr. Sa part des nouveaux emplois a augmenté d'une façon importante. Mais on ne peut parler réellement d'un mouvement général vers l'Ouest. La part de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et Manitoba est demeurée relativement stable. Plus important, la part prépondérante détenue par l'Ontario a légèrement augmenté. Si l'Ontario a perdu des emplois au profit de l'Alberta, il en a gagné au détriment du Québec. Quelles sont donc les causes de ce déclin tragique qu'a connu l'économie québécois au cours des cinq dernières années?

Il y a un consensus parmi tous ceux avec qui nous avons parlé. C'est la constatation fondamentale que le Québec n'est pas compétitif avec les autres régions du Canada, en tant qu'endroit où travailler et investir. Et étant donné que nous faisons partie d'un marché commun où les gens et les capitaux peuvent circuler librement, il est évident que si nous ne sommes pas compétitifs par rapport aux autres régions, la part que nous occupons dans la vie économique globale ne peut que diminuer.

D'abord, en quoi ne sommes-nous pas compétitifs? Six raisons reviennent sans arrêt, et les opinions diffèrent très peu, qu'elles viennent de dirigeants de grandes ou de petites entreprises, de francophones ou d'anglophones, de Montréalais ou de Beaucerons. Voici les causes invoquées:

1) L'incertitude politique créée par le projet d'indépendance du Parti québécois.

La part du Québec dans l'activité économique canadienne

Création d'emplois (1)	Québec	Canada	Québec/Canada %
1972-1976	281,000	1,374,000	20.5%
1977-1981	118,000	1,199,000	9.8%
Taux de chômage (1)			
1972-1976	7.5%	6.2%	121%
1977-1981	10.2%	7.8%	131%
Immobilisation Fabrication (2)			
1972-1976 ($,000,000)	5,478	22,552	24.3%
1977-1981	8,208	42,076	19.5%

1) Statistique Canada 71-001, 72-201
2) Statistique Canada 61-206

2) L'hostilité, ou au mieux l'incohérence, de la politique gouvernementale envers les compagnies et les investisseurs non québécois.

3) L'hostilité du gouvernement envers le secteur privé et sa politique active de nationalisation directe et indirecte de firmes du secteur privé.

4) Les taux d'imposition de toute nature, et en particulier ceux de l'impôt sur les revenus, qui sont sensiblement plus élevés qu'ailleurs au Canada.

5) Une réglementation plus sévère et plus complexe que dans les autres provinces, et plus particulièrement les contraintes imposées par la Loi 101.

6) Le climat des relations patronales-ouvrières, qui est plus mauvais au Québec qu'ailleurs. (Cet aspect du problème ne s'est pas détérioré au cours des cinq dernières années, mais on ne peut pas dire non plus que la situation se soit améliorée. Le Québec garde encore, et de loin, le niveau le plus élevé au Canada de jours perdus par les arrêts de travail.)

Si nous voulons mettre fin à la fuite de l'activité économique vers les autres régions du Canada, il nous faudra au préalable résoudre la totalité ou du moins la plupart de ces problèmes. Et il ne faut pas se faire d'illusions; cela ne nous fera pas regagner ce que nous avons déjà perdu. Pour cela, il faudra prendre d'autres mesures, plus positives. Les changements que nous devons effectuer dès maintenant touchant les six points énumérés plus haut nous permettront seulement d'arrêter la détérioration de notre position, de nous rendre compétitifs par rapport aux autres régions du Canada. Et c'est le gouvernement du Québec, et le gouvernement du Québec seulement, qui peut effectuer ces changements.

Certains Québécois ne seront pas d'accord qu'on mentionne ces problèmes en des termes aussi directs, car ils sont la conséquence inévitable de choix politiques et sociaux qui constituent pour tous un sujet de préoccupation, et pour certains, une priorité absolue. Mais il y a un prix économique à payer pour ces priorités. Ce prix, pour les cinq dernières années, a été la perte de $2 milliards d'investissements industriels et d'un nombre d'emplois qui suffirait à créer une ville de 200,000 habitants, tous contribuables, ici, au Québec. Ces chiffres représentent la part additionnelle de l'activité économique canadienne qui aurait été la nôtre aujourd'hui si nous avions conservé au cours de ces cinq années la part de 20.5% des nouveaux emplois et de 24.3% des nouveaux investissements industriels que nous avions jusque là.

Ce n'est pas nous qui définissons seuls les règles de la vie économique canadienne. Un Québec indépendant associé économiquement au reste du Canada ne le pourrait pas davantage. Devenir compétitif, cela signifie, par définition, accepter les règles du jeu suivies par tous — et gagner. Et nous avons certainement le potentiel nécessaire, autant en ressources humaines que naturelles, pour y arriver.

Le coût économique du nationalisme politique extrême est-il trop élevé? Je pense que de plus en plus de Québécois, confrontés dans leur propre vie au gaspillage tragique de ressources humaines qu'il entraîne en arriveront bientôt à cette conclusion.

Émergence de l'économie informelle

par André Joyal

Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'auteur est membre du Laboratoire sur les systèmes de petite et moyenne dimensions.

IL ne doit pas manquer de gens au sein du cabinet qui partagent l'opinion du professeur Léon Dion lorsqu'il écrit: «...Il ne faudrait tout de même pas en arriver au point où, sous prétexte d'assurer une certaine justice redistributive et une certaine liberté collective, on en vienne par une multitude d' interventions gouvernementales dans la vie sociale et par une avalanche de contrôles bureaucratiques, à étouffer l'autonomie et la spontanéité d'action, c'est-à-dire en fin de compte la liberté des individus et des collectivités particulières». Effectivement on pourrait reprocher aux penseurs du Parti québécois de ne concevoir qu'une alternative: soit l'État paternaliste, soit la «Reaganomique» à la manière de nos voisins du sud.

Or, il existe bien une voie intermédiaire entre les extrêmes que représentent l'interventionnisme tous azimuts et le libéralisme des économistes conservateurs. C'est cette voie qu'ont explorée certains penseurs influents du parti socialiste français avant que celui-ci n'accède au pouvoir. Jacques Delors, aujourd'hui ministre des Finances, lorsqu'il était directeur du Centre de recherche Travail et Société, préconisa que l'on explore les possibilités offertes par des activités qui se distingueraient de celles que l'on associe au secteur privé ou au secteur public.

On pense à l'émergence d'un «troisième secteur» dont le but serait de répondre à des besoins que ni l'un ni l'autre des secteurs traditionnels ne peuvent satisfaire adéquatement. Cette volonté de mettre en avant des nouvelles formes d'expérimentation sociale révèlent également une réaction à l'égard d'un cadre de travail marqué par une administration dont le gigantisme empêche trop d'individus de se sentir vraiment à l'aise. De là l'incitation à rechercher, à la faveur de la mise sur pied d'organisations de base au niveau local, un moyen permettant aux individus de trouver des solutions adéquates à leurs problèmes tout en prenant part à des activités leur fournissant des possibilités d'épanouissement personnel.

Ces activités associées au «troisième secteur», pouvant toucher des domaines aussi variés que les loisirs, la santé, l'éducation, l'alimentation, la réparation ou la rénovation, l'artisanat, etc., se rapportent à l'une des dimensions de l'économie informelle. En définissant cette dernière par la somme des activités économiques qui échappent aux comptables nationaux, on doit y inclure, en plus, le travail au noir et le travail domestique.

On voit que ces initiatives nouvelles se présentant comme des solutions de rechange aux modes de vie habituels ne constituent en réalité qu'une partie de ce que recouvre l'économie informelle. Mais, à en juger par les témoignages que rapportent les nombreuses publications ou les ouvrages spécialisés sur les modes de vie «alternatifs», il y a tout lieu de croire que ce phénomène ira en s'accroissant.

Est-ce une telle évolution qu'ont en vue les rédacteurs du manifeste du mouvement pour un Québec socialiste lorsqu'ils écrivent: «Il nous faut procéder à une décentralisation majeure du pouvoir économique et politique, revaloriser les organisations autonomes du peuple, insuffler une véritable démocratie à la base (...). Notre projet socialiste se refuse à considérer l'État comme le seul agent de la transformation de la société». À vrai dire, en considérant l'ensemble du contenu de ce document, beaucoup de travail reste à faire pour parvenir à proposer une voie socialiste originale et surtout réaliste.

C'est bien avant le ralentissement de la croissance dans les économies industrielles que d'importantes remises en considération ont été soulevées. Il suffit de songer aux multiples manifestations à l'encontre de la société de consommation vers la fin des années soixante pour reconnaître que les difficultés économiques ne sont pas les seuls éléments incitateurs d'initiatives nouvelles. Ceci étant, il est certain que les problèmes liés à l'inflation et au sous-emploi constituent d'importants facteurs de changement.

Récemment, à l'émission «Femmes d'aujourd'hui» une invitée donna l'exemple de la création d'un réseau de voisins en vue de faciliter l'échange de vêtements d'enfant. Il s'agit d'une initiative issue de la difficulté grandissante de faire face à l'élévation du coût de la vie. Elle constitue l'exemple d'une organisation de base tout à fait informelle permettant à un groupe d'individus de composer avec une réalité nouvelle. De même, les difficultés que présente un marché de travail très restreint suscitent la mise en oeuvre d'expérimentations sociales. Enfin il y a tous les «conspirateurs du verseau»(1) qui, volontairement, choisissent de vivre plus simplement(2), c'est-à-dire différemment de la majorité des gens. Cette mutation résulte de l'adoption de valeurs post-matérialistes caractérisées par le refus des excès de la société de consommation. Pour tous ces gens, comment concevoir la possibilité de satisfaire les exigences de la vie courante? Pour se loger, se vêtir, se nourrir, se transporter et se distraire avec un revenu moindre, il faut bien sûr s'organiser en entrevoyant la création d'un cadre nouveau.

Là où le gouvernement peut intervenir, c'est en aidant les intéressés à devenir autonomes. L'expérience vécue en ce sens par les Projets d'initiatives locales (P.I.L.) était louable mais, trop souvent, il ne s'agissait que d'interventions ponctuelles permettant de procurer des emplois temporaires à des travailleurs en attente d'un emploi permanent dans le secteur formel. On ne doit pas confondre l'autonomie visée («self-reliance») avec la recherche de l'autarcie dont on a pu être témoin avec le phénomène des communes il y a une dizaine d'années.

La majorité des gens vivent dans les villes et c'est dans les villes que l'on assiste au développement d'initiatives nouvelles. À partir du principe que seul on ne peut rien et qu'ensemble tout est possible, les «alternatifs» cherchent à trouver l'équilibre entre l'inévitable propension à l'individualisme qui imprègne tout individu et la nécessité de partager des efforts et des biens avec d'autres en vue d'atteindre certains objectifs.

Quand un groupe d'individus d'un quartier se réunit afin de créer une coopérative d'aliments naturels, on se trouve en présence d'une activité qui relève à la fois du secteur formel et du secteur informel. Il est évident que l'achat et la vente de produits correspondent à des activités à caractère marchand. Mais étant donné que la recherche du profit se trouve exclue de la finalité d'une telle activité on peut la considérer comme faisant partie du secteur informel. Par ailleurs, le temps investi pour la gestion et le bon fonctionnement de la coopérative n'étant pas rémunéré, ce sont là autant d'heures de travail et d'efforts qui échappent aux comptables de Statistique-Canada.

L'objectif d'une telle organisation de base vise bien sûr à fournir aux membres les meilleurs produits aux conditions les plus favorables tout en leur permettant de partager avec d'autres des responsabilités répondant ainsi au besoin de gens de communiquer entre eux. Comme autre exemple, on peut citer les jardins communautaires. Ils permettent parfois d'obtenir en saison des légumes à meilleur compte que ce qu'offre le marché et de plus, comme l'a affirmé un adepte: «J'ai, en récoltant mes carottes, la possibilité de parler avec mon voisin».

Les écoles alternatives, où les parents non rémunérés assument en partie la responsabilité de la formation des enfants constitue un autre exemple (à la demi-douzaine d'écoles alternatives existantes, on peut ajouter une vingtaine de projets en cours actuellement au Québec). Sans que l'on puisse aisément l'expliquer, la ville de Victoriaville se distingue de façon particulière par le nombre et la variété d'initiatives d'origine récente satisfaisant les paradigmes de la «nouvelle économie». On y trouve, entre autres, une coopérative de théâtre, une maison des femmes, un magasin de vêtements usagés (Recyclo-Vesto), une entreprise de récupération, un garage coopératif, une garderie-coopérative, une coopérative d'alimentation. On trouve également plusieurs adeptes de l'agriculture biologique dans les environs.

Le partage des activités économiques entre les secteurs formel et informel crée un risque de faire de ce dernier le parent pauvre de la société. En laissant se développer une économie duale, on peut ainsi favoriser la marginalisation d'une couche importante de la population qui, tout en ne touchant pas des revenus aussi importants que ce qu'offre le secteur formel, se trouverait en plus privée des acquis des trente dernières années: vacances payées, congés de maladie ou de maternité, plans de retraite etc. C'est un danger.

Pour les modes de vie ou de travail alternatifs, il faudra prévoir des politiques sociales en conséquence. Il est évident qu'actuellement l'implication des chômeurs dans le secteur informel — via le travail au noir — peut accomoder les autorités gouvernementales qui, en fermant les yeux sur de telles activités, se satisfont ainsi du fait que les chômeurs, en joignant ainsi les deux bouts, se font moins revendicateurs. On conçoit que la «création d'emplois au rabais» par l'intermédiaire de l'économie communautaire pourrait tout autant remplir d'aise les gouvernements qui verraient ainsi le nombre de chômeurs diminuer. La résistance des syndicats, qui y voient une forme de concurrence déloyale susceptible de contenir l'évolution des salaires, se comprend aisément. C'est pourquoi l'implication dans l'économie communautaire doit être le fait d'un choix mûrement réfléchi et non le résultat d'une décision en faveur d'une situation de moindre mal.

Les marxistes traditionnels manifestent également leur réprobation pour une raison facile à comprendre: en orientant les travailleurs vers le secteur informel, on s'écarte de l'objectif de la «libération» des travailleurs dans le secteur formel et l'on contribue ainsi à canaliser les effectifs de l' «armée de réserve». À l'occasion d'un colloque tenu l'été dernier à l'Institut de recherche alternative Synopsis de Lodève, dans le département français de l'Hérault, devant le problème des fermetures d'usine, il fut proposé, comme solution de rechange aux sempiternelles subventions pour soutenir les canards boiteux, de chercher à réunir les travailleurs à l'intérieur d'ateliers de quartier.

En mettant à profit leur expérience et un équipement collectif, en favorisant un mode de gestion autogéré, on permettrait aux travailleurs de créer leur emploi tout en offrant un cadre de travail nettement supérieur à ce que peut offrir, par exemple, une entreprise du textile démodée. On imagine et l'on comprend facilement la réaction des dirigeants de la CAS à une telle proposition. Pourtant le but de l'action syndicale n'est-elle que d'assurer aux travailleurs un confinement à leurs machines 40 heures par semaine pendant 30 ans?

Le développement du secteur informel pose la question du travail à temps partiel. Là encore, c'est une levée de boucliers. Le travail à temps partiel s'avère important en période de crise. Pour un certain nombre d'individus, qui doivent choisir entre plusieurs possibilités, c'est la solution la plus acceptable. Or, il ne faut pas confondre le travail au rabais et ce que peut être le travail à temps partiel.

Combien d'hommes et de femmes oeuvrant à plein temps dans le secteur formel ne demanderaient pas mieux de travailler deux jours et demi par semaine pour pouvoir mieux se consacrer à l'éducation de leurs enfants, pour pouvoir accorder du temps à une coopérative, pour travailler à un journal de quartier, pour réparer ou entretenir leur maison, etc? Dans l'une des bibliothèques de la région de Trois-Rivières, un couple a demandé et obtenu de partager un poste. Peut-on parler dans ce cas de travail au rabais? Évidemment, il faudrait revoir une partie du code du travail et réviser les contenus des conventions collectives afin que ceux qui, pour une période donnee ou de façon définitive, optant en faveur du travail à temps partiel, ne soient pas pénalisés d'une façon ou d'une autre.

De plus en plus de gens refusent la dichotomie que présente l'économie traditionnelle en séparant le travail du loisir. «Je n'ai pas de temps de loisirs», nous disait récemment un «alternatif» dont la diversité des activités l'empêchait de départager de façon précise le temps octroyé à une activité rémunératrice et le temps accordé à l'éducation de ses enfants ou à la rénovation de sa demeure. Il y a tout lieu de croire que le nombre de gens attirés par un mode de vie différent ira en s'accroissant. Comme le mentionne une des publications de l'Institut Vanier de la Famille: «Pour le meilleur ou pour le pire, les expériences collectives de la vie de tous les jours constituent l'élément clé de l'avenir(3)». Il revient à tous ceux qui se considèrent comme des agents de changements de trouver les moyens de faire en sorte que le meilleur l'emporte sur le pire.

Notes:

(1) Marilyn Ferguson: *Les enfants du verseau*, Calman Levy, 1981.

(2) Duane, Elgin: *Voluntary Simplicity*, W. Morrow, N.Y., 1981.

(3) Institut Vanier de la Famille: *Réflexions sur l'évolution de l'économie politique au Canada*, Ottawa 1979.

Une première au Québec

Les statistiques comparées des hommes et des femmes

Chiffres en main; statistiques sur les Québécoises
couverture orange
Québec, 292 pages,
28 X 22 cm
10$

Chiffres en main; statistiques sur les Québécoises, publié par le Conseil du Statut de la femme et préparé par Suzanne Messier contient des informations les plus récentes et les plus complètes sur des thèmes aussi variés que le travail, l'éducation, la démographie, les familles monoparentales, la fécondité et les communautés culturelles, selon l'âge, le sexe, la région, la scolarité, l'état civil et la présence d'enfants des Québécois.

Plus de 100 pages de texte font également ressortir les traits les plus caractéristiques de la vie des femmes d'ici.

Pour commande postale, joindre chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

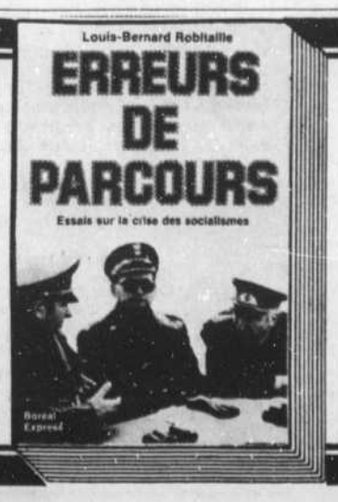

L'itinéraire d'un grand reporter: son témoignage sur la gauche européenne et sur la vie politique des pays de l'Est. Un style vif et alerte. Une réflexion percutante sur la crise des socialismes.

216 pages, en vente dans toutes librairies à **$12.50**

Boréal EXPRESS

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Cannes

M. Yves Michaud était venu pour des raisons moins prosaïques et un peu plus politiques, pour, lui aussi, faire son acte de présence diplomatique. Lorgnant d'un oeil méfiant le rutilant système Télidon laissé en gage par M. Francis Fox, ministre des Communications, et installé sur une table bancale dans un coin du kiosque bleu, il a déclaré qu'il était venu à Cannes saluer les producteurs de disques et lancer une série d'émissions de radio socio-culturelles diffusées à travers quinze radios libres de la France. Produites chaque semaine pour moins de $100 dans un petit studio de la délégation du Québec à Paris, animées par une jeune comédienne québécoise, cette émission d'une heure présente les musiciens, interprètes et acteurs du Québec qui sont de passage à Paris la semaine même. L'entreprise conventionnelle assure enfin une sorte de permanence québécoise sur les ondes françaises.

Malgré sa couleur politique, la présence de M. Yves Michaud au marché de la chanson était finalement plus justifiée que celle du ministre fédéral. La chanson canadienne est en effet loin en arrière de la chanson québécoise sur les marchés européens. Au cours des dix dernières années, la chanson québécoise est dedenue le meilleur passeport du Québec en France par exemple. Depuis Vigneault jusqu'à Charlebois en passant par Plume, Sol, Fabienne Thibault et Pauline Julien, les artistes québécois ont depuis longtemps la cote d'amour en France même s'ils n'y vendent pas énormément de disques. Selon M. Michaud, les droits d'auteur perçus en France par les artistes québécois au cours des dernières années sont estimés à près de $5 millions et représentent 50% de leurs recettes annuelles. Mme Madeleine Careau de l'Adisq explique d'ailleurs à ce sujet que le Québec est le cauchemar du président de la Sacem, M. Jean-Loup Tournier, qui voit chaque année des sommes considérables quitter son pays alors que celles perçues en retour par les artistes français sont moindres. Tout ceci à cause d'une très ancienne loi sur le droit d'auteur que le gouvernement canadien hésite à changer parce qu'elle entraînerait un écoulement considérable de fonds canadiens vers les Etats-Unis. Au Canada, un microsillon ne rapporte que 24 cents en droits d'auteur alors que le même microsillon rapporte $1.25 en France. Pas surprenant que M. Jean-Loup Tournier soit mécontent. «On est gagnant dans la chanson», explique M. Yves Michaud, «mais dans la balance des rapports commerciaux, les Français se rattrappent largement ailleurs.»

La chanson québécoise reste donc en tête d'affiche dans la liste des percées culturelles québécoises, suivie par le théâtre et par le cinéma. Malgré Carole Laure et Gilles Carle, malgré la coproduction ou l'abri fiscal, le cinéma québécois n'a pas encore accompli de miracles en France selon le délégué culturel même si le mois prochain la maison Gaumont tentera pour la première fois de son histoire, de lancer un film québécois avec tout le déploiement promotionnel nécessaire. Il s'agit évidemment des *Plouffe*, rebaptisé pour le public français, *Il était une fois des gens heureux*. Toute la famille Plouffe sera invitée à Paris pour marquer ce super lancement dans 25 salles parisiennes et 150 salles régionales. Un mois plus tard, Diane Tell fera l'Olympia pendant trois semaines en première partie du compositeur Michel Berger. Cette vitrine prestigieuse devrait lui assurer, sinon un succès d'estime, au moins des salles combles à chaque soir.

La transaction aura été pour une rare fois négociée au Midem. Mais à l'exception du cas de Diane Tell, la plupart des producteurs québécois à Cannes préfèrent ne pas trop se vanter des fruits de leurs récoltes sur la Croisette. Dans le journal interne quotidien qui circulait mercredi matin, un titre prometteur indiquait que le Québec avait cette année fait une bonne moisson au Midem. On apprenait ainsi que les Éditions Intermède Music et la Société Kébec Disc avaient réussi à concrétiser des contrats avec Jean Ferrat, Lucid Beausonge, Yves Duteuil, Jean Shulteiss, Gérard Lenorman et Herbert Léonard.

Et les Québécois dans tout cela, demandera-t-on? Beaucoup de probabilités, beaucoup d'espoirs, de promesses faites au bar du Martinez à quatre heures du matin mais jamais rien de très concret. Des petites victoires ici et là. Un soupire de soulagement pour Ginette Bonneville de Diskade qui vient, au bout de deux ans d'acharnement, de trouver une compagnie de disques française au groupe Corbeau. Des rumeurs voulant que Gilles Talbot de Kébec Disc ait obtenu les droits canadiens sur la musique d'Ennio Morricone pour le prochain film de Sergio Leone intitulé *Il était une fois en Amérique*.

Dans son enthousiasme Ginette Bonneville avouait que c'était la première fois en quatre ans qu'elle réussissait un coup au Midem. «Tout est une question de contacts, de relations publiques». Quand on a eu de bons contacts sur la Croisette, que le soleil cette année-là a brillé plus fort que les autres fois, ça devient tout à coup plus facile de décrocher le téléphone à Montréal et de se remémorer les bons souvenirs et les vieilles promesses.

«Si on a pas de contacts, on ne passe tout simplement pas la porte à Paris ou à New York», soutient Mme Madeleine Careau, une inconditionnelle du Midem, qui voit cette vaste foire comme un catalyseur indispensable. «Tout le monde est ici, tout le monde est captif, donc accessible. Il suffit qu'un seul artiste québécois passe pour que ça justifie tous nos efforts et nos investissements. On ne bâtit pas un marché du jour au lendemain, on ne le bâtit pas gratuitement non plus. Les Américains ont investi pendant des années et des années avant de s'implanter mondialement. Aujourd'hui ils peuvent se reposer et encaisser.»

Les Québécois à Cannes n'en sont malheureusement pas encore à ce stade idyllique. Ils doivent faire du porte à porte, sortir leurs «walkmen» ou leur videocassettes, distribuer leurs cartes de visites ou leurs macarons et espérer qu'un jour peut-être, un jour lointain, un artiste parmi mille sera enfin leur numéro gagnant.

◆ Frère André

Comme plusieurs autres, il émigra en Nouvelle-Angleterre où il trouva à s'employer dans une usine de textile. Il revint au Québec à l'âge de 22 ans et trois ans plus tard il entra dans la Congrégation de Sainte-Croix, où il prit le nom de frère André.

C'est au collège Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à Montréal qu'il est mis au travail, comme infirmier, linger, chargé du courrier de la communauté et de l'office de portier. Il cumule les emplois: balayeur, commissionnaire, c'est encore lui qui sonne le réveil à cinq heures du matin.

Durant une épidémie de varicelle, c'est lui qui suggère de porter la statue de Saint-Joseph en procession dans les salles du collège, en récitant des prières. L'épidémie s'atténue le lendemain, puis disparaît, sans avoir fait de victimes au collège.

De sa loge de portier, il reçoit les mendiants qui viennent quémander un bol de soupe et du pain. Il profite des courses qu'il doit effectuer pour le collège pour aller voir des malades, et les gens commencent à parler des guérisons qu'il a réussies en invoquant Saint-Joseph.

Les malades commencent à défiler dans sa loge avec les mendiants. Le médecin du collège répand que le frère André est un charlatan qui se livre à l'exercice illégal de la médecine. Des parents d'élèves se plaignent à l'évêché, d'autres demandent l'intervention du bureau d'hygiène.

Le frère André reçoit ses visiteurs dans un abri qu'a construit devant le collège la Parkland Island Railway Company pour les passagers qui empruntent le tramway. La propriété derrière cet abri fait rêver le frère André, qui s'y promène souvent en pensant qu'il pourrait y construire une chapelle à Saint-Joseph qui deviendrait un lieu de pèlerinage. Le collège se porte enfin acquéreur, pour $10,000, de ce terrain.

C'est à l'été de 1904 qu'il obtint de ses supérieurs la permission de construire une chapelle de bois sur la montagne. Ce fut l'origine de l'Oratoire Saint-Joseph. Cette chapelle, agrandie à plusieurs reprises, fut remplacée en 1917 par une crypte de pierre. La construction de la grande basilique, commencée en 1924, fut achevée en 1967, après avoir été interrompue pour la durée de la guerre.

Le frère André est mort le 6 janvier 1937, à l'âge de 91 ans. l'administrateur du diocèse, Mgr Georges Gauthier, ordonne une enquête sur les possibilités d'une future béatification. Débute alors un long processus, d'abord par la constitution d'un tribunal par l'archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, en 1940, tribunal qui rendit un décret sur les écrits du frère André le 12 mai 1955.

En même temps se déroulait le procès informatif au cours duquel 32 témoins furent appelés à répondre à des questions visant à prouver que le frère André avait véritablement vécu selon l'évangile.

C'est en juillet 1950 qu'est ouvert à Rome à la Sacrée Congrégation des Rites le dossier du frère André.

Suivirent deux procès apostoliques, l'un sur les vertus, l'autre sur les miracles. Le 13 avril 1977, les évêques canadiens demandent au pape Paul VI d'accorder à la cause du frère André une dispense d'une loi de l'Église qui reporte la discussion finale sur les vertus d'un serviteur de Dieu à cinquante années après sa mort. Le pape accorde la dispense demandée.

Le dossier du frère André est alors remis à la Congrégation pour la cause des saints, ainsi que le vote détaillé et circonstancié de neuf juges indépendants. Chacun d'eux a scruté plus d'un millier de pages de documents et rédigé une longue appréciation.

Le 12 juin 1978, il est déclaré vénérable par le pape Paul VI.

Avant que le Vatican n'annonce hier que le frère André serait déclaré bienheureux en mai, de nouveaux procès, avec témoins, juges et avocats furent institués. Des spécialistes en médecine ont été interrogés sur chaque cas de miracle, puis un groupe de théologiens en ont fait une étude détaillée.

C'est au terme de ce procès que le pape Jean-Paul II, conseillé par une assemblée de cardinaux, a décidé d'inscrire le frère André au nombre des bienheureux.

Joint au téléphone à Rome, le postulateur de la cause au saint-siège, c'est-à-dire celui chargé de mener le dossier de la sainteté du frère André, le père Angelo Mitro, a dit être «convaincu de l'héroïcité de la vertu chrétienne du frère André».

Il a également précisé qu'une fois devenu saint, le frère André pourra être l'objet d'un culte public.

D'autre part, le père Lafrenière a déclaré que la sainteté lui sera accordée à la condition «que d'autres miracles se produisent après le 23 mai», en vertu de prières qui lui seraient spécifiquement adressées, ce qui prouvera que le frère André se trouve avec Dieu et en position d'intercéder auprès de Lui en faveur des mortels de la Terre.

«Nous ne prions pas le frère André, a précisé le père Lafrenière, nous l'invoquons en tant qu'ami de Dieu».

◆ Sharon

les «phalanges» à restaurer leur prééminence au Liban par rapport aux Libanais musulmans.

Politiquement, cette guerre-éclair, où Israël frapperait avec toute la force à sa disposition pour en finir rapidement avec la résistance syrienne, permettrait au gouvernement Begin d'atteindre trois avantages majeurs:

A) L'écrasement militaire de l'OLP entraînerait sa disparition comme force politique dans les territoires occupés par Israël. Les Palestiniens de Cisjordanie et Gaza se montreraient alors plus malléables et accepteraient, éventuellement, l'autonomie prévue par les accords de Camp David.

B) Le Liban, libéré de l'occupation syro-palestinienne, recouvrerait son indépendance, sous un gouvernement chrétien. Ce «nouveau Liban» serait alors l'ami et l'allié de l'état hébreu. Devenu le protecteur du Liban chrétien.

C) La nouvelle défaite militaire de la Syrie provoquerait la chute de Hafez Assad, dont le régime chancèle déjà aujourd'hui, sous les coups répétés des Frères musulmans, qui s'appuient sur la majorité sunnite, fatiguée de la domination imposée par la secteur alaouite à laquelle appartient Hafez Assad. La disparition du régime syrien pro-soviétique et son remplacement par un régime musulman, proche de l'Arabie saoudite, sera salué par les États-Unis et éviterait donc tout ennui à l'état hébreu.

Tels sont les calculs du tandem Begin-Sharon, croit-on à Washington. Ce calcul exclut une intervention soviétique, aux côtés des Syriens. «Embourbés dans la guerre interminable de l'Afghanistan, empêtrés dans la crise polonaise, les Russes n'oseront pas ouvrir un troisième front au Moyen-Orient», affirme-t-on dans l'entourage d'Ariel Sharon. Bref, les dirigeants israéliens croient pouvoir remporter, sans trop de difficultés, cette nouvelle manche dans la guerre qui les oppose aux Arabes du «front du refus», animé par la Syrie, la Libye et les durs de l'OLP.

Menahem Begin et Ariel Sharon sont d'autant plus sûrs d'eux-mêmes que le monde arabe est aujourd'hui affaibli par la guerre irako-iranienne et plus divisé que jamais. Ajoutons que l'équipe dirigeante israélienne a approuvé la conception de «stratégie globale» d'Ariel Sharon, qui va de la Méditerranée à l'océan Indien.

«Dans les années 80, la sphère des intérêts stratégiques d'Israël s'étend non seulement aux pays arabes qui se trouvent au Moyen-Orient au bord de la mer Rouge et de la Méditerranée, mais doit aussi comprendre des pays tels que la Turquie, l'Iran, le Pakistan, et doit inclure des régions tels que le golfe Persique et l'Afrique», affirme le ministre de la Défense Ariel Sharon.

Que signifie cette extension extraordinaire de «la sphère des intérêts stratégiques d'Israël? D'abord, qu'Israël ne restera pas indifférente au développement du potentiel nucléaire au Pakistan, où le colonel Kadhafi finance, avec les pétrodollars libyens, la production d'une «bombe atomique musulmane». De même, l'extension de l'influence libyenne ou algérienne en Afrique, peut-être par Cubains interposés, serait également considérée comme menaçant directement les intérêts stratégiques d'Israël.

Ensuite, Ariel Sharon entend avertir les États-Unis qu'Israël à la capacité de frapper très loin de ses frontières et peut aussi bien détruire les usines atomiques du Pakistan que les puits de pétrole de l'Arabie saoudite ou du Koweit, en cas de nécessité. On le savait depuis l'opération de sauvetage des otages d'Entebbe, en Ouganda, et le bombardement du réacteur de Bagdad. Cependant, les dirigeants israéliens font comprendre aux États-Unis qu'ils ne se laisseront pas imposer un diktat américain, que ce soit au sujet de l'autonomie pour les Palestiniens ou pour ce qui est du «plan de paix» saoudien, sans réagir, de toutes leurs forces.

«On nous prend pour des fous furieux? Tant mieux», aurait dit Sharon, au cours de la réunion du cabinet restreint où fut décidé l'annexion du Golan.

Les Américains semblent avoir pris conscience de cet état d'esprit. Aussi, n'essaient-ils plus de menacer Israël de sanctions, mais cherchent, prudemment, à convaincre, «en prenant des gants, en tournant sept fois leur langue dans la bouche», nous a confié un diplomate occidental, stationné en Israël.

◆ Ottawa

times.

On reconnaît, au gouvernement fédéral, que le Québec est une province qui fait régulièrement des ajustements à son régime. Tel ne semble pas être le cas partout, en particulier en Ontario, où, selon Mme Bégin, les paiements d'assistance sociale n'augmentent pas aussi vite que l'inflation. Mais, a rappelé le ministre, c'est sur les gouvernements provinciaux qu'il faut faire pression puisqu'Ottawa doit, légalement, donner suite à toute demande de paiement justifiée de la part des provinces. Théoriquement, une province n'a même pas à avertir Ottawa d'un relèvement de ses prestations d'assistance sociale, la loi sur l'Assistance publique obligeant le gouvernement fédéral à payer 50 cents de chaque dollar distribué par les provinces.

Il y a encore environ 12% des Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté mais les pauvres semblent «plus pauvres» dans certaines provinces que dans d'autres. Toutefois, un haut fonctionnaire fédéral a expliqué au DEVOIR hier qu'en éliminant la composante logement des paiements d'assistance sociale, qui varient beaucoup d'une province à l'autre en raison des disparités du marché de l'habitation lui-même, les prestations sont à peu près équivalentes. Ce qu'il faudrait donc, c'est un relèvement général de l'assistance sociale, un relèvement auquel Ottawa serait prêt depuis deux ans, mais la décision appartient aux provinces.

13% des familles et 14% des personnes seules vivant sous le seuil de la pauvreté sont agées de 55 à 64 ans. Ce sont des personnes qui ont fort peu de chances d'être réintégrées sur le marché du travail et qui sont donc «condamnées» à l'assistance sociale jusqu'à l'âge officiel de la retraite, 65 ans.

Le gouvernement fédéral a envisagé un temps de récupérer au moins une partie de ces personnes sur le régime de pensions et le supplément de revenu garanti. Selon Mme Bégin, il en coûterait $670 millions au Trésor fédéral pour prendre en charge seulement les personnes de 62 à 65 ans qui sont absolument «dans le besoin»).

Un haut fonctionnaire confirme que pour relever les paiements à tous les assistés sociaux, il faudrait envisager dépenser «des milliards de dollars» supplémentaires.

La conjoncture économique et politique n'est sûrement pas favorable à un tel relèvement. D'abord, l'augmentation du chômage accroît considérablement le nombre des assistés sociaux et les provinces estiment déjà être perdantes dans les transferts fédéraux pour le financement des programmes de santé et d'éducation. Il n'est donc pas question pour elles de se lancer dans un effort supplémentaire, même si Ottawa doit payer la moitié de la note.

Toutefois, Mme Bégin a affirmé hier aux Communes que «dès que la situation économique commencera à se rétablir, la priorité du gouvernement sera d'augmenter les paiements du supplément de revenu garanti. Ils ont déjà augmenté en 1980, à la suite d'une promesse électorale des libéraux pendant la dernière campagne.

Le gouvernement fédéral estime cependant être principalement responsable d'une baisse du taux de pauvreté de 20% au début des années 60 à 12% aujourd'hui. Selon le rapport du Conseil national de bien-être social, la redistribution ne s'est pas faite en faveur des classes les plus défavorisées, mais plutôt des classes riches vers la classe moyenne.

Toutefois, l'appel lancé hier par Mme Bégin aux provinces n'a pas semblé inquiéter le ministre des Finances et pour cause: Ottawa sait très bien que les provinces ont très peu le goût de la prendre au mot et de l'entraîner dans une augmentation exceptionnelle du programme d'assistance publique. Déjà cette année, il a fallu réévaluer le budget de l'assistance publique à la hausse parce que la situation économique s'est détériorée davantage que prévu. Les années 1982 et 1983 ne devraient pas être beaucoup plus propices à un excès de générosité des gouvernements provinciaux, avec des taux de chômage de plus de 8% et un taux d'inflation encore supérieur à 10%.

◆ Canadiens

il y a 20 ans, a eu lieu dans la willaya (préfecture) d'El Asnam qui fut le théâtre d'un terrible tremblement de terre, en octobre 1980.

Hier matin, le premier ministre Benhamed Abdelghani, accompagné des ministres de l'Intérieur, de la Santé et des Transports, s'est rendu sur place.

Après s'être incliné devant les dépouilles des victimes déposées dans la mosquée, il a installé la commission d'enquête présidée par le préfet d'El Asnam.

Le bilan de la catastrophe risque de s'aggraver. Les opérations de sauvetage se poursuivaient pour dégager d'éventuelles victimes des débris enchevêtrés des huit wagons qui composaient le train de voyageurs.

En Inde, soixante-trois personnes ont été tuées et 50 blessées hier matin dans la collision de deux trains près d'Agra, à environ 200 km au sud de New Delhi, ont annoncé les autorités indiennes.

L'express «Trans India» a heurté de plein fouet un train de marchandises. On ignore encore les causes exactes de cette catastrophe, survenue dans une région où le brouillard était très épais et où apparemment, une panne d'électricité avait éteint la signalisation.

Dix des 14 wagons de l'express ont déraillé et trois se sont renversés.

Ces deux accidents de train font partie des grandes catastrophes ferroviaires survenues dans le monde depuis une vingtaine d'années et parmi lesquelles ont peut citer:

- 4 mai 1962: Japon, collision de trois convois près de Tokyo: 142 morts, 358 blessés.
- 9 novembre 1963: Japon, deux trains en télescopent un troisième aux environs de Tokyo: 168 morts, 40 blessés.
- 27 juillet 1964: Portugal, accident à Ponte de Leha, près de Porto: 103 morts, une centaine de blessés.
- 1er février 1970: Argentine, collision de deux trains entre Benavidez et General Pacheco: 250 morts.
- 16 février 1970: Nigeria, un train tombe dans un ravin à Langalanga: 114 morts, 300 blessés.
- 16 juin 1972: France, le tunnel de Vierzy (près de Soissons) s'effondre sur les deux autorails Paris-Laon et Laon-Paris: 108 morts et 87 blessés.
- 6 octobre 1972: Mexique, déraillement près de Saltillo: 204 morts.
- 9 janvier 1979: Chine, collision entre deux trains dans la province du Heilongjiang, une centaine de morts et de nombreux blessés.
- 6 juin 1981: Inde, dans l'État de Bihar, 7 wagons d'un train tombent dans le fleuve Bagmati: 800 morts.

◆ Autonomie

dent Moubarak aux États-Unis et qu'en tout état de cause si «une percée» dans les discussions sur l'autonomie devait se réaliser c'est seulement après le séjour à Washington du raïs qu'on s'en apercevrait.

Pour l'instant, les deux parties égyptienne et israélienne sont encore très loin de pouvoir parvenir d'ici trois mois à une «déclaration de principes» sur l'autonomie palestinienne à laquelle M. Haig semble beaucoup tenir de crainte de voir l'Égypte «renacler» après le 25 avril, date du dernier retrait israélien.

«De grandes divergences séparent encore les positions égyptienne et israélienne sur l'autonomie palestinienne», déclarait ainsi la semaine dernière à la chaîne de télévision américaine NBC M. Moubarak qui affirmait ne pas vouloir «faire de concessions dans ces négociations», ces questions n'étant pas uniquement, selon lui, du ressort de l'Égypte.

Chez beaucoup de responsables égyptiens, comme l'écrivait d'ailleurs en substance hier l'éditorialiste de l'hebdomadaire *Akher Saa*, on n'est pas loin de penser qu'en réalité cette seconde tournée du secrétaire d'État s'explique avant tout par le désir de Washington d'éviter une nouvelle «aventure» israélienne en maintenant une sorte de dynamique de paix aussi artificielle soit-elle.

Le fait d'ailleurs que la visite de M. Haig n'ait pas été évoquée lundi au Caire lors d'un entretien du président égyptien avec Alfred Atherton, ambassadeur des États-Unis en Égypte, souligne à l'évidence, estime-t-on, que les deux parties n'attendent guère de résultats de cette rencontre.

Les députés donnent leur appui à Clark jusqu'en janvier 83

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les députés conservateurs ont endossé hier une décision déjà prise par le conseil exécutif du parti, à savoir que le leadership de M. Joe Clark ne pourra pas être remis en question avant l'assemblée générale prévue pour le mois de janvier 1983.

D'autre part, c'est aujourd'hui que le député de Bruce-Grey en Ontario, M. Gary Gurbin, fera savoir s'il reste ou quitte le parti de M. Clark. Le député avait causé une surprise en décembre, en annonçant son départ; à l'invitation de ses collègues et de son chef, il avait ensuite décidé de réfléchir jusqu'en janvier.

À l'issue d'un caucus de quatre heures, M. Clark a déclaré que «tous les députés qui ont parlé, lui ont accordé leur appui. Or, M. Gurbin assistait au caucus et il a pris la parole, a-t-on fait savoir. En conséquence, si M. Clark a dit vrai, le député de Bruce-Grey rentrera sagement dans le rang aujourd'hui.

Pour sa part, M. Clark a précisé avoir lui-même soulevé la question du leadership pendant le caucus et cela, évidemment, pour assainir le climat au sein même du caucus, puisque le groupe des dissidents (environ une dizaine de députés) s'est fait beaucoup plus tapageur à l'approche de la reprise parlementaire.

M. Clark, en échange d'un appui loyal de la part de tous ses députés, a promis de remettre son leadership en cause, advenant la démission du chef libéral, M. Pierre Trudeau, et l'imminence d'une élection générale qui serait déclenchée par le futur chef libéral et premier ministre.

C'était la première fois, semble-t-il, que M. Clark disait publiquement son accord à un vote sur le leadership, bien qu'il en ait déjà parlé en privé.

L'appui à M. Clark fut unanime, a déclaré le président du caucus, M. Bill McKnight. Cela va-t-il vraiment faire taire tous les députés insatisfaits du leadership de M. Clark? Certains pensent que le silence durera un certain temps. D'autres n'ont pas une confiance très grande dans la discipline des conservateurs.

Cette mesure suffira-t-elle? «En principe oui; en pratique, vous savez ce que c'est que la politique», a répondu M. Roch LaSalle; le député de Joliette a ajouté que M. Clark a obtenu le mandat qu'il recherchait, à savoir celui de concentrer les attaques contre les politiques économiques et le budget de M. Allan MacEachen.

Souffrant d'une grippe

Trudeau annule ses engagements

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le chef du gouvernement vient d'annuler tous ses engagements publics à l'extérieur d'Ottawa. Son bureau a expliqué hier que M. Pierre Trudeau souffre d'une forte grippe.

M. Trudeau tentera d'assister à la réunion du cabinet, demain matin, et à la période des questions, mais cela n'est pas absolument certain.

La maladie du premier ministre annule du même coup un important discours qu'il devait prononcer vendredi à Toronto sur l'état de l'économie. On s'attendait alors à ce qu'il indique l'approche de son gouvernement face à la crise économique, qui risque maintenant de se prolonger jusque dans la deuxième moitié de l'année. Il aurait notamment été question de la volonté de son gouvernement de réactiver quelques grands projets énergétiques qui piétinent depuis plusieurs mois.

La prochaine activité publique du chef du gouvernement sera donc la conférence des premiers ministres sur l'économie, qui s'ouvre mardi à Ottawa. On assure, au bureau de M. Trudeau, qu'il sera rétabli d'ici à mardi.

M. Trudeau a participé au caucus de ses députés hier et à la période de questions; il ne semblait pas malade. L'annulation de sa visite à Toronto vendredi vient à un moment où la contestation de ses politiques économiques est très vive à travers le pays. On n'a pas voulu indiquer si la maladie de M. Trudeau n'est pas tout simplement «diplomatique» et si elle ne cache pas plutôt les préoccupations des services de sécurité ou la crainte du Parti libéral de faire face à une violente contestation à Toronto.

Wilson estime à 10 le nombre de députés anti-Ryan

(d'après CP) — Le président du Parti libéral du Québec, Me Larry Wilson, estime que plus d'une dizaine de députés favorisent une remise en question du leadership de M. Claude Ryan, dans les meilleurs délais.

Au cours d'une entrevue à la Canadian Press, Me Wilson s'est dit convaincu que de 10 à 15 des 41 députés libéraux souhaitent que M. Ryan n'attende pas le congrès de septembre pour démissionner de la direction du parti. Il a toutefois indiqué qu'il ignorait complètement comment et quand ce sentiment de contestation allait se manifester.

Malgré l'ampleur que prend le phénomène de mécontentement à l'endroit du chef du parti, Me Wilson est d'avis que le mouvement n'est pas encore suffisamment profond, à ce moment-ci, pour que le conseil général du week-end prochain prenne la décision de devancer le congrès d'orientation prévu pour le mois de septembre.

Personnellement, Me Wilson se dit opposé à ce que l'on tente de précipiter les choses, soulignant que le déplacement d'un événement de cet envergure implique des problèmes techniques considérables et des dépenses additionnelles. «Je crois que nous sommes définitivement programmé pour le mois de septembre.»

Au cours de cette entrevue, Me Wilson a également reconnu que la cote de popularité de M. Ryan est descendue à un très bas niveau auprès de l'électorat. À ce propos, Me Wilson a révélé que les résultats des derniers sondages d'opinion publique ont fait l'objet de discussions à l'occasion d'une récente réunion du comité exécutif du parti. «C'est une question de considération et de respect pour l'homme; il est assis là avec vous à regarder les statistiques. Que devez-vous faire alors? Tourner la lame?»

Selon Me Wilson, l'impopularité de M. Ryan a fait naître un profond sentiment d'insécurité chez les organisateurs et militants qui craignent que le Parti québécois tente de profiter de la situation et que le premier ministre déclenche des élections générales sur la souveraineté. Où qu'il aille, le président du parti n'entend que des critiques à l'endroit du style de leadership de M. Claude Ryan. Mieux encore, Me Wilson soutient que le chef du parti s'est récemment fait dire par plusieurs de ses plus proches amis et collaborateurs qu'il devrait abandonner la direction du PLQ dans les prochaines semaines.

En principe, la question du leadership de M. Ryan pourrait être soulevée à l'occasion du conseil général qui réunira 450 délégués de la base à la faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal en fin de semaine. Les participants pourraient profiter de la séance ouverte de dimanche après-midi pour présenter une résolution invitant à devancer en mai ou avril le congrès d'orientation prévu pour septembre.

Si le mouvement de remise en question devait se manifester au cours de cette réunion, l'initiative ne viendra pas du député de Gatineau, ni de celui de Chomedey. M. Michel Gratton et Mme Lise Bacon ont tous deux nié hier l'information publiée dans *La Presse*, voulant qu'ils profitent des assises du week-end pour provoquer un débat sur le leadership de Claude Ryan. D'autre part, la permanence du parti indiquait hier n'avoir encore reçu aucune résolution visant à soulever la question du leadership ou à devancer le congrès d'automne.

Fusillade à Bogota après le détournement d'un Boeing 727

BOGOTA (Reuter) — Une fusillade a éclaté hier soir entre des guérilleros de gauche qui avaient détourné un avion des lignes aériennes colombiennes et l'armée qui tentait de prendre l'appareil d'assaut.

La fusillade a éclaté après que le Boeing 727 eut fait le plein à l'aéroport de Cali, dans le sud-ouest du pays. En échange du carburant, les sept pirates de l'air avaient promis de libérer 22 femmes et enfants.

Constatant que l'avion semblait se préparer à reprendre le départ, l'armée a donné l'assaut, déchiquetant les pneus de l'avion.

Les pirates avaient détourné l'appareil alors que celui-ci effectuait un vol de Bogota à Pereira, dans le centre du pays, et ils l'ont contraint à se poser à Bogota. Les pirates ont alors menacé de faire sauter l'avion qui avait à son bord 128 passagers, si on ne leur remettait pas un plan de vol pour l'Amérique centrale. Ils sont ensuite repartis pour Cali.

AUJOURD'HUI

Sous forme de conférence-musique, Mme Nicole Beaudry présentera «le tambour, instrument magique dans le potlach des esquimaux Yupik du sud-ouest de l'Alaska», à 17 h, à la faculté de Musique de l'U de M, pavillon Marguerite-d'Youville.

■

Le Ciné-campus de l'U de M présente «Les Beaux Souvenirs», de Francis Mankiewicz, à 19 h 30 et 21 h 45 au 6e étage du Centre communautaire.

■

La Faculté de Musique de l'U de M offre un récital public de violon et piano. Miles Angèle Dubeau et Céline Perreault interpréteront des oeuvres de Adaskin, Beethoven, Debussy et Schubert à 20 h à la salle 1020 du pavillon Marguerite-d'Youville.

■

À 20 h 15, à la salle H-937 du pavillon Hall de l'Université Concordia, le professeur Robert Bellah de l'Univeristé de Californie, auteur de «Beyond Belief» et «The Broken Covenant», donnera une conférence intitulée «Religion and Politics in the US today». Renseignements: 282-3269.

■

Opération Désarmement tient sa réunion inaugurale ce jeudi à 19 h 30 à l'église Unitarian, 3415 Simpson. Renseignements: 844-0889.

■

Les départements de communication, psychologie et sociologie de l'U de M vous invitent à une conférence intitulée «Culture et contre-communication» que prononcera M. Hervé Fischer, auteur de nombreux ouvrages, dont «L'Histoire de l'art est terminée», à 16 h à la salle A-415, pavillon Marie-Victorin, 90, rue Vincent-d'Indy.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à **St-Lin-des-Laurentides**, à la salle municipale, 250, avenue Laurier, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à **Montréal**, à la salle Papineau de Radio-Canada, 1400 est, boul. Dorchester, de 9 h 30 à 16 h 30.

28 janvier

par la PC et l'AP

1980: les ministres des Affaires étrangères des pays islamiques réunis au Pakistan adoptent une résolution condamnant l'intervention militaire soviétique en Afghanistan;

1974: Israël lève le siège de la ville de Suez après la guerre d'octobre et libère la troisième armée égyptienne qui était encerclée;

1932: les troupes japonaises occupent Changhai;

1920: signature du pacte national turc à Constantinople;

1871: Paris fait sa reddition à l'armée prussienne;

1561: l'édit d'Orléans suspend les persécutions contre les Huguenots.

Il est né un 28 janvier: le pianiste d'origine polonaise Arthur Rubinstein (1899).